

RAYNALD PARENT

HISTOIRE DES AMÉRINDIENS
DU SAINT-MAURICE JUSQU'AU LABRADOR:
DE LA PRÉHISTOIRE À 1760

VOLUME II

Section II

Les guerres amérindiennes et l'organisation
politique des nomades amérindiens au XVII^e siècle

Août 1985

RAYNALD PARENT

HISTOIRE DES AMÉRINDIENS
DU SAINT-MAURICE JUSQU'AU LABRADOR:
DE LA PRÉHISTOIRE À 1760

VOLUME II

Section II

Les guerres amérindiennes et l'organisation
politique des nomades amérindiens au XVII^e siècle

Août 1985

**MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET
DES RESSOURCES DU QUÉBEC
SERVICE DE L'INTÉGRITÉ DU TERRITOIRE**



SECTION 2

LES GUERRES AMÉRINDIENNES ET L'ORGANISATION POLITIQUE DES NOMADES AMÉRINDIENS AU XVII^e SIÈCLE

INTRODUCTION

SECTION 2

CHAPITRE 1

| | | |
|-------|--|-----|
| 2.1 | <u>LES TENSIONS ET LES RAIDS À L'EST DE TADOUSSAC: 1603-1653</u> | 307 |
| 2.1.1 | LES MONTAGNAIS DE TADOUSSAC CONTRE LES BETSIAMITES, LES PAPINACHOIS ET LES OUMAMIOUEKS: 1603-1646 | 307 |
| 2.1.2 | LES MICMACS CONTRE LES PAPINACHOIS, LES OUMAMIOUEKS, LES BETSIAMITES ET LES MONTAGNAIS: 1603-1646 | 309 |
| 2.1.3 | LES MICMACS CONTRE LES INUIT | 312 |
| 2.1.4 | LES MICMACS CONTRE LES ETCHEMINS: 1645-1653 | 313 |

SECTION 2

CHAPITRE 2

| | | |
|---------|---|-----|
| 2.2 | <u>L'OFFENSIVE IROQUOISE À L'EST DE MONTRÉAL ET LA SITUATION DES ALLIÉS FRANCO-AMÉRINDIENS: 1632-1666</u> | |
| 2.2.1 | LES OFFENSIVES IROQUOISES: 1632-1653 | 316 |
| 2.2.1.1 | <u>La menace iroquoise</u> | 316 |
| 2.2.1.2 | <u>L'Étendue des offensives iroquoises: 1632-1653</u> | 323 |
| 2.2.3 | LE BILAN DE LA PREMIÈRE OFFENSIVE IROQUOISE | 332 |
| 2.2.2 | LA SITUATION DES ALLIÉS FRANCO-AMÉRINDIENS: 1632-1653 | 334 |
| 2.2.2.1 | <u>La peur et l'insécurité à l'ouest de Québec: 1632-1637</u> | 335 |
| 2.2.2.2 | <u>La chute démographique des Montagnais et des Algonkins: 1630-1640</u> | 336 |
| 2.2.2.3 | <u>Les conséquences de l'entrée en guerre des Tsonnontouans en 1639</u> | 339 |

VII

| | | |
|---------|--|-----|
| 2.2.2.4 | <u>La fuite des Algonkins de l'Outaouais: 1642-1645</u> | 339 |
| 2.2.2.5 | <u>Le désarroi des nations alliées: 1641-1645</u> | 343 |
| 2.2.2.6 | <u>La trêve de 1646</u> | 345 |
| 2.2.2.7 | <u>La fuite des Algonkins et des Hurons: 1647-1650</u> | 345 |
| 2.2.2.8 | <u>Les fuites attikamègues: 1649-1652</u> | 348 |
| 2.2.2.9 | <u>La fuite des alliés amérindiens vers l'est: 1649-1653</u> | 350 |
| 2.2.3 | LA PAIX DE 1653 À 1657 | 352 |
| 2.2.4 | LES OFFENSIVES IROQUOISES: 1657-1663 | 353 |
| 2.2.4.1 | <u>Les victoires iroquoises: 1657-1661</u> | 353 |
| 2.2.4.2 | <u>Le tournant des années 1662-1663</u> | 360 |
| 2.2.4.3 | <u>La défaite iroquoise: 1663-1667</u> | 362 |
| 2.4.4 | LE BILAN DES GUERRES IROQUOISES | 368 |
| 2.2.5 | LA SITUATION DES ALLIÉS FRANCO-AMÉRINDIENS: 1657-1665 | 370 |
| 2.2.5.1 | <u>Les fuites algonkines: 1657-1659</u> | 370 |
| 2.2.5.2 | <u>Les fuites attikamègues: 1658-1665</u> | 372 |
| 2.2.5.3 | <u>Les fuites montagnaises: 1658-1662</u> | 376 |
| 2.2.6 | LE BILAN DES GUERRES IROQUOISES: 1632-1666 | 380 |

SECTION 2

CHAPITRE 3

| | | |
|-------|---|-----|
| 2.3 | <u>LES BOULEVERSEMENTS DANS LES GRANDS LACS ET LA CONCURRENCE FRANCO-ANGLAISE À LA BAIE D'HUDSON: 1648-1720</u> | |
| 2.3.1 | LES OFFENSIVES IROQUOISES SUR LES GRANDS LACS: 1648-1666 | 384 |
| 2.3.2 | LES MIGRATIONS DES NATIONS DES GRANDS LACS: 1648-1666 | 387 |
| 2.3.3 | LES OFFENSIVES SIOUSES À L'OUEST DES GRANDS LACS: 1658-1678 | 393 |
| 2.3.4 | LA NOUVELLE STRATÉGIE POLITIQUE ET MILITAIRE IROQUOISE ET LA RÉACTION FRANÇAISE: 1666-1701 | 398 |

VIII

| | | |
|-------|---|-----|
| 2.3.5 | LES MIGRATIONS DES NATIONS DU LAC SUPÉRIEUR ET DU SUD-SUD-EST DE LA BAIE JAMES: 1668-1679 | 406 |
| 2.3.6 | LA CONCURRENCE FRANCO-ANGLAISE DANS LES GRANDS LACS ET À LA BAIE D'HUDSON: 1658-1713 | 410 |
| 2.3.7 | L'INCOHÉRENCE DE LA POLITIQUE COMMERCIALE FRANÇAISE ET LES OFFENSIVES SIOUSES: 1697-1720 | 419 |
| 2.3.8 | LE BILAN DES AFFRONTLEMENTS DANS LES GRANDS LACS: 1648-1720 | 426 |

SECTION 2

CHAPITRE 4

| | | |
|-----------|--|-----|
| 2.4 | <u>L'ORGANISATION POLITIQUE DES AMÉRINDIENS NOMADES ET L'ÉVOLUTION DE L'ALLIANCE FRANCO-AMÉRINDIENNE AU XVII^e</u> | |
| 2.4.1 | LES PRINCIPALES RÈGLES DE L'ORGANISATION POLITIQUE | 429 |
| 2.4.1.1 | <u>Le droit à la dissidence</u> | 429 |
| 2.4.1.2 | <u>Le songe ou l'obéissance à l'âme</u> | 432 |
| 2.4.1.3 | <u>Le rôle du sorcier</u> | 434 |
| 2.4.1.4 | <u>La vengeance ou la loi du Talion</u> | 437 |
| 2.4.1.5 | <u>L'importance du truchement</u> | 440 |
| 2.4.1.6 | <u>Le présent ou la concrétisation d'un marché</u> | 443 |
| 2.4.1.7 | <u>L'otage ou le gage d'une sécurité mutuelle</u> | 446 |
| 2.4.1.8 | <u>Le poids de la coutume</u> | 448 |
| 2.4.2 | LES INSTITUTIONS POLITIQUES DES NOMADES AMÉRINDIENS | 450 |
| 2.4.2.1 | <u>Le conseil</u> | 450 |
| 2.4.2.2 | <u>Le chef</u> | 454 |
| 2.4.2.2.1 | <u>L'autorité du chef ou la pratique d'un difficile consensus</u> | 454 |
| 2.4.2.2.2 | <u>Le rôle des chefs de nation</u> | 459 |
| 2.4.2.2.3 | <u>La nomination d'un chef</u> | 460 |

| | | |
|---------|--|-----|
| 2.4.3 | LES FONDEMENTS POLITIQUES D'UNE NATION DE NOMADES AMÉRINDIENS | 464 |
| 2.4.3.1 | <u>Le respect de l'intégrité du territoire national</u> | 464 |
| 2.4.3.2 | <u>Le réseau des alliances ou la géopolitique amérindienne</u> | 471 |

SECTION 2

CONCLUSION

L'ÉVOLUTION DE L'ALLIANCE FRANCO-AMÉRINDIENNE AU XVII^e SIÈCLE

| | | |
|----|---|-----|
| a) | <u>Les Français sous tutelle montagnaise: 1603-1629</u> | 478 |
| b) | <u>L'affaiblissement de l'alliance franco-amérindienne: 1632-1657</u> | 480 |
| c) | <u>L'émergence française et l'effondrement politique des Montagnais et des Algonkins: 1657-1666</u> | 485 |
| d) | <u>L'élargissement de l'alliance franco-amérindienne: 1666-1684</u> | 488 |
| e) | <u>La domination française et l'alliance franco-amérindienne: 1684-1701</u> | 491 |
| | <u>LES RÉFÉRENCES DE LA SECTION 2</u> | 495 |

SECTION 2

LES GUERRES AMÉRINDIENNES ET L'ORGANISATION POLITIQUE DES NOMADES AMÉRINDIENS AU XVII^e SIÈCLE

INTRODUCTION

La division politique et commerciale du territoire en fonction des espaces géographiques, tels les lacs, les rivières et les bassins, est en relation directe avec le mode de vie algonquien. L'Amérindien, comme l'a si bien dit le père Albanel, considère ses rivières de la même façon que le Français, ses champs, parce que tous deux en tirent leur subsistance⁽¹⁾.

Ces territoires sont reconnus et respectés par les autres nations. Leur appropriation est basée sur une coutume et des règles ancestrales qui leur servent de codes juridique, diplomatique et politique. Leur non-respect peut entraîner une guerre. Même si le territoire de chaque nation est assez vaste, des relations existent entre les Amérindiens des différentes régions. Vers 1600, un équilibre précaire s'instaure. Celui-ci favorise une distribution plus stable des différentes nations amérindiennes sur tout le territoire. Pour encourager des échanges entre elles, de nombreux relais commerciaux assurent la circulation des différents produits et permettent à chaque nation et bande d'été de contrôler au moins une artère fluviale importante. Cependant, l'installation des Européens en Acadie, dans la vallée du Saint-Laurent et sur la Côte-Est américaine remet en cause l'équilibre fragile entre les nations amérindiennes dans l'occupation et l'appropriation du

territoire.

Pour ces deux civilisations, les notions d'espace et de technologie diffèrent. Tandis que l'Amérindien nomade se greffe comme un prédateur sur un territoire, le Français le transforme par l'agriculture, parce que la technologie européenne permet, entre autres, d'occuper et de défricher les rives du golfe et du fleuve Saint-Laurent. Bientôt, le fer, la poudre, le mousquet, les tissus et la nourriture qui assurent la supériorité technologique de l'Européen sont adoptés par l'Amérindien et deviennent rapidement des nécessités vitales pour lui. De leur côté, les nouveaux arrivants s'intéressent principalement aux fourrures, surtout à celle du castor. Pour cette raison, l'Amérindien s'aperçoit qu'il peut se procurer tout ce que possède l'Européen par le commerce des fourrures. Il n'en fallait pas plus pour que la rencontre des deux civilisations introduise des tensions porteuses de discordes qui accentuent les rivalités ancestrales entre les diverses nations amérindiennes. Cette situation amplifie les guerres et les affrontements deviennent tellement meurtriers qu'ils détruisent nombre de bandes et nations amérindiennes.

Cette deuxième section en trace les grands jalons. Dans un premier temps, nous présentons les tensions et les raids à l'est de Tadoussac qui sont, en fait, le reflet d'une lutte commerciale et d'un combat entre les différentes nations amérindiennes de cette région pour le respect de l'intégrité du territoire de chacune d'elles. Ensuite, nous prenons conscience de l'ampleur de la reprise des affrontements entre les Iroquois et les Amérindiens de la coalition laurentienne, intégrés depuis 1603 dans l'alliance franco-amérindienne. Ces guerres nous permettent aussi d'en dégager les principales conséquences pour les alliés amérindiens. Puis, au même moment

que l'expansion de l'alliance franco-amérindienne, nous analysons le déplacement des rivalités amérindiennes vers les Grands Lacs. Dans ce troisième chapitre, nous constatons que ces rivalités, même si elles devaient prendre ses racines dans l'histoire des différents peuples en présence, connaissent davantage d'intensité en regard du contexte de la concurrence commerciale franco-anglaise. Enfin, après avoir tracé le tableau des différentes guerres amérindiennes qui secouent tout le Nord-Est de l'Amérique du Nord au XVII^e siècle, nous nous penchons sur l'organisation politique des nomades amérindiens. Ce dernier chapitre nous éclaire, entre autres, sur les difficiles rapports entre les nations amérindiennes et le colonisateur français face à l'appropriation d'un même territoire et de ses richesses.

SECTION 2

CHAPITRE 1

LES TENSIONS ET LES RAIDS À L'EST DE TADOUSSAC: 1603-1653

2.1.1 LES MONTAGNAIS DE TADOUSSAC CONTRE LES BETSIAMITES, LES PAPINACHOIS ET LES OUMAMIOUEKS: 1603-1646 (fig.13)

Depuis la fin du XVI^e, les Montagnais occupent une position commerciale privilégiée parce qu'ils contrôlent Tadoussac et Québec. Pour préserver leur conquête et maintenir leur puissance, il n'hésitent pas à guider les navires anglais à Québec en 1629 et à interdire l'accès de leur pays aux Français⁽²⁾. De plus, à partir de Tadoussac, les Montagnais veulent rayonner sur toute la Côte-Nord du fleuve; plusieurs événements le confirment.

En 1626, Champlain relate l'état de guerre entre les Montagnais de Tadoussac et une "nation de sauvages qui habitent ces pays qui s'appellent Exquimaux"⁽³⁾. Nous avons déjà établi dans le dernier chapitre de la section précédente que ce sont des Oumamioueks situés dans les environs de Sept-Îles. De la même région, une femme de la nation des "ouperigoue ouaouakhi" se meurt à Québec en 1635. Le père Le Jeune apprend d'elle que les Montagnais de Tadoussac font la guerre à ses compatriotes⁽⁴⁾. Cette nation habite "bien avant dans les terres plus bas que Tadoussac, de mesme costé; qu'on pouvait par des fleuves descendre de leurs pays dans la grande rivière de saint Laurent". Le caribou et le castor y abondent, mais il n'y a presque pas d'originaux⁽⁵⁾. D'après ces renseignements, cette nation traque le gibier vers la rivière Moisie, au nord du 51^e parallèle. La même année, les

Montagnais ont bien accueilli les Betsiamites à Tadoussac mais "quand ils les eurent en leur puissance, ils les mirent à mort traistreusement"⁽⁶⁾.

Tous ces événements doivent être interprétés comme un désir d'hégémonie commerciale et politique des Montagnais de Tadoussac sur tous les peuples de la Côte-Nord. Cependant, les épidémies de 1634, 1637 et 1641 réduisent considérablement le nombre de leurs guerriers. Le père Jérôme Lalemant peut écrire, en 1646, que les 1 200 à 1 500 âmes de Tadoussac ont presque toutes été exterminées par la maladie. Ajoutons à ce désastre la pression iroquoise qui se fait sentir jusqu'à Québec, l'affaiblissement de leurs alliés, les Algonkins, et l'influence grandissante des missionnaires, des autorités coloniales et des marchands français dans leurs affaires internes. Ces facteurs conjugués ramènent définitivement la paix entre ces nations en 1646. D'ailleurs, cette même année, une nouvelle épidémie débute au Saguenay-Lac-Saint-Jean, si bien que la paix peut se signer à Trois-Rivières entre l'alliance franco-amérindienne et les Agniers⁽⁷⁾.

2.1.2 LES MICMACS CONTRE LES PAPINACHOIS, LES OUMAMIOUEKS, LES BETSIAMITES ET LES MONTAGNAIS: 1603-1646 (fig. 13)

Grâce à leur situation géographique, les Micmacs sont parmi les premiers Amérindiens à entretenir des liens permanents avec les Français. Marc Lescarbot les a décrit comme des mangeurs de poissons parce qu'ils en vivent les trois quarts de l'année⁽⁸⁾. Mais la colonisation de l'Acadie et l'arrivée des marchands et des pêcheurs européens accentuent la demande d'animaux à fourrure et de toutes les sortes de gibiers. Un exemple de ce phénomène nous est relaté par un missionnaire lorsqu'il écrit que l'île de

Miscou* "abonde en perdrix et en lièvres; il y avait autrefois des Eslans, mais on les a tous exterminés"⁽⁹⁾. Aussi, pour alimenter leur commerce avec les Français, les Micmacs dégarnissent-ils dangereusement leur territoire des principaux animaux à fourrure. À court de peaux, ils ressentent bientôt le besoin d'étendre leur territoire de chasse en empiétant sur ceux d'autrui. Leurs besoins d'outils et d'armes de fer et de bronze, de même que de "pain, pois, fèves, pruneaux, petun, etc. chauderons, haches, fers de flèche, aleines, poinçons, capots, couvertures, et toutes autres telles commodités que les Français leur apportent"⁽¹⁰⁾ les obligent à se trouver de nouveaux territoires de chasse. De tout temps, les territoires de la rive nord du fleuve Saint-Laurent ont été considérés comme plus riches en peaux. La faible densité de population de cette région et l'immensité de ce territoire ne pouvaient être qu'une invitation à l'expansion pour les Micmacs.

Étant parmi les premiers à prendre conscience de l'importance des peaux comme monnaie d'échange avec les Européens et s'étant déjà habitués à leurs produits, ils se voient soudainement acculés au pied du mur. D'ailleurs, les Européens qui fréquentent le golfe et l'estuaire du Saint-Laurent ont vite compris que le plus grand volume et la meilleure qualité de fourrures se transigent le long de la Côte-Nord. Face au déplacement du pôle commercial de l'Acadie vers Tadoussac, les Micmacs, surtout ceux de la péninsule gaspésienne, comprennent rapidement qu'ils doivent agir, s'ils veulent redresser la situation en leur faveur. En fait, à l'instar des Montagnais de Tadoussac, les Micmacs veulent demeurer d'importants intermédiaires entre les Blancs et les Amérindiens. C'est dans cette optique, croyons-nous, qu'il faut situer leurs nombreux raids et leurs guerres contre les Amérindiens de la Côte-Nord et les Inuit.

Au début du XVII^e siècle, ils n'ont pas le choix d'attaquer vers le nord-ouest, puisque les Micmacs de l'Acadie et du fleuve Saint-Jean sont leurs alliés⁽¹¹⁾. Ils jettent donc leur dévolu sur la Côte-Nord du fleuve Saint-Laurent, principalement sur les rives du fleuve au nord de l'île d'Anticosti. Ils convoitent cette région, comme nous l'avons dit plus tôt, parce qu'elle nourrit "plus d'Orignaux, plus d'Ours, et plus de Castors que d'hommes"⁽¹²⁾. Pendant l'été, la chasse du loup-marin et la pêche au saumon procurent des vivres, des huiles et des fourrures supplémentaires dans cette région facile d'accès. L'île d'Antiscoti est à la fois une escale sur la route du Nord et un havre sûr en cas de tempête. Pour ces raisons, les premières terres que les Micmacs convoitent sont celles des Oumamioeux et des Papinachois⁽¹³⁾.

Le début de ce conflit est impossible à retracer. Il est sûr, cependant, que cet affrontement engendre une réaction en chaîne qui oblige plusieurs bandes d'été et nations à prendre le sentier de la guerre. Au début du XVII^e siècle, les Betsiamites, actifs commerçants, se rendent chaque été vers Sept-Îles pour commercer avec les Papinachois et les Oumamioeux. Au cours de ces voyages, ils tombent quelquefois entre les mains des Micmacs rôdant et pillant le long de la côte. Parce que les raids micmacs frappent indifféremment les Oumamioeux, les Papinachois, les Betsiamites et, même après 1640, les Montagnais de Tadoussac, la guerre s'étend et les Micmacs doivent bientôt battre en retraite, n'ayant pas assez de guerriers pour imposer leur volonté⁽¹⁴⁾. Ceux-ci ont été décimés par une épidémie dont les ravages se sont fait sentir de 1635 à 1643⁽¹⁵⁾. Affaiblis, ils concluent la paix avec les Betsiamites en juillet 1646. Les représentants de plusieurs nations dont les Montagnais, les Nipissings ("Nation du Sorcier") et les Algonkins assistent à la cérémonie⁽¹⁶⁾. Même si les Micmacs de la Gaspésie continuent

de tendre occasionnellement des embuscades aux Papinachois et aux Oumamioueks⁽¹⁷⁾, cette paix devient essentielle, depuis que l'ancien ennemi commun, l'Iroquois, effectue des raids de plus en plus meurtriers dans les régions de Montréal et de Trois-Rivières. Plus tard, vers 1663, la menace iroquoise se fera sentir jusque dans l'estuaire du Saint-Laurent et forcera toutes les nations algonquiennes, habitant à l'est de Tadoussac, à faire la paix.

2.1.3 LES MICMACS CONTRE LES INUIT (fig. 13)

La paix conclue en 1646 avec les Montagnais permet aux Micmacs d'accentuer leur pression plus au nord et de s'attaquer aux Inuit. Le père Richard est émerveillé des qualités de navigateur des Micmacs, mais il l'est encore davantage par celles des Inuit. À la fin des années 1650, les Micmacs attaquent les Inuit "du côté du Nord, assez proche de la grande Isle de Terre-Neuve, qui est située à l'embouchure du grand fleuve, et du grand Golphe de Saint-Laurens"⁽¹⁸⁾. Vers les années 1660-1670⁽¹⁹⁾, la pression sur les Inuit augmente davantage, parce que les Iroquois forcent les nations algonquiennes à remonter de plus en plus vers l'est et le nord. De plus, l'octroi d'une vaste concession de pêche, en 1661, entraîne une augmentation de la présence européenne sur la Côte-Nord. Celle-ci avantage les Amérindiens, y compris les Micmacs, puisque les Inuit sont perçus comme les grands ennemis des Français. Devant ce nouveau rapport de force, les Inuit éprouvent des difficultés à se maintenir au sud de la côte du Labrador et choisissent plutôt de retraiter vers le détroit de Belle-Isle. Cependant, ils gardent la nostalgie du sud; aussi effectuent-ils régulièrement des raids dévastateurs contre les navires de pêche européens et les Blancs qui

s'adonnent à la pêche sédentaire sur les bords du Saint-Laurent⁽²⁰⁾.

2.1.4 LES MICMACS CONTRE LES ETCHEMINS: 1645-1653 (fig. 13)

Dans leur poussée pour augmenter leur part du commerce des pelleteries, quelques bandes micmaques de la Gaspésie entrent en guerre vers 1645 contre certaines bandes etchemines, leurs anciennes alliées au sein de la coalition acadienne. Cependant, même si nous prenons conscience de l'existence de ce conflit grâce à l'information d'un Abénaquis qui rapporte à Québec "qu'il y avait eu grande guerre entre les Etchemins et les sauvages de Gaspé"⁽²¹⁾, il nous est impossible de préciser la cause de cet affrontement. Il se peut fort bien qu'à cette époque les Etchemins aient servi d'intermédiaires commerciaux entre les Européens, établis sur les côtes atlantiques, et les Amérindiens de l'estuaire du Saint-Laurent. Dans ce cas, il serait vraisemblable de penser que les Micmacs aient désiré se substituer aux Etchemins. Il est possible aussi que l'origine de cette guerre vienne d'un meurtre non réparé par l'offre de présents suffisants à la famille de la victime. Nonobstant ces hypothèses, nous assistons, lors du déclenchement de cette guerre, à l'éclatement de la grande coalition acadienne. Par la suite, même si la paix semble rétablie entre ces deux belligérants, en 1653, puisque des Etchemins, des Micmacs et des Montagnais participent à un raid commun contre les Iroquois, les relations continuent d'être tendues entre les Micmacs et les Etchemins. En effet, les Jésuites révèlent en 1675 "qu'ils ne syment pas beaucoup et n'ont pas grande communication les uns avec les autres"⁽²²⁾. D'ailleurs, au moment où leurs relations demeurent froides avec les Micmacs, les Etchemins deviennent de plus en plus préoccupés par la poussée anglaise à l'est de Boston*. Vers 1675, les Etchemins décident de contracter une

alliance avec les Abénaquis et leurs alliés pour stopper l'avance anglaise. Cette guerre anglo-amérindienne isolera encore davantage les Micmacs des Etchemins et encouragera ces derniers à souder leur sort à celui des Abénaquis⁽²³⁾.

Ces différents événements nous montrent l'accentuation des rivalités entre les nations amérindiennes au moment du contact avec les Français, car les Amérindiens deviennent rapidement des consommateurs de produits européens. Cette consommation est directement proportionnelle à la quantité de fourrures qu'ils transigent. Le territoire micmaque offre des possibilités inférieures à leurs besoins de denrées occidentales. Ils sont donc à l'origine des différentes guerres à l'embouchure du fleuve Saint-Laurent. Comme bien d'autres nations, ils sont tentés de prendre le contrôle du commerce entre les Amérindiens et les Européens. Très tôt, ils s'aperçoivent qu'ils ne peuvent se substituer aux autres intermédiaires, puisque chaque nation défend jalousement ses privilèges. Ainsi, les Betsiamites, les Montagnais et les Etchemins voient d'un très mauvais oeil la poussée micmaque. Ces trois dernières nations, se sentant menacées dans leur commerce, n'hésitent pas à entrer en guerre contre l'envahisseur. Décimés par la maladie, les Micmacs se sentent immédiatement débordés et concluent un traité en 1646. Les autres nations plus au sud, telles que les Abénaquis, n'ont même pas le temps d'intervenir que le conflit est terminé. D'ailleurs, elles sont davantage préoccupées par les raids iroquois qui font rage de Québec à Montréal.

De leur côté, les Montagnais de Tadoussac auraient pu réussir à imposer leur hégémonie à plusieurs nations de la Côte-Nord, mais plusieurs facteurs, principalement la maladie, les obligent à abandonner leur projet. Finalement,

les causes du conflit entre les Inuit et les Micmacs sont impossibles à retracer pour l'instant. Cependant, il est surprenant de constater qu'aucun document ne révèle l'existence de conflit avant 1670 entre les Inuit d'une part, les Papinachois et les Oumamioueks d'autre part.

SECTION 2

CHAPITRE 2

L'OFFENSIVE IROQUOISE À L'EST DE MONTRÉAL ET LA SITUATION DES ALLIÉS FRANCO-AMÉRINDIENS: 1632-1666

2.2.1 LES OFFENSIVES IROQUOISES: 1632-1653 (fig. 15)

2.2.1.1 La menace iroquoise

Les Iroquois agniers sont entrés en guerre contre les Algonquiens dès le XVI^e siècle dans des circonstances relatées précédemment dans l'énigme du XVI^e siècle. Nous avons constaté que la coalition laurentienne est sortie victorieuse de ces affrontements et que les Agniers ont été chassés des rives du Saint-Laurent. Cette guerre prend une dimension nouvelle avec l'établissement des Européens en Amérique du Nord. Ceux qui pénètrent ce nouveau continent par le fleuve Saint-Laurent se voient obligés de prendre le parti des nations contrôlant cette importante voie fluviale, afin de bénéficier du lucratif commerce des fourrures. Cette situation renforce la position des Algonquiens face à leurs ennemis, les Iroquois, qui se sentent menacés d'extinction. Cependant, la colonisation hollandaise à l'embouchure du fleuve Hudson modifie complètement le rapport de force créé par la présence française sur le fleuve Saint-Laurent. En effet, les Hollandais, puis les Anglais qui les remplaceront à New York et sur le fleuve Hudson en 1664, doivent se rapprocher de l'Iroquoisie (fig. 14) s'ils veulent participer au

LES OFFENSIVES IROQUOISES

1632 - 1653



** La destruction de la Huronie

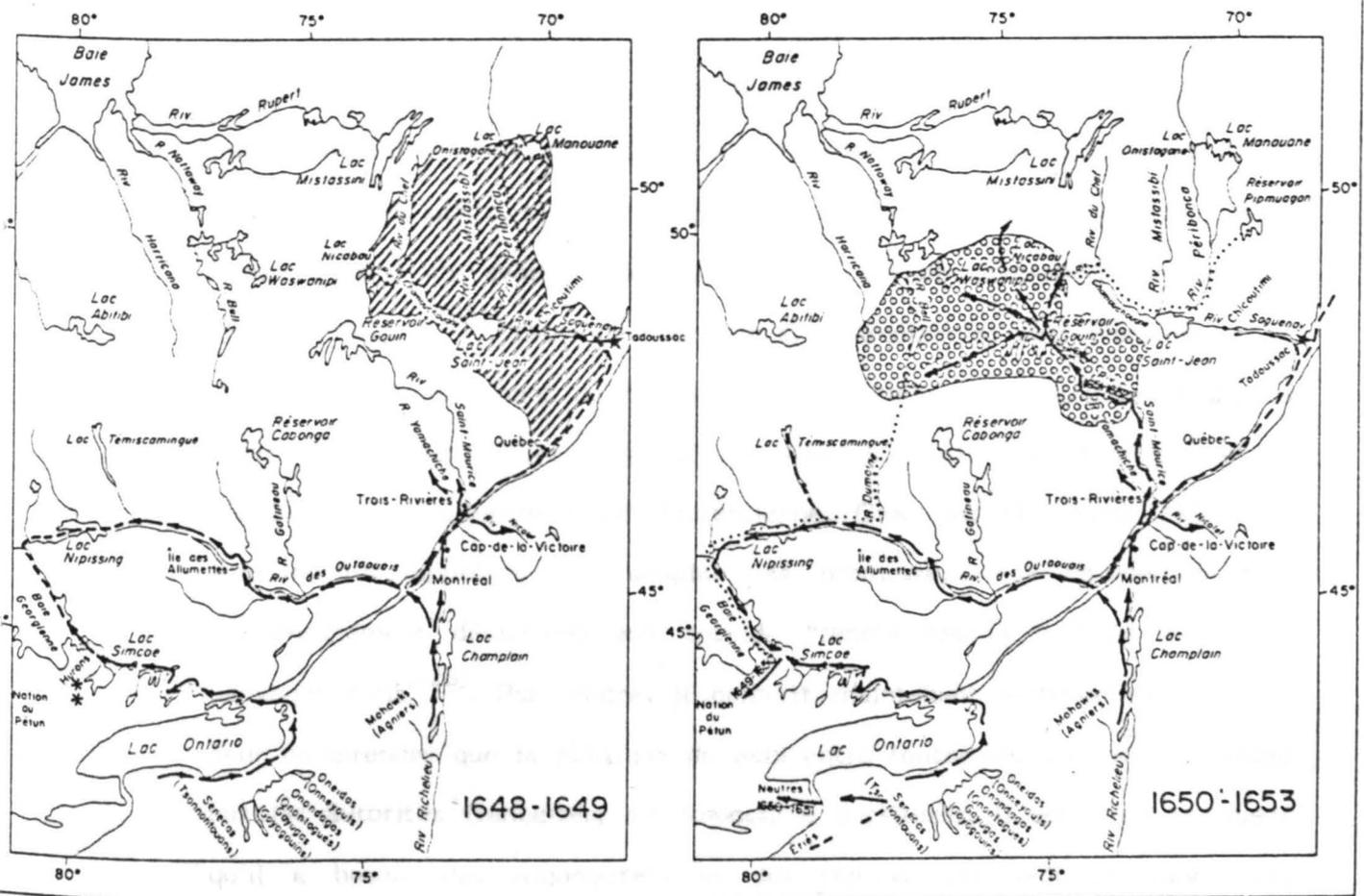


Figure 15

commerce des fourrures et empêcher l'encerclement français qui menace de les étouffer. Ainsi, les guerres amérindiennes deviendront peu à peu, en Amérique, le prolongement des rivalités franco-anglaises d'Europe.

Les mémoires de Champlain, des auteurs du XVII^e siècle et des missionnaires permettent de reconstituer la trame des événements qui amènent les Amérindiens à épouser les querelles des Européens. Vers 1600, François Gravé sieur du Pont*, marchand de Saint-Malo, entreprend un voyage au Canada, d'où il ramène deux Amérindiens. Ces derniers furent apparemment présentés au Roi. Ce dernier les assure qu'il "désiroit peupler leur terre, et faire paix avec leurs ennemis (les Iroquois) ou leur envoyez des forces pour les vaincre"⁽²⁴⁾. En 1603, lorsque ces Amérindiens reviennent en Nouvelle-France avec Champlain, ils communiquent cette nouvelle à leurs chefs au rassemblement des guerriers à la pointe Saint-Mathieu; il est donc bien naturel que l'un d'eux ait répondu aux Français et à Champlain "qu'il estoit fort aise que sadite Majesté peuplast leur terre, et fist la guerre à leurs ennemis, qu'il n'y avoit nation au monde à qui ils voulussent plus de bien qu'aux François"⁽²⁵⁾. Dans ces conditions, Champlain se doit d'acquiescer et de réitérer l'engagement du roi. Il assure les Amérindiens qu'il reviendra les aider à combattre leurs ennemis, les Agniers. Cette rencontre permet la conclusion de l'alliance franco-laurentienne. Cinq ans plus tard (1608), les Amérindiens rappellent à Champlain sa promesse, mais ce dernier doit momentanément dévier de son but de "rendre lesdits Iroquois et autres Sauvages amis"⁽²⁶⁾. Par contre, il connaît maintenant suffisamment le pays pour comprendre que la politique de paix entre toutes les nations, préconisée par les autorités françaises, est impossible à réaliser. Il est aussi conscient qu'il a besoin des Algonquiens et des Hurons, s'il veut poursuivre ses

découvertes et profiter du lucratif commerce des fourrures⁽²⁷⁾. En 1609, il va donc combattre les Iroquois⁽²⁸⁾. Terrifiés par le feu des arquebuses, ces derniers "furent fort estonnéz, que si promptement deux hommes avoyent esté tuez, bien qu'ils fussent arméz d'armes tissues de fil de cotton, et de bois à l'espreuve de flesches. Cela leur donna une grande appréhension"⁽²⁹⁾. La défaite des Agniers est donc surtout due à la surprise de voir dans le camp adverse des armes sophistiquées, puisque ces derniers ne possèdent alors que de "meschantes haches qu'ils gagnent quelques fois à la guerre"⁽³⁰⁾.

La même année, Henry Hudson, navigateur anglais au service de la compagnie néerlandaise des Indes orientales, remonte le fleuve qui portera son nom et "conclut aussitôt à la possibilité d'un commerce lucratif"⁽³¹⁾ en Amérique. Sur place, Hudson échange toutes sortes de produits européens pour des articles amérindiens⁽³²⁾. Encouragés, entre autres, par cette expérience, les Hollandais fondent un premier établissement à Manhattan* (New York) en 1613 et, dix ans plus tard, grâce à une alliance avec les Loups (Mohicans), ils peuvent construire le fort Orange (Albany) sur le territoire de leur nouvel allié. Durant toutes ces années cependant, les Agniers n'ont toujours pas directement accès au fer européen. Pour résoudre ce problème, les guerriers agniers décident de conclure une paix séparée avec un de leurs ennemis, les Andastes (Pennsylvanie) et de faire la guerre à l'alliance hollando-mohicane. Leur victoire de 1624 et la conclusion d'une entente commerciale avec les Hollandais leur offrent le double avantage de mettre les Mohicans en tutelle et d'avoir directement accès aux produits européens. Profitant de leur nouvelle situation, ils jouent le rôle d'intermédiaires commerciaux entre les Hollandais et les quatre autres nations iroquoises habitant à l'ouest de leur pays.

Entre-temps, mais surtout depuis 1625, Manhattan "était devenu l'entrepôt principal du commerce néerlandais des fourrures"⁽³³⁾. Rapidement cependant, les colonies européennes de la côte Atlantique voient la Nouvelle-France comme une menace grandissante pour elles. Aussi, les Hollandais, et plus tard les Anglais, ont-ils "beaucoup d'égards pour ces turbulentes cinq Nations"⁽³⁴⁾. Si les Hollandais, mais surtout les Anglais, ambitionnent de bouter les Français hors d'Amérique, les Iroquois pour leur part, voient dans l'alliance avec ces Européens le moyen de survivre et d'assurer leur hégémonie sur tout le pays, et "se rendre maîtres absolus de la grande Rivière"⁽³⁵⁾, comme au temps de leurs ancêtres. Malgré tout, de 1608 à 1632, même sans la présence française, évincée d'Amérique par les frères Kirke en 1629, l'offensive algonquienne demeure victorieuse contre les Agniers, parce que ces derniers doivent se battre sur plusieurs fronts. C'est ainsi qu'en 1632, les Français, de retour à Québec grâce à la signature du traité de Saint-Germain-en-Laye* entre la France et l'Angleterre, rapportent que des Amérindiens, probablement des Montagnais, revenant de la guerre contre les Iroquois "en avaient pris neuf, ceux de Québec en tenaient six et ceux de Tadoussac trois"⁽³⁶⁾.

Ce rapport de force, à l'avantage des alliés Amérindiens de la France, va rapidement se retourner contre eux. En effet, durant les années 1630 à 1640, il profitera aux guerriers des Cinq-Nations, maintenant presque tous regroupés pour faire face à l'alliance franco-amérindienne. À titre d'exemple, les raids iroquois et la maladie ont tôt fait de réduire la population huronne de 30 000 à 10 000 âmes de 1630 à 1640⁽³⁷⁾. Or, les guerriers hurons représentent quantitativement le principal allié amérindien au sein de la coalition franco-amérindienne. Fort de cette situation, les Cinq-Nations

peuvent maintenant consolider leur position en déclenchant une grande offensive grâce aux armes nouvelles qui les rendent invincibles et aux victoires remportées de 1610 à 1630 contre les Andastes et les Loups. Cependant, l'utilisation des mousquets et de la poudre les rend de plus en plus dépendants de leur fournisseur, les Hollandais, puisque pour se procurer ces armes, il leur faut des fourrures et, pour en obtenir, ils doivent reprendre le contrôle du fleuve Saint-Laurent⁽³⁸⁾. Aussi, les Iroquois doivent-ils guerroyer de plus en plus loin de leurs villages.

2.2.1.2 L'étendue des offensives iroquoises: 1632-1653 (fig. 15)

De son côté, Champlain se souvient du rôle joué par les Montagnais lors de la prise de Québec par les frères Kirke en 1629. Cet événement entretient sa méfiance face à ses alliés et l'amène à refuser la vente libre d'armes. Il craint que les Amérindiens, beaucoup plus nombreux que les Français, ne retournent un jour leurs armes contre la petite colonie française, d'autant plus que Tadoussac, Québec et Trois-Rivières sont avantageusement situés pour le commerce des fourrures et ne l'obligent pas à une telle concession. D'ailleurs, la crainte des Algonquiens subsiste toujours après la mort de Champlain en 1635. Aussi, de 1632 jusqu'au début des années 1640, le gouverneur de la Nouvelle-France ne permettra la vente d'armes à feu qu'aux Amérindiens baptisés. Cette pratique rassure les autorités coloniales et permet aux missionnaires d'accroître leur prestige et leur influence au sein des nations alliées. Les Hollandais, pour leur part, sont presque obligés d'en fournir aux Iroquois, s'ils veulent que ces derniers les approvisionnent en peaux⁽³⁹⁾. Forts de cet avantage, les Iroquois décident d'en finir avec leurs ennemis et, à compter des années 1630, ils passent partout à l'offensive, en

suivant un plan méthodiquement conçu.

De 1632 à 1641, tout en maintenant leur menace sur le fleuve jusqu'à Québec, les Iroquois concentrent leurs forces pour couper l'Outaouais et les Grands Lacs du fleuve Saint-Laurent. Cette tactique leur permet de lancer des raids continus contre la Huronnie, de diviser les forces franco-amérindiennes et d'affamer la colonie qui ne reçoit presque plus de fourrures des Grands Lacs.

La défaite de la Petite Nation, importante bande algonkine située près de l'embouchure de l'Outaouais, en 1641-42, marque le début du contrôle iroquois sur l'Outaouais. Ainsi, vers 1642, ils réussissent à réduire à l'impuissance les Algonkins de la rivière Outaouais. Les survivants quittent leur pays et se réfugient, entre autres, chez les Hurons⁽⁴⁰⁾. Débarrassés des grands intermédiaires commerciaux qui contrôlaient la seule route paisible vers les Grands Lacs, ils poursuivent leur offensive chez les Hurons. Les épidémies, les produits européens et les missionnaires forment un ensemble de circonstances qui sapent les fondements de la civilisation huronne, rendant possible la percée iroquoise⁽⁴¹⁾. Les Hurons étant de même civilisation qu'eux, le père Isaac Jogues*, missionnaire chez les Hurons depuis 1636 et prisonnier des Agniers en 1642-43, rapporte que les Iroquois désirent "prendre s'ils peuvent tous les Hurons, et ayant mis à mort les plus considérables, et une bonne partie des autres, ne faire des deux qu'un seul peuple et une seule terre"⁽⁴²⁾. Au moment de leur offensive outaouaise, les Iroquois tournent aussi une partie de leurs armes contre les autres Algonkins, principalement entre Montréal et Québec.

Même si les Montagnais remportent une victoire au cours d'un raid en 1633, ils "sont en crainte, car les Iroquois sont tous les jours aux aguets pour surprendre les Montagnais et leur en faire autant. C'est pourquoi notre capitaine voulant envoyer quelqu'un aux Hurons n'a jamais pu trouver aucun sauvage qui y voulut aller"⁽⁴³⁾. L'année suivante, les Algonkins effectuent un autre raid contre leurs ennemis. Cette fois, les Montagnais sont tellement effrayés par la possibilité de représailles iroquoises contre eux, qu'ils quittent leur chasse et se réfugient près de l'Habitation de Québec⁽⁴⁴⁾. En 1636, la situation est devenue si précaire le long du Saint-Laurent que les Montagnais de Tadoussac demandent beaucoup de soldats français pour les soutenir. Au cours d'un conseil, cette requête leur est refusée, parce que, selon les Français, la colonie ne possède pas suffisamment d'hommes⁽⁴⁵⁾. L'année 1636 est d'ailleurs l'occasion d'une des dernières expéditions guerrières montagnaises victorieuses sur le territoire agnier⁽⁴⁶⁾. L'année suivante, les Iroquois rassemblent assez de guerriers pour contrôler le Saint-Laurent à la hauteur du lac Saint-Pierre, à quelques kilomètres de Trois-Rivières⁽⁴⁷⁾. Aussi, au mois d'avril 1637, les Montagnais et les Algonkins subissent-ils leur première grande défaite⁽⁴⁸⁾. En apprenant la nouvelle, le 18 juin 1637, une panique éclate à Trois-Rivières. Pour se protéger, les alliés amérindiens construisent une double palissade autour de leur fort⁽⁴⁹⁾. Plus à l'est, dès le mois de février 1637, appréhendant un raid agnier, les Montagnais s'étaient rapprochés à près d'un kilomètre de l'Habitation de Québec⁽⁵⁰⁾. Les hasards de la guerre réussissent tellement aux Agniers que les Attikameks, qui acceptent de s'installer à Trois-Rivières en 1640, refusent de le faire l'année suivante, parce que "la crainte des Iroquois, ennemis communs de tous les Sauvages, qui ont commercé avec les Français, leur a fait quitter cette pensée"⁽⁵¹⁾.

Ayant affaibli suffisamment la Huronnie et se faisant craindre par les Algonkins, les Iroquois, par leur tactique, s'efforcent maintenant de diviser les alliés franco-algonquiens⁽⁵²⁾. Tout en souhaitant l'alliance des Français, ils refusent de la faire avec les "Sauvages, Algonquiens et Montagnais, qu'ils haïssent à mort, et qu'ils veulent exterminer entièrement"⁽⁵³⁾. Ainsi, en 1641, au moment où 500 Iroquois se dirigent à Trois-Rivières pour demander la paix aux Français, un groupe se détache de la troupe pour surprendre, massacrer et piller les Hurons et les Algonkins qu'ils rencontrent sur l'Outaouais⁽⁵⁴⁾. Cependant, la tactique iroquoise de diviser les alliés de l'alliance franco-amérindienne échoue, puisque les Français refusent de tomber dans ce piège. Aussi, les Iroquois patrouillent-ils "en assez grosses troupes un certain temps de l'Esté, et laissent après la Rivière libre"⁽⁵⁵⁾. Ils coupent de la sorte les routes du commerce des fourrures tout en continuant de garder le gros de leurs forces contre les Hurons⁽⁵⁶⁾. Par ce moyen, ils pensent pouvoir amener les Français à traiter. Mais, en 1642, la fondation de Ville-Marie* et la construction d'un fortin à l'embouchure du Richelieu par les Français⁽⁵⁷⁾ leur font craindre "de perdre l'accès aux fourrures dans la région des Grands Lacs, dans la vallée de l'Outaouais et sur la rive nord du Saint-Laurent"⁽⁵⁸⁾. Réagissant à l'effort français, les Iroquois lancent alors une grande offensive et augmentent leur pression sur le fleuve Saint-Laurent en modifiant quelque peu leur stratégie.

Par groupes successifs de vingt à cent guerriers se relayant sans cesse, ils bloquent l'embouchure des principales rivières qui servent, à cette époque, de voies de communication. Lorsque les membres de l'alliance franco-laurentienne descendent aux habitations françaises ou les quittent pour remonter les rivières, ils leur tendent des embuscades⁽⁵⁹⁾. Cette tactique

réussit, puisque plusieurs Français et quelques missionnaires sont capturés, tandis que de nombreux Hurons et Algonkins sont tués⁽⁶⁰⁾. Les Iroquois harcèlent aussi Ville-Marie et Trois-Rivières qui servent de lieux de refuge à leurs ennemis⁽⁶¹⁾. Pour échapper aux Iroquois, les Montagnais de Sillery et de Tadoussac entrent "dans les bois du Midy trois mois plustost qu'à l'ordinaire, et sont allez si avant que les Iroquois ne les ont peu rencontrer"⁽⁶²⁾. Pour leur part, de nombreux autres alliés amérindiens suivent le même mouvement en s'écartant très loin des rives du fleuve pour faire leurs grandes chasses⁽⁶³⁾. Enfin, le reste se réfugie à l'intérieur des fortifications de Québec et de Trois-Rivières.

À cause de la pression iroquoise, les relations commerciales entre Amérindiens et Français se poursuivent au ralenti. D'une part, le commerce à l'est et au nord de Québec est moins touché par les guerres, parce que les Iroquois concentrent la plus grande partie de leurs forces contre la Huronie, l'Outaouais, et sur le fleuve Saint-Laurent entre Trois-Rivières et Montréal. D'autre part, une partie du volume du commerce des fourrures de l'ouest se transige par les routes de l'intérieur et descend le Saint-Maurice à quelques kilomètres en amont de Trois-Rivières⁽⁶⁴⁾. En 1644, pour pallier cette faille de leur blocus, les Iroquois fournissent un effort sans précédent pour isoler complètement les Français de leurs alliés hurons et algonquiens. Pour cette raison, ils subdivisent leurs troupes en dix bandes et se jettent sur tout ce qui bouge le long d'une partie de l'Outaouais et sur le Saint-Laurent entre Trois-Rivières et Montréal⁽⁶⁵⁾.

Rapidement cependant, les Iroquois s'aperçoivent que leurs raids ne donnent plus les résultats escomptés et ils ont besoin de fourrures pour assurer leur

hégémonie et acheter des armes. Pour ce faire, ils doivent pénétrer à l'intérieur des terres. Le seul moyen d'en connaître les chemins est d'accepter la paix. Celle-ci leur est offerte par les Français qui n'ont plus le choix. En effet, les nations algonquiennes sont presque toutes en déroute et l'Outaouais, principale voie commerciale des fourrures de l'ouest, est bloquée. Entre-temps, la colonisation est pratiquement arrêtée et les Français, effrayés, se terrent derrière les fortifications de leurs trois habitations, trop peu nombreux pour entreprendre une contre-offensive valable⁽⁶⁶⁾. Aussi, la paix est-elle discutée dès 1645 et conclue en 1646 à Trois-Rivières entre, d'une part, les Agniers et, d'autre part, les Hurons, les Algonkins, les Attikameks, les Montagnais et les Français⁽⁶⁷⁾. Durant l'hiver 1646-1647, certains Agniers hivernent même avec les Algonkins. Au printemps 1647, cachant leur dessein, ils surprennent leurs ennemis à la chasse et attaquent même les Français⁽⁶⁸⁾ (fig. 15).

Ce fait d'armes leur permet de massacrer et de piller presque tous les Algonkins chassant le long des rivières Nicolet et Yamachiche. Après leur défaite, les Algonkins ne représentent plus aucun danger pour les Iroquois. En effet, il ne reste pas suffisamment de guerriers parmi les bandes algonkines situées près de Trois-Rivières pour tenter une contre-attaque et prendre "un seul village des ennemis"⁽⁶⁹⁾. D'ailleurs, la même année, trois bandes d'hiver montagnaises de la région de Québec pressentent le désastre de leurs alliés et quittent leur chasse pour se regrouper près de Québec. Au même moment, un messager algonkin de Trois-Rivières vient les avertir et les invite à fuir, puisque "tout est mort au quartier d'où je viens"⁽⁷⁰⁾. N'ayant pas d'autre choix, les survivants algonkins du massacre tente de regrouper les Attikameks, les Micmacs de l'Acadie, les Montagnais du Saguenay et les

Nipissings⁽⁷¹⁾ pour essayer de stopper les Iroquois. Malheureusement, l'épidémie de 1646-1647 décime encore davantage ces nations et le projet algonkin ne produit pas les effets escomptés. Entre-temps, les Iroquois tentent toujours d'obtenir une paix séparée avec les Français. Pour eux, un tel accord leur permettrait d'écraser complètement les alliés amérindiens des Français. Cependant, l'expérience de la paix de 1646, qui s'était soldée par la destruction des Algonkins de la région de Trois-Rivières, est encore présente à l'esprit de tous et les pourparlers échouent⁽⁷²⁾.

Le massacre et le pillage systématique des Algonkins rapportent un butin abondant qui permet aux Iroquois de s'armer pour la grande offensive contre les Hurons⁽⁷³⁾ où ils frappent un grand coup. En 1648-1649, prise au piège, la Huronnie est complètement détruite (fig. 15)⁽⁷⁴⁾. Le père Paul Ragueneau, missionnaire chez les Hurons depuis 1636 et supérieur de cette mission depuis 1645, constate que les rares Hurons qui survivent se terrent "en divers endroits, le plus gros de ces peuples s'est réfugié en la Nation du Petun, d'où j'ay grand peur que la crainte des ennemis ne les chasse"⁽⁷⁵⁾. D'autres veulent établir "une colonie à Kébec, ou un Capitaine s'est transporté tout exprès"⁽⁷⁶⁾. Les derniers, "ayant veu que leurs maux ne prenoient point de fin, et qu'une misère en appeloit une autre, se sont rendus volontairement à une Nation des Iroquois nos ennemis, et vivent maintenant parmi eux avec autant de repos, que si jamais ils n'avoient eu la guerre"⁽⁷⁷⁾.

Leurs arrières étant assurés, les Iroquois peuvent maintenant concentrer leurs forces contre les alliés des Français au nord du fleuve Saint-Laurent. Lors de leur hivernement avec les Algonkins, en 1646-1647, les Iroquois ont sûrement

découvert l'existence des routes de l'Intérieur qui rendent leur blocus perméable. Ils savent maintenant que leurs ennemis se rencontrent aux sources des affluents du fleuve, là où il est possible de passer sans encombre d'un bassin hydrographique à un autre. Les routes de l'intérieur sont plus longues, plus dures aussi, mais combien plus sûres. Une des plus achalandées est celle qui va de l'est du lac Saint-Jean à Trois-Rivières. Ceux qui l'empruntent partent des sources de la Manicouagan ou de la Betsiamites, descendent la Shipshaw ou la Péribonka, traversent le lac Saint-Jean, remontent la Chouamouchouane, utilisée aussi par les Mistassins, arrivent par une série de lacs aux sources du Saint-Maurice pour atteindre Trois-Rivières. Une autre voie commerciale débute au lac Huron, remonte la rivière des Français, traverse le lac Nipissing, passe par l'Outaouais pour remonter la Gatineau, la Lièvre ou la Dumoine* et, de là, atteint le Saint-Maurice pour se rendre à Trois-Rivières ou encore au lac Saint-Jean⁽⁷⁸⁾ (fig. 15).

À la recherche de fourrures, les Iroquois entreprennent de remonter les affluents du Saint-Laurent et de piller leurs occupants en tronçonnant la route de l'intérieur. Comme nous l'avons vu précédemment, les Iroquois ont délogé les Algonkins de l'Outaouais. Ils ont détruit la Huronnie en 1648-1649. Ils les pourchassent en 1649-1650 du pays des Pétuns jusqu'à celui des Neutres* où ils conquièrent deux importants villages⁽⁷⁹⁾. Enfin, plusieurs nations vaincues s'allient aux Iroquois. C'est le cas de plusieurs Hurons qui se sont intégrés aux Cinq-Nations. Ainsi, même si les Iroquois perdent des guerriers au combat, les conquêtes leur permettent de les remplacer, tandis que les Français et leurs alliés s'affaiblissent continuellement⁽⁸⁰⁾. Forts du support de ces nouveaux guerriers intégrés après toutes ces années de guerre, les Iroquois en concentrent une bonne partie pour couper l'approvisionnement

des pelleteries à Trois-Rivières, tout en maintenant une pression sur Québec⁽⁸¹⁾.

Poursuivant leur plan, ils entrent, en 1651, "dans le pays des Attikamèques, jusques au lac nommé Kisakami"⁽⁸²⁾. Durant tout l'hiver suivant, les Attikameks sont pourchassés, pillés et tués "d'autant plus aisément, que ces pauvres peuples pensent estre en assurance"⁽⁸³⁾. Au printemps de 1652, les Iroquois tuent le père Buteux et les personnes qui l'accompagnent⁽⁸⁴⁾. Par la suite, ils pénètrent profondément dans le Saint-Maurice pour massacrer et piller tous les Attikameks qu'ils rencontrent⁽⁸⁵⁾. Enfin, cinq cents de leurs guerriers reviennent victorieux pour assiéger Trois-Rivières⁽⁸⁶⁾. Essayant de dégager la ville, le gouverneur Guillaume Du Plessis* et plusieurs de ses soldats sont tués lorsqu'ils tentent de sortir du fort pour aller à leur rencontre⁽⁸⁷⁾. C'est d'ailleurs au cours des années 1651 et 1652 que les Attikameks subissent trois défaites successives aux mains des Iroquois qui les déciment dangereusement⁽⁸⁸⁾, ainsi que plusieurs Algonkins qui se sont réfugiés dans leur pays⁽⁸⁹⁾. Plus au sud-ouest, tout en continuant leurs raids contre les alliés amérindiens, ils se jettent en 1653 "dans l'Isle de Montréal, pour molester les François à leur ordinaire"⁽⁹⁰⁾, mais une bande de survivants hurons, descendant pour la traite, découvre leurs pistes, prend le "Capitaine et quatre des principaux de sa suite mettant le reste en déroute"⁽⁹¹⁾ (fig. 15).

Cet exploit huron permet une accalmie et contribue à faire avancer les pourparlers de la paix de 1653⁽⁹²⁾. Les Iroquois demandent d'ailleurs la paix pour plusieurs raisons⁽⁹³⁾. Tout d'abord, ils veulent récupérer leurs principaux chefs, prisonniers à Montréal. Deuxièmement, deux nations iroquoises, les

Onnontagués* et les Agniers, veulent attirer dans leur pays la colonie huronne de Québec⁽⁹⁴⁾, formée d'anciens réfugiés. Troisièmement, une nation alliée des Français, les "Ehiriehronnons"* (ou Eriés), vivant au sud-est du lac Erié, les menace, puisqu'elle a remporté une victoire aux portes du territoire iroquois. Cette nation les oblige à s'armer pour se défendre⁽⁹⁵⁾. Finalement, les nations iroquoises supérieures (Tsonnontouan et Goyogouin*) veulent commercer avec les Français pour se débarrasser des nations inférieures (Onnontagué, Onneyoute* et Agnier) qui servent d'intermédiaires commerciaux entre les Hollandais et elles⁽⁹⁶⁾. Pour toutes ces raisons, de 1653 à 1657, les Iroquois règlent leurs problèmes et respectent la paix signée avec les Français et leurs alliés.

2.2.3 LE BILAN DE LA PREMIÈRE OFFENSIVE IROQUOISE

Cette première offensive iroquoise confirme la supériorité des Cinq-Nations face à l'alliance franco-amérindienne*. En effet, de 1632 à 1637, les Iroquois se lancent à l'offensive, sans que l'on puisse prévoir l'écroulement rapide de leurs adversaires. Cependant, à partir de 1637, leur supériorité commence à se confirmer. Personne ne peut les stopper. La paix de 1646 sert leur dessein, puisqu'elle leur permet de découvrir les routes de l'intérieur, principalement celle du Saint-Maurice, et les territoires de chasse des Algonkins de la région de Trois-Rivières. L'année suivante, ils peuvent donc éliminer les Algonkins avant d'asséner, en 1648 et 1649, le coup fatal à la Huronnie. Libres de leurs mouvements, ils peuvent, dès 1650, entreprendre leur poussée victorieuse contre les Attikameks et menacer directement Trois-Rivières en 1652. De leur côté, les forces dont dispose la Nouvelle-France sont incapables de soutenir efficacement leurs alliés et

d'entreprendre une contre-offensive pour contrecarrer le raz-de-marée iroquois. Il aura fallu toute une série de circonstances pour que les vainqueurs acceptent une paix temporaire avec l'alliance franco-amérindienne.

La fin de la première grande offensive iroquoise marque aussi le déclin définitif des nations algonquiennes du Québec. Parmi celles-ci, les Algonkins n'ont pu résister aux attaques répétées des Iroquois et leur nation est presque complètement décimée⁽⁹⁷⁾. Aussi, les quelques bandes qui ont survécu à ce raz-de-marée reviennent-elles vers leurs anciens territoires pour goûter un peu de paix. Pour leur part, les Attikameks ont subi deux années de raids meurtriers qui ont fauché la plus grande partie des membres de leur nation. Devant un tel désastre, ils se sont réfugiés au Saguenay-Lac-Saint-Jean et vers la Baie d'Hudson. L'accalmie permet maintenant à quelques-uns de leurs groupes multifamiliaux de regagner les rives du Saint-Maurice.

Les Montagnais, qui ont participé à cette guerre tout en essayant d'imposer leur hégémonie à l'est de Tadoussac, ne sont plus que l'ombre d'eux-mêmes. Même s'ils n'ont pas eu à subir sur l'ensemble de leur territoire une offensive iroquoise aussi forte que les Algonkins et les Attikameks, les épidémies de 1634, 1637, 1641 et 1646-47 ont terrassé un grand nombre de leurs guerriers. Ceux qui ont survécu à la maladie ne sont pas assez nombreux pour prêter main forte à leurs alliés et résister efficacement à l'envahisseur iroquois. D'ailleurs, il est symptomatique de constater que la paix de 1646 entre toutes les nations à l'embouchure du fleuve Saint-Laurent et la trêve de 1646 avec les Agniers coïncident avec les ravages d'une quatrième épidémie en 12 ans. C'est probablement cette dernière maladie épidémique qui casse les reins de toutes les nations algonquiennes. Dans ce

contexte, les victoires iroquoises sont dues, en grande partie, à l'affaiblissement de toutes les nations décimées par les maladies contagieuses en provenance d'Europe⁽⁹⁸⁾. Devant un tel désastre démographique, les Iroquois n'éprouveront aucune difficulté à pénétrer davantage à l'intérieur du territoire de leurs ennemis lorsque la guerre fera rage à nouveau.

2.2.2 LA SITUATION DES ALLIÉS FRANCO-AMÉRINDIENS: 1632-1653

Les guerres amérindiennes prennent leurs racines au XVI^e siècle et probablement avant. L'établissement des Français à Québec et des Hollandais à Manhattan accentue ces rivalités tout au cours du XVII^e siècle. Les Européens réalisent rapidement que les fourrures sont presque le seul produit du nord-est de l'Amérique du Nord en demande sur le marché européen. De leur côté, les Amérindiens s'aperçoivent que les pelleteries leur permettent de se procurer toute une gamme de nouveaux produits. Parmi ceux-ci, le fer et les armes à feu deviennent essentiels aux différentes nations pour la chasse et la guerre. Or, deux grands bassins de fourrures existent en Amérique du Nord: les Grands Lacs et la Baie d'Hudson. À partir de ces deux bassins hydrographiques, les pelleteries empruntent quelques voies naturelles de communication avant d'atteindre les postes européens. Aussi, le fleuve Saint-Laurent et les rivières Outaouais, Saint-Maurice et Saguenay occupent-ils une place de choix. Dans ce contexte, le contrôle d'une ou de plusieurs routes commerciales devient un impératif, puisqu'il augmente l'importance et le rôle d'une nation. Cette situation ranime les rivalités et les haines ancestrales et influe sur la politique des nations, principalement celle des Iroquois.

Cette politique aboutit à plus de trente ans de guerres cruelles et dévastatrices. Aussi, la période 1632-1663 marque-t-elle profondément l'évolution historique de toutes les nations situées sur le territoire du Québec actuel. En plus des affres de la guerre, elle favorise les fuites et les migrations parfois permanentes de certaines nations. Ces trente années de guerre sont importantes, parce qu'elles perturbent la distribution géographique de plusieurs nations. Finalement, tous ces bouleversements se produisent au moment où les épidémies déciment les nations amérindiennes. Les prochaines pages veulent mieux saisir le déroulement et les conséquences de ces fuites et de ces migrations. Nous les divisons en deux grandes périodes. D'une part, celle de 1632 à 1653 caractérisée par une lutte acharnée de toutes les nations pour sauvegarder leur existence et maintenir leur présence sur le territoire de leurs ancêtres; d'autre part, celle de 1657 à 1663 qui oblige plusieurs nations à quitter leurs territoires pour éviter l'extermination.

2.2.2.1 La peur et l'insécurité à l'ouest de Québec: 1632-1637

Les Cinq-Nations, situées au sud de Montréal, se doivent de prendre le contrôle de plusieurs routes commerciales. Cet objectif est vital pour elles, surtout depuis qu'elles ont commencé à commercer avec les Hollandais établis le long du fleuve Hudson. En effet, les nations alliées des Français, ravitaillées en fer et possédant quelques armes à feu, peuvent mettre en danger leur sécurité et même leur existence. Dans ce contexte, leur survie et leur prospérité passent par le contrôle du commerce des pelleteries le long du fleuve Saint-Laurent et de l'Outaouais.

Au début de ces guerres, plusieurs nations alliées, principalement les

Algonkins, sont touchées par les raids iroquois. Les bandes algonkines subissent le premier choc, leurs territoires étant presque contigus à ceux de leurs ennemis. Ces bandes, vivant dans le bassin hydrographique de l'Outaouais, contrôlent le commerce entre les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent. Ainsi, de 1632 à 1637, fortes de leurs avantages commerciaux et géographiques, les bandes algonkines réussissent à résister aux assauts iroquois. Entre-temps cependant, un climat d'insécurité s'installe le long du fleuve Saint-Laurent entre Montréal et Trois-Rivières et à l'embouchure de l'Outaouais. Cette situation perturbe les relations commerciales entre les nations amérindiennes alliées et les habitations françaises⁽⁹⁹⁾. Par la suite, vers 1637, la violence des attaques surprises iroquoises est telle qu'elle provoque la panique chez les Algonkins et leurs alliés. Effrayés par l'ampleur des raids iroquois, nombreux sont les membres de plusieurs bandes amérindiennes alliées vivant le long du fleuve Saint-Laurent entre Montréal et Trois-Rivières qui se réfugient près de Trois-Rivières. À cet endroit, les Algonkins se regroupent avec les Hurons et les Montagnais pour faire face à la menace iroquoise⁽¹⁰⁰⁾. Tandis que les alliés amérindiens doublent la palissade de leur fort, situé près de l'Habitation française de Trois-Rivières, les femmes et les enfants algonkins se terrent dans les forêts⁽¹⁰¹⁾. Cette panique atteint même Québec où des Nipissings, des Algonkins, des Montagnais et des Hurons se rassemblent⁽¹⁰²⁾, tandis que les enfants se réfugient à la maison des Jésuites⁽¹⁰³⁾. Ces quelques exemples montrent que la peur et l'insécurité prennent place dorénavant le long des rives du Saint-Laurent et de l'Outaouais.

2.2.2.2 La chute démographique des Montagnais et des Algonkins: 1630-1640

La panique et le climat d'insécurité permanent qui s'installent chez les alliés ne peuvent être compris, s'ils ne sont pas reliés à l'observation de quelques événements majeurs. Sans doute le plus important est-il ces trois épidémies successives (1634, 1637, 1640-41) qui déciment toutes les nations alliées⁽¹⁰⁴⁾. Pour expliquer l'ampleur de ce désastre, examinons le décompte des morts du groupe multifamilial de Négabamat*, capitaine montagnais de la région de Québec, ainsi que le rapporte le père Paul Le Jeune en 1637. En l'espace de quelques semaines, ce catéchumène perd ses deux femmes, deux de ses six enfants, une parente qui dirige son ménage et plusieurs de ses proches⁽¹⁰⁵⁾. Si l'on considère qu'un groupe multifamilial montagnais regroupe entre quinze et vingt personnes, il s'agit de la perte de presque la moitié des membres de celui de Négabamat. De son côté, le père Jérôme Lalemant rapporte que plus de 1 000 baptêmes sont administrés à des mourants hurons pour la seule année de 1640⁽¹⁰⁶⁾. Il précise aussi que la population de la Huronnie passe de 30 000 à 10 000, de 1630 à 1640⁽¹⁰⁷⁾.

Nous pouvons facilement supposer le même drame chez les nations algonquiennes. Cette transposition n'est certes pas exagérée, puisque le père Hierosme Lalemant confirme, en 1646, que les 1 200 à 1 500 âmes de Tadoussac ont presque toutes été exterminées par la maladie⁽¹⁰⁸⁾. Pour mesurer l'affaiblissement des Montagnais et des Algonkins, il faut se rappeler que la coalition laurentienne peut regrouper 1 000 guerriers en 1603. Moins de quarante ans plus tard, la Relation de 1643-44 rapporte que "la maladie, la guerre, et la famine "sont les trois fléaux dont il a plu à Dieu frapper nos Neophytes"⁽¹⁰⁹⁾. Ces trois calamités ont tellement éclairci les rangs des nations algonquiennes alliées "que là où l'on voyoit il y a huict ans (soit en 1634), quatre-vingt et cent cabanes, à peine en voit-on maintenant cinq ou

six"⁽¹¹⁰⁾. Les capitaines qui commandaient à 800 guerriers n'en comptent plus maintenant que 30 ou 40 sous leurs ordres et les flottes de 300 à 400 canots sont réduites à 20 ou 30⁽¹¹¹⁾. Les restes des nations autrefois fières et victorieuses "consistent quasi toutes en des femmes veufves, ou filles qui ne scauroient toutes trouver un mary légitime"⁽¹¹²⁾.

Ainsi donc, au cours des années 1630 et 1640, le nombre des survivants algonquiens de la vallée du Saint-Laurent semble très minime, si l'on considère que les Algonkins et les Montagnais habitent un territoire qui s'étire du Saguenay jusqu'à l'Outaouais inclusivement. D'après ces renseignements, en 1644, la population située le long des rives du Saint-Laurent, entre Tadoussac et Montréal, représente au plus 20 à 30% de celle rencontrée par Champlain en 1603. Comme un guerrier ou un chasseur assure la subsistance de cinq à sept personnes, la population de 5 à 7 000 Amérindiens que l'on comptait en 1603, serait passée à tout au plus 1 000 à 2 000 personnes en 1644; cette population est surtout composée de femmes et d'enfants. Ces chiffres ne sont qu'approximatifs mais ils représentent l'ampleur de la chute démographique des nations montagnaise, algonkine et huronne. Etant donné le mode de vie nomade des Algonkins et des Montagnais fréquentant les rives du Saint-Laurent, le même phénomène a dû exister dans l'arrière-pays. Finalement, la mortalité fauche, toute proportion gardée, beaucoup plus les nations algonquiennes alliées que la Huronie. Cette situation s'explique par le fait que les Montagnais et les Algonkins sont probablement atteints plus rapidement par les maladies contagieuses européennes, puisque les habitations françaises sont situées sur leurs territoires. Devant un tel désastre démographique, les Algonkins de la vallée du Saint-Laurent et de l'Outaouais ne peuvent plus offrir aucune résistance

valable à l'offensive iroquoise. Il en est de même pour les Montagnais. En effet, leurs quelques dizaines de guerriers s'évanouissent rapidement devant le déferlement de centaines d'Iroquois sur leurs territoires⁽¹¹³⁾.

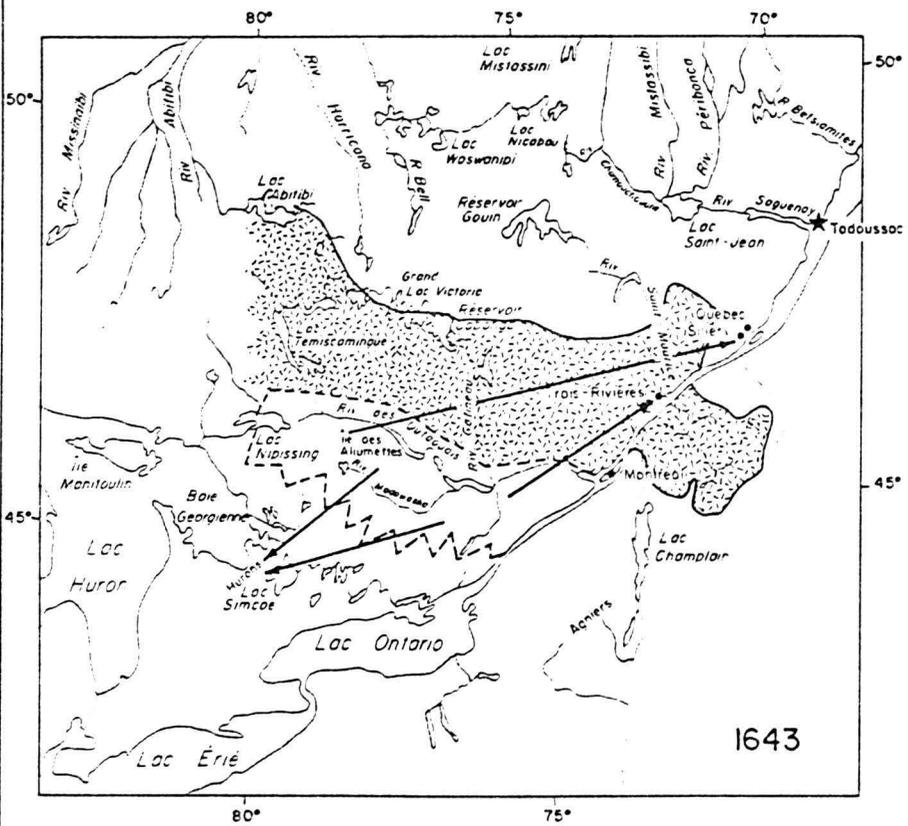
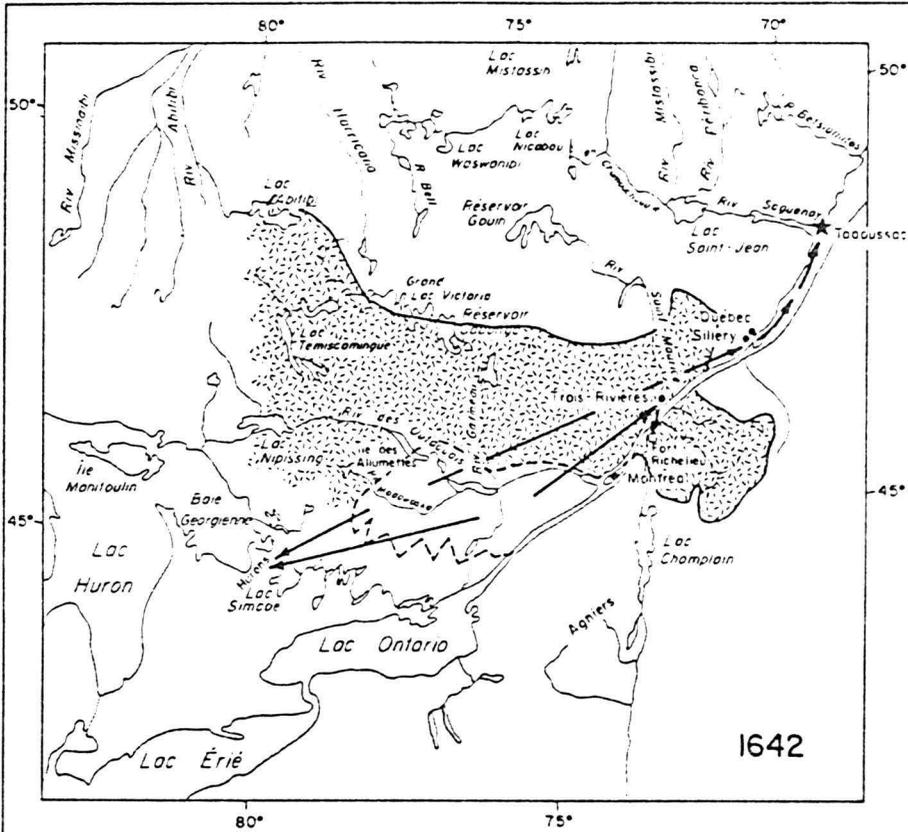
2.2.2.3 Les conséquences de l'entrée en guerre des Tsonnontouans en 1639

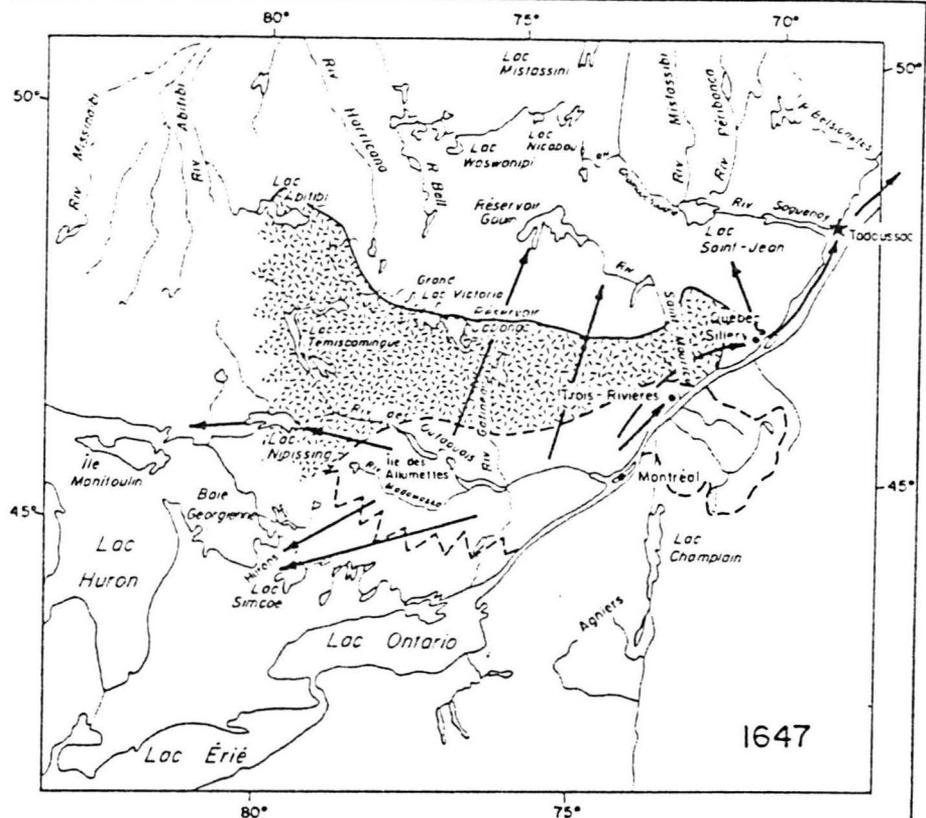
Le deuxième événement majeur consiste dans l'entrée en guerre des "Tsonnontouans" (Sénécas) en 1639. Depuis cinq ans, la paix existait entre la plus puissante et la plus nombreuse nation iroquoise et les Hurons. Malheureusement, les guerriers hurons ayant tué plusieurs Tsonnontouans, la guerre reprend entre les deux nations⁽¹¹⁴⁾. Comme cette nation iroquoise vit à peu de distance de la Huronie, elle soutient le gros de l'offensive (iroquoise) contre les Hurons. L'entrée en guerre des Tsonnontouans permet, entre autres, à la nation des Agniers de concentrer presque toutes ses forces contre les Algonkins et les Montagnais affaiblis par les épidémies. Aussi, les Agniers peuvent-ils mettre sur pied une armée forte de 500 hommes en 1641 pour venir parlementer de paix avec les Français de Trois-Rivières tout en permettant à ses guerriers de piller et massacrer les Amérindiens alliés qu'ils rencontrent⁽¹¹⁵⁾.

2.2.2.4 La fuite des Algonkins de l'Outaouais: 1642-1645 (fig. 16)

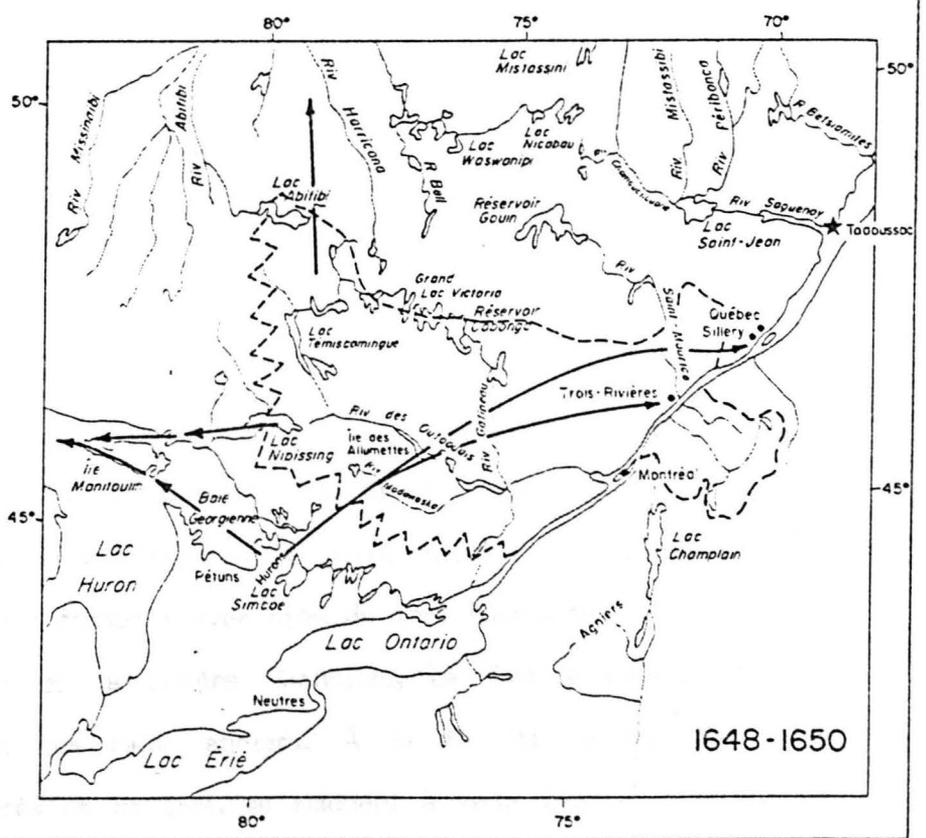
Durant les hivers 1639 à 1642, les Iroquois rôdent "dans ces vastes forêts, à la chasse des hommes"⁽¹¹⁶⁾. Au cours de l'été, les courses des Agniers en amènent plusieurs centaines à contrôler le lac Saint-Pierre et à remonter l'Outaouais jusqu'aux environs de l'île-des-Allumettes⁽¹¹⁷⁾. Durant l'hiver

LES FUITES ALGONKINES 1642 - 1650





NOTE: 1646, paix avec les Agniers et retour des Algonkins sur leur territoire.



- ★ Poste de traite saisonnier
- ← Déplacement
- - - - - Territoire abandonné
- ▨ Algonkins

Figure 16

1641-1642, le massacre d'une importante bande algonkine, la Petite Nation (fig. 13), située à peu de distance en amont de l'embouchure de l'Outaouais, jette la consternation chez les alliés et ouvre toute grande la route de l'Outaouais aux Iroquois⁽¹¹⁸⁾. Circulant librement sur une grande partie de la rivière Outaouais, les Iroquois s'en prennent maintenant à la nation de l'Iroquet (Onontchataronon) et pillent les Hurons et les Français qui descendent ou remontent ce cours d'eau. Le père Isaac Jogues est du nombre des prisonniers⁽¹¹⁹⁾. Aussi, la pression sur les Algonkins devient-elle de plus en plus forte. En 1642 (fig. 16), elle fait "quitter aux Algonquins qui habitoient les costes de ce fleuve, non seulement leur chasse, mais aussi leur pays"⁽¹²⁰⁾. N'ayant plus les forces suffisantes pour résister, presque toute la nation algonkine fuit pour chercher plus de sécurité. Quelques bandes algonkines et les Nipissings se réfugient chez les Hurons⁽¹²¹⁾.

La plupart d'entre elles, cependant, cherche refuge près des habitations françaises. À quelques pas de l'hôpital de Québec, les Algonkins de l'île-des-Allumettes et plusieurs autres de la région de Trois-Rivières se regroupent durant l'hiver 1642-43, tandis que 60 Attikameks se retirent avec les Montagnais près de la maison des Jésuites à Sillery⁽¹²²⁾. À l'été suivant, les Algonkins et les Montagnais descendent vers Tadoussac pour la pêche, la chasse et le commerce. Ils s'éloignent ainsi de la menace iroquoise⁽¹²³⁾. Un autre groupe d'Algonkins de l'île-des-Allumettes quitte Trois-Rivières à la fin de novembre 1642 pour passer l'hiver près du fort Richelieu⁽¹²⁴⁾. Érigé en 1641 à l'embouchure de la rivière Richelieu, ce fort a comme mission d'essayer de stopper les raids agniers. À la fin de février 1643, les Algonkins, réfugiés près de ce fort, se risquent à venir chasser à proximité de l'Habitation française de Montréal⁽¹²⁵⁾. De son côté, la fondation de

Ville-Marie (Montréal) en 1642, offre un autre asile aux Algonkins en fuite. Mais la nouvelle Habitation française n'est pas fréquentée à l'année par les Amérindiens parce qu'elle est trop exposée aux attaques ennemies⁽¹²⁶⁾. Pour cette raison, les Algonkins n'y viennent que quelques semaines pour la chasse. Pour d'autres, Ville-Marie sert, comme le fort Richelieu, de base avancée permettant de lancer des attaques surprises en territoire ennemi puis, de refuge au retour⁽¹²⁷⁾.

Si l'année 1642 sonne l'alarme le long de l'Outaouais et oblige les membres des bandes algonkines habitant près de l'embouchure de cette rivière à quitter leurs territoires de chasse, l'année 1643 marque la fuite de toutes les autres bandes et ce, jusqu'au lac Nipissing (fig. 16). Elles choisissent souvent les habitations françaises comme lieu de refuge, mais elles continuent aussi de se réfugier en Huronie où elles forment une bourgade à part⁽¹²⁸⁾. Vers l'est, un grand nombre d'Algonkins de l'Outaouais, dont les Iroquets (Onontchataronons), les Algonkins de l'île-des-Allumettes, les Otokotouemis* et les Ouaouechkarinis* (Petite Nation), trouvent refuge à Trois-Rivières. Sur place, ils se rassemblent, entre autres, avec plusieurs Montagnais et Hurons (tableaux XXXIX, XL). D'autres membres de ces mêmes bandes et nations s'éloignent davantage de la zone des combats et viennent à Québec⁽¹²⁹⁾ (tableau XXXI). À ce dernier endroit, plusieurs centaines de fuyards, mais principalement ceux des bandes d'Onontchataronons (Iroquet), du lac Nipissing, de l'île-des-Allumettes et même de la région de Trois-Rivières se regroupent pour fuir la menace iroquoise.

2.2.2.5 Le désarroi des nations alliées: 1641-1645

Les Amérindiens alliés qui sont déjà installés à Québec et les autres de passage n'osent plus quitter la protection de cette Habitation française. C'est ainsi que les Hurons, descendus à Québec pour le commerce, ne veulent plus retourner dans leurs pays⁽¹³¹⁾; même si plusieurs familles algonkines sont établies à Sillery, les femmes et les enfants cherchent la sécurité près des Ursulines de Québec⁽¹³²⁾. Les victoires iroquoises, la fuite des bandes algonkines, la désorganisation du commerce des pelleteries et des missions jésuites entraînent la déroute presque complète de l'alliance franco-amérindienne. En plein désarroi, le gouvernement Montmagny et les Français de la Nouvelle-France demandent au père Barthélémy Vimont, supérieur des Jésuites du Canada en 1643, de faire pression sur les autorités françaises afin d'obtenir du secours. Le père Paul Le Jeune est chargé de cette mission⁽¹³³⁾.

L'année suivante, à son retour de France, 60 soldats accompagnent Le Jeune au Canada. Pour enrayer la désintégration de la Huronie, sauver le commerce et les missions, 22 soldats montent avec les missionnaires et les Hurons, terrés à Québec, jusqu'en Huronie⁽¹³⁴⁾. Cet effort, nettement insuffisant, n'empêche pas les raids iroquois "à quatre lieues au-dessus de Québec, jusqu'à soixante lieues au-delà"⁽¹³⁵⁾. De leur côté, les Algonkins délaissent de plus en plus leurs territoires de chasse et connaissent la famine⁽¹³⁶⁾. Entre-temps, incapables de porter secours à leurs alliés algonkins, parce qu'ils ne sont pas rompus à ces guérillas en forêt, les Français s'abritent dans leurs habitations tout en secourant les fuyards, les vieux et les malades amérindiens⁽¹³⁷⁾. À bout de souffle, l'alliance franco-amérindienne réussit, malgré tout, grâce, entre autres, à Pieskaret*, chef algonkin de la région de Trois-Rivières⁽¹³⁸⁾, à capturer plusieurs Iroquois

et à forcer les Agniers à signer la paix en 1646⁽¹³⁹⁾. Par contre, les quatre autres nations iroquoises demeurent toujours sur le sentier de la guerre⁽¹⁴⁰⁾.

2.2.2.6 La trêve de 1646

Au cours de l'assemblée qui scelle la paix de 1646, Tesouëkat*, chef algonkin de l'île-des-Allumettes, parlant pour tous les Algonkins, invite les Agniers à venir chasser dans leur pays. Il déclare à cette occasion que la chasse est libre partout et que les bornes et les limites de leurs territoires n'existent plus⁽¹⁴¹⁾. Les Agniers acceptent l'invitation pour mieux connaître les routes fluviales qui sillonnent leur pays et repérer les territoires de chasse des principales bandes algonkines⁽¹⁴²⁾. De leur côté, les Jésuites et les Montréalistes veulent profiter de cette paix pour sédentariser les Amérindiens à Montréal⁽¹⁴³⁾. D'ailleurs, Sillery est cité en modèle pour ce projet⁽¹⁴⁴⁾.

2.2.2.7 La fuite des Algonkins et des Hurons: 1647-1650

Après l'assassinat du père Isaac Jogues dans le pays agnier en octobre 1646⁽¹⁴⁵⁾, les guerriers de cette nation, cachant leurs desseins, chassent avec les Algonkins durant l'hiver 1646-47. Au printemps, ils massacrent plus de cent Algonkins de la région de Trois-Rivières⁽¹⁴⁶⁾. Cette victoire jette de nouveau la panique le long des rives du Saint-Laurent et de l'Outaouais (fig. 16). Le gros des Algonkins onontcharonons s'enfuit à Trois-Rivières⁽¹⁴⁷⁾. D'autres Algonkins de l'Outaouais les y rejoignent⁽¹⁴⁸⁾. Ce sont, entre autres, des Algonkins de l'île-des-Allumettes qui ont échappé au massacre⁽¹⁴⁹⁾. Devant la pression iroquoise, certains fuyards algonkins choisissent maintenant de s'établir et de se sédentariser près de l'Habitation de Trois-Rivières⁽¹⁵⁰⁾,

tandis qu'un plus grand nombre d'Algonkins se réfugie à Québec⁽¹⁵¹⁾. De leur côté, les Hurons, descendus à Québec pour le commerce, ne veulent plus retourner chez eux et recherchent la protection française⁽¹⁵²⁾. Pour sa part, l'Habitation de Montréal est délaissée parce qu'elle est trop exposée aux raids iroquois⁽¹⁵³⁾.

Même si nous n'avons pas beaucoup de données sur l'hinterland, il est plausible de supposer que plusieurs Algonkins se soient réfugiés chez les Hurons⁽¹⁵⁴⁾, tandis que d'autres se soient fondus avec les Attikameks du Haut Saint-Maurice. Soulignons aussi que la reprise de la guerre contre les Agniers coïncide avec la recrudescence d'une nouvelle épidémie qui décime encore plus les nations amérindiennes alliées⁽¹⁵⁵⁾. Cet autre fléau explique vraisemblablement l'échec que connaissent les survivants algonkins de Trois-Rivières dans leur tentative de regrouper les Micmacs, les Attikameks, les Montagnais du Saguenay établis à Sillery et les Nipissings pour faire face aux hordes iroquoises qui déferlent sur leur pays⁽¹⁵⁶⁾.

L'année suivante (1648), la pression iroquoise, présente entre Québec et Montréal⁽¹⁵⁷⁾, s'accroît sur l'Outaouais, mais surtout sur la Huronie (fig. 16). Aussi, plusieurs Hurons viennent-ils grossir le nombre de leurs compatriotes à Trois-Rivières et à Québec⁽¹⁵⁸⁾. Pressés de toutes parts, nombreux sont les Algonkins qui cherchent refuge chez les Hurons où ils forment deux nouvelles missions: Saint-Esprit* et Saint-Michel*⁽¹⁵⁹⁾. D'autres Algonkins, comme le capitaine "Tesouehat", dit "le Borgne", de l'île-des-Allumettes, choisissent Québec où ils se regroupent avec plusieurs Nipissings en fuite⁽¹⁶⁰⁾. La menace iroquoise se faisant sentir jusqu'à Québec, plusieurs Algonkins et Hurons accompagnent les Montagnais au Saguenay et

dans le Bas-Saint-Laurent pour la grande chasse d'hiver de 1648-1649⁽¹⁶¹⁾. Entre-temps, plusieurs autres groupes d'Amérindiens s'éloignent de Trois-Rivières et de Québec et pénètrent plus profondément qu'à l'ordinaire dans les forêts pour leur chasse d'hiver⁽¹⁶²⁾.

Les années 1649-1650 marquent l'abandon presque complet de la rivière Outaouais et de la Huronnie par les Amérindiens de ces régions (fig. 16). D'ailleurs, les Registres de Sillery et de Trois-Rivières témoignent de cette débandade algonkine et huronne. Nous constatons rapidement à la lecture de ces documents qu'un bon nombre de survivants de ces deux nations viennent chercher protection près des Habitations de Trois-Rivières et de Québec (tableaux XXXIII, XLII). Dans le cas des Hurons, près de quatre cents d'entre eux cabannent près de l'hôpital de Québec en 1650⁽¹⁶³⁾. Un autre fort groupe de cette dernière nation se réfugie, entre autres, chez les Pétuns, les Neutres et sur l'île Saint-Joseph*⁽¹⁶⁴⁾. Le reste des survivants est amené prisonnier en Iroquoisie et intégré aux différentes nations⁽¹⁶⁵⁾. Leurs alliés nipissings n'échappent pas non plus au massacre et au pillage de leurs pays. À l'hiver 1649-50, les Iroquois surgissent sur leur territoire où plusieurs Algonkins se sont réfugiés⁽¹⁶⁶⁾. Pris au piège, le gros des Nipissings s'enfuit plus au nord et à l'ouest, tandis qu'un autre petit groupe réussit à atteindre Trois-Rivières et Québec (tableaux XXXIII, XLII). Ceux qui fuient vers le nord et l'ouest continuent cependant à être traqués par les Iroquois qui renversent, entre autres, sur leur passage un groupe d'Abitibis*⁽¹⁶⁷⁾. Précisons que pour mieux comprendre les conséquences des nombreuses guerres pour le contrôle du Saint-Laurent qui secouent les nations des Grands Lacs, nous traiterons spécifiquement de ce sujet ultérieurement dans ce texte.

2.2.2.8 Les fuites attikamèques: 1649-1652 (fig. 17)

Plus à l'est, la paix de 1646 et la défaite algonkine de 1647 ont permis aux Agniers de découvrir les routes qui contournent l'Habitation de Trois-Rivières et qui mènent au Saint-Maurice. Aussi, dès 1649, les Agniers ne tardent-ils pas à tendre des embuscades le long du Saint-Maurice en amont de Trois-Rivières. À l'affût, ils tombent alors à l'improviste sur les canots qui remontent ou descendent cet affluent du Saint-Laurent. Rapidement, ces raids font craindre aux Attikameks de se rendre commercer à Trois-Rivières⁽¹⁶⁸⁾. C'est sans doute l'une des principales raisons qui les motive à inviter les commerçants français et le père Buteux à monter dans leur pays.

Même si les Agniers se font craindre le long des rives du Saint-Laurent jusqu'à Québec en 1651, l'effort de guerre iroquois s'oriente toujours vers les Grands Lacs. En effet, les Tsonnontouans sollicitent l'aide des Agniers contre les Neutres⁽¹⁶⁹⁾. Cependant, malgré la stratégie guerrière commune des Cinq-Nations, les Agniers et leurs alliés disposent de suffisamment de force pour harceler les habitations françaises et tronçonner les routes commerciales, principalement le Saint-Maurice. Aussi, un groupe de soldats escorte-t-il durant quelques jours l'expédition du père Jacques Buteux qui remonte le Saint-Maurice en mars 1651⁽¹⁷⁰⁾. Mais la défaite des Neutres⁽¹⁷¹⁾ dégage un grand nombre de guerriers iroquois⁽¹⁷²⁾, dont un fort groupe vient rôder dans la région de Trois-Rivières⁽¹⁷³⁾ et sur une grande partie du bassin hydrographique du Saint-Maurice⁽¹⁷⁴⁾; remontant le Saint-Maurice, les Iroquois rôdent jusqu'à la hauteur des lacs Blanc et Madonac⁽¹⁷⁵⁾. En même temps qu'un groupe de leurs guerriers surprend et massacre beaucoup d'Attikameks, un deuxième détachement force les Hurons et les Algonkins qui circulent

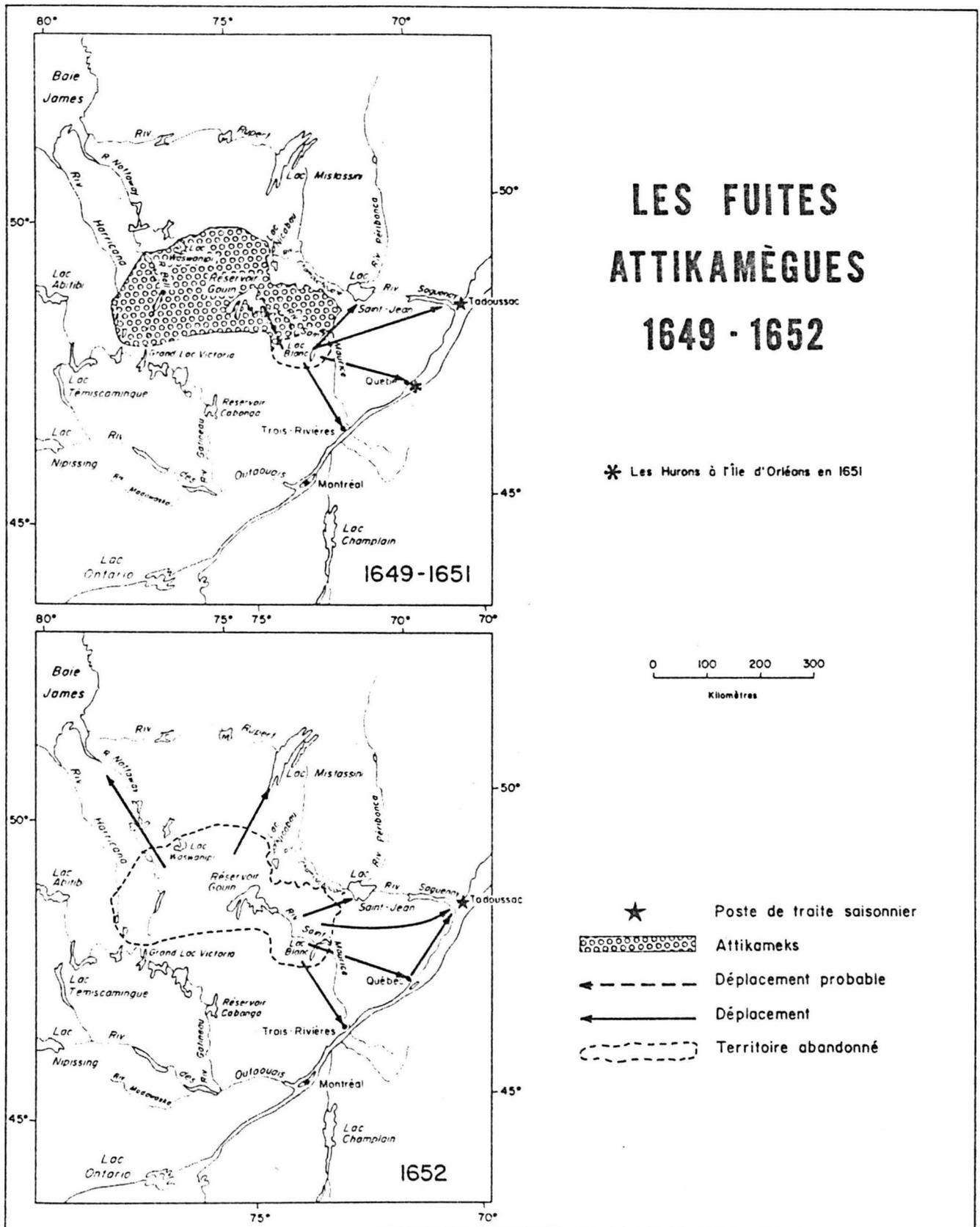


Figure 17

encore sur le Saint-Laurent à gagner Trois-Rivières pour se regrouper avec les autres Amérindiens réfugiés à cet endroit⁽¹⁷⁶⁾. D'ailleurs, devant le massacre de leurs alliés, les Montagnais et les Algonkins les pressent de venir les rejoindre à Trois-Rivières, Sillery et Tadoussac⁽¹⁷⁷⁾. Certains d'entre eux acceptent et quittent les rives du Saint-Maurice pour fuir au lac Saint-Jean⁽¹⁷⁸⁾ et à Tadoussac⁽¹⁷⁹⁾. Cependant, en consultant les Registres de Trois-Rivières et de Sillery, nous constatons qu'un nombre important d'Attikameks continue de fréquenter Trois-Rivières, même si les raids iroquois de 1651 et 1652 marquent le début de leur fuite vers le nord et l'est (tableaux XXXIII, XLII). Elle s'accélère avec le massacre du père Buteux et de son groupe le long du Saint-Maurice en 1652 par une armée iroquoise qui oblige de nombreux Attikameks à fuir temporairement leur pays. Ceux-ci se réfugient alors au Saguenay-Lac-Saint-Jean et vers la Baie d'Hudson (fig. 15).

2.2.2.9 La fuite des alliés Amérindiens vers l'est: 1649-1653 (fig. 18)

Les Amérindiens des régions de Trois-Rivières et du Saint-Maurice ne sont pas les seuls à connaître les affres des raids iroquois, puisque, au sud-ouest, Montréal vit sous la pression des forces iroquoises. Pour cette raison, cette récente Habitation française, située près de la frontière de l'Iroquoisie, ne retient plus les Amérindiens en fuite. Elle sert tout au plus de retraite passagère pour ceux qui sont poursuivis par les Iroquois⁽¹⁸⁰⁾. Pour sa part, la région de Québec⁽¹⁸¹⁾ ne se sent plus à l'abri et doit maintenant penser à se protéger des raids iroquois. Aussi, cette constante crainte de l'éventualité d'un massacre iroquois maintient-elle à Sillery un climat d'insécurité qui force les Montagnais, les Algonkins, les Attikameks et plusieurs autres alliés

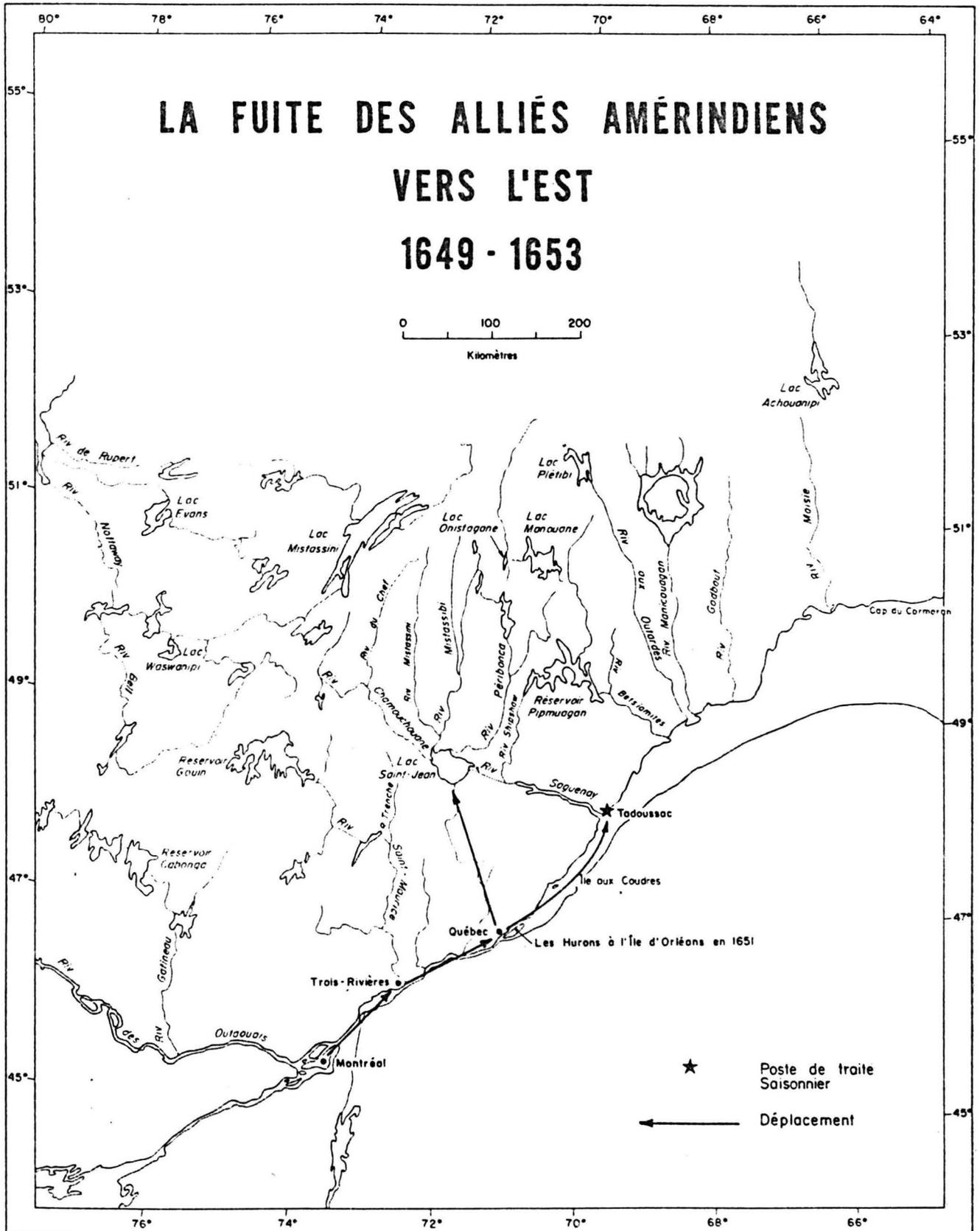


Figure 18

à s'abriter derrière un fort palissadé⁽¹⁸²⁾. De plus, tandis que les Hurons réfugiés à Québec et à Beauport* en 1649 et 1650 se transportent sur l'île d'Orléans en 1651⁽¹⁸³⁾, d'autres Amérindiens continuent d'affluer dans la région de Québec (tableau XXXIII). Malgré le grand nombre d'entre eux regroupés à Sillery et à Québec, le désarroi de ces réfugiés est tel que les Algonkins demandent à Noël Negabamat ("Tekouerimat"), le capitaine montagnais de Sillery, de se rendre chez les Abénaquis chercher du secours contre les Iroquois. Mais sa démarche n'obtient pas de succès⁽¹⁸⁴⁾. Entre-temps, la panique atteint son point culminant dans la région de Québec, si bien que les Amérindiens n'osent plus s'éloigner pour aller à la chasse⁽¹⁸⁵⁾. De leur côté, les Hurons, maintenant établis à l'île d'Orléans, sont harcelés par les Iroquois⁽¹⁸⁶⁾.

L'insécurité et la panique règnent donc maintenant de Montréal à Québec et poussent les Amérindiens alliés à chercher asile au Saguenay-Lac-Saint-Jean, si bien que Tadoussac reçoit la visite de 800 à 900 Amérindiens dont un bon nombre de Hurons et d'Algonkins⁽¹⁸⁷⁾. Parmi ces fuyards, plusieurs d'entre eux se rendent au lac Saint-Jean où ils se sentent en plus grande sécurité⁽¹⁸⁸⁾. Cependant, de tous les Amérindiens qui vivent dans la crainte des Iroquois, ce sont ceux de la région de Trois-Rivières qui subissent les plus grandes pertes, puisque cette région est la cible privilégiée de ces farouches guerriers.

2.2.3 LA PAIX DE 1653 à 1657

Les défaites successives d'une grande partie des nations des Grands Lacs, le dépeuplement de l'Outaouais et du Saint-Maurice et la stratégie militaire

défensive des Français permettent maintenant aux Iroquois d'espérer la défaite française. Aussi, 600 guerriers agniers se ruent-ils sur Trois-Rivières en 1653⁽¹⁸⁹⁾. Une victoire à cet endroit isolerait complètement Montréal. Mais leur attaque échoue. En outre, comme nous l'avons vu précédemment, de nombreux problèmes assaillent toute l'Iroquoisie. Les Cinq-Nations viennent donc signer la paix en 1653 avec l'alliance franco-amérindienne. Cette paix dure jusqu'en 1657 et favorise le retour d'une grande partie des survivants Algonkins et Attikameks sur leurs territoires ancestraux. De nouveau, les Iroquois, probablement des Agniers, chassent avec les Algonkins. Ces derniers permettent même "aux femmes veuves et aux filles de leur Nation d'épouser quelques Iroquois"⁽¹⁹⁰⁾. Cette période de paix marque aussi la libre circulation sur toutes les artères fluviales importantes et ramène les fourrures aux Habitations françaises⁽¹⁹¹⁾, si bien que le volume des échanges augmente sans cesse durant cette courte période. À titre d'exemple, au tout début de la deuxième offensive iroquoise sur le Saint-Laurent (1657), "plus de soixante canots (200 personnes environ) chargés de pelleteries, étoient abordez aux Trois-Rivières. Ils venoient de la Nation des poissons blancs, et d'autres peuples encore plus éloignez du grand fleuve dont quelques-uns n'avoient jamais veu ny Français, ny Europeans"⁽¹⁹²⁾.

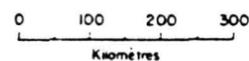
2.2.4 LES OFFENSIVES IROQUOISES: 1657-1663

2.2.4.1 Les victoires iroquoises: 1657-1661 (fig. 19)

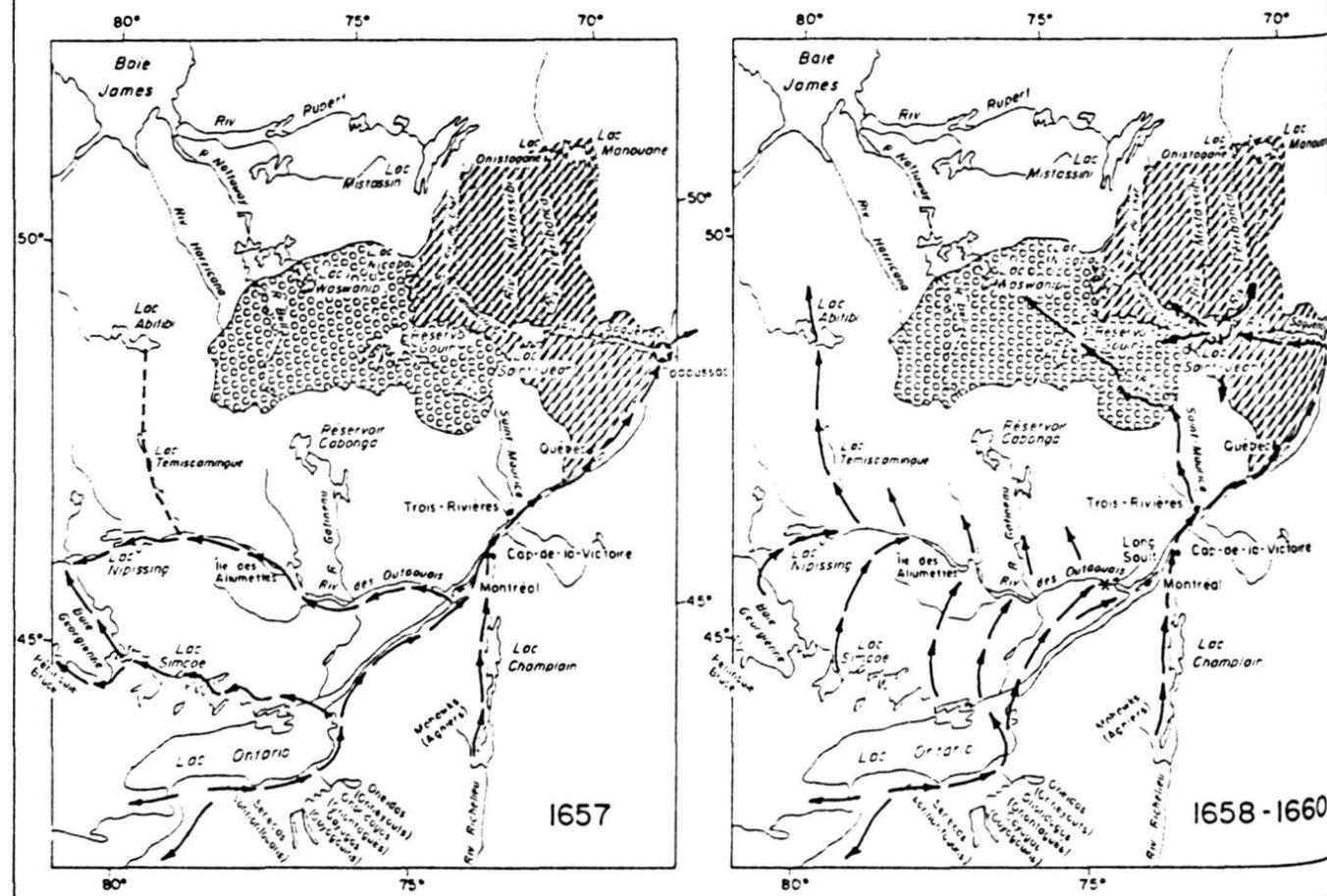
Le déplacement de la colonie huronne de l'île d'Orléans vers les Agniers (Mohawks) après leur défaite de 1656⁽¹⁹³⁾ et la victoire d'une autre nation iroquoise, les Tsonnontouans, sur les "Ehriehronnons" (Chats) permettent aux

LES OFFENSIVES IROQUOISES

1657 - 1663



* La défaite de Dollard des Ormeaux en 1660 au Long Sault.



- ← Contrôle
- ⊙ Poste de traite permanent
- ▨ Montagnais
- ⊘ Attikameks
- ▲ Défaite iroquoise

** La destruction du poste de traite permanent de Tadoussac en 1661 par les Agniers.

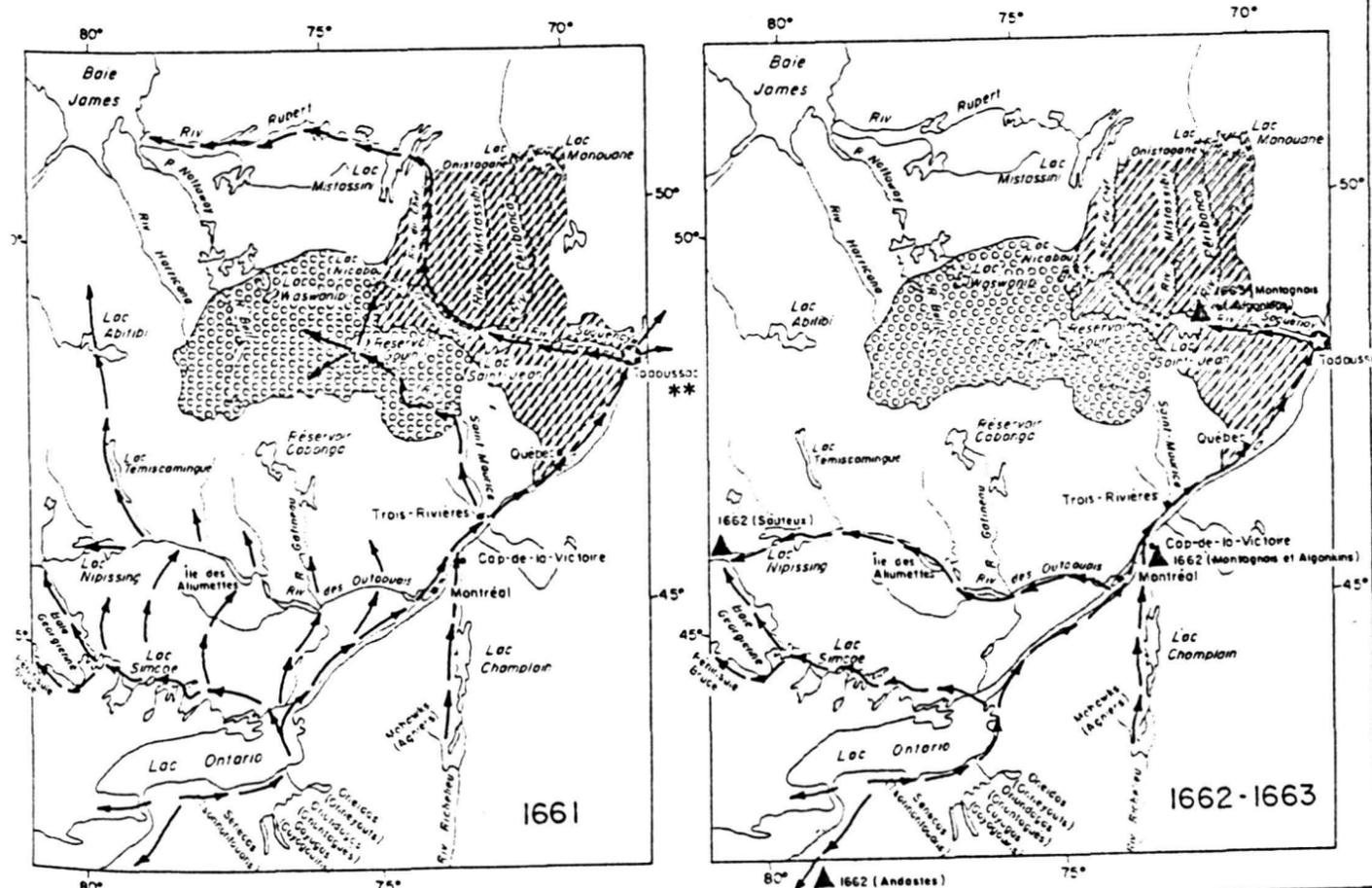


Figure 19

Cinq-Nations de rompre la paix et de reprendre l'offensive contre l'alliance franco-amérindienne⁽¹⁹⁴⁾. Conscients de leur situation devenue précaire en 1657, une cinquantaine de Français qui oeuvraient en Iroquoisie durant la paix de 1653 à 1657⁽¹⁹⁵⁾ s'enfuient vers Montréal. Un de ceux-ci, le père Simon Le Moine*, missionnaire et ambassadeur des Français chez les Iroquois, nous rend compte à son arrivée de la stratégie guerrière iroquoise. Il estime d'abord que les "pauvres Algonquins, et d'en-haut et d'en-bas, courent aujourd'hui risque d'estre tous détruits"⁽¹⁹⁶⁾. Puis, il ajoute que l'Iroquois veut "enlever la grande Bourgade des Hurons, et des Algonquins"⁽¹⁹⁷⁾ située en Huronie. Finalement, une autre bande "à desseïn d'aller renverser tout ce qu'elle rencontrera soit au Segné, soit à Tadoussac"⁽¹⁹⁸⁾. Aussi, à l'automne 1657, les Iroquois concentrent-ils leurs forces sur deux objectifs: le fleuve Saint-Laurent et les Grands Lacs. Appliquant ce plan de campagne, 200 Agniers se dirigent vers l'embouchure du Saguenay. Sur la rive sud, devant Tadoussac, les membres de cette armée fabriquent de nouveaux canots pour "prendre en fuite tous les Montagnets et les Algonquiens, qui retournent ordinairement de leur grande chasse en ce temps-là"⁽¹⁹⁹⁾.

Au printemps 1658, au moment où les Agniers s'apprêtent à remonter le Saguenay, de petites bandes de différentes nations iroquoises rôdent autour de Montréal, Trois-Rivières et Québec⁽²⁰⁰⁾. Chemin faisant, elles dressent des embuscades aux Hurons, aux Algonkins et même aux Français⁽²⁰¹⁾. Tous ces affrontements permettent cependant aux deux camps adverses de faire des prisonniers. Aussi, même si les raids iroquois se font plus sanglants, certains délégués iroquois viennent-ils discuter d'échange de prisonniers avec les Français⁽²⁰²⁾. Plusieurs raisons expliquent ce double volet de la stratégie iroquoise face aux Français. D'abord, elle leur fournit l'occasion d'occuper les

Français près de leurs habitations. De cette façon, une offensive franco-amérindienne ne peut pas s'organiser et envahir le territoire iroquois. Cette appréhension des Iroquois s'avère justifiée, puisque leurs villages sont désertés par presque tous leurs guerriers, occupés à querroyer au loin⁽²⁰³⁾. Ensuite, elle laisse les Amérindiens alliés, déjà affaiblis par les épidémies et les guerres des décennies précédentes, presque complètement démunis de secours et d'aide devant les hordes iroquoises qui déferlent dans leur pays. En même temps, les Iroquois réussissent à diviser dans les faits l'alliance franco-amérindienne qui devient beaucoup plus vulnérable. Enfin, tous ces pourparlers et ces discussions, ponctués de raids, jettent la confusion chez les Français et les empêchent de prendre des décisions efficaces pour vaincre leurs ennemis. En fait, ces hésitations françaises laissent suffisamment de temps aux Iroquois pour piller et massacrer les nations de l'hinterland tout en leur permettant, grâce aux butins de guerre que constituent les pelleteries, de financer de nouvelles attaques d'envergure.

Suivant leur plan de campagne, les bandes iroquoises, libres de leurs mouvements, remontent les principales routes fluviales de l'hinterland et renversent tout sur leur passage, si bien que, en 1658, 200 Agniers peuvent librement attaquer les Amérindiens du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Simultanément, un groupe de guerriers iroquois continue de piller le territoire attikamègue⁽²⁰⁴⁾, tandis que 400 autres poursuivent leurs ravages sur l'Outaouais⁽²⁰⁵⁾. Par la suite, ce dernier groupe rejoint 800 autres guerriers pour former une troupe de 1 200 hommes et fondre sur la nation des Outaouacs de l'île Manitoulin*⁽²⁰⁶⁾. Poursuivant son attaque en Huronie, cette puissante armée iroquoise détruit la dernière bourgade des Hurons et des Algonkins reconstruite durant la paix de 1653 à 1657⁽²⁰⁷⁾.

Revenus chargés de butins dans leurs villages vers la fin de l'été 1658, les Iroquois se contentent de maintenir une pression constante sur le fleuve Saint-Laurent et ce, de Montréal jusqu'à Tadoussac tout en procédant à des échanges de prisonniers avec les Français. Ils profitent ainsi d'un répit avant d'entreprendre de nouvelles expéditions d'envergure en 1660. En effet, cette année-là, une armée de 900 à 1 200 guerriers quitte l'Iroquoisie et ses territoires de chasse pour fondre sur ses ennemis. Dans ce dessein, 200 Onnontagués chassent tout l'hiver 1659-1660 le long de l'Outaouais dans le but de se joindre à 500 Agniers et d'attaquer, au cours de l'été suivant, les Habitations françaises, principalement celle de Montréal. Au même moment, une deuxième armée de 200 à 300 guerriers se dirige vers le Saguenay-Lac-Saint-Jean, tandis qu'un dernier groupe d'environ 200 guerriers se fragmente pour lancer des raids autour de Trois-Rivières, de Québec et le long du Saint-Maurice⁽²⁰⁸⁾. Mais, tandis que la troupe sillonnant le Saguenay-Lac-Saint-Jean remporte de nombreux succès et que de petites bandes harcèlent les membres de l'alliance franco-amérindienne des régions de Québec et de Trois-Rivières, l'armée iroquoise sur l'Outaouais rencontre une résistance inattendue qui la fait dévier de son projet initial.

Cette résistance est celle d'une troupe formée de 17 Français, dont Dollard des Ormeaux, 40 Hurons de Québec et 6 Algonkins de Trois-Rivières qui quittent Montréal et remontent l'Outaouais. Cette petite troupe alliée poursuit probablement un objectif commercial, puisque les routes vers Montréal sont presque complètement bloquées par les Iroquois. Cette expédition franco-amérindienne se doit de rejoindre la tête de la rivière Outaouais, si elle veut commercer avec les Algonkins et les autres Amérindiens alliés qui s'y sont réfugiés. Cependant, les Iroquois ont tôt fait

de la repérer. Pourchassés, les alliés se retranchent dans un fortin du Sault Saint-Louis et résistent vaillamment aux 200 Iroquois qui ont quitté leur chasse le long de l'Outaouais pour les attaquer. Devant l'impossibilité de prendre le fortin, ils demandent le secours des 500 Agniers rassemblés près des îles Richelieu. Cette armée de 700 guerriers effectue pendant dix jours des attaques fréquentes contre le fortin. Malgré les efforts des guerriers iroquois, le fortin résiste toujours. Les assaillants tentent alors de diviser la troupe alliée en promettant la vie sauve à ceux qui se rendraient. Cette offre alléchante entraîne la défection de 30 à 40 Hurons. Affaibli, le reste de la troupe alliée tombe entre les mains ennemies le 8 juin 1660. Mais, après l'évaluation de leurs nombreuses pertes causées par la résistance acharnée de cette petite troupe alliée, les Iroquois craignent maintenant d'être incapables de prendre Montréal. Aussi, cette armée iroquoise décide-t-elle de retourner dans son pays⁽²⁰⁹⁾.

L'année suivante, plus précisément au printemps 1661, plusieurs armées iroquoises rôdent de nouveau autour des habitations françaises. Une première armée pénètre profondément dans le Saint-Maurice, tandis qu'une autre détruit le poste de Tadoussac et remonte le Saguenay-Lac-Saint-Jean jusqu'aux portes de la baie James, par le lac Mistassini et la rivière Rupert. Tous ces raids dévastateurs massacrent 114 alliés, dont 70 Français⁽²¹⁰⁾. À ce désastre, il faut ajouter la recrudescence d'une nouvelle épidémie qui fauche un grand nombre de Montagnais et d'Amérindiens de diverses nations⁽²¹¹⁾. Leurs raids terminés à la baie James, les Iroquois reviennent sur leurs pas en grossissant sans cesse le nombre de leurs prisonniers. Ils remontent par la suite le fleuve et passent triomphalement devant Québec et Trois-Rivières⁽²¹²⁾ narguant les Français terrés derrière leurs palissades.

Cependant, les victoires de l'année 1661 s'avèrent très coûteuses pour les Cinq-Nations, puisque les prisonniers qu'ils ramènent du Saguenay-Lac-Saint-Jean sont victimes d'une nouvelle épidémie de petite vérole. Leur entrée triomphale dans leurs villages se transforme rapidement en cauchemar⁽²¹³⁾.

2.2.4.2 Le tournant des années 1662-1663 (fig. 19)

Même si l'offensive iroquoise de 1661 éprouve rudement les alliés⁽²¹⁴⁾, emportant, au cours des premiers mois de navigation, 184 victimes, dont 70 Français et 114 Amérindiens, la solidité de la coalition des Cinq-Nations s'effrite rapidement par la suite. En effet, la plus puissante nation iroquoise, les Tsonnontouans, livre une guerre contre la nation des Andastes⁽²¹⁵⁾. Comme cette nouvelle guerre se retourne contre eux, les guerriers tsonnontouans se voient obligés de demeurer dans leurs pays. Dès lors, ils doivent "se mettre sur la défensive, eux qui jusqu'à présent avoient porté leurs armes victorieuses par toutes ces terres"⁽²¹⁶⁾. Cette situation les amène à reprendre les discussions de paix avec les Français et leurs alliés⁽²¹⁷⁾. Aussi, Ragueneau se réjouit-il "que de deux mille Iroquois ou environ qu'il y a, en voilà quinze ou seize cents qui mettent les armes bas"⁽²¹⁸⁾. Les 400 à 500 autres guerriers "ont eux-mêmes à dos trois Nations différentes, les Abnaquiois, les Mahingans, et ceux qu'on nomme du Levant, contre lesquels ils reprennent la guerre"⁽²¹⁹⁾. De plus, l'épidémie de petite vérole qui décime les Amérindiens alliés en 1661 se répand dans les bourgades iroquoises au contact des prisonniers contaminés⁽²²⁰⁾. Pour cette seule année, l'ampleur de l'épidémie fauche près de mille iroquois⁽²²¹⁾. Tous ces facteurs conjugués contribuent à diminuer l'intensité des guerres

iroquoises.

Leur puissance étant maintenant affaiblie, les guerriers iroquois subissent, à partir de 1662, plusieurs revers militaires qui provoquent un revirement complet du rapport de force en faveur de l'alliance franco-amérindienne, puisque les nations iroquoises perdent sur plusieurs fronts. À titre d'exemple, 100 Agniers et Onneiouts se font massacrer au nord du lac Huron par une bande de Sauteurs* originaires de la région du Sault Sainte-Marie*⁽²²²⁾. Sur le front sud, 800 Onnontagués et Tsonnontouans connaissent la défaite aux mains des Andastes⁽²²³⁾. À l'entrée du lac Champlain, une quarantaine de Montagnais et d'Algonkins de Sillery réussissent à vaincre les Iroquois, probablement des Agniers⁽²²⁴⁾. Finalement, au printemps 1663, un autre groupe d'Algonkins et de Montagnais du Saguenay-Lac-Saint-Jean remporte une victoire aux dépens des Agniers⁽²²⁵⁾.

À partir de 1663, ne pouvant plus compter sur les membres des autres nations iroquoises, les Agniers, ennemis traditionnels de l'alliance franco-amérindienne, soutiennent presque seuls l'effort de guerre. Obligés de se battre sur plusieurs fronts à la fois, ces derniers ne peuvent lancer que de petites troupes contre les Français et leurs alliés. Cette année-là, leurs guerriers effectuent plusieurs raids dans la région de Montréal et maintiennent leur menace autour de Trois-Rivières et de Québec. La plus grosse troupe descend, dès l'automne 1662, jusqu'à la rivière du Loup pour y chasser durant l'hiver et s'attaquer à un de leurs ennemis traditionnels, les Etchemins. Au printemps suivant, cette troupe se fractionne en plusieurs bandes, dont l'une sillonne le Saguenay-Lac-Saint-Jean⁽²²⁶⁾. Malgré l'effort agnier, une accalmie règne un peu partout. Cependant, les alliés amérindiens,

réfugiés souvent très profondément dans l'hinterland, ignorent le déroulement général de cette guerre. Aussi, la peur d'être massacrée par leurs ennemis subsiste-t-elle toujours chez la plus grande partie des membres de l'alliance franco-amérindienne. Pour cette raison, 300 à 400 Algonquiens et le reste des Hurons cherchent encore la protection des armes françaises à Québec⁽²²⁷⁾. D'autres, comme les Montagnais de Tadoussac et les Algonkins réfugiés à Sillery, préfèrent s'éloigner vers l'est et passer presque toute l'année à nomadiser aux monts Notre-Dame*⁽²²⁸⁾.

2.2.4.3 La défaite iroquoise: 1663-1667

Malgré certains raids iroquois dans les régions de Trois-Rivières et de Montréal, la guerre perd beaucoup de son intensité en 1663⁽²²⁹⁾. Déjà affaiblis par la petite vérole de 1662, les Iroquois doivent affronter en même temps les Andastes, les Abénakis et la nation des Loups (Mohican)⁽²³⁰⁾. Puisque les postes hollandais sont situés sur le territoire des Loups, le commerce s'avère très difficile entre les Hollandais et les Iroquois. Ces derniers, principalement les Agniers, craignent pour leur approvisionnement en armes et en munitions⁽²³¹⁾. Dès lors, ils doivent s'assurer de la paix ou du moins d'une trêve du côté de Montréal. Ils entrent donc en pourparlers avec l'alliance franco-amérindienne⁽²³²⁾. Malheureusement, leurs ambassadeurs trouvent la mort lors d'une embuscade préparée par les Algonkins. Malgré cet incident, toutes les nations iroquoises, sauf celle des Agniers, délèguent, en 1664, la plus importante ambassade jamais vue à l'époque pour discuter de paix avec les Français et leurs alliés⁽²³³⁾. Durant ces discussions de paix, les Agniers continuent à guerroyer. Mais, au cours de l'année 1664, 600 de leurs guerriers perdent une importante bataille contre les Mohicans (Loups)⁽²³⁴⁾.

Cette défaite ne leur fait pas perdre courage pour autant, puisqu'une bande de 100 Agniers et d'Onnontagués dissidents descendent jusqu'au Saguenay-Lac-Saint-Jean à l'hiver 1665. Parvenue à destination, elle se subdivise en trois groupes. Le premier se dirige vers le lac Mistassini. Le deuxième pille le lac Saint-Jean, tandis que le dernier rôde probablement le long de la Haute Côte-Nord pour surprendre les Montagnais et les Papinachois⁽²³⁵⁾. Le succès de ces raids est mitigé, puisqu'une trentaine d'Agniers subissent une écrasante défaite au lac Saint-Jean⁽²³⁶⁾. À leur retour de l'estuaire du Saint-Laurent, les survivants agniers et onnontagués prennent rapidement conscience que les Français se sont considérablement fortifiés avec l'arrivée de plus de 1 000 soldats du régiment Carignan-Salières⁽²³⁷⁾. Dorénavant, même si à "trois lieues au-dessus de Trois-Rivières, où est le lac Saint-Pierre, les attaques iroquoises fondent en cet endroit plus qu'en aucun autre"⁽²³⁸⁾, l'initiative des opérations militaires appartient à l'alliance franco-amérindienne. D'ailleurs, le secours de la mère-patrie à sa colonie accentue définitivement le déséquilibre du rapport de force en faveur de l'alliance franco-amérindienne⁽²³⁹⁾.

Depuis la destruction de la Huronnie, les Iroquois étaient devenus le principal obstacle au développement de la colonie. Pour cette raison, Louis XIV, roi de France, dépêche dans la colonie en 1665 plus de mille soldats et officiers du régiment Carignan-Salières dirigés par le lieutenant-général Alexandre de Prouville de Tracy*. Le roi nomme en même temps, à la tête de la Nouvelle-France, un militaire de carrière, le gouverneur Daniel de Courcelles*⁽²⁴⁰⁾. Cette armée débarque à Québec au moment où les Iroquois, décimés par la maladie et les nombreuses guerres, ne présentent plus la même hardiesse qu'auparavant. En effet, déjà en 1656, les missionnaires

rapportent que les nations iroquoises se sont tellement dépeuplées "qu'on y compte plus d'Estrangers que de naturels du pays"⁽²⁴¹⁾, de sorte que "leurs Bourgs se trouvent presque déserts, et leurs champs ne sont qu'à demy cultivez"⁽²⁴²⁾. Cette description révèle une chute démographique importante dans les bourgs iroquois, surtout si nous tenons compte de la coutume amérindienne qui permet de faire revivre un guerrier tué au combat, une femme ou un enfant décédés par l'adoption de prisonniers et de prisonnières capturés lors d'un raid.

Profitant d'une situation qui leur est éminemment favorable, les militaires français, influencés par leur formation européenne et ignorant les techniques de la guerre de guérilla, établissent un plan défensif de campagne avant de s'aventurer en territoire iroquois. Pour assurer leurs arrières et leur ravitaillement, ils décident de fortifier la rivière Richelieu, "principale voie d'accès des Agniers vers la vallée du Saint-Laurent"⁽²⁴³⁾. En 1665, ils y reconstruisent le fort Richelieu sur le site de l'actuelle ville de Sorel*, le fort Saint-Louis* sur le site de fort Chambly* et le fort Sainte-Thérèse* sur les rives de la baie Missisiquoi*. Ils y ajoutent, l'année suivante, le fort Saint-Jean* et le fort Sainte-Anne*, situé sur une île à l'entrée du lac Champlain⁽²⁴⁴⁾. Informées des efforts de fortification des nouvelles troupes françaises sur le Richelieu, toutes les nations iroquoises, sauf celle des Agniers, viennent signer, dès décembre 1665, un traité de paix avec les Français. Constatant l'absence des Agniers, le gouverneur Courcelles organise une campagne d'hiver pour écraser la nation rébarbative par les armes. Malgré l'échec relatif de l'expédition française de janvier 1666, les Agniers se présentent au mois de juillet suivant et renouvèlent, avec les autres nations, le traité de paix.

Si les Agniers se présentent à la signature du traité de paix, c'est pour mieux cacher leur jeu, puisqu'ils désirent attaquer et détruire le fort Sainte-Anne, menace directe au nord-est de leur territoire. L'entreprise des Agniers échouant, les Français contre-attaquent et forcent cette nation à revenir confirmer la paix. Mais, les délégués agniers ne se présentent pas au rendez-vous fixé au mois d'août. Courcelles se rend alors à l'évidence et décide de régler la question une fois pour toutes. Sans tarder, il rassemble une armée de 1 300 hommes qui quitte le fort Sainte-Anne le 3 octobre 1666 (fig. 20). Rapidement, l'armée francoamérindienne pénètre dans le pays ennemi, déserté par la peur des armes françaises. Sur place, cette troupe se contente d'incendier les villages agniers "et de consumer toutes les provisions de bled d'Inde, de fèves, et d'autres fruits du pays (...) De sorte que ceux qui savent la manière de vivre de ces Barbares, ne doutent point que la faim n'en fasse presque autant mourir"⁽²⁴⁵⁾ que la guerre. Après avoir pris officiellement possession de ce territoire pour le roi de France, Tracy et son armée entrent à Québec le 6 novembre 1666.

La stratégie défensive des troupes françaises effraie davantage qu'elle n'affaiblit les Agniers et les autres nations iroquoises (fig. 20). Plusieurs raisons expliquent le demi-échec de cette expédition. D'abord, les Français sont incapables, comme les Iroquois, de pratiquer une guerre de guérilla en forêt, puisqu'il n'y a presque pas de soldats et de miliciens habitués à se déplacer rapidement en canot. De plus, ils ne connaissent pas suffisamment les routes qui mènent au pays ennemi. Ensuite, la stratégie de Tracy ne prévoit pas un maintien prolongé des troupes dans le pays conquis, puisque, dans ce cas, il aurait fallu acheminer le ravitaillement nécessaire. Enfin, cette marche guerrière française ne touche qu'une seule des cinq nations

LA STRATÉGIE DÉFENSIVE FRANÇAISE CONTRE LES AGNIERS 1665 - 1666

0 20 40 60
Kilomètres

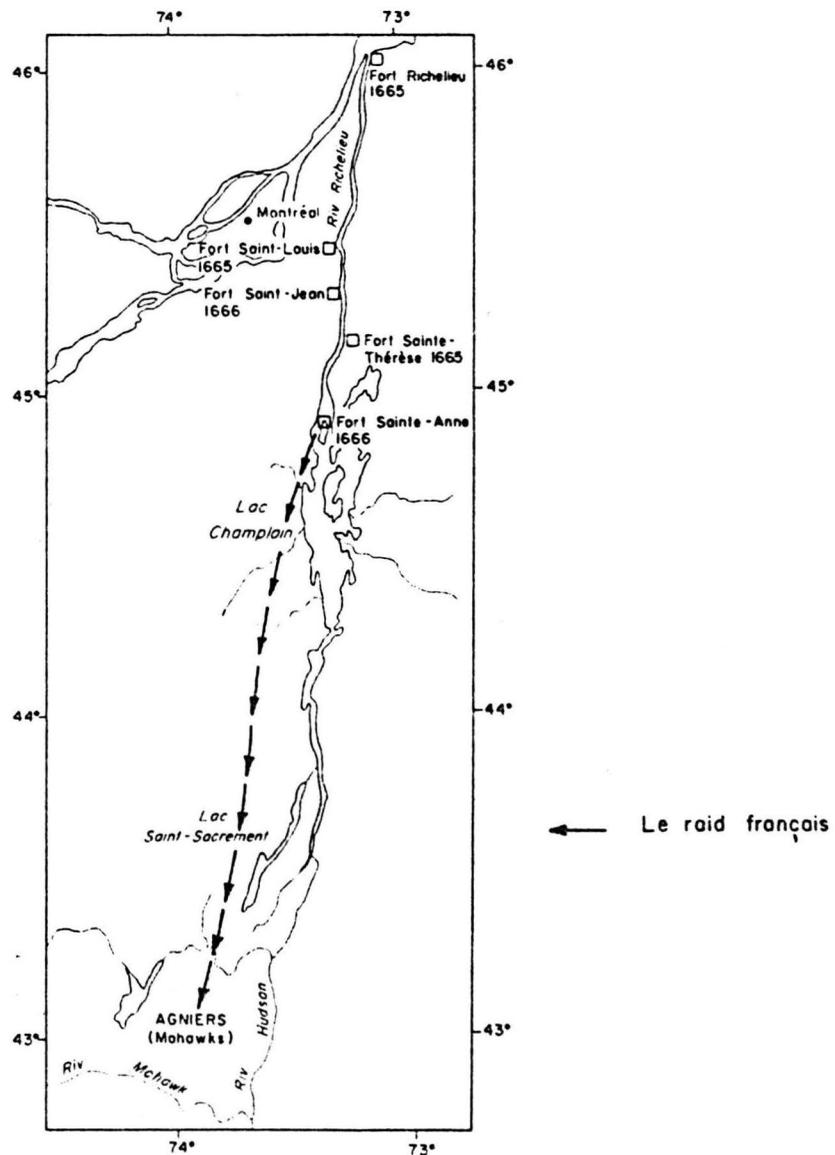


Figure 20

iroquoises. Pour toutes ces raisons, la faiblesse de ce plan d'invasion français permet aux Anglais et aux autres nations iroquoises d'adoucir considérablement les effets néfastes de l'expédition militaire française contre les Agniers. Même si cette paix dure une quinzaine d'années, la guerre qui l'a précédée démontre clairement l'incapacité française de mener une guerre adaptée et efficace contre l'Iroquoisie⁽²⁴⁶⁾. Malgré toutes ces lacunes, l'intervention militaire française a quand même forcé les Agniers à demander la paix en juillet 1667⁽²⁴⁷⁾.

Ainsi, en 1667, la paix est-elle générale entre les Cinq-Nations et l'alliance franco-amérindienne. Pour les Iroquois cependant, les alliés amérindiens des Français ne regroupent que les Hurons, les Outaouacs (Cheveux Relevés)*, les Algonquins, les autres peuples de l'hinterland situés au nord du Saint-Laurent et toutes les autres bandes et nations nomadisant au nord des lacs Huron et Supérieur. Sont donc exclus tous les autres peuples habitant au sud des lacs Erié, Huron et Supérieur comme les Illinois*, les Miamis*, les Poutéouatamis*, etc.⁽²⁴⁸⁾. Aussi, les Iroquois, respectant cette interprétation de ce traité de paix, ne dérangeront-ils plus la quiétude des forêts de l'hinterland au nord et à l'est de Trois-Rivières.

Au moment où Tracy prend officiellement possession du territoire agnier au nom du roi de France, les colons anglais du littoral atlantique contestent ce fait et mettent tout en oeuvre pour se débarrasser de la menace algonquienne à leur frontière et pour tourner les Iroquois contre la Nouvelle-France. Ils ne peuvent agir autrement, s'ils ne veulent pas étouffer à l'est des Appalaches*. De leur côté, à partir de l'intendant Jean Talon*, les administrations coloniales françaises commencent à élaborer un plan

d'encerclement pour contenir le débordement anglais à l'ouest des Appalaches depuis que la paix de 1667 permet aux Français de consolider temporairement leur contrôle sur le territoire et sur le commerce des fourrures à l'ouest et au sud de la Nouvelle-France. Dès lors, la destinée des guerres amérindiennes passe entre les mains des Européens⁽²⁴⁹⁾.

2.4.4 LE BILAN DES GUERRES IROQUOISES

Tout au long de ces guerres iroquoises, les Cinq-Nations se portent continuellement à l'offensive. Lorsqu'elles se voient attaquées sur plusieurs fronts, elles entament des pourparlers de paix avec l'alliance franco-amérindienne. Cette stratégie leur permet de concentrer leurs forces contre un même ennemi. Elle favorise aussi l'organisation de grandes offensives dévastatrices dans la vallée du Saint-Laurent et dans l'hinterland. Comme nous l'avons vu, la fin de leurs succès militaires n'est pas due à l'opposition française, mais surtout à une épidémie de petite vérole qui ravage les bourgs iroquois et change le cours de cette guerre. D'ailleurs, la diminution démographique de leurs villages se produit au moment où la population de la Nouvelle-France croît sans cesse. Malgré ce désastre épidémique, les Cinq-Nations doivent soutenir de nombreuses guerres contre les nations qu'elles ont provoquées. Tous ces facteurs conjugués leur font perdre l'initiative des combats et l'espoir momentané de contrôler le fleuve Saint-Laurent.

De leur côté, les Français poursuivent une stratégie défensive et attentiste malgré une croissance démographique régulière. En effet, de 100 habitants en 1627, leur population passe à 270 en 1640, et à 300 en 1654. L'augmentation

s'accélère par la suite, puisque la colonie compte 2 500 habitants en 1660, 3 055 en 1665, 3 200 en 1666 et, finalement, 6 700 en 1672⁽²⁵⁰⁾. Parmi cette population, on compte peu de soldats de métier avant l'arrivée du régiment Carignan-Salières en 1665. Pour cette raison, les autorités françaises se refusent à effectuer des raids en territoire iroquois. À l'abri derrière les palissades de leurs Habitations, les Français assistent, impuissants, à la destruction de leurs alliés. De plus, les nombreux revers militaires de leurs alliés amérindiens et l'espoir d'obtenir du secours de la France les amènent à accepter les trêves et à entamer des pourparlers de paix avec les Cinq-Nations. Ces dernières en profitent pour neutraliser les forces françaises, affaiblir les alliés de la colonie, écraser leurs ennemis amérindiens de la Nouvelle-Angleterre et organiser de nouvelles offensives contre l'alliance franco-amérindienne afin d'étendre davantage leurs conquêtes.

Pour leur part, les nations alliées servent pour un certain temps de bouclier aux Habitations françaises, puisque, sauf pour les Hurons, la plupart sont nomades. Leur mode de vie leur permet de surveiller les mouvements des troupes iroquoises et de les attaquer lorsque la situation leur est favorable. Malheureusement, l'inertie de la stratégie militaire française, les épidémies et leurs revers militaires ont tôt fait de les affaiblir. D'ailleurs, aussitôt que les Algonkins perdent le contrôle de l'Outaouais (1642) et du fleuve Saint-Laurent entre Montréal et Trois-Rivières (1646), la voie est libre aux conquêtes iroquoises. Toutes les nations de l'hinterland connaissent alors les affres des raids iroquois. Leurs offensives sont telles que le vide est presque créé de l'Outaouais jusqu'au Saguenay-Lac-Saint-Jean inclusivement au cours de l'année 1661. Si les premières offensives iroquoises affaiblissent les bandes des nations alliées le long du Saint-Laurent, les deuxièmes les éliminent

presque complètement et mettent en danger l'existence même de certaines nations de l'hinterland. D'ailleurs, les forces amérindiennes, largement majoritaires au sein de l'alliance franco-amérindienne de 1632-1653, ne représentent plus qu'une minorité après 1657 et presque rien en 1663. Pour cette raison, leur rôle politique et commercial le long des rives du Saint-Laurent suit la même courbe. De plus, à l'intérieur du territoire, une panique générale règne tout au long des guerres iroquoises et force les nations à la migration vers l'ouest, le nord et l'est.

2.2.5 LA SITUATION DES ALLIÉS FRANCO-AMÉRINDIENS: 1657-1665

2.2.5.1 Les fuites algonkines: 1657-1659 (fig. 21)

Avec le début des deuxièmes grandes offensives iroquoises, les bandes algonkines de l'Outaouais et des rives du fleuve Saint-Laurent entre Montréal et Trois-Rivières sont parmi les premières touchées, puisque leur territoire et celui des Iroquois, principalement celui des Agniers, sont presque limitrophes. Frappés probablement dès l'hiver 1657-1658 par les raids iroquois, les Algonkins commencent à fuir devant l'envahisseur. Mais, c'est surtout au cours du printemps et de l'été 1658 que presque tous les membres des bandes algonkines quittent leur pays. À la fin de 1659, leur départ semble déjà complet sur l'ensemble de l'Outaouais, puisque 200 Onnontagués y chassent librement durant l'hiver 1659-1660.

Nombreux sont les Algonkins qui viennent chercher refuge à Trois-Rivières et à Québec⁽²⁵¹⁾. Ces déplacements algonkins vers l'est apparaissent clairement dans les Registres de Trois-Rivières et de Sillery. À Trois-Rivières, nous y

retrouvons pêle-mêle des Algonkins de Trois-Rivières, des Iroquets (Onontcharonnons), des Nipissings, des "Ouaouechkarinis" (Petite Nation) et des "Timiskamings"* (tableau XLIV). Outre ces deux derniers endroits, un certain nombre de fuyards algonkins continuent leur course jusqu'au Saguenay-Lac-Saint-Jean⁽²⁵²⁾, tandis que quelques familles accompagnent les Montagnais jusqu'aux monts Notre-Dame⁽²⁵³⁾. D'autres Algonkins fuient jusqu'au lac Supérieur avec les Outaouacs, les Pétuns et les Hurons⁽²⁵⁴⁾. Toujours dans cette dernière région, plusieurs Nipissings adoptent les rives du lac Nipigon*⁽²⁵⁵⁾. Finalement, le dernier groupe échoue sur les rives de la baie James⁽²⁵⁶⁾ où le capitaine nipissing, Aouatanik, les rencontre⁽²⁵⁷⁾. Ainsi, les années 1657-1659 marquent l'abandon complet de l'Outaouais par les Algonkins. Cependant, même si plusieurs Algonkins de Sillery et de Trois-Rivières participent à quelques raids contre les Iroquois⁽²⁵⁸⁾, leur bravoure ne leur permet pas pour autant de contrôler les territoires de chasse entre Montréal et Trois-Rivières durant les années 1657-1665.

2.2.5.2 Les fuites attikamègues: 1658-1665 (fig. 22)

Au nord de Trois-Rivières, c'est probablement au printemps 1658 que les raids iroquois atteignent le territoire attikamègue. Cette défaite attikamègue survient au même moment où deux autres armées iroquoises remontent l'Outaouais et le Saguenay-Lac-Saint-Jean. Mais ce n'est qu'en 1660 que nous obtenons des informations sur la situation des Amérindiens habitant aux sources du Saint-Maurice. Cette même année, au cours de sa mission annuelle, le père Gabriel Druilletes* rencontre 80 Amérindiens près de Chicoutimi, dont Aouatanik, capitaine nipissing⁽²⁵⁹⁾. Ce capitaine est parti en 1658 du lac Supérieur pour se rendre à Tadoussac en passant par la baie

James⁽²⁶⁰⁾. En racontant son voyage à Druillettes, il précise qu'après avoir quitté les rivages de la baie James, il a cherché un "chemin vers Tadoussac, par de vastes forests qu'il n'avoit jamais connus"⁽²⁶¹⁾. Puis, il ajoute qu'il "eut connaissance de trois Rivières, dont l'une conduit droit à nostre bourgade des Trois-Rivières"⁽²⁶²⁾. Informé certainement par des Attikameks réfugiés à la baie James, il rejette ce chemin parce qu'il est trop exposé aux raids iroquois. Des deux autres rivières qui conduisent au Saguenay-Lac-Saint-Jean, il "choisit la plus écartée de ces deux Rivières, comme la plus seure, l'autre n'estant pas bien loin du païs où trois Nations ont esté désolées depuis deux ou trois ans par l'Iroquois, et contraintes de se réfugier chez les autres plus éloignées"⁽²⁶³⁾. Celles-ci se nomment les "Kepataouangachik*, les Outabitibec* et les Ouakouiechidek"⁽²⁶⁴⁾.

Ainsi donc, avant 1660, les raids iroquois présentent une menace au-delà des sources des rivières Outaouais et Saint-Maurice, puisque Aouatanik a dû remonter la rivière Rupert jusqu'au lac Mistassini. D'après la route qu'il emprunte avant de quitter la baie James, les trois rivières dont il parle ne peuvent être que la Nottaway*, la Broadback* et la Rupert. De plus, les trois nations dévastées que ce capitaine nipissing énumère sont situées probablement près de la tête des rivières Nottaway et Broadback. Si notre interprétation du texte est exacte, le territoire de ces trois groupes en fuite depuis au moins 1658 décrit un genre d'arc de cercle au-dessus du Saint-Maurice et de l'Outaouais et s'étire des environs du lac Abitibi jusqu'à l'ouest du lac Chibougamau.

Si les Amérindiens nomadisant à la tête du Saint-Maurice fuient depuis 1658 devant les hordes iroquoises, ceux qui pêchent, chassent et trappent en aval

quittent par le fait même bien avant le territoire de leurs ancêtres, puisque les Iroquois doivent remonter le Saint-Maurice avant d'atteindre ses sources. D'ailleurs, c'est sans aucun doute parce qu'il rencontre les Amérindiens de différentes nations, dont probablement des Attikameks, réfugiés près des rives de la baie James, qu'Aouatanik préfère parcourir l'axe Rupert-Saguenay pour rejoindre Tadoussac. En fait, le bassin hydrographique du Saint-Maurice vit tellement sous la menace iroquoise que l'année suivante (1661) un groupe de 14 Français et de 30 personnes, principalement de la nation des Attikameks, qui s'y aventure, s'y fait massacrer par 80 Iroquois. Ce groupe franco-amérindien se dirigeait au rassemblement de Nicabau pour commercer⁽²⁶⁵⁾.

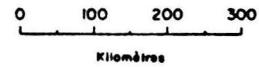
Par la suite, les Iroquois, principalement les Agniers, continuent de maintenir une assez forte pression autour de Trois-Rivières et probablement aussi le long du Saint-Maurice⁽²⁶⁶⁾. De 1662 à 1665, la menace constante d'un raid iroquois le long du Saint-Maurice empêche donc les survivants attikamègues de revenir dans leur pays. Pour cette raison, tandis qu'un certain nombre d'entre eux fuit vers la baie James et vers le lac Nicabau⁽²⁶⁷⁾, plusieurs Attikameks préfèrent se réfugier à Trois-Rivières. En effet, dans les Registres de Trois-Rivières figurent, au cours des années 1655-1664, les baptêmes de 18 d'entre eux, cinq adultes et treize enfants (Tableau XLIV). Par contre, à Sillery, les missionnaires n'enregistrent que le baptême d'un seul adulte attikamègue pour la décennie 1658-1667 (tableau XXXIV). À cette dernière mission, les Attikameks qu'on y rencontre continuent probablement leur fuite vers l'est en accompagnant leurs alliés, les Montagnais, jusqu'au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

2.2.5.3 Les fuites montagnaises: 1658-1662 (fig. 23)

Lors des premières offensives iroquoises (1632-1653), même si l'embouchure du Saguenay a vécu à quelques occasions sous la menace iroquoise, les Montagnais n'ont pas eu à subir d'invasion systématique de leur territoire. Il en est tout autrement au cours des deuxièmes offensives iroquoises. Aussi, dès 1658, les Iroquois pénètrent-ils dans le Saguenay et se rendent-ils peut-être jusqu'au lac Saint-Jean⁽²⁶⁸⁾. Bousculés par les envahisseurs, décimés par les épidémies et les guerres des décennies précédentes, les Montagnais ne peuvent pas offrir une résistance suffisante pour stopper l'avance de leurs ennemis ancestraux, les Iroquois, principalement les Agniers. C'est alors la débandade complète et le déplacement des Montagnais vers le nord-nord-ouest du lac Saint-Jean, entre autres lieux.

Grâce au voyage du père Druillettes en 1661, nous comprenons mieux l'ampleur de cette fuite. Cette année-là, l'expédition de ce missionnaire a pour objectif d'atteindre la baie James par l'axe Saguenay-Rupert. Aussi, après avoir quitté Tadoussac, Druillettes ne rencontre-t-il âme qui vive sur le Saguenay. S'arrêtant au lac Saint-Jean, il croise seulement huit Amérindiens qu'il considère comme des étrangers de cet endroit, "originaires du pays où nous allons, dont les uns avoient hyvernés à Kébec, les autres ont été vagabonds"⁽²⁶⁹⁾. Pour cette raison, le père passe son temps à "consoler les reste d'une Eglise désolée"⁽²⁷⁰⁾. Poursuivant son voyage, Druillettes doit remonter jusqu'à Nicabau avant de rencontrer un nombre important d'Amérindiens⁽²⁷¹⁾. À cet endroit, Druillettes est accueilli par 60 hommes issus de "huit ou dix nations, dont les unes n'avoient jamais ny veu de François, ny entendu parler de Dieu; les autres, qui ayant été baptisées autrefois à Tadoussac, ou au Lac de S.Jean, gémissaient depuis plusieurs

LES FUITES MONTAGNAISES 1658 - 1662



- Limite septentrionale de la forêt coniférienne tempérée
- Limite forestière boréale
- ★ Poste de traite saisonnier
- ▨ Montagnais
- ⋯ Territoire abandonné
- Déplacement
- ⇝ Déplacement probable

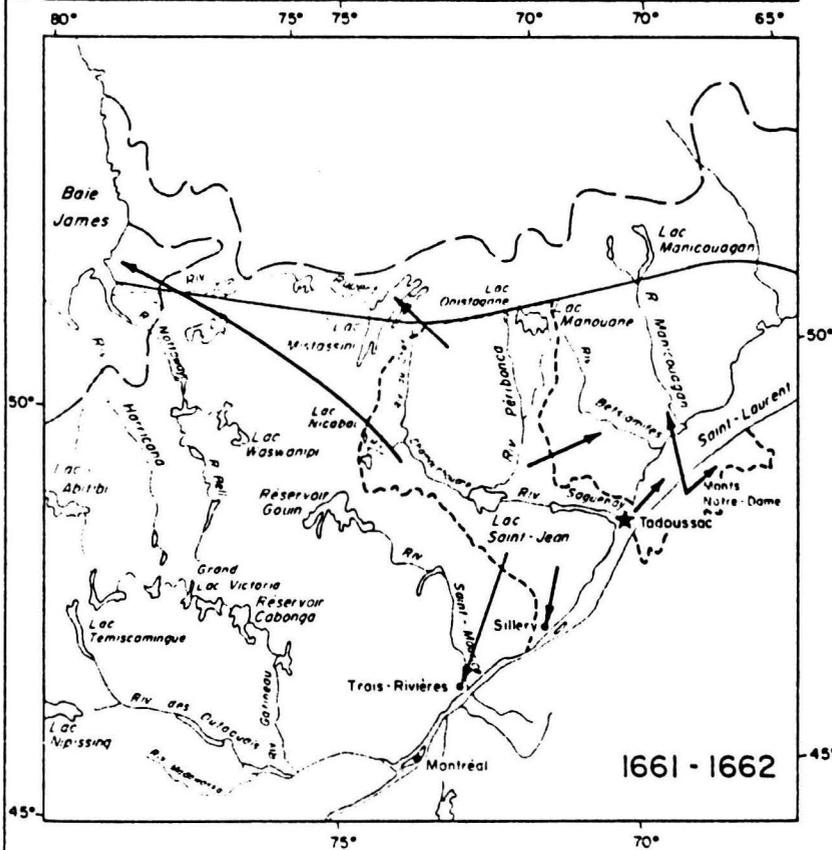
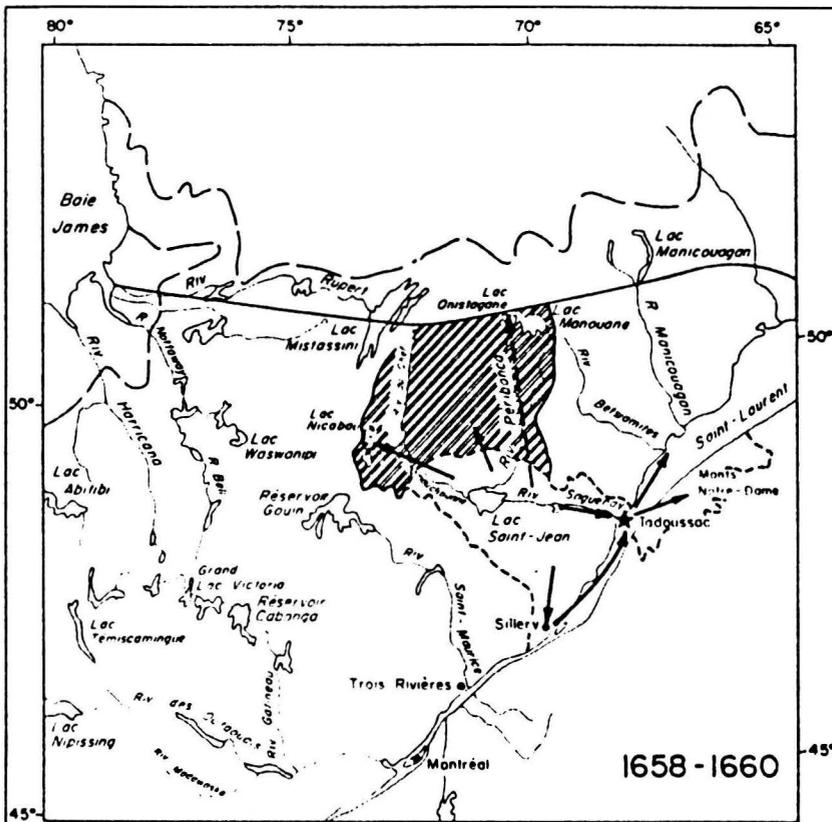


Figure 23

années après le retour de leurs Pasteurs"⁽²⁷²⁾. L'identification de ces fuyards colle certainement à la réalité, puisque Druillettes, incapable de se trouver des guides montagnais à Tadoussac, fait appel aux Nipissings, réfugiés à cet endroit depuis 1660, pour le conduire jusqu'à la baie James⁽²⁷³⁾. D'après tous ces renseignements, de 1658 à 1660, les Montagnais abandonnent le Saguenay et les rives du lac Saint-Jean pour se réfugier, entre autres, aux confins du territoire montagnais (fig. 19). Aussi, en retrouve-t-on plusieurs rassemblés dans la région du lac Nicabau. Puisqu'il s'y tient une foire "tous les ans, à laquelle tous les Sauvages d'alentour se rendent pour leur petit commerce"⁽²⁷⁴⁾, nous pouvons en déduire que cette région n'a pas encore été touchée au printemps 1661 par les raids iroquois. Entre-temps, d'autres Montagnais en fuite rejoignent probablement le lac Onistagane, tandis que les derniers fuient vers les monts Notre-Dame ou vers le territoire papinachois sur la Haute Côte-Nord.

Enhardis par leurs victoires sur presque tous les fronts en 1660, les Iroquois décident de pousser leurs raids jusqu'à la baie James en 1661. Cette année-là, tout au long de leur voyage vers la baie James, le danger d'être massacrés par les Iroquois accompagne Druillettes et son groupe⁽²⁷⁵⁾. Aussi, les renseignements qu'il obtient des Amérindiens qu'il rencontre ou ceux glanés chez les coureurs des bois français et les événements qu'il a vécus permettent-ils à Druillettes de dresser un tableau assez précis de la situation qui prévaut dans l'arrière-pays pour l'année 1661. En effet, à peine Druillettes a-t-il quitté Tadoussac pour remonter le Saguenay que les Iroquois y effectuent un raid et y détruisent ce poste de traite. À peine est-il au lac Saint-Jean que cette bande de 180 guerriers lui dresse des embûches que les Amérindiens qui l'accompagnent réussissent à déjouer. Continuant leur route,

les Iroquois empruntent un autre chemin qui évite Nicabau de justesse⁽²⁷⁶⁾.

Le danger étant écarté pour ceux du rassemblement de Nicabau, Druillettes est maintenant conscient que, devant lui, "et au terme de nostre voyage, qui est la mer du Nord, l'Iroquois prétend y estre en mesme temps que nous, il est party de son païs pour ce sujet"⁽²⁷⁷⁾. Sur sa route, l'Iroquois a "surpris la nation des Escurieux*, là quelques journées d'icy, il l'a défaite entièrement, et a jetté un tel effroy dans tous les peuples circonvoisins, qu'ils se sont tous dissipez"⁽²⁷⁸⁾. Le Père ajoute que cette "frayeur s'est portée jusqu'à la Mer" (du Nord)⁽²⁷⁹⁾. D'ailleurs, à "la nouvelle de cette Nation ruinée, si proche du lieu où nous sommes (Nicabau), nos Sauvages ne songent plus qu'à retourner sur leurs pas, puisque les peuples qu'ils alloient chercher, se sont dissipez"⁽²⁸⁰⁾. La défaite des "Escurieux" se produit sans doute le long des rivières du Chef* et Nestaocano*, puisque ces deux cours d'eau alimentent les eaux de la Chamouchouane.

Ainsi, en 1661, les raids iroquois atteignent l'ensemble du territoire montagnais du Saguenay-Lac-Saint-Jean. De plus, le massacre des "Escurieux" et de la troupe franco-amérindienne qui remonte le Saint-Maurice pour rejoindre Nicabau oblige les Amérindiens à continuer leur fuite vers le sud-est de la baie James. L'année 1661 marque donc l'abandon presque total de leur pays par les Montagnais. Il est fort probable que cet abandon dure durant toute l'année 1662. À titre d'exemple pour cette année-là, plusieurs Montagnais de Tadoussac, accompagnés d'un groupe d'Algonkins de Sillery, prolongent leur séjour aux monts Notre-Dame⁽²⁸¹⁾. D'autres Montagnais ont dû rejoindre le territoire papinachois, tandis que les derniers se terrent à Sillery et à Trois-Rivières. En effet, les Registre de Sillery comptent douze

baptêmes d'enfants montagnais, dont trois originaires de Tadoussac pour la décennie 1658-1667 (tableau XXXIV). Pour leur part, les missionnaires de Trois-Rivières baptisent deux Montagnais de 1655 à 1664 (tableau XLIV).

En 1663, avec le début des pourparlers de paix entre l'alliance franco-amérindienne et plusieurs nations iroquoises, nous assistons au retour de plusieurs groupes multifamiliaux montagnais dans leur pays du Saguenay-Lac-Saint-Jean, puisque ces derniers, aidés d'un groupe d'Algonkins, remportent une bataille contre les Iroquois qui y rôdent⁽²⁸²⁾. Mais cette victoire montagnaise n'est pas suffisante pour établir un climat de sécurité dans toute cette région, si bien qu'une bande de Montagnais se regroupe avec les Papinachois durant l'hiver 1663-1664 pour mieux se protéger d'un éventuel raid iroquois. Cette situation semble prévaloir jusqu'en 1665, puisque les Montagnais remportent une autre victoire sur les Agniers au lac Saint-Jean⁽²⁸³⁾. Durant les années 1663-1665, les fuyards montagnais reviennent dans leur pays malgré leur crainte constante d'être attaqués par les Agniers. Cependant, ces raids ne connaissent pas la même ampleur depuis le début des pourparlers de paix avec les quatre autres nations iroquoises. Aussi, mieux protégé par leurs guerriers devant un ennemi beaucoup moins puissant, le reste des bandes montagnaises peut-il nomadiser sur ses territoires de chasse ancestraux.

2.2.6 LE BILAN DES GUERRES IROQUOISES: 1632-1666

Les guerres fratricides amérindiennes n'auraient pas eu un aussi grand impact si elles n'avaient été accompagnées d'une chute démographique sans précédent. En effet, les nations alliées, principalement celles de langue

algonquienne, qui vivent près des Habitations françaises perdront plus de 65% de leur population au cours de la première offensive iroquoise (1632-1653). Face à un tel désastre, le chemin s'ouvre devant les Iroquois qui en profitent pour étendre sans cesse leurs conquêtes. Cette poussée iroquoise atteint même la baie James et la Haute Côte-Nord lors de la deuxième offensive (1657-1663). Aussi, les survivants des nations alliées s'enfuient-ils devant l'envahisseur et vont-ils, entre autres, se réfugier près des Habitations françaises.

Tout au long de ces guerres (1632-1666), les Alliés, décimés par la maladie et massacrés par les Iroquois, amorcent un vaste mouvement de fuites vers l'ouest, le nord et l'est à partir des rives du Saint-Laurent. D'immenses territoires comme l'Outaouais et le Saint-Maurice se voient presque complètement de leur population. Cette situation s'explique surtout parce que les poursuivants, à la recherche de peaux, sont obligés de pénétrer de plus en plus loin à l'intérieur de l'arrière-pays pour rejoindre et piller les alliés en fuite. Un immense vide de plusieurs centaines de kilomètres sépare donc maintenant les Français de leurs alliés. Aidés par les Amérindiens qui croient trouver un abri près des Habitations françaises, les missionnaires et les commerçants se lancent, à leur tour, à la recherche du reste des nations alliées. Le zèle, d'une part, et l'appât du gain, d'autre part, entraînent ces Français sur les mêmes chemins que les Iroquois. Même si plusieurs morts sont rapportés, cette période permet aux Français d'approfondir leurs connaissances sur d'immenses territoires qu'ils cartographient. Ils en profitent en même temps pour en prendre possession au nom de leur roi. Le déclin des nations amérindiennes alliées favorise donc l'écllosion de "l'épopée de la croix et du castor".

Devenus dépendants du commerce et de la protection française, les survivants amérindiens de ces guerres iroquoises n'ont, en général, plus la force de s'opposer à la libre circulation des Européens sur le territoire de leurs ancêtres. Comment le pourraient-ils? En effet, ce sont les Français qui ont vaincu l'Iroquois comme le souligne si bien le père Charles Albanel aux Mistassins lors de son voyage à la baie James en 1671⁽²⁸⁴⁾. À titre d'exemple, sur les 1 300 hommes qui participent à l'expédition punitive contre les Agniers en 1666, on dénombre à peine 100 Hurons et Algonkins⁽²⁸⁵⁾. Nous sommes très loin des 1 000 guerriers algonquiens que mentionne Champlain à la pointe Saint-Mathieu en 1603⁽²⁸⁶⁾. Il a donc suffi d'une soixantaine d'années pour rayer l'influence amérindienne le long des rives du Saint-Laurent. Aussi, les Français et les fuyards amérindiens peuvent-ils maintenant piller à loisir toute la faune de l'Outaouais et du Saint-Maurice. Si le Saguenay-Lac-Saint-Jean échappe pour un temps au pillage, cette situation s'explique par son éloignement du pays des Iroquois, principalement de celui de la nation des Agniers. Cependant, l'arrivée massive d'un aussi grand nombre de fuyards a dû exposer le territoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean à une surexploitation de sa faune.

Ainsi, les espaces autrefois occupés par les Attikameks, les Algonkins et les Montagnais subissent d'importantes modifications à partir de 1657, puisque le Saint-Maurice devient peu à peu un "no man's land" et le Saguenay-Lac-Saint-Jean passe sous la juridiction exclusive du fermier du Domaine du Roi sans que les Amérindiens de ces régions n'offrent, pour cette période, une grande résistance à l'expansion du commerce français. Ces changements reflètent une réalité à la fois politique et ethnique. Au niveau politique, après les guerres iroquoises, les nations alliées affaiblies n'ont

presque plus voix au chapitre le long des rives du Saint-Laurent. À titre d'exemple, elles n'auront rien à dire face à la politique de colonisation de Jean Talon ni à celle de l'octroi des concessions de pêche le long de la Côte-Nord. Au point de vue ethnique, certaines nations disparaissent presque complètement. C'est le cas des Attikameks après 1671 qui ne sont plus cités comme ethnie distincte mais uniquement comme individus.

SECTION 2

CHAPITRE 3

LES BOULEVERSEMENTS DANS LES GRANDS LACS ET LA CONCURRENCE

FRANCO-ANGLAISE À LA BAIE D'HUDSON: 1648-1720

Parallèlement aux guerres iroquoises et à la situation des alliés franco-amérindiens qui s'observent dans l'hinterland au nord du fleuve Saint-Laurent, les nations des Grands Lacs connaissent de multiples événements qui modifient la répartition territoriale des différentes nations. Aussi, les conséquences de toutes ces guerres et de toutes ces migrations qu'on y observe ont-elles une influence directe sur les territoires et les nations qui font l'objet de notre étude. Pour cette raison, nous en traçons les grandes lignes dans les pages subséquentes.

2.3.1 LES OFFENSIVES IROQUOISES SUR LES GRANDS LACS: 1648-1666 (fig. 24)

À partir de 1639, l'entrée en guerre des Tsonnontouans contre les Hurons marquent le début de la poussée victorieuse des armes iroquoises sur les Grands Lacs. Rappelons que la maladie décime la Huronnie à maintes reprises durant les années 1634-1647. Profitant donc de la chute démographique de la Huronnie et des armes à feu que leur vendent les Hollandais, les Iroquois détruisent les Hurons en 1648-1649⁽²⁸⁷⁾. "Le plus gros de ces peuples s'est réfugié en la Nation du Petun"⁽²⁸⁸⁾, mais les Iroquois envahissent de nouveaux territoires en 1650-1651 et contraignent les Pétuns et les Hurons réfugiés à abandonner le pays des Pétuns⁽²⁸⁹⁾. Plusieurs Hurons et Pétuns se réfugient alors chez les

Neutres. Aussi, les Iroquois prennent-ils ombrage du fait que les Neutres accueillent les fuyards. Ce geste est interprété comme un acte d'hostilité de la part des Iroquois et met fin à la politique de neutralité des Neutres. Sans tarder, les Iroquois rassemblent une armée et entreprennent une guerre contre ces derniers. Le sort de la guerre leur étant favorable, ils détruisent les Neutres en 1650-1651. À cette occasion, un grand nombre de survivants sont faits prisonniers et ramenés en Iroquoisie, tandis que les autres fuient vers le sud⁽²⁹⁰⁾ (fig. 20). Entre-temps, toutes les bandes et nations algonquiennes de l'Outaouais, du nord du lac Huron et de l'île Manitoulin sont défaites et chassées de leur pays (1650)⁽²⁹¹⁾. Pourchassant les nations en fuite, les Iroquois dévastent les rives du lac Huron et atteignent probablement Sault-Sainte-Marie et Michilimakinac* entre 1651 et 1653⁽²⁹²⁾. Leur audace les entraîne même jusqu'au lac Michigan* qu'ils traversent pour piller et massacrer les nations réfugiées à la baie Verte*⁽²⁹³⁾.

Les premières grandes victoires iroquoises augmentent rapidement leur puissance et mettent en danger plusieurs autres nations. À titre d'exemple, il ne faut pas se surprendre si, à l'été 1647, les Andastes délèguent des ambassadeurs chez leurs alliés, les Hurons, pour leur offrir leur aide⁽²⁹⁴⁾. Devant l'imminence du désastre, plusieurs ambassadeurs hurons se rendent, en 1648, chez les Andastes pour solliciter leur appui⁽²⁹⁵⁾. Pour maintenir la puissance huronne sur le front nord-ouest et soutenir leurs alliés en difficulté, les Andastes décident de négocier la paix entre les Hurons "et l'Onneiochronnon*, l'Onnontaeronnon*, l'Ouionenronnon, et mesme s'il se peut avec le Sonnontoueronnon*, et de renouveler la guerre qu'il avait il a fort peu d'années avec l'Annieronnon*, s'il refuse d'entrer dans ce mesme traité"⁽²⁹⁶⁾. Cette politique de diviser les nations iroquoises s'avère désastreuse, puisque, flairant le piège andaste, les

Cinq-Nations participent à la destruction de la Huronnie (1648-1649) et devancent ainsi toute riposte rapide et efficace de la part des Andastes. Même si ces derniers entrent en guerre contre les Agniers vers 1650, ils ne peuvent empêcher la disparition de la Huronnie⁽²⁹⁷⁾. D'ailleurs, cette guerre iroquo-andaste fera rage encore durant plus de 20 ans. Toutes les nations iroquoises finiront par y prendre part et y vaincre les Andastes qui connaîtront la défaite en 1676⁽²⁹⁸⁾. Mais, bien avant que ne survienne la destruction des bourgs andastes, un autre peuple, les Eriés*, situé à l'ouest-sud-ouest de l'Iroquoisie, voit d'un mauvais oeil la montée de la puissance iroquoise. Aussi, les relations se détériorent-elles entre ces deux nations et la guerre éclate-t-elle en 1653⁽²⁹⁹⁾.

L'entrée en guerre de la puissante et populeuse nation des Eriés ouvre un troisième front immédiatement à l'ouest du territoire iroquois. Nonobstant la menace andaste au sud de l'Iroquoisie, cette division des forces iroquoises est d'autant plus dangereuse que les Français et leurs alliés commencent à leur offrir une plus grande résistance⁽³⁰⁰⁾. De plus, les relations s'enveniment entre les Iroquois supérieurs (Tsonnontouans et Goyogouins) et les Iroquois inférieurs (Onnontagués, Onneyoutes et Agniers) au sujet du commerce avec les Hollandais⁽³⁰¹⁾. Pour toutes ces raisons, les Iroquois réussissent à obtenir une paix qui ne sera qu'une trêve avec les Français et leurs alliés (1653-1657). Au cours de cette trêve, ils réussissent à refaire leur unité, à contenir la menace andaste et à concentrer leurs forces contre les Eriés qu'ils écrasent de 1653 à 1656⁽³⁰²⁾ (fig. 20). La défaite ériée permet maintenant aux Iroquois de guerroyer le long de l'Ohio* jusqu'au Mississippi* et la rivière Illinois*.

Après la défaite des Eriés en 1656⁽³⁰³⁾, l'Iroquoisie dispose de forces suffisantes

pour reprendre la guerre contre l'alliance franco-amérindienne. Ainsi, tout en maintenant une pression contre les Andastes, toujours en guerre contre eux⁽³⁰⁴⁾, les Iroquois lancent de grandes offensives contre la colonie française et les nations qui vivent dans l'hinterland au nord du fleuve Saint-Laurent (fig. 16). Ils portent même la guerre jusqu'à la baie James par la rivière Rupert (fig. 16). Même si le gros des forces iroquoises affronte les Andastes et l'alliance franco-amérindienne, de petites troupes sillonnent les Grands Lacs à la poursuite des nations en fuite. Pénétrant à l'ouest de Michilimakinac, plusieurs bandes attaquent, à partir de 1656-1657, les nations du lac Michigan et de la baie Verte⁽³⁰⁵⁾. D'autres groupes dépassent Sault-Sainte-Marie en 1657 pour s'attaquer aux Sioux*⁽³⁰⁶⁾, aux Kilistinons*⁽³⁰⁷⁾ et à toutes les nations qu'ils rencontrent le long des rives du lac Supérieur⁽³⁰⁸⁾. Les dernières bandes descendent l'Ohio et se rendent jusqu'au Mississipi et la rivière Illinois⁽³⁰⁹⁾ (fig. 20).

L'épidémie de petite vérole qui ravage l'Iroquoisie en 1661-1662⁽³¹⁰⁾, les victoires franco-amérindiennes le long du Saint-Laurent à partir de 1662⁽³¹¹⁾, leurs défaites, cette même année, aux mains des Nipissings et des Amikoués* près de Sault-Sainte-Marie⁽³¹²⁾, un autre revers aux mains des Andastes au sud de leurs territoires⁽³¹³⁾ et l'arrivée du régiment Carignan-Salières, en 1665, obligent les Cinq-Nations à conclure une paix, en 1666, avec l'alliance franco-amérindienne. Mais cette paix n'englobe pas toutes les nations connues des Français. En effet, les Onnontagués, de retour d'une expédition guerrière contre les Miamis en 1682, donnent au père Jean de Lamberville*, leur missionnaire, leur interprétation du traité de paix de 1666. Ils lui précisent, au cours d'un conseil sur le sort de trois captifs destinés au bûcher, que les Miamis ne sont "ny Algonquins, ny Outaodates qui seuls sont compris au nombre..."⁽³¹⁴⁾ des alliés des Français. Au mois de septembre 1682, ce même Jésuite explique dans

une lettre qu'il envoie d'Onnontagué au gouverneur Frontenac, que les Iroquois comprennent sous le nom des "Illinois, les Oumiamis*, les Poutéoustamis*, les Ousakis*" ⁽³¹⁵⁾ et les nations habitant autour de la baie Verte ⁽³¹⁶⁾.

Pour les Iroquois, le traité de paix de 1666 leur permet de guerroyer à leur guise contre toutes les nations situées près des Grands Lacs, principalement au sud de la frontière canado-américaine actuelle. Seules donc, les nations au nord de cette frontière sont incluses dans le traité de 1666. Cette interprétation du traité de paix correspond à la réalité historique, puisque ce n'est qu'en 1671, au Sault-Sainte-Marie, que Simon-François Daumont De Saint-Lusson* prend officiellement possession des territoires de l'ouest des Grands Lacs au nom du roi de France. Cette cérémonie rassemble quatorze nations, dont celles situées autour du lac Michigan ⁽³¹⁷⁾.

2.3.2 LES MIGRATIONS DES NATIONS DES GRANDS LACS: 1648-1666 (fig. 25)

À l'image des fuites et des migrations des nations du territoire qui fait l'objet de notre étude, on peut observer le même phénomène le long de l'Outaouais et des Grands Lacs. Ces fuites débutent avec l'offensive iroquoise sur la Huronnie, en 1648-1649, qui disperse toute cette population. Un grand nombre de Hurons fait prisonniers sont amenés et intégrés au sein des Cinq-Nations ⁽³¹⁸⁾. La plus grande partie de ceux qui ont réussi à fuir se réfugie chez les Pétuns ⁽³¹⁹⁾. D'autres sont accueillis par les Neutres, les Eriés et même les Andastes ⁽³²⁰⁾. Un dernier groupe rejoint Christian Island pour venir par la suite chercher refuge à Québec en 1650 ⁽³²¹⁾. L'année suivante, d'autres fuyards hurons viennent les y rejoindre. Puis, tous les Hurons vont s'établir sur l'île d'Orléans ⁽³²²⁾. En 1656,

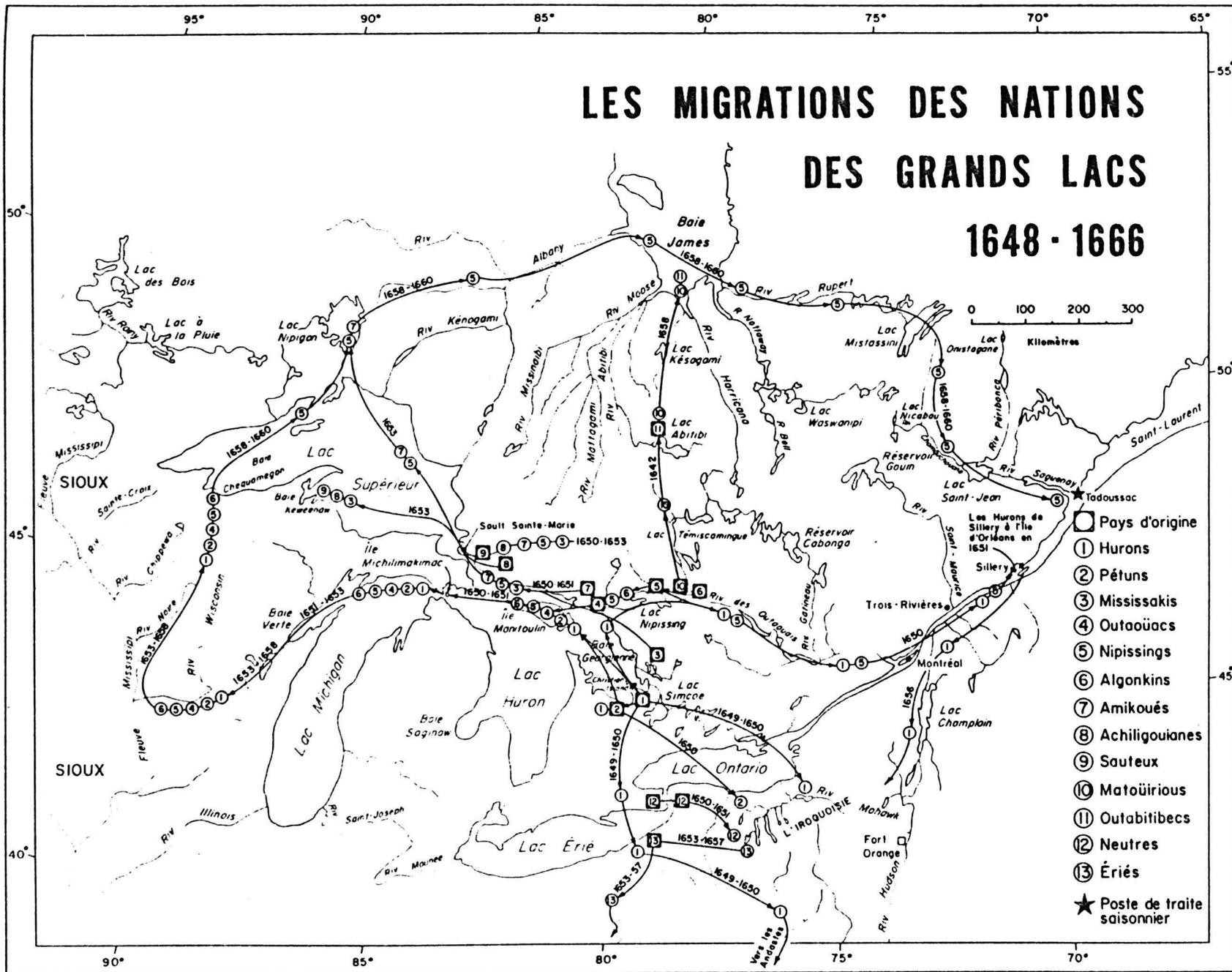


Figure 25

la plus grande partie des Hurons de l'île d'Orléans se voit obligée de s'intégrer à l'Iroquoisie, principalement chez les Agniers⁽³²³⁾. Le reste se réfugie à Québec⁽³²⁴⁾

Les Hurons, accueillis par les Pétuns en 1649, doivent quitter cette terre d'asile pour fuir avec leur hôtes en 1650-1651. Ces deux peuples atteignent Michilimakinac. D'ailleurs, presque au même moment, ils assistent à l'arrivée des Outaouacs et d'autres Algonkins en fuite⁽³²⁵⁾. Pressés par les Iroquois qui attaquent Michilimakinac, tous ces fuyards suivent les peuples de cette région et vont s'établir dans la baie Verte après 1651. Suivis toujours de près par leurs ennemis, les Pétuns, les Hurons, les Outaouacs et plusieurs Algonkins se rendent jusqu'au fond de la baie Verte d'où ils entreprennent de 1653 à 1658 un long périple qui les mène par la rivière Wisconsin* jusqu'au Mississipi. Leur attitude hautaine et agressive provoque la colère des Sioux. Menacés par ce nouvel ennemi, les fuyards remontent la rivière Noire* et s'établissent près de la baie Chequamegon*, située à l'extrémité ouest du lac Supérieur⁽³²⁶⁾. Leurs altercations avec les Sioux s'amenuisent et leur nouvelle localisation étant inconnue de leurs ennemis, les Iroquois, tous ces fuyards vivent en paix jusqu'en 1670-1671⁽³²⁷⁾.

Parallèlement à la fuite des nations vivant à l'est de la baie Georgienne⁽³²⁸⁾, les différentes bandes algonkines de l'Outaouais et les nations du nord du lac Huron se voient obligées de quitter leurs territoires⁽³²⁹⁾. Traqués par les Iroquois en 1650, un groupe de Nipissings et d'Algonkins accompagnent les Hurons, les Outaouacs et les Pétuns jusqu'à la baie Verte et probablement tout au long de leur long périple⁽³³⁰⁾. Un autre groupe de Nipissings choisit de venir se réfugier à Québec et à Trois-Rivières, puisque plusieurs d'entre eux y

reçoivent le baptême (tableaux XXXIV, XXXVI). Un dernier groupe de Nipissings fuit, accompagné des Amikoués et des Achiligouianes*, vers le Sault-Sainte-Marie où les Sauteux les reçoivent vers 1650-1651⁽³³¹⁾. Toujours menacées par les Iroquois, toutes les nations réfugiées au Sault-Sainte-Marie pénètrent dans le lac Supérieur pour survivre. Leur départ du Sault a dû avoir lieu en même temps que l'attaque iroquoise sur Michilimacimac (1653). Tandis que les Sauteux chassent au nord-est du lac Supérieur, mais choisissent avec les Mississakis* et les Achiligouanes les rivages de la baie "Kionkinan" (Keweenaw*) au sud du lac Supérieur pour s'établir, les Amikoués et les Nipissings canotent jusqu'aux rives du lac Nipigon pour se mettre à l'abri⁽³³²⁾. Tous ces fuyards vivent de chasse et de pêche au nord du lac Supérieur entre le lac Nipigon et Sault-Sainte-Marie jusqu'en 1670-1671⁽³³³⁾. Pour leur part, les autres bandes algonkines situées au nord du confluent de l'Outaouais et de la Mattawa pénètrent profondément dans les terres et vont se réfugier à la baie James, plus précisément vers l'embouchure des rivières Harricana et Nottaway*⁽³³⁴⁾. On y retrouve, pêle-mêle, des Mataoûirious⁽³³⁵⁾, des Outabitibecs*⁽³³⁶⁾ et plusieurs autres⁽³³⁷⁾.

Les guerres iroquoises et les migrations qu'elles provoquent libèrent un immense territoire qui s'étend sur tout l'Outaouais, le nord du lac Huron, le nord des lacs Erié et Ontario jusqu'au lac Huron, de même que le sud du lac Erié et une grande partie de la vallée de l'Ohio. Aussi, les Iroquois en profitent-ils pour y chasser et trapper durant l'hiver. Les produits de leur chasse ravitaillent leurs villages en viande fraîche et permettent, par la même occasion, aux Iroquois d'acheter divers articles européens chez les Hollandais du fort Orange. Ces nouveaux territoires de chasse peuvent aussi servir de bases militaires avancées. En effet, les guerriers iroquois les quittent le printemps venu pour surgir plus rapidement et à l'improviste sur leurs ennemis réfugiés aux lacs Michigan et

Supérieur, au Nord de l'Outaouais ou près des Habitations françaises de Montréal et Trois-Rivières⁽³³⁸⁾.

2.3.3 LES OFFENSIVES SIOUSES À L'OUEST DES GRANDS LACS: 1658-1678 (fig. 26)

Les Sioux orientaux ou sédentaires habitent sur les deux rives du haut Mississippi⁽³³⁹⁾; on les rencontre même jusqu'aux environs du lac des Bois*⁽³⁴⁰⁾. Ils peuvent facilement atteindre le sud-ouest du lac Supérieur et menacer les nations réfugiées à la baie Chequamegon⁽³⁴¹⁾. Leurs congénères occidentaux et nomades chassent sur les immenses prairies de l'ouest qui s'étendent du nord de la rivière Missouri* jusqu'aux Rocheuses⁽³⁴²⁾. Cette nation, qui peut disposer de plusieurs milliers de guerriers, ne possède pas l'usage du fer et des armes à feu au cours des années 1650⁽³⁴³⁾. Les fuyards Pétuns, Hurons, Outaouacs et autres qui les rencontrent lors de leur long périple jouissent d'une grande renommée chez les Sioux, parce qu'ils leur font connaître les produits européens. Les Sioux considèrent même le fer comme une divinité⁽³⁴⁴⁾. Au niveau culturel, certaines de leurs coutumes sont complètement absentes chez les alliés des Français. À titre d'exemple, le Sioux pleure pour montrer sa joie, lorsqu'il rencontre un étranger pour la seconde fois⁽³⁴⁵⁾.

La pauvreté technologique et plusieurs coutumes particulières aux Sioux attirent le mépris des Outaouacs et des Hurons qui se croient supérieurs à leurs hôtes. Pour cette raison, des heurts surviennent rapidement entre les fuyards et les Sioux⁽³⁴⁶⁾. Alors, même si ce n'est pas encore la guerre à outrance, les fuyards quittent les rives du Mississippi et vont s'établir près de la baie Chequamegon

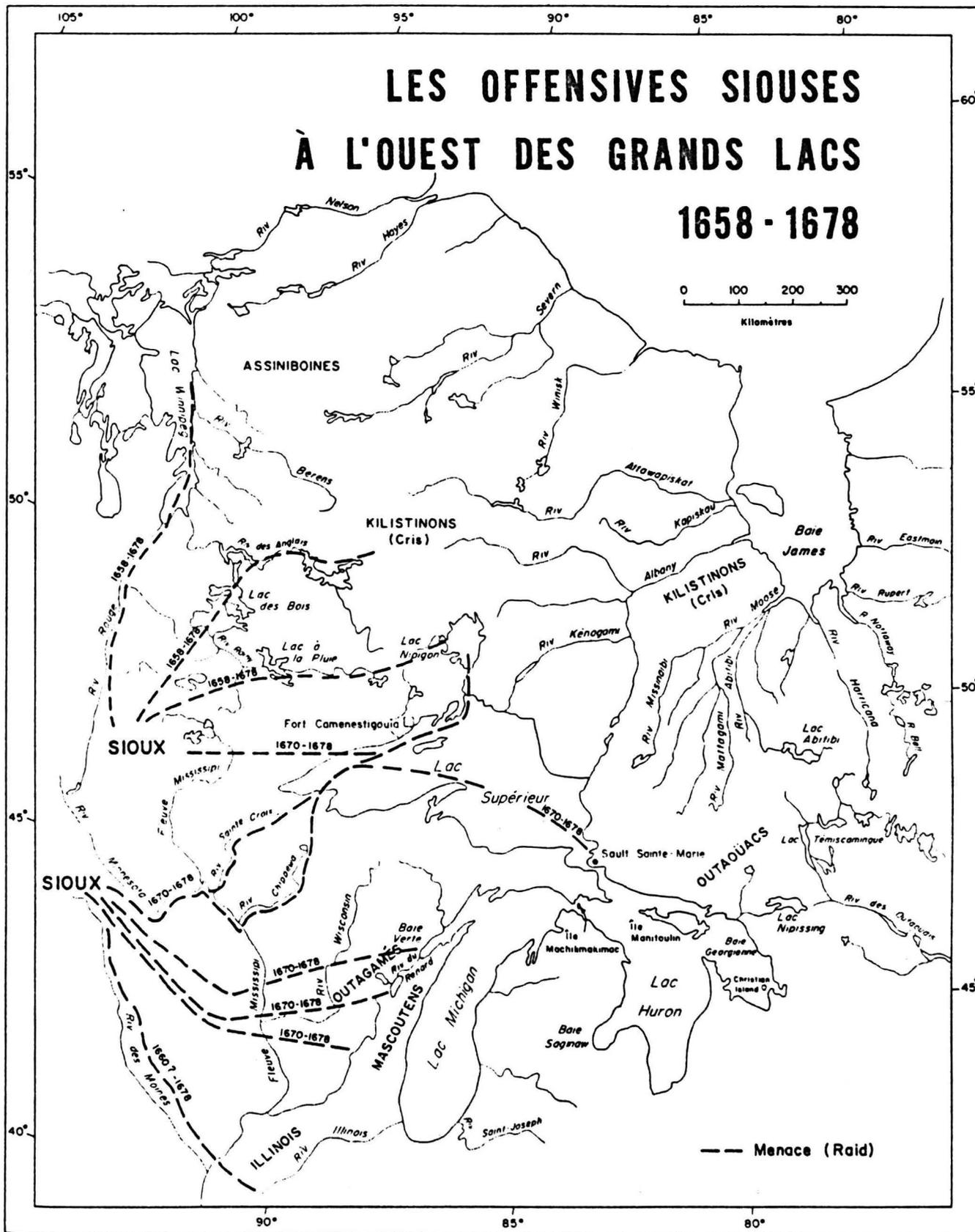


Figure 26

vers 1658⁽³⁴⁷⁾. À cet endroit, ils jouissent durant plus d'une dizaine d'années d'une paix relative avec les Sioux occupés "à faire la guerre aux Kiristinons*, aux Assiniboules* et à toutes les nations du nord, qu'ils ont détruits et desquels il se sont assy faits détruire respectivement"⁽³⁴⁸⁾. D'ailleurs, au même moment, d'autres bandes siouses guerroyaient au sud du lac Michigan contre les Illinois dont les dix bourgs ont été réduits à deux. Le père Claude Allouez* obtient ces informations d'Illinois en visite à la baie Chequamegon vers 1665. Son évaluation de la situation démographique de la nation illinoise peut laisser à désirer, mais, il explique assez justement la destruction des bourgs de l'est: Allouez attribue cette situation aux "guerres continuelles avec les Nadouessi d'un costé, et les Iroquois de l'autre"⁽³⁴⁹⁾.

Malgré les bons offices des Jésuites qui veulent maintenir la paix entre les nations de l'ouest⁽³⁵⁰⁾, la guerre se généralise vers 1670. Aussi, les nations réfugiées à la baie Chequamegon se voient-elles obligées de la quitter et elles rejoignent Michilimakinac et le lac Huron⁽³⁵¹⁾. Cependant, les Outaouacs et probablement toutes les autres nations réfugiées quittent la mission de Saint-Esprit* avec une importante cargaison de pelleteries. Après leur établissement à Michilimakinac, à l'île Manitoulin et au nord du lac Huron, certaines d'entre elles, comme les Outaouacs, vont faire la traite des fourrures à Montréal. Fortifiés par les armes à feu et enrichis de produits européens, les Outaouacs et les Hurons décident de se venger des Sioux. Aussi, par de nombreux présents, réussissent-ils à regrouper 1 000 guerriers Poutéouatamis, Sakis, Outagamis, Kiskacons et Sauteux⁽³⁵²⁾. Malgré le nombre imposant de leurs ennemis, les Sioux se défendent courageusement et résistent si bien à cette offensive qu'ils défont l'armée ennemie. Rassurés par leur victoire malgré leurs armes de l'âge de pierre, les Sioux poursuivent les vaincus jusque dans leur pays⁽³⁵³⁾. Dès lors,

la peur et la panique règnent sur un immense territoire qui englobe tout l'ouest du lac Michigan et toutes les rives du lac Supérieur. De plus, les guerriers sioux sont craints chez les Kilistinons toujours en guerre avec eux⁽³⁵⁴⁾. Aussi, peut-on mieux comprendre le jugement du père François-Xavier de Charlevoix lorsqu'il écrit, vers 1721, que le peuple sioux "était assez paisible et peu aguerri avant que les Hurons et les Outaouais se fussent réfugiés dans son Pays, en fuyant la fureur des Iroquois. Ils voulurent se moquer de sa simplicité, et ils l'aguerrirent à leurs dépens"⁽³⁵⁵⁾.

Mais la guerre chez les Sioux revêt à cette époque une toute autre signification que celle que lui accordent les Hurons et les Outaouacs. Avant l'arrivée des fuyards dans leur pays, les Sioux ne torturaient pas leurs prisonniers qu'ils renvoyaient la plupart du temps chez eux après une victoire⁽³⁵⁶⁾. Pour les Sioux, faire la guerre est un acte de bravoure ou une entreprise qui sert à défendre leur pays contre un envahisseur éventuel. D'ailleurs, ils n'attaquent jamais les premiers. Par contre, ils répondent courageusement à tout affront⁽³⁵⁷⁾. Aussi, après leur contre-offensive de 1671, la guerre fait-elle rage jusqu'en 1674. Presque toutes les nations de l'ouest des Grands Lacs doivent alors se défendre contre leurs raids meurtriers.

Tenant compte des guerres siouises, le père Claude Dablon*, supérieur des Jésuites, dresse, grâce aux renseignements qu'il obtient du père Gabriel Druillettes, missionnaire au Sault-Sainte-Marie, un portrait de la situation qui prévaut au lac Supérieur en 1670. Il nous révèle que les Sioux, "nation extrêmement nombreuse et belliqueuse au possible estoient les ennemis communs de tous les sauvages qui sont compris sous le nom d'outaouac ou d'algonquines supérieurs"⁽³⁵⁸⁾. Leurs victoires successives les amènent même à pousser "leurs

armes fort avant vers le nord et faisant la guerre aux Kilistinons qui y habitent par tout"⁽³⁵⁹⁾. Leur hardiesse, leur nombre, leur forte taille et leur adresse au combat les font craindre par tous leurs ennemis⁽³⁶⁰⁾. À titre d'exemple, "ils se servent de Couteaux de pierre, ils en portent toujours deux l'un attaché à leur ceinture, l'autre pendu à leurs cheveux"⁽³⁶¹⁾ dont ils usent adroitement lors des combats. Mais, comme le sort de la guerre peut être changeant, "une bande de guerriers de Ste-Marie du sault les ayant surpris dans leurs païs, et ayant fait quatre-vingt prisonniers sur eux les obligèrent à demander la paix"⁽³⁶²⁾. Aussi, dix des plus hardis guerriers sioux se présentent-ils au Sault-Sainte-Marie pour entreprendre des pourparlers de paix⁽³⁶³⁾.

À l'arrivée des ambassadeurs sioux, la discorde règne chez leurs ennemis face à l'opportunité de cette paix. Les Kilistinons et les Mississakis, entre autres, manifestent ouvertement leur désapprobation à la tenue de ces discussions. C'est la raison pour laquelle les missionnaires acceptent d'inviter les Sioux à loger chez eux pour éviter tout problème. Une fois les Sioux installés dans la maison des Jésuites, les représentants des autres nations viennent les y rejoindre. Mais lors des discussions, un Kilistinon assassine un Siou. Cet assassinat déclenche une bagarre où les dix ambassadeurs sioux trouvent la mort, tandis que "nos sauvages pleurent quarante des leurs morts ou blessés entre lesquels il y en avoit quelques uns des principaux et des plus considerable"⁽³⁶⁴⁾. En plus de mettre fin aux discussions de paix et aux espoirs missionnaires chez les Sioux, ce massacre des ambassadeurs relance plus cruellement la guerre et oblige tous les Amérindiens à quitter Sault-Sainte-Marie pour se protéger des représailles sioues⁽³⁶⁵⁾. Dorénavant, tout le territoire autour du lac Supérieur vit sous cette menace. Fuyant devant ces redoutables guerriers, les alliés se dirigent vers l'est ou vers la baie James.

Même si la guerre s'étend aussi à l'ouest et au sud du lac Michigan⁽³⁶⁶⁾, elle semble s'estomper vers la fin des années 1670, puisque Daniel Greysolon Dulhut* reçoit, en 1679, du gouverneur Frontenac la mission "de discipliner les tribus du Nord-Ouest, ce qui (est) urgent vu l'imminence de la guerre contre les Iroquois, et empêcher les nations indiennes du Nord de livrer leurs fourrures aux Anglais de la Baie d'Hudson"⁽³⁶⁷⁾. Aussi, dès le 2 juillet 1679, Dulhut prend-il officiellement possession du territoire siou au nom du roi de France en plantant les armoiries françaises dans un de leurs villages⁽³⁶⁸⁾. Toujours la même année, Dulhut fait ériger le poste de traite Camenestiguouia* à l'ouest du lac Supérieur⁽³⁶⁹⁾. Ces deux gestes supposent évidemment que la paix est rétablie entre les nations de l'Ouest.

2.3.4 LA NOUVELLE STRATÉGIE POLITIQUE ET MILITAIRE IROQUOISE ET LA RÉACTION FRANÇAISE: 1666-1701

Au moment des guerres siouses à l'ouest des Grands Lacs, les Iroquois ne restent pas inactifs. Comme nous l'avons vu précédemment, les Iroquois ne peuvent plus piller et massacrer les nations considérées comme alliées des Français à partir de la paix de 1666. Par contre, toutes les nations absentes des discussions de paix de 1665-1666 n'entrent pas, selon les Cinq-Nations, dans la liste des nations alliées. Aussi, les Iroquois continuent-ils d'effectuer des raids autour du lac Michigan et le long de la rivière Ohio, du fleuve Mississippi et de la rivière Illinois de 1666 à 1683⁽³⁷⁰⁾ (fig. 27). Mais la destruction d'un de leurs plus anciens ennemis, les Andastes, en 1676, libère la plus grande partie des troupes de l'Iroquoisie⁽³⁷¹⁾. Par cette victoire, les Iroquois peuvent maintenant raffiner davantage leur stratégie contre les Français et leurs alliés. Ne craignant plus rien sur leur front sud, les guerriers des Cinq-Nations pratiquent dorénavant

LES OFFENSIVES IROQUOISES SUR LES GRANDS LACS 1666 - 1686

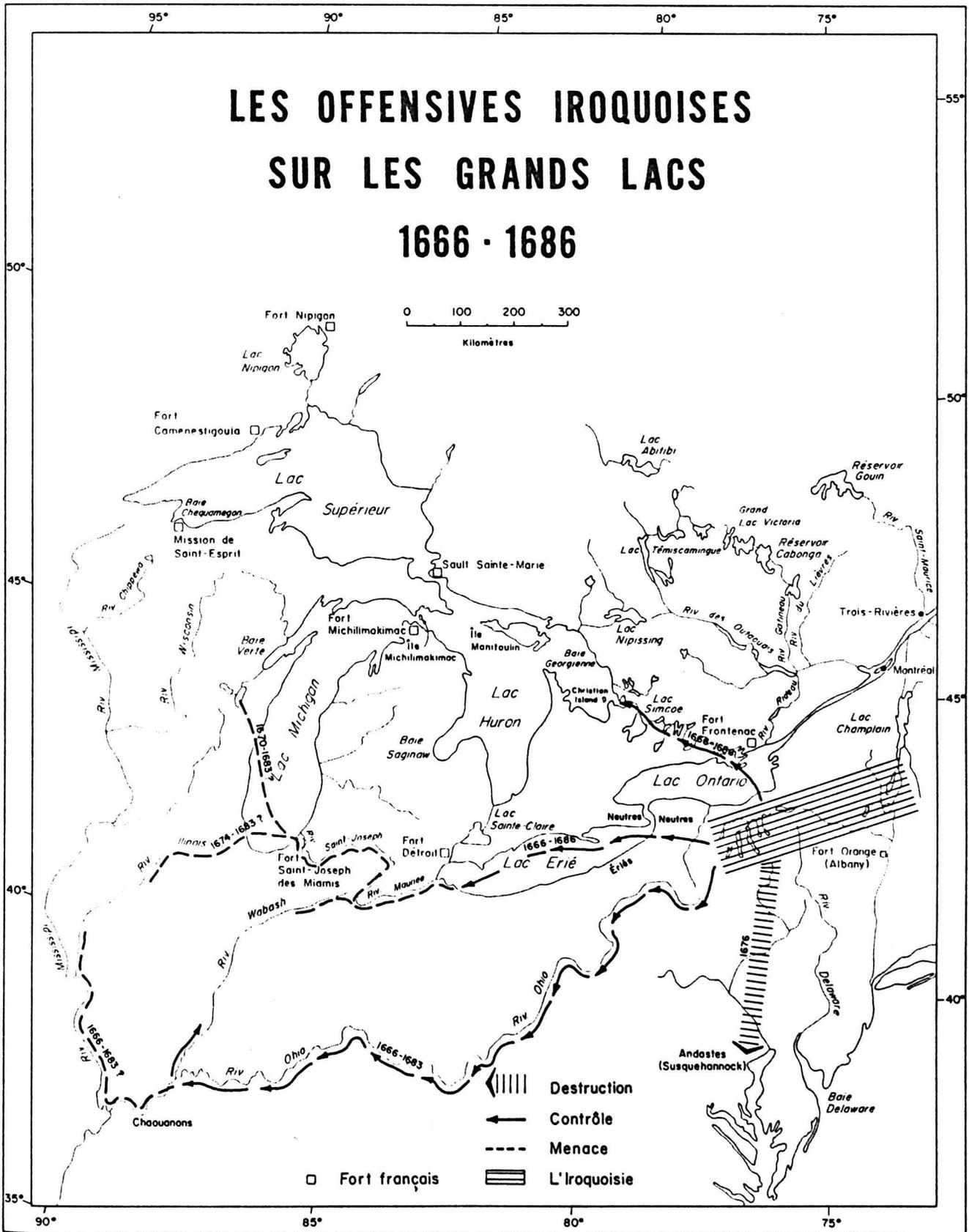


Figure 27

une politique de grignotage ds forces franco-amérindiennes avant d'essayer de ruiner complètement la Nouvelle-France. Tout le raffinement de cette nouvelle politique iroquoise est abondamment expliqué, le 10 octobre 1682, au nouveau gouverneur de la Nouvelle-France, Joseph-Antoine Le Febvre de la Barre* (1682-1685). Lors de cette assemblée de notables religieux et laïcs, le sujet des discussions porte sur "la meilleure politique à suivre face au péril iroquois"⁽³⁷²⁾.

Il ressort de leurs discussions que les Iroquois veulent détruire "toutes les nations nos alliés les unes après les autres pendant qu'ils nous tiendront incertains et les bras croisés"⁽³⁷³⁾. Entre-temps, les Iroquois "nous aurons ôté tout le commerce des pelleteries qu'ils veulent seuls faire avec les Anglais et Hollandait établis à Manatte et Orange"⁽³⁷⁴⁾. D'ailleurs, équipés depuis quatre ans par les Anglais qui "n'ont rien omis pour engager les Iroquois à nous déclarer la guerre, soit par le grand nombre de présens qu'ils leur ont faits soit par le bon marché auquel ils leurs ont donnée les denrées et surtout les fusils, la poudre et le plomb"⁽³⁷⁵⁾, les Iroquois ont été en position, à deux ou trois reprises, d'entreprendre la destruction de la Nouvelle-France⁽³⁷⁶⁾. Toutefois, avant de conquérir la colonie française, il leur fallait considérer "que s'ils nous attaquaient avant d'avoir de fait ruiné les nations alliées et leurs voisines, elles se rallieraient et se joignant ensemble tomberaient sur eux et détruiraient leurs villages dans le temps qu'ils seraient occupés contre nous"⁽³⁷⁷⁾. Aussi, les Iroquois ont-ils "jugé plus à propos de différer"⁽³⁷⁸⁾ leur offensive générale sur la Nouvelle-France et de "nous amuser tandis qu'ils attaqueraient"⁽³⁷⁹⁾ les nations alliées. Une fois vainqueurs des nations alliées, les Iroquois effectueraient des raids sur les Habitations françaises isolées dans le but de faire cesser la culture des terres. Par la suite, s'étant enrichis des dépouilles des nations alliées et ayant acculé les Français à la famine, les Iroquois

attaqueraient "tous ensemble sur le Canada, pour l'accabler en une seule campagne"⁽³⁸⁰⁾.

Cette stratégie militaire iroquoise ne relève pas de la spéculation, puisque les Onnontagués "ne font point difficulté"⁽³⁸¹⁾ à en dévoiler les grandes lignes au père Jean de Lamberville, leur missionnaire. S'ils agissent aussi ouvertement en 1682, c'est qu'ils ne craignent nullement les Français et qu'ils "sont tous prêts à se jeter sur le Canada au premier sujet qu'on leur en donnera"⁽³⁸²⁾. Leur audace se comprend mieux si on la fait coïncider avec les renseignements qu'ils ont obtenus sur le rappel imminent du gouverneur Frontenac, du gouverneur de Montréal, François-Marie Perrot* et de l'intendant, Jacques Duchesneau de la Doussinière et d'Ambault*. Les Cinq-Nations n'ignorent pas toute l'influence qu'exerce la personnalité de Frontenac sur les nations alliées. Aussi, pour les Iroquois, la situation peut s'avérer propice au déclenchement d'une offensive générale contre la Nouvelle-France, puisque les Français seront dirigés par de nouveaux chefs inexpérimentés au moment où les nations alliées sont en déroute.

L'application de la stratégie iroquoise se vérifie dès 1676, puisque, immédiatement après la destruction des Andastes, les Iroquois concentrent tous leurs efforts à affaiblir les nations alliées. Ainsi, en 1676, ils envoient une ambassade à Michilimakinac pour inviter les Pétuns et les Hurons à venir habiter leur pays⁽³⁸³⁾. Cette politique de diviser les alliés amérindiens qui avaient conclu le traité de paix de 1666 ne donne pas les résultats escomptés, puisqu'aucun groupe d'Hurons ou de Pétuns ne quitte Michilimakinac avant 1697 pour émigrer chez les Agniers⁽³⁸⁴⁾. Par contre, leurs offensives militaires au sud des Grands Lacs et à la baie Verte remportent de grands succès⁽³⁸⁵⁾ (fig. 27).

Malgré tout, la guerre contre les Français qui débute, en 1684, s'avère désastreuse pour l'Iroquoisie⁽³⁸⁶⁾. Pourtant, les premières années de la guerre contre les Français s'annonçaient prometteuses. Plusieurs événements pouvaient leur faire espérer une victoire sur la Nouvelle-France. En premier, l'expédition du gouverneur La Barre contre les Tsonnontouans, en 1684, se termine par la paix de l'Anse de la Famine* où les Iroquois dictent leurs conditions⁽³⁸⁷⁾. Ensuite, le geste déloyal du gouverneur Jacques-René Brisay De Denonville*, successeur de La Barre, qui fait traîtreusement prisonniers 200 Iroquois venus, à sa demande, discuter de paix au fort Frontenac (Cataracoui)*, en 1686⁽³⁸⁸⁾, soude davantage les Cinq-Nations contre les Français. Pour se venger de cet affront, les Iroquois massacrent, trois ans plus tard, les habitants de Lachine sans que les Français de Montréal leur portent un secours efficace. Devant la passivité française qui ne poursuit pas l'Iroquois après ce massacre, plusieurs nations alliées s'éloignent des Français et ce manque de motivation française provoque une division au sein des forces franco-amérindiennes⁽³⁸⁹⁾.

Même si les Iroquois semblent détenir un net avantage sur le terrain de 1682 à 1689, leur stratégie militaire, basée sur une évaluation générale des forces franco-amérindiennes, manque de réalisme. Plusieurs événements confirment leur mauvaise évaluation d'une situation où le sort des armes est dorénavant déterminé par les efforts des puissances européennes pour conquérir tout le continent nord-américain et par le rôle que doit jouer leur colonie respective.

Dans ce contexte, plusieurs aspects du rôle diplomatique et militaire des habitants de la Nouvelle-France sont déterminants. En premier lieu, la présence française dans les Grands Lacs modifie rapidement la situation à l'avantage de la Nouvelle-France, puisque depuis la paix de 1679 entre les Sioux et une grande

partie des membres de l'alliance franco-amérindienne, plusieurs Français ont réussi à pénétrer chez les Sioux. En 1685, Nicolas Perrot fait avorter une expédition de 1 500 guerriers de plusieurs nations du lac Michigan qui, après avoir pillé et massacré les Français de cette région, veulent attaquer les Sioux⁽³⁹⁰⁾. Cet événement favorise sans doute le renouvellement du traité de paix entre les Sioux et les Français en 1687⁽³⁹¹⁾. Aussi, deux ans plus tard, Perrot peut-il prendre officiellement possession d'une autre partie du territoire siou au nom du roi de France⁽³⁹²⁾. Ce succès diplomatique français assure une relative tranquillité dans l'Ouest. Perrot en profite alors pour rassembler 180 Français qui ne détiennent pas un congé de traite*, c'est-à-dire des coureurs de bois*, et près de 500 Amérindiens alliés. Cette troupe de l'ouest, forte de près de 700 guerriers, se joint, en 1687, aux 1 900 soldats, miliciens et guerriers amérindiens domiciliés près des Habitations françaises pour attaquer l'Iroquoisie⁽³⁹³⁾. En deuxième lieu, contrairement aux années 1660-1666, "mille bons hommes portant les armes et habitués à l'usage des canots comme les Iroquois"⁽³⁹⁴⁾ peuvent maintenant partir de la colonie pour se lancer à l'offensive et ravager le territoire iroquois. Précisons ici que la population d'origine européenne de la Nouvelle-France passe de 3 035 personnes en 1663 à 9 667 en 1681 et 10 283 en 1698⁽³⁹⁵⁾. De plus, tous les habitants de la colonie ont été fortement incités à s'armer dès 1682⁽³⁹⁶⁾. Troisièmement, la paix de 1666 favorise de nombreux contacts entre l'Iroquoisie et la Nouvelle-France. Ces échanges permettent à plusieurs Français, principalement aux missionnaires oeuvrant chez les Iroquois, de cartographier le territoire iroquois. Aussi, un plan d'invasion de l'Iroquoisie est-il minutieusement dressé à partir de 1682⁽³⁹⁷⁾.

Ce plan vise la défaite de la plus puissante et la plus nombreuse nation de l'Iroquoisie, les Tsonnontouans, afin d'obliger les quatre autres nations à

demander la paix. Son efficacité repose sur deux volets. D'abord, le ravitaillement de la colonie doit être assuré par la France, puisque les Canadiens seront occupés à guerroyer contre l'Iroquois. Le fort Frontenac, base avancée de l'expédition, doit posséder tout l'équipement et le ravitaillement nécessaires aux troupes franco-amérindiennes. De plus, plusieurs barques, pour le transport des troupes et le ravitaillement, doivent être construites au fort Frontenac. Arrivée à destination, une partie des troupes monte sur les barques avec le ravitaillement, tandis que l'autre canote jusqu'à un rendez-vous fixé près du pays des Tsonnontouans au sud du lac Ontario. Ayant fait jonction, toute l'armée peut raser en quelques jours le pays ennemi⁽³⁹⁸⁾. D'ailleurs, les expéditions de La Barre en 1684, de Denonville en 1687 et même celle de Frontenac en 1696 s'inspirent abondamment de ce plan. Sa principale faiblesse réside dans la possibilité qu'il donne à la nation attaquée de quitter ses villages et de se réfugier chez ses voisins. Aussi, outre les villages et les champs incendiés, peu d'Iroquois sont abattus ou faits prisonniers au cours de ces raids. Par contre, ces expéditions maintiennent une pression sur l'Iroquoisie qui doit maintenant penser davantage à se défendre qu'à attaquer. Ces expéditions montrent aussi la détermination française aux nations aliées et permettent, par le fait même, de maintenir leur loyauté par la crainte que les armes françaises inspirent aux nations hésitantes. Finalement, les nations alliées peuvent dorénavant reprendre l'offensive et effectuer des raids en Iroquoisie, puisque les Iroquois sont acculés à la défensive⁽³⁹⁹⁾. Il faut, cependant, relier les hésitations de plusieurs nations alliées à des considérations commerciales, puisque l'élimination de l'Iroquoisie, concurrent commercial des Français, laisserait les nations des Grands Lacs à la merci des traiteurs* français qui leur offrent beaucoup moins pour leurs pelleteries. Aussi, après 1690, certaines nations officiellement alliées pratiquent-elles dans les faits une politique d'attentisme

pour ne pas dire de neutralisme face à la guerre franco-iroquoise⁽⁴⁰⁰⁾.

La principale erreur de la stratégie militaire et diplomatique des Iroquois, en 1682, consiste donc à n'avoir pas compris que leur puissance militaire ne peut plus rivaliser avec les deux empires coloniaux qui s'affrontent, même si, coincée entre les Français et les Anglais, l'Iroquoisie livre une dure guerre jusqu'en 1690. Malgré le soutien matériel de leurs alliés, les Anglais, cette guerre contribue davantage à affaiblir l'Iroquoisie qu'à renforcer sa puissance face aux Européens.

Dès le début de la première guerre intercoloniale (1689-1697), la politique iroquoise se modifie rapidement, parce que l'affrontement franco-anglais fait prendre conscience aux Iroquois de la menace qui pèse sur eux si l'une des deux puissances européennes sort victorieuse de cette guerre. Il faut aussi relier ce changement de leur politique au retour de Frontenac en 1689. D'ailleurs, les Cinq-Nations s'aperçoivent rapidement, après l'échec du plan d'invasion anglais de 1690, que la Nouvelle-France peut soutenir une guerre qui dépasse largement les capacités de l'Iroquoisie. Voisins de deux puissances supérieures à la leur, les Iroquois passent d'une politique de conquête de la Nouvelle-France à celle d'équilibre des forces face à l'affrontement franco-anglais en Amérique du Nord. Replacée dans ce contexte, on peut mieux comprendre l'interprétation de Charlevoix lorsqu'il écrit que les Iroquois, par leurs manœuvres diplomatiques de 1693 "si opposées en apparence les unes aux autres, (...) n'auroient pas vu tranquillement les Anglais seuls Maîtres de tout le Canada"⁽⁴⁰¹⁾. En fait, les Iroquois désirent maintenant que la Nouvelle-France survive et serve de concurrente aux Anglais en Amérique du Nord, parce que l'Iroquoisie veut "tenir la balance dans une espèce d'équilibre entre deux Nations, dont la jalousie

mutuelle les faisait rechercher de toutes les deux et produisant leur sûreté"⁽⁴⁰²⁾. La Paix de Montréal (1700-1701) ne fait que confirmer cette nouvelle politique, si bien que, lors de la guerre de succession d'Espagne (deuxième guerre inter-coloniale: 1701-1713), l'Iroquoisie observera la plupart du temps une politique de stricte neutralité qui favorisera la Nouvelle-France.

2.3.5 LES MIGRATIONS DES NATIONS DU LAC SUPÉRIEUR ET DU SUD-EST DE LA BAIE JAMES: 1668-1679 (fig. 28)

Les offensives iroquoises de 1642 à 1666 avaient forcé les nations de l'Outaouais et du lac Huron à chercher refuge, entre autres, au lac Supérieur et à la baie James. La guerre avec les Sioux oblige à nouveau ces nations réfugiées à reprendre le chemin des migrations. Ces nouvelles fuites sont d'autant plus faciles à entreprendre qu'elles se déroulent dans un climat de paix entre les Iroquois et l'alliance franco-amérindienne (1666-1684), puisque les Hurons, les Pétuns, les Outaouacs et toutes les nations de l'Outaouais et du nord du lac Huron sont incluses dans le traité de paix de 1666.

Depuis la fin des guerres iroquoises en 1666, plusieurs membres des nations réfugiées au lac Supérieur commencent à revenir habiter leurs anciens territoires. Le début du retour des nations réfugiées au nord du lac Supérieur est d'autant plus rapide qu'une famine, probablement causée par un accroissement substantiel du nombre des chasseurs dans cette région depuis les années 1650, oblige, en 1670, les Kilistinons à se rapprocher du Sault-Sainte-Marie pour trouver de quoi survivre⁽⁴⁰³⁾. Au cours de ces fuites, certaines de ces nations ont contracté d'étroites alliances avec leurs hôtes; devant l'imminence d'une guerre avec les Sioux, ces derniers les suivent

jusqu'aux territoires de leurs anciens invités. Replacé dans ce contexte, nous pouvons mieux saisir la justesse de l'inventaire "Des Missions Des Algonquiens Supérieurs, dits communément Les Outaouaks"⁽⁴⁰⁴⁾ que dressent les missionnaires en 1670. Nous y apprenons que les Sauteurs sont revenus au Sault-Sainte-Marie et qu'ils se sont unis à trois autres nations: les Nouquets*, originaires du sud du lac Supérieur, probablement de la baie "Kioukonan" (Keweenaw), les Outchibous* et les Marameg* dont les territoires s'étendent au nord-est du lac Supérieur⁽⁴⁰⁵⁾(fig. 25). D'autres membres des nations réfugiées au lac Supérieur, comme "les Achiligoüiane, les Amicoures* et les Mississague*"⁽⁴⁰⁶⁾ viennent maintenant pêcher au Sault-Sainte-Marie mais habitent les îles et les terres au nord du lac Huron⁽⁴⁰⁷⁾. En 1670-1671, les nations quittent complètement les rives du lac Supérieur lorsque les guerres siouses vont accélérer les mouvements migratoires vers l'est et le nord-est. C'est à ce moment que tous les Amikoués et les Nipissings, réfugiés au lac Nipigon, reviennent chez eux. Les Amikoués retrouvent leurs territoires au nord du lac Huron à l'ouest de la rivière des Français où les missionnaires fondent, en 1672, la mission des Apôtres⁽⁴⁰⁸⁾. Pour sa part, dès 1659-1660, une grosse bande de Nipissings s'était enfuie au Saguenay-Lac-Saint-Jean en passant par la baie James et la rivière Rupert⁽⁴⁰⁹⁾. Il est fort probable que la plupart des Nipissings réfugiés à Québec, à Trois-Rivières et au Saguenay-Lac-Saint-Jean soient retournés au lac Nipissing à partir de 1667. (tableaux XXXIV, XXXVI). De leur côté, en 1670-1671, la plupart de ceux qui se sont réfugiés au lac Nipigon reviennent rejoindre leurs compatriotes au lac Nipissing⁽⁴¹⁰⁾. Leur retour dans leur pays est presque entièrement complété à la fin des années 1670, puisque les textes de cette époque, comme ceux qui concernent le Saguenay-Lac-Saint-Jean, n'y mentionnent presque plus les Nipissings après 1668 (tableaux 1, 11).

Les autres nations, comme les Amikoués, suivent le même mouvement migratoire et retournent dans leur pays d'origine au nord du lac Huron. Quant aux Mississakis, leurs territoires de chasse sont situés au nord du lac Huron à l'est de la rivière des Français⁽⁴¹¹⁾; les derniers groupes établis à la baie Chequamegon se dirigent vers l'est en 1670. Pour leur part, tandis que la très grande partie des Outaouacs retourne sur l'île Manitoulin, un petit groupe d'entre eux demeure avec les Pétuns et les Hurons à Michilimakinac⁽⁴¹²⁾. Au nord-est du lac Huron, certaines bandes algonkines de l'Outaouais, défaites par les Iroquois à partir de 1642 et qui ont trouvé refuge au sud-est de la baie James, vont, elles aussi, quitter leur pays d'asile.

Ainsi, la fin des guerres iroquoises, en 1666, permet à certains Outabitiécs de migrer, dès 1668, vers le Saguenay-Lac-Saint-Jean⁽⁴¹³⁾. Mais ce sont les guerres sieuses et les bouleversements qui les accompagnent, jointes à un début de pénurie de vivres dans cette région⁽⁴¹⁴⁾ qui précipitent le départ des réfugiés. Les Mataouirious comptent parmi ceux qui quittent la baie James et se rendent, entre autres, au Saguenay-Lac-Saint-Jean⁽⁴¹⁵⁾. Il est probable que la présence d'Iroquois, chassant maintenant le long de l'Outaouais près de la rivière Mattawa, leur ancien territoire, les oblige à préférer le Saguenay-Lac-Saint-Jean⁽⁴¹⁶⁾. L'invitation à revenir au lac Saint-Jean, lancée aux Amérindiens réfugiés à la baie James par le père Charles Albanel en 1672, a certainement exercé une influence sur le choix des Mataouirious comme chez d'autres groupes⁽⁴¹⁷⁾. Enfin, les Outabitiécs ont dû retourner, en partie, vers le lac Abitibi, tandis que quelques groupes multifamiliaux montent habiter au Saguenay-Lac-Saint-Jean⁽⁴¹⁸⁾. Il est important de noter qu'aucune vague d'émigration de Têtes de Boule* n'est observée pour la période de 1668-1679. D'ailleurs, ce sont surtout les peuples qui se sont réfugiés au lac Supérieur et à

la baie James, lors des guerres iroquoises, qui quittent ces territoires d'accueil.

2.3.6 LA CONCURRENCE FRANCO-ANGLAISE DANS LES GRANDS LACS ET À LA BAIE D'HUDSON: 1658-1713

Au moment où les guerres iroquoises font rage le long des rives du Saint-Laurent et dans l'hinterland, Pierre-Esprit Radisson* et Ménard Chouart Des Groseillers* quittent clandestinement Trois-Rivières, en 1659, pour aller faire la traite des fourrures jusqu'à l'extrémité sud-ouest du lac Supérieur⁽⁴¹⁹⁾. Ces deux coureurs de bois rejoignent probablement les nations réfugiées près de la baie Chequamegon. Durant l'hiver 1659-1660, ils assistent à une grande fête des morts à laquelle près de 18 nations auraient participé. C'est au cours de cet hivernement que Radisson et Des Groseillers accumulent de nombreuses informations sur "la géographie des territoires situés entre leur campement et la Baie d'Hudson et qu'ils se rendirent compte de la grande quantité de castors qu'il y avait dans cette région et plus à l'ouest"⁽⁴²⁰⁾. Ce voyage est d'ailleurs réalisable, puisque, durant les mêmes années, le capitaine nipissing Aouatanik, entreprend son périple du lac Supérieur jusqu'à Tadoussac en passant par l'axe Rupert-Saguenay⁽⁴²¹⁾.

Malgré leur exploit, dès leur retour dans la colonie avec 300 Amérindiens et une importante cargaison de fourrures (été 1660), le gouverneur Pierre de Voyer d'Argenson* donne l'ordre de saisir une grande partie des pelleteries et fait même jeter Des Groseillers en prison sous prétexte que les deux explorateurs avaient quitté illégalement la colonie⁽⁴²²⁾. Aigris de l'attitude rigide des autorités de la Nouvelle-France à leur endroit, Radisson et Des Groseillers passent au service de l'Angleterre. Après plusieurs tentatives infructueuses au

service de leurs nouveaux protecteurs anglais, Des Groseillers réussit, en 1668, à conduire un navire anglais jusqu'à la Baie d'Hudson (fig. 29). Sur place, les Anglais construisent le fort Charles*, à l'embouchure de la rivière Rupert, et reviennent, l'année suivante, avec une importante cargaison de pelleteries. Ravis de ce premier succès, plusieurs hommes d'affaires anglais fondent officiellement la Hudson's Bay Company en 1670⁽⁴²³⁾. Dès lors, une vaste course pour la possession du territoire à l'ouest et au nord de la Nouvelle-France et du contrôle du commerce des fourrures qui y est rattaché s'engage entre les Français et les Anglais.

La paix avec l'Iroquoisie étant désormais assurée, Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France de 1666 à 1672, décide de riposter à l'expansion anglaise à la Baie d'Hudson. Après les résultats peu reluisants d'une première mission officielle dirigée par François Dollier de Casson* et par de Brechant de Galinée*, en 1669, aux lacs Ontario, Erié et Huron⁽⁴²⁴⁾, Talon nomme, l'année suivante, Simon-François Daumont de Saint-Lusson*, commissaire sub-délégué avec la mission de prospecter "pour la recherche de la mine de cuivre aux pays des Outaouacs, Nez Percés, Illinois, et autres nations découvertes et à découvrir en l'Amérique Septentrionale du côté du lac Supérieur ou mer Douce"⁽⁴²⁵⁾. Aussi, Saint-Lusson prend-il officiellement possession, le 4 juin 1671, à Sault-Sainte-Marie "de cette immense territoire découvert et à découvrir qui va des mers du Nord et de l'Ouest à celle du Sud"⁽⁴²⁶⁾. Cependant, cette mission a lieu lors de l'offensive siousse sur les rives du lac Supérieur. Pour cette raison, des 14 nations représentées à la cérémonie officielle, plusieurs d'entre elles sont en fuite et ont trouvé refuge au Sault-Sainte-Marie et au lac Huron.

Dans ce contexte, il faut considérer que le lac Supérieur échappe encore à

l'influence française. Cette situation est d'autant plus délicate qu'une bonne partie du commerce des pelleteries est détourné vers la Baie d'Hudson. Presque simultanément à la prise de possession du centre des Grands Lacs à Sault-Sainte-Marie par Saint-Lusson, le père Charles Albanel se rend, en 1671-1672, à la Baie d'Hudson par l'axe Saguenay-Rupert. Son voyage a pour but "de découvrir si la mer du Nord (est) bien la Baie d'Hudson et de vérifier la présence d'Européens qu'on (dit) Français" (Des Groseillers et Radisson)⁽⁴²⁷⁾. Albanel invite, par la même occasion, les Amérindiens réfugiés dans cette région à revenir sur leurs anciens territoires de chasse, à abandonner le commerce avec les Anglais et à retourner échanger leurs fourrures au lac Saint-Jean, puisque les Français ont défait les Iroquois et leur ont imposé la paix⁽⁴²⁸⁾. Pour attirer les Amérindiens de cette région vers le commerce français, Frontenac confie, pour la deuxième fois en 1673, la même mission au père Albanel. Dans une lettre à Colbert, il précise qu'il se sert de ce missionnaire "pour tâcher de détourner les Sauvages, parmi les quels il a beaucoup de créance, de prendre cette route du commerce anglais (...) Le dit père Albanel doit pressentir Des Groseillers s'il le rencontre et essayer de voir s'il pourra le faire entrer dans nos intérêts"⁽⁴²⁹⁾.

Toute cette politique coloniale française est donc reliée directement à la possession du territoire et, dans une grande mesure, au contrôle du commerce des fourrures. Cette politique nous apparaît beaucoup plus claire lorsque l'on sait que les Grands Lacs et la Baie d'Hudson représentent les deux plus importants bassins de pelleteries de l'Amérique du Nord. Or, la paix de 1666 a permis aux Iroquois, alliés commerciaux des Anglais, de concurrencer avantageusement les traiteurs de la Nouvelle-France sur une bonne partie des Grands Lacs⁽⁴³⁰⁾. Leur concurrence est d'autant plus forte qu'ils pillent fréquemment les nations qui ne sont pas incluses dans le traité de 1666⁽⁴³¹⁾.

(fig. 23), au moment où les guerres sioues perturbent profondément le commerce français autour du lac Supérieur et à l'ouest du lac Michigan (fig. 26). Cette situation défavorable du commerce français au cours des années 1670 existe aussi dans le bassin hydrographique de la Baie d'Hudson, puisque depuis la construction du fort Charles, en 1668, les Anglais consolident leur position commerciale sur les rives de la baie James par la construction du fort Moose*, en 1673, et du fort Albany*, en 1675⁽⁴³²⁾ (fig. 29). En fait, tandis que le fort Charles concurrence directement le commerce français dans tout l'hinterland de la rivière Outaouais au Saguenay-Lac-Saint-Jean inclusivement, les deux autres établissements commerciaux anglais risquent d'accaparer le commerce au nord du lac Supérieur et une bonne partie du celui du nord-ouest du lac Huron (fig. 26, 27, 29).

L'effritement du commerce français et la menace grandissante de la reprise d'une guerre avec les Iroquois depuis la défaite des Andastes, en 1676, forcent les autorités coloniales françaises à prendre des mesures pour consolider leur position. Aussi, Daniel Greysolon Dulhut quitte-t-il secrètement Montréal, le premier septembre 1678, avec l'appui tacite du gouverneur Frontenac. L'attitude du gouverneur et de l'explorateur s'explique par les nombreux démêlés de Frontenac avec l'évêque de Québec et l'intendant Duchesneau au sujet du commerce de l'eau-de-vie et du monopole des fourrures qu'accaparent les amis du gouverneur, au moment où "Colbert avait interdit de faire la traite au delà des frontières de la colonie"⁽⁴³³⁾. Cependant, fort de l'appui de Frontenac mais conscient des relations tendues qui règnent entre les principaux membres de l'autorité coloniale, Dulhut prépare discrètement son voyage. Au cours de ces préparatifs, il s'informe de la détérioration des relations entre les Français et les nations du nord du lac Supérieur depuis le pillage des "Kilistinons"* et des

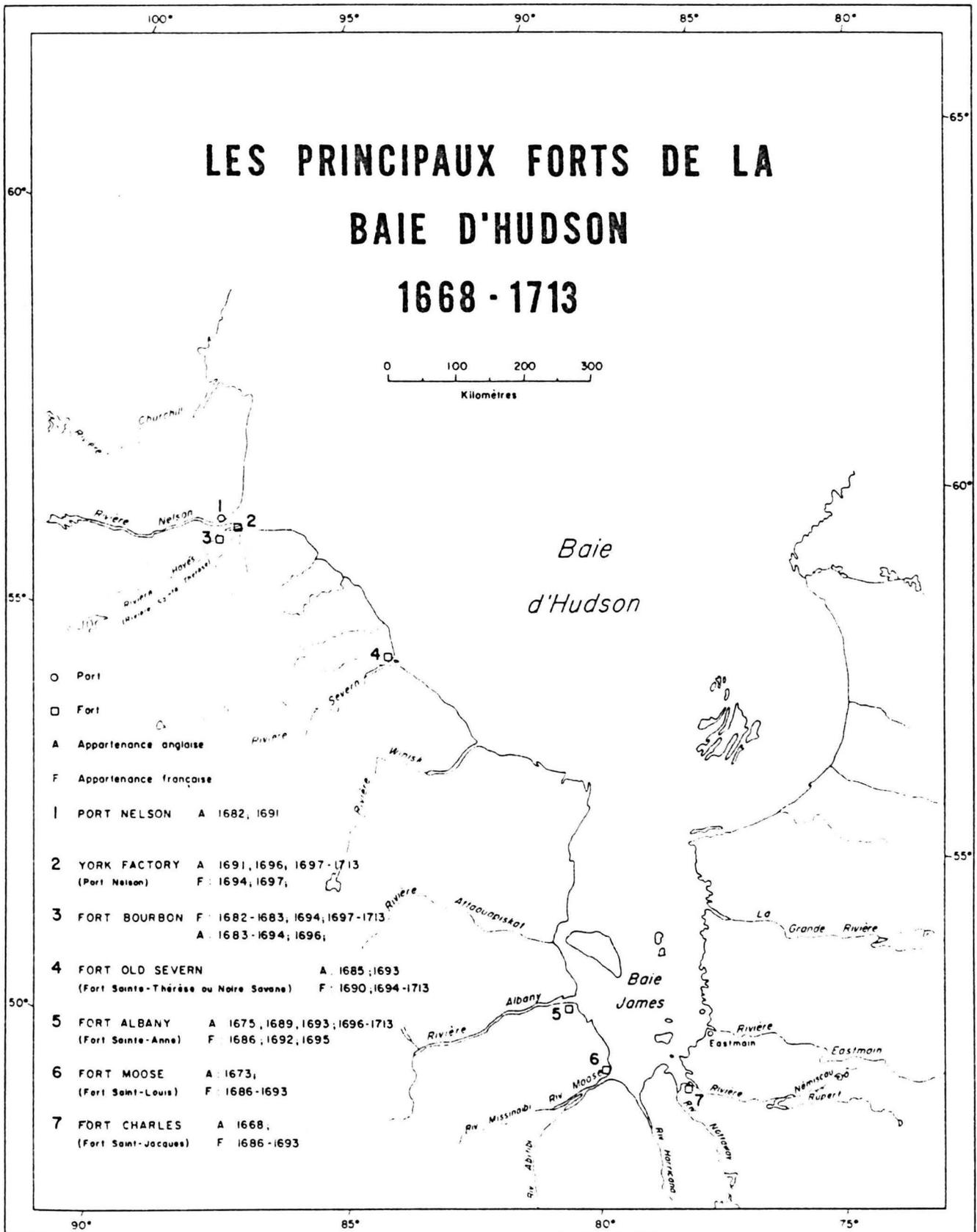


Figure 29

"Monsonis"* par les "Outaouacs" en 1678. Il se renseigne aussi sur la guerre que livrent les Sioux à plusieurs peuples de cette région.

Pour résoudre ces difficultés, Dulhut, probablement à l'instigation de Frontenac, se fixe trois objectifs. D'abord, conclure une paix définitive entre les Sioux, les Sautaux et tous les peuples du lac Supérieur. Ensuite, prendre officiellement possession du territoire siou au nom du roi de France. Finalement, doubler les intermédiaires outaouaques et commercer directement avec les Kilistinons et les Monsonis (fig. 28) pour empêcher que leurs fourrures n'aillent uniquement dans les postes anglais. Après son hivernement au Sault-Sainte-Marie, en 1678-1679, Dulhut réussit à réaliser ses trois objectifs au cours de l'année 1679⁽⁴³⁴⁾. Toujours la même année, pour consolider la présence française à l'ouest du lac Supérieur et donner un accès direct aux produits européens chez les Sioux et chez toutes les autres nations de cette région, Dulhut fait construire le fort Camenestigouia, situé sur le site actuel de Thunder Bay*⁽⁴³⁵⁾. Cinq ans plus tard (1684), il fait ériger le fort Nipigon*, situé au nord du lac Nipigon⁽⁴³⁶⁾. Claude Greysolon De la Tourette* dirige alors les deux postes du lac Supérieur au nom de son frère Daniel Dulhut. Il reçoit le mandat d'établir "des relations commerciales avec les Indiens vivant sur les territoires qui (s'étendent) entre le lac Supérieur et la Baie d'Hudson⁽⁴³⁷⁾".

Simultanément à la concurrence que doivent affronter les forts Moose et Albany de la part des deux frères Dulhut au nord et à l'ouest du lac Supérieur, la même offensive commerciale est tentée, en 1679, contre le fort Charles par l'axe Saguenay-Rupert. Avec l'approbation de Frontenac, Josias Boisseau*, agent des sous-fermiers de la Traite de Tadoussac, retient les services d'un explorateur expérimenté, Louis Jolliet. Son mandat consiste à "faire la visite des nations et

des terres du domaine du roi en ce pays"⁽⁴³⁸⁾. L'explorateur doit aussi "évaluer l'influence anglaise sur les peuplades du bassin hudsonien et, peut-être, jeter les bases d'une alliance commerciale avec les Indiens du Nord"⁽⁴³⁹⁾.

En 1679, Jolliet se rend jusqu'à la baie James et, à son retour, il conclut qu'"il n'y a point de doute que si on laisse les Anglais dans cette baie, (ils) ne se rendent maître de tout le commerce du Canada en deça de six (dix?) ans"⁽⁴⁴⁰⁾. Il invite même le roi à chasser les Anglais de cet endroit ou du moins à empêcher leur expansion⁽⁴⁴¹⁾. D'ailleurs, au cours de son voyage, il fait ériger un poste de traite sur les rives du lac Albanel dans le but, sans doute, de détourner une partie des fourrures qui descendent au fort Charles⁽⁴⁴²⁾. L'évaluation pessimiste de Jolliet se justifie si l'on considère que les Amérindiens qui descendent au fort Charles n'ont plus besoin de l'alliance militaire française, puisque la paix règne avec les Iroquois et qu'ils vivent trop éloignés du lac Supérieur pour subir directement les conséquences des guerres sieuses. Aussi, ces Amérindiens commercent-ils de plus en plus avec les Anglais, parce que les produits français sont trop chers. Replacées dans ce contexte, les conclusions réalistes du rapport de Jolliet vont changer la politique française face à la présence anglaise à la Baie d'Hudson, si bien que d'une politique d'action en périphérie, les autorités coloniales françaises favorisent de plus en plus une intervention directe à la Baie d'Hudson.

L'occasion d'une intervention à la Baie d'Hudson leur en est fournie lorsque Pierre-Esprit Radisson, à l'invitation des autorités coloniales françaises et de Colbert, passe au service de la France au moment où plusieurs différends surgissent entre le coureur de bois et la compagnie de la Baie d'Hudson⁽⁴⁴³⁾. Lors d'un voyage qu'il fait à Paris, les autorités métropolitaines lui conseillent

de rencontrer Charles Aubert De la Chesnaye, principal commerçant de fourrures de la Nouvelle-France. Au cours de cette rencontre, les deux hommes s'entendent sur l'organisation d'un voyage à la Baie d'Hudson⁽⁴⁴⁴⁾. Pour financer cette expédition, La Chesnaye et quelques commerçants de la colonie fondent, en 1682, la compagnie du Nord. Cette compagnie doit aussi essayer de supplanter la compagnie de la Baie d'Hudson⁽⁴⁴⁵⁾. La première expédition qu'organise cette nouvelle compagnie est confiée à Radisson. Ce dernier part le 11 juillet 1682 de l'île Percé et accoste le 2 septembre de la même année à l'embouchure de la rivière Nelson*. Sur place, Des Groseillers et Radisson réussissent à neutraliser deux expéditions commerciales anglaises et à faire une très bonne traite⁽⁴⁴⁶⁾ (fig. 29). Même si Radisson devait repasser au service de l'Angleterre en 1684, le voyage de 1682-1683 a permis aux habitants de la Nouvelle-France de connaître la voie navale qui mène directement à la Baie d'Hudson⁽⁴⁴⁷⁾.

Trois ans plus tard (1685), à l'arrivée de Jacques-René Brisay De Denonville, nouveau gouverneur de la Nouvelle-France, la colonie fait face à plusieurs menaces extérieures. D'abord, la paix de l'Anse de la Famine rend l'Iroquoisie de plus en plus arrogante. Ensuite, depuis le volte-face de Radisson, les Anglais menacent une grande partie du commerce des pelleteries au nord et à l'ouest de la colonie. Finalement, les Anglais de New York se servent des Iroquois pour étendre leur commerce sur les Grands Lacs⁽⁴⁴⁸⁾ au moment où plusieurs nations alliées du lac Michigan se préparent à se révolter contre les Français et à recommencer la guerre avec les Sioux⁽⁴⁴⁹⁾. Pour rabattre l'orgueil iroquois, Denonville organise une vaste expédition militaire contre l'Iroquoisie. Au moment des préparatifs, Nicolas Perrot réussit à maintenir la paix dans l'ouest et une expédition vers la Baie d'Hudson est confiée à Pierre de Troyes. Ce dernier,

accompagné de 30 miliciens et de 70 soldats, part de Montréal le 20 mars 1686, monte la rivière Outaouais, construit le fort des Abitibis* au sud-est du lac du même nom et atteint le sud de la baie James le 20 Juin 1686. La troupe française s'empare alors des forts Monsoni* (Moose), Charles et Albany. Après son raid victorieux à la baie James, Troyes revient à Québec et laisse la direction des postes conquis à Pierre Le Moyne d'Iberville*⁽⁴⁵⁰⁾.

Cette expédition militaire marque le début d'une longue guerre franco-anglaise pour la conquête définitive de la Baie d'Hudson. Ce premier raid français au sud de la baie James n'empêche pas les Anglais de de maintenir au Port Nelson*, fondé en 1682 à l'embouchure de la rivière du même nom et à Old Severn*, poste de traite construit, en 1685, à l'embouchure de la rivière Severn⁽⁴⁵¹⁾. Durant plusieurs années, les Anglais tentent de reprendre le contrôle des trois postes du sud, mais en vain⁽⁴⁵²⁾. De son côté, D'Iberville réussit à prendre le contrôle de Old Severn, en 1690, mais une contre-offensive victorieuse anglaise, en 1693, se solde par la reprise des forts Old Severn et Albany. Toujours la même année, les Français abandonnent les forts Moose et Charles. Cependant, une autre tentative de D'Iberville, en 1694, assure momentanément la main-mise française sur le fort York (Port Nelson), poste le plus lucratif de la Baie d'Hudson, mais les Français en seront délogés en 1696⁽⁴⁵³⁾. Aussi, la situation déplorable des Français à la Baie d'Hudson oblige-t-elle les autorités métropolitaines à confier de nouveau à D'Iberville la mission de conquérir cette région tant convoitée. Lors de cette dernière campagne, il éussit après une dure bataille navale à reprendre le fort York en 1697. Finalement, le traité de Ryswick qui met fin à la guerre de la ligue d'Augsbourg (1689-1697) règle, en septembre 1697, le sort de la Baie d'Hudson. Dorénavant, les Français détiennent le contrôle au sud de la baie James et le fort Bourbon*, érigé à l'embouchure

de la rivière Nelson. De leur côté, les Anglais conservent le fort Albany et celui de York, situé à quelques kilomètres du fort Bourbon (fig. 29). Ce partage demeurera en vigueur jusqu'au traité d'Utrecht de 1713. Par la suite, les Anglais deviennent les seuls maîtres de la Baie d'Hudson⁽⁴⁵⁴⁾.

2.3.7 L'INCOHÉRENCE DE LA POLITIQUE COMMERCIALE FRANÇAISE ET LES OFFENSIVES SIOUSES: 1697-1720

Au moment où la guerre fait rage entre les Français et les Anglais à la Baie d'Hudson, les relations entre les nations des Grands Lacs connaissent plusieurs perturbations. Cependant, grâce aux efforts des missionnaires et de quelques représentants du gouverneur de la Nouvelle-France, comme Daniel Dulhut et Nicolas Perrot, une paix relative a pu être maintenue entre les différentes nations de l'ouest et ce, de 1679 à 1696⁽⁴⁵⁵⁾. Malgré cette situation, différents conflits au sujet du commerce des produits européens vont susciter de nouvelles jalousies et attiser des rivalités ancestrales. Ces affrontements commerciaux, d'abord limités, finiront par déclencher une guerre généralisée entre les nations amérindiennes de l'ouest.

Même si, durant cette période, les Français subissent de plus en plus la concurrence commerciale anglo-iroquoise sur les Grands Lacs, la saisie de deux importantes flottes commerciales flamande et anglaise sur le lac Huron, en 1687, permet aux Français de maintenir leur contrôle du commerce des pelleteries de l'ouest à partir de Michilimakinac⁽⁴⁵⁶⁾. De plus, la première guerre intercoloniale (1689-1697) favorise le commerce français, puisque les Iroquois, alliés des Anglais, sont vite acculés à la défensive. Mais ce monopole commercial français apparaît comme la principale cause des nouvelles luttes

entre les différentes nations de l'ouest, puisque les bornes commerciales amérindiennes de Sault-Sainte-Marie, de Michilimakinac, de la baie Verte et de la rivière des Renards* sautent au fur et à mesure que les coureurs de bois et les marchands français pénètrent plus à l'ouest. Bien plus, aucune politique cohérente d'ensemble ne guide cette pénétration française. En fait, chacun agit souvent pour son propre compte sans se soucier des autres, encore moins de la stabilité politique de cette région. D'ailleurs, les coureurs de bois devancent l'établissement officiel de commerçants attirés par les autorités coloniales. À titre d'exemple, Radisson et Des Groseillers n'ont-ils pas commercé au lac Supérieur dix ans avant que Daniel Dulhut ne fonde le poste de Caminestiguouia?

Il nous faut donc considérer que cette incohérence commerciale française est porteuse de plusieurs conflits, surtout lorsque l'on sait que même les représentants officiels ne respectent pas les coutumes commerciales amérindiennes qui régissent les régions où ils s'établissent. Dulhut n'a-t-il pas reçu comme mandat du gouverneur Frontenac de commercer directement avec les Monsonis et les Kilistinons sous prétexte d'éviter de nouveaux pillages outaouaques et de détourner vers le lac Supérieur les fourrures qui descendent chez les Anglais de la Baie d'Hudson? En agissant ainsi cependant, il fait pérécliter le rôle commercial traditionnel des Sauteux et des Outaouacs. Il introduit en même temps un nouveau rapport de force entre les nations, rapport qui finira par avantager celles de l'ouest et du nord⁽⁴⁵⁷⁾. Plus au sud, la même incohérence existe lorsque Perrot et, plus tard, Pierre-Charles Le Sueur* font ériger des forts dans le Haut Mississipi⁽⁴⁵⁸⁾. De cette façon, ces postes permettent aux Sioux d'avoir directement accès aux produits européens et éliminent, par la même occasion, le rôle d'intermédiaire commercial des nations

de la baie Verte et de la rivière des Renards. Aussi, le pillage des marchandises de traite de Nicolas Perrot, en 1696, par les Mascoutens* et les Miamis, deux nations alliées des Français, n'est-il pas étranger à l'incohérence commerciale française, surtout si l'on considère que quelques coureurs de bois guerroyaient à la même époque avec les Sioux, ennemis traditionnels de ces deux nations⁽⁴⁵⁹⁾.

Nous devons associer l'attitude agressive des Mascoutens et des Miamis à une réaction négative de leur part face au rôle commercial français chez les Sioux, puisque ces relations commerciales franco-sioux s'avèrent nuisibles pour ces deux nations alliées, parce qu'elles contribuent à augmenter la puissance de leurs ennemis, les Sioux. Ajoutons à cette incohérence que, en 1674, l'avidité du nouveau commandant de Michilimakinac, Antoine Laumet dit de Lamothe Cadillac*, augmente la confusion et sème la discorde entre les différentes nations de l'ouest. Protégé par Frontenac, Lamothe Cadillac fait croître considérablement le volume du commerce des fourrures qui entraîne rapidement une saturation du marché français. Il ne faut pas oublier que la France livre alors une guerre à plusieurs pays et duchés européens. Ces ennemis sont autant de marchés fermés à la vente des fourrures de la Nouvelle-France. Aussi, le roi Louis XIV sera-t-il donc obligé de restreindre le commerce des fourrures en Nouvelle-France. Pour cette raison, son édit de 1696 abolit les 25 congés de traite annuels et force garnisons et commandants à abandonner les principaux postes de l'ouest. L'année suivante cependant, le roi se ravise et permet de maintenir une présence française aux forts Frontenac, Michilimakinac et Saint-Joseph des Miamis*⁽⁴⁶⁰⁾. Le roi peut se permettre une telle politique, puisque le sud de la baie James passe, entre-temps, aux mains des Français.

L'incohérence de la politique commerciale française entraîne donc de profondes

conséquences dans l'ouest. D'abord, les nations du centre des Grands Lacs perdent leur rôle d'intermédiaires commerciaux et ont tendance à se livrer de plus en plus au pillage des nations de l'ouest et du nord. Aussi, un climat de tensions continues existe-t-il dans cette région jusqu'à la fin du XVII^e siècle. Ensuite, l'acquisition du fer et des armes à feu par les Sioux menace l'équilibre des forces entre les nations de l'ouest. Finalement, devant cette situation, les alliés amérindiens prennent de plus en plus leur distance face aux Français. La situation devient tellement confuse que le gouverneur De Callières* éprouve des difficultés à faire accepter la Paix de Montréal, en 1701, à certaines nations alliées de l'ouest. Pour obtenir leur assentiment, Callières doit leur promettre de faire cesser tout commerce d'armes à feu avec les Sioux⁽⁴⁶¹⁾. En 1701, cette condition des alliés n'est pas superflue, puisqu'une guerre généralisée ravage tout l'ouest des Grands Lacs, si bien que la possession d'armes à feu par les Sioux modifie le rapport de force entre les différentes nations de cette région, parce que la nation siousse est la plus peuplée⁽⁴⁶²⁾.

Il nous est, par contre, très difficile de situer le début de la généralisation de cette guerre. Des indices prouvent que la paix règne entre les différentes nations au début des années 1690; d'abord, le renouvellement du traité de paix entre les Sioux et les Sautaux a lieu en 1693⁽⁴⁶³⁾, ensuite, un chef sioux effectue un voyage jusqu'à Montréal, en 1695, pour demander la protection du gouverneur Frontenac au nom des 22 villages de sa nation. À cette occasion, Frontenac, après avoir accepté les Sioux au nombre de ses enfants, encourage ses alliés amérindiens à vivre en paix avec cette nation et à tourner leurs armes contre les Iroquois⁽⁴⁶⁴⁾. De plus, à la demande des Sioux, Frontenac leur promet d'envoyer des Français faire le commerce du fer avec eux⁽⁴⁶⁵⁾. Cependant, les autorités coloniales refusent à Pierre-Charles Le Sueur, commerçant et

interprète chez les Sioux, de leur vendre des armes à feu, parce que Frontenac craint que les ennemis des Sioux ne se retournent contre les Français, si ces derniers leur vendent des armes⁽⁴⁶⁶⁾. Cette interdiction du gouverneur ne sera pas respectée et cette situation engendrera plusieurs tensions entre les Français et leurs alliés de l'ouest⁽⁴⁶⁷⁾.

Pour toutes ces raisons, nous croyons que cette nouvelle guerre contre les Sioux se généralise vers 1697. Cette année-là coïncide avec l'expédition franco-amérindienne en Iroquoisie et l'élimination de la menace iroquoise dans les Grands Lacs. Cette situation libère les guerriers des nations alliées de l'ouest qui tournent leurs armes contre les Sioux. De multiples expéditions contre les Sioux sont alors organisées⁽⁴⁶⁸⁾. Tous ces événements surviennent au moment où, devant la trop grande quantité de pelleteries sur le marché français, Louis XIV ne maintient que trois forts dans l'ouest et abolit les congés de traite. Cette décision métropolitaine diminue l'influence officielle française dans cette région et permet à certaines nations de retrouver une plus grande marge de manoeuvre au niveau politique et commercial. Par contre, pour les Hurons de Michillimakinac, l'année 1697 marque la division de leur groupe et le départ définitif de 30 familles huronnes vers les Agniers⁽⁴⁶⁹⁾. Finalement, en 1697, le traité de Ryswick met fin à la première guerre intercoloniale et partage la Baie d'Hudson entre les Anglais et les Français

Durant les nouvelles offensives siouses, les raids de leurs guerriers ravagent un immense territoire (fig. 30). À titre d'exemple, les Sioux attaquent les "Kilistinons" au nord, les "Outaouacs" au centre et les Illinois au sud⁽⁴⁷⁰⁾. Cette guerre coïncide aussi avec un début de pénurie de castors dans les Grands Lacs⁽⁴⁷¹⁾. Dans ce contexte, le territoire sioux prend une plus grande

importance pour les alliés. Mais ces derniers ne présentent pas un front commun contre les Sioux, puisque, en 1712, les "Outagamés" (nation des Renards) et les Mascoutens se font attaquer à Détroit* par les guerriers de plusieurs autres nations aidés de la garnison française. Ce geste amène ces deux nations attaquées à se ranger du côté des Sioux. Le regroupement de ces trois nations peut facilement faire disparaître l'influence française dans l'ouest au moment où la contrebande bat son plein avec les Anglais d'Albany. Pour régler ce problème urgent, Vaudreuil lance, en 1716, une vaste expédition militaire victorieuse dirigée par Louis De La Porte De Louvigny* contre les Renards qui demandent la paix. Par la suite, Vaudreuil, à la suggestion de Louvigny, décide de rétablir, de 1717 à 1721, presque tout l'ancien réseau de postes de traite dans l'ouest⁽⁴⁷²⁾.

Au cours de ces nombreuses années de conflit dans l'ouest, les Français jouent un rôle ambigu. D'une part, les coureurs de bois continuent de ravitailler les Sioux en armes à feu, même si ce commerce est interdit par le gouverneur. D'autre part, tandis que les autorités coloniales de Québec appuient leurs alliés de l'ouest tout en essayant de ramener la paix entre toutes les nations, les Français de la Louisiane ne se préoccupent aucunement de la stabilité politique de l'ouest et vendent des armes à toutes les nations, y compris aux Sioux⁽⁴⁷³⁾. Malgré tout, cette guerre semble perdre de son intensité avec la réouverture du poste de Camenestiguouia en 1718⁽⁴⁷⁴⁾, puisque, isolés depuis la défaite des Renards en 1716, pressés par la présence française de plus en plus envahissante dans l'ouest et lassés de la guerre, presque tous les villages sioux désirent la paix en 1720, même si l'un d'eux continue ses raids contre les Kilistinons et les nations vivant près de Camenestiguouia. Considérons aussi que la guerre que reprennent les Renards avec l'appui tacite de Vaudreuil contre certaines nations

du sud des Grands Lacs n'altère pas la paix qui règne partout autour des lacs Huron et Supérieur⁽⁴⁷⁵⁾. Tenant compte de tous ces événements, nous avons tendance à situer la fin de la deuxième guerre généralisée siouse dans l'ouest vers le tout début des années 1720.

2.3.8 LE BILAN DES AFFRONTEMENTS DANS LES GRANDS LACS: 1648-1720

La brutale chute démographique des Hurons au cours des années 1630 entraîne la destruction de leur pays à la fin des années 1640 par les guerriers iroquois, principalement ceux de la nation des Tsonnontouans. Dès lors, les Cinq-Nations ont le champ libre pour étendre leurs conquêtes. Aussi, de 1650 à 1656, les Iroquois infligent-ils d'écrasantes défaites à toutes les nations vivant près des lacs Ontario, Erié et Huron. Ils poursuivent même les vaincus jusqu'aux rives des lacs Michigan et Supérieur et le long des rivières Ohio et Illinois. Pour leur part, les vaincus fuient de plus en plus loin devant les hordes iroquoises. Accueillis par d'autres nations, il arrive parfois, comme chez les Sioux, que les fuyards soient à la source de nouvelles tensions qui tournent en guerre généralisée.

Dans ce climat d'affrontement, l'incohérence de la politique commerciale française accentue les motifs de guerre entre les nations amérindiennes et pousse même plusieurs nations alliées à s'éloigner des Français. Pour leur part, les Anglais essaient de profiter de cette situation conflictuelle dans les Grands Lacs et sur une bonne partie du bassin hydrographique de la baie James, et de la Baie d'Hudson. Cette politique leur permet d'accaparer une plus grande partie

du volume de la traite des pelleteries et d'étendre leur influence sur ces vastes territoires.

Ecrasé par leurs ennemis et bousculés par la concurrence commerciale franco-anglaise, un grand nombre d'Amérindiens alliés doivent quitter leur pays pour chercher temporairement refuge, entre autres, au sud de la baie James. Mais de nouveaux conflits finissent toujours par les rejoindre et les pousser de nouveau sur la voie des migrations. Dans certains cas, plusieurs bandes et nations ne peuvent plus retourner sur les territoires de leurs ancêtres, puisque ceux-ci servent maintenant d'aire de chasse à leurs anciens ennemis. C'est le cas du territoire huron devenu zone de chasse iroquoise à la fin du XVII^e siècle. D'autres groupes cherchent ailleurs de nouvelles terres d'accueil. À titre d'exemple, plusieurs "Mataŕirious et "Outabitibecs" choisissent de planter leurs tentes au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

SECTION 2

CHAPITRE 4

L'ORGANISATION POLITIQUE DES AMÉRINDIENS NOMADES ET L'ÉVOLUTION DE L'ALLIANCE FRANCO-AMÉRINDIENNE AU XVII^e SIÈCLE

La structure sociale de la civilisation des nomades amérindiens de la zone coniférienne tempérée repose sur le groupe multifamilial et la bande d'hiver. Ce cadre social assure, entre autres, la survie des Amérindiens par l'exploitation des territoires de chasse auxquels ils s'identifient. Bien que la bande d'été, qui chapeaute en moyenne trois bandes d'hiver, joue un rôle social important, sa fonction primordiale s'exerce au niveau politique. Elle a principalement comme tâche d'établir les grandes lignes de la politique que suivra la bande d'été en fonction de ses intérêts propres et de ceux de la nation à laquelle elle appartient.

Comme tout organisme politique important, la bande d'été s'attache, en premier lieu, à faire respecter et à défendre le territoire qu'elle considère comme sien. Dans les faits, cette politique se concrétise par la volonté des membres de la bande d'été à faire respecter les bornes commerciales qui délimitent son propre territoire et, par la suite, celui de sa nation. Pour ce faire, la bande d'été doit rechercher l'alliance des bandes d'été de sa nation et même en contracter avec d'autres nations pour contrer leurs ennemis et assurer la pleine jouissance de leur "pays" aux membres de la bande et de leur nation.

Avant d'aborder les deux principaux piliers de la politique amérindienne, il est

important de situer le fonctionnement de l'organisation politique dans le cadre des règles et des institutions qui régissent la vie des membres des différentes bandes d'été et des nations amérindiennes, surtout celles de la zone coniférienne tempérée.

2.4.1 LES PRINCIPALES RÈGLES DE L'ORGANISATION POLITIQUE

2.4.1.1 Le droit à la dissidence

Même si le mode de vie du nomade impose certains impératifs, comme la dépendance des saisons, il procure, par contre, une grande liberté d'action individuelle, puisque, bien qu'un système d'entraide existe, la survie du nomade dépend avant tout de ses aptitudes personnelles à tirer le meilleur parti possible du territoire de chasse qu'il exploite. Pour cette raison, il ne peut y avoir de hiérarchies sociale et politique et cela même à l'intérieur des critères d'âge ou de sexe. Dans un tel contexte, la relation individuelle adulte s'établit à partir des critères de stricte égalité et du respect absolu de la liberté d'autrui. Dans sa Relation, le père Michel Laure nous montre jusqu'à quel point le respect de cette liberté peut être ancré dans les moeurs du nomade. Il voyage alors en canot avec deux Montagnais endormis. Après le réveil de l'un deux, le missionnaire précise qu'il "reprend son aviron, et comme c'est la manière des Sauvages souverainement indépendant entre eux de ne se jamais rien dire en fait de travail, de peur de se choquer, il me pria d'éveiller l'autre"⁽⁴⁷⁶⁾.

Le nomade ne souffre l'existence concrète d'aucun véritable pouvoir qui lui dicterait les actes de sa vie. Cette règle, qui s'applique entre les Amérindiens, joue aussi dans leurs rapports avec les Français. Parmi ces derniers, les

missionnaires dénoncent les Amérindiens qui répudient leur femme "légitime" pour en prendre une autre. Mécontent, un Papinachois décide alors de ne plus paraître aux Îlets-Jérémie et ce, durant dix ans. Sa première femme venant à décéder, il s'y présente avec la seconde et les enfants qu'il avait eus avec elle pour les faire baptiser et se marier chrétiennement. Surpris, Laure écrit que "ce trait que je m'explique qu'à demi est digne de remarque dans un riche sauvage qui ne devait rien à personne, est comme ils disent maître de son corps"⁽⁴⁷⁷⁾. Cette expression signifie simplement qu'un nomade se considère libre de diriger sa vie sans aucune entrave extérieure.

Disposant d'une très grande autonomie personnelle, le nomade ne pouvait accepter qu'une structure politique flexible, non contraignante et adaptée à son mode de vie. D'ailleurs, lorsque les Amérindiens connaîtront mieux les Français, ils n'hésiteront pas à se moquer de leur système politique où le chef détient une très grande autorité soit par naissance, soit par nomination d'une autorité supérieure. Le père Le Jeune ajoute à ce sujet qu'ils "s'imaginent que par droit de naissance ils doivent jouir de la liberté des asnon Sauvages, ne rendant aucune subjection a qui que ce soit, sinon quand il leur plaist. Ils m'ont reproché cent fois que nous craignons nos Capitaines, mais pour eux qu'ils se moquoient et se gaussoient des leurs"⁽⁴⁷⁸⁾.

La liberté d'action, le respect de la liberté d'autrui et le refus de toute autorité contraignante se traduisent, au niveau politique, par un droit absolu à la dissidence. Ainsi, même si le conseil des anciens d'une bande d'été, d'une nation ou de plusieurs nations alliées, décide de faire la paix avec l'ennemi, tout individu qui pense le contraire peut faire à sa guise. À titre d'exemple, en 1624, au moment de la guerre contre les Iroquois, les capitaines de plusieurs nations

tentent une ouverture de paix. Un des guerriers montagnais, Simon, veut continuer la guerre. Ses compatriotes ne peuvent l'empêcher et font appel à Samuel de Champlain pour l'en dissuader. Ce dernier échoue et le Montagnais tue un Iroquois⁽⁴⁷⁹⁾. Ces compatriotes offrent des présents pour "réparer" ce geste. Champlain en conclut "qu'il ne faut parmy tels gens qu'un tel coquin, pour faire rompre toutes sortes de bonnes entreprises, pour n'avoir aucune justice entr'eux"⁽⁴⁸⁰⁾. Dans une autre circonstance, Champlain écrit, en 1615, que les "Chefs n'ont point de commandement absolu sur leurs compagnons, qui suivent leur volonté, et font à leur fantaisie, qui est la cause de leur désordre, et qui ruine toutes leurs affaires"⁽⁴⁸¹⁾. D'ailleurs, en 1627, la même situation se reproduit avec plus de conséquences sans qu'aucun Amérindien allié n'entreprenne des actions de représailles contre les dissidents. Cette année-là, même le massacre des ambassadeurs de l'alliance franco-amérindienne chez les Iroquois, occasionnée par l'assassinat de plusieurs Tsonnontouans par des guerriers Algonkins dissidents, ne se retourne pas contre les auteurs de ce geste⁽⁴⁸²⁾.

Ce droit à la dissidence peut même s'exercer par un individu ou un groupe qui avait préalablement appuyé un projet. À titre d'exemple, lors de l'expédition militaire de 1609 contre les Agniers, les alliés amérindiens, réunis à l'embouchure de la rivière Richelieu, connaissent quelques différends entre eux. Bien que tous avaient promis de participer à ce raid, un certain nombre de guerriers de plusieurs nations choisissent de retourner chez eux⁽⁴⁸³⁾.

Les Français sont souvent dérouterés par ce respect du droit à la dissidence qu'ils ne comprennent pas. Même ceux qui commercent avec les Amérindiens se méfient de ces derniers et se plaignent de ce qu'ils appellent leur comportement inconstant⁽⁴⁸⁴⁾. Pour sa part, Nicolas Perrot attribue la défaite des Algonkins

devant les Iroquois à la "subordination qui a toujours manqué chez cette nation"⁽⁴⁸⁵⁾. D'ailleurs, selon Perrot, "ne voit-on pas tous les jours que les plus gros partys parmi eux ne veulent écouter aucun commandement, et que les chefs, donnant des ordres chacun à sa tête, font avorter les dessins"⁽⁴⁸⁶⁾. Donc, le mode de vie du nomade explique en grande partie l'existence de droit à la dissidence. Cependant, ce droit peut être aussi en grande partie expliqué par la croyance amérindienne en la véracité des songes.

2.4.1.2 Le songe ou l'obéissance à l'âme

Ce trait culturel amérindien fait partie intégrante de la spiritualité du nomade et favorise sa liberté et son droit à la dissidence. Dans son oeuvre, Champlain relate à plusieurs reprises l'importance du songe chez les Amérindiens⁽⁴⁸⁷⁾. Dès 1603, Champlain constate que les Amérindiens "croient que tous les songes qu'ils font sont véritables; et de fait il y en a beaucoup qui disent avoir veu et songé choses qui adviennent ou adviendront"⁽⁴⁸⁸⁾.

Pour l'Amérindien, le songe est plus qu'un simple présage, puisqu'il attribue au rêve des principes ou des pouvoirs qui régissent la vie et l'action de l'être humain. Dans ce contexte, par le rêve, l'âme annonce ses désirs et ceux-ci doivent être assouvis; sinon l'âme se venge. Aussi, les rêves embrassent-ils tous les aspects de la vie d'un Amérindien. Le chasseur, rêvant à une bonne chasse, possède la certitude du succès de sa prochaine chasse⁽⁴⁸⁹⁾. De même, quelqu'un songe-t-il, comme en 1613, que les Iroquois poursuivent un groupe d'Amérindiens, tous prennent la fuite⁽⁴⁹⁰⁾. Si un d'entre eux est malade ou blessé, le malade et ses compatriotes interprètent ce fait comme une punition de l'âme, puisque ses désirs ne sont pas assouvis. La seule cure est de satisfaire l'âme, c'est-à-dire

réaliser les présages qu'elle envoie en rêve⁽⁴⁹¹⁾. En 1603, Champlain remarque à ce sujet qu'un guerrier montagnais, revenu blessé d'un raid contre les Iroquois, songe pour guérir à une "certaine chose". Aussitôt, ses compagnons de combat "le meissent mette à execution pour le rendre content, croyant aussi que sa playe s'en doit mieux porter"⁽⁴⁹²⁾.

Selon R.C. Dailey, il était essentiel, pour le bien-être de l'individu et de sa communauté, que le rêve se réalise dans tous ses détails, car ce n'est qu'à cette condition que l'âme du rêveur sera satisfaite et ne prendra pas vengeance⁽⁴⁹³⁾. Il existait même une quête du rêve pour connaître les exigences de l'âme⁽⁴⁹⁴⁾. Ainsi, l'individu qui songe doit s'astreindre à accomplir son rêve. Tous ces compatriotes s'accordent sur le fait qu'il est de son droit de tout mettre en oeuvre pour le réaliser, même si cette croyance peut mener à l'assassinat d'autrui. Sur ce sujet, Le Jeune précise que les Amérindiens s'imaginent "que ce qu'ils ont vue en dormant doit arriver, et qu'ils doivent exécuter ce qu'ils ont resvé: ce qui est un grand malheur, car si un Sauvage songe qu'il mourra s'il ne me tûe, il me mettra à mort à la première rencontre à l'escart"⁽⁴⁹⁵⁾.

Si un songe peut détériorer les relations entre les individus et leurs groupes multifamiliaux respectifs, il peut exercer aussi une influence au niveau politique, c'est-à-dire entre les représentants de deux nations. À cet égard, en 1613, Champlain raconte qu'il s'est fait interdire le droit de passage à l'île-des-Allumettes, parce que les Algonkins de l'endroit "avoient songé que si j'entreprendois ce voyage, que je mourrois, et eux aussi"⁽⁴⁹⁶⁾. La croyance à la véracité des songes peut même modifier une expédition militaire déjà engagée. En effet, comme le remarque Champlain en 1609, les guerriers consultent

régulièrement leur sorcier pour connaître le résultat de l'expédition. Comme ce dernier leur dit que s'ils trouvent leurs ennemis, ils pourront en tuer plusieurs⁽⁴⁹⁷⁾, le moral de la troupe s'en trouve rehaussé. Mais ce qui détermine davantage leur confiance au succès de l'expédition, c'est le songe que fait Champlain. Celui-ci, ayant songé à la noyade d'un grand nombre d'Iroquois⁽⁴⁹⁸⁾, Champlain écrit que ce songe "leur apporta une telle créance qu'ils ne douterent plus de ce qui leur devoit advenir pour leur bien"⁽⁴⁹⁹⁾. Aussi, l'expédition peut-elle être menée à son terme, puisque la victoire leur est assurée.

2.4.1.3 Le rôle du sorcier

Le songe, qui embrasse tous les aspects de la vie du nomade, peut être interprété par le sorcier que les Français appellent, entre autres, Pilotois ou Aoutmoin⁽⁵⁰⁰⁾. Dès 1603, Champlain associe les sorciers à des êtres qui "parlent au Diable visiblement"⁽⁵⁰¹⁾. Pour lui, le sorcier jouit d'une telle influence sur ses compatriotes "qu'il leur dict ce qu'il faut qu'ils fassent tant pour la guerre que pour autres choses"⁽⁵⁰²⁾. Il va même jusqu'à croire que si le sorcier "leur commandoit qu'ils allassent mettre en execution quelque entreprise, ou tuer un Français ou un autre de leur nation, ils obéiroient aussi tost à son commandement"⁽⁵⁰³⁾.

Cette perception peut se justifier à bien des égards. À titre d'exemple, si un groupe connaît une disette ou une famine, comme l'affirme Gabriel Sagard, ses membres "consultent l'oracle, et après s'en vont l'arc à la main et le carquois sur le dos là où leur Medecin leur a indiqué, ou ailleurs où ils ne peuvent point perdre leur temps"⁽⁵⁰⁴⁾. L'existence d'une telle cérémonie est confirmée, entre autres, par les pères Paul Le Jeune et Jacques Buteux⁽⁵⁰⁵⁾. Pour les Montagnais,

il y aurait un dieu, du nom de Atachocam, qui aurait créé le monde et un autre, nommé Messou, qui l'aurait "séparé" après le déluge⁽⁵⁰⁶⁾. Chaque espèce animale aurait ainsi un frère aîné qui serait "comme le principe et comme l'origine de tous les individus"⁽⁵⁰⁷⁾ de l'espèce. Or, tous les aînés des animaux sont les cadets du Messou⁽⁵⁰⁸⁾. Pour cette raison, si quelqu'un voit en rêve l'aîné d'une espèce, il fera une bonne chasse, puisqu'il pourra jouir "des cadets par la faveur de leur aîné qu'ils ont vu en songe"⁽⁵⁰⁹⁾. Lorsqu'il y a famine ou disette, c'est le rôle du sorcier d'essayer de voir le frère aîné du gibier que ses compatriotes recherchent. Il ira même jusqu'à leur indiquer l'endroit où ils le trouveront⁽⁵¹⁰⁾.

Le rôle des sorciers les amène souvent à prédire l'avenir⁽⁵¹¹⁾ d'un individu, comme dans le cas de ce Montagnais qui, selon un sorcier, devait périr dans les glaces⁽⁵¹²⁾. Comme les Montagnais croient en l'existence de certains génies, qu'ils appellent "Khichikouai" et qui ont comme fonction de prédire l'avenir, certains types de sorcier, que Le Jeune qualifie de jongleurs, sont amenés à être consultés par ceux et celles qui veulent connaître leur destin ou leur avenir⁽⁵¹³⁾.

Le sorcier possède aussi le pouvoir de guérir, puisque la maladie est une vengeance de l'âme dont les désirs ne sont pas assouvis. Dans ce cas, le sorcier est souvent requis pour débarrasser le malade de son mal, puisqu'il communique avec les esprits. D'après certains rites, le sorcier arrive alors à faire sortir du corps la punition qu'envoie l'âme inassouvie ou encore le sortilège d'un "esprit" contraire. Dans ce dernier cas, il faut savoir que les Montagnais croient à un "Manitou" auquel "ils n'attribuent pas grand malice"⁽⁵¹⁴⁾. Par contre, la femme du "Manitou" "est cause de toutes les maladies qui sont au monde"⁽⁵¹⁵⁾. Aussi,

le sorcier qui se présente au chevet d'un malade n'a-t-il d'autre choix que de crier, hurler et battre son tambour pour empêcher la femme du "Manitou" "de venir donner le coup de la mort"⁽⁵¹⁶⁾. Les Français précisent à ce sujet que les sorciers prennent fréquemment soin de concrétiser leurs efforts en laissant croire à leurs compatriotes qu'ils ont réussi à retirer du corps du malade une petite pierre ou tout autre objet, comme un petit couteau⁽⁵¹⁷⁾. Par différents moyens donc, le sorcier essaie soit de satisfaire les désirs de l'âme, soit de chasser la femme du "Manitou". À d'autres occasions, sa grande connaissance de la flore permet au sorcier de préparer des potions ou des onguents qui guérissent certaines maladies ou différentes plaies⁽⁵¹⁸⁾.

Au niveau politique, le sorcier partage la même détermination que ceux de sa bande d'été et de sa nation: protéger le territoire des siens contre leurs ennemis, les Iroquois. D'ailleurs, un des sorciers montagnais, Pigarouich, avoue au père Le Jeune que parmi les cinq choses qu'il ne peut quitter, il y a "son désir de tuer des Hiroquois"⁽⁵¹⁹⁾. Ce désir peut facilement se réaliser, parce que, selon la croyance populaire, le Manitou est censé protéger les Montagnais contre les Iroquois⁽⁵²⁰⁾. D'ailleurs, le sorcier, que les Montagnais appellent "Manitouisiouekhi", a "cognoissance avec le Manitou, avec celui qui est supérieur aux hommes, appliquans (selon Le Jeune) le nom de Manitou tantost à Dieu, tantost au diable"⁽⁵²¹⁾. Pour cette raison, le sorcier montagnais demande fréquemment au "Manitou de ne point jeter les yeux sur leurs ennemis, afin qu'ils (Montagnais) les puissent tuer"⁽⁵²²⁾, puisque "ceux qu'il regarde sont à couvert, les autres sont tués"⁽⁵²³⁾. Sachant cela, nous pouvons mieux comprendre la surprise de Champlain qui constate, lors de l'expédition de 1609 contre les Agniers, que les guerriers montagnais consultent à "tous leurs logemens (...) leur Pilotois ou Ostemoy, qui sont manières de gens, qui font les devins"⁽⁵²⁴⁾.

Même si le sorcier jouit d'une grande influence au sein de son groupe, celle-ci ne s'exerce que si les membres l'acceptent. Pour contrer l'influence d'un sorcier, les Amérindiens n'hésitent pas à favoriser la confrontation entre deux sorciers qui diffèrent d'avis, ou entre un sorcier et un missionnaire qu'ils associent à des sorciers français⁽⁵²⁵⁾. De la sorte, un des deux sorciers perdra de sa crédibilité et permettra aux Amérindiens de penser ce qu'ils veulent. Cette attitude des nomades s'inscrit dans le respect de leur liberté d'action et dans leur désir de ne dépendre d'aucune autorité rigide qui leur dicterait leur conduite. L'expédition militaire de 1609 en est un bel exemple. À cette occasion, même si le sorcier laisse entendre une victoire facile aux guerriers montagnais, ces derniers demeurent sceptiques et se fient davantage à leurs propres songes. Aussi, quand Champlain fait un songe favorable à leurs dessins, ce songe vient-il confirmer les prédictions du sorcier et rassure-t-il totalement les membres de l'expédition sur l'issue heureuse de leur entreprise⁽⁵²⁶⁾. Cependant, que ce soit pour un individu, pour un groupe ou pour une nation, le désir de réaliser un songe ou les prédictions d'un sorcier doit souvent se situer dans le contexte d'une société dont les membres vivent sous la règle de la loi du Talion.

2.4.1.4 La vengeance ou la loi du Talion

La loi du Talion, plus connue d'après l'expression populaire "de l'oeil pour oeil, dent pour dent", est une autre règle qui permet de mieux saisir et comprendre le comportement d'un Amérindien, d'un groupe et même d'une nation. En effet, lorsqu'une personne veut jouir d'un certain respect et d'une crédibilité parmi les siens, elle doit rendre coup pour coup, si bien que si un Amérindien découvre que quelqu'un s'est moqué de lui, il attendra la première occasion pour payer son "detracteur en mesme monnoye, luy rendants le reciproque"⁽⁵²⁷⁾.

Le désir de venger un affront est tellement présent dans la façon d'être d'un Amérindien que les Français en prennent rapidement conscience. Champlain écrit à ce sujet, en 1608, que les Amérindiens "ont une meschanceté en eux, qui est d'user de vengeance"⁽⁵²⁸⁾. D'ailleurs, même si les Montagnais se disent leurs alliés, les Français sont sujets à subir la vengeance d'un Amérindien qu'ils lèsent. C'est le cas, en 1616, lorsque plusieurs Français de Québec battent un Montagnais, et ce, sans motif valable. Dès lors, ce dernier recherche "l'occasion de s'en venger, espérant le temps, et l'opportunité pour ce faire"⁽⁵²⁹⁾. Il les trouve, lorsque deux Français s'occupent à chasser dans la région du Cap Tourmente. Par ruse, deux Montagnais, dont celui qui avait été battu, réussissent facilement à s'approcher des deux chasseurs. Ceux-ci, ne se méfiant de rien, sont rapidement tués⁽⁵³⁰⁾.

Dans certaines circonstances, les Amérindiens usent de beaucoup plus de subtilité pour exercer leur vengeance. La simple délation peut en être un bon exemple. Grâce à elle, Champlain découvre, en 1618, l'identité des deux coupables montagnais par un de leurs compatriotes qui voulait se venger des deux meurtriers⁽⁵³¹⁾. Dans un autre cas, Le Jeune nous apprend, en 1637, que lorsqu'un "sauvage en hayt quelqu'autre, il se sert d'un sorcier pour tuer en cette manière: mais ils disent que si le malade vient à songer qui est celui qui l'a ensorcelé, qu'il guerira et que le sorcier mourra"⁽⁵³²⁾.

Le meurtre qui découle d'une vengeance doit être exécuté suivant deux principales conditions. La première veut qu'un individu avertisse ses compatriotes du bien-fondé de sa vengeance⁽⁵³³⁾, surtout lorsqu'il s'agit d'un membre d'une autre nation, puisque le blâme d'un meurtre rejait non seulement sur le meurtrier, "mais sur toute leur nation, parents, et amis"⁽⁵³⁴⁾. La seconde prévoit

que la vengeance s'exerce sur "quelqu'un des parents du meurtrier ou de sa nation, et à plusieurs suivant le nombre de gens qui auront esté assassinez, car s'ils en étoient davantage, ce seroit le moyen de susciter une guerre, au lieu qu'en ne rendant que le change, ils en sont quittes pour des présents qu'ils font, disent ils, pour essayer le sang"⁽⁵³⁵⁾. L'origine du premier assassinat qui enclenche la vengeance par le moyen d'un second meurtre peut parfois être un songe comme le fait remarquer le père Le Jeune, "car si un Sauvage songe qu'il mourra s'il ne me tue, il me mettra à mort à la première rencontre à l'escart"⁽⁵³⁶⁾.

Dans le cas du meurtre de deux Français en 1616, par deux Montagnais, les Montagnais de Québec se sont placés dans une situation politique très délicate. Ces assassinats peuvent même entraîner "une guerre perpétuelle avec les François"⁽⁵³⁷⁾, puisque l'Amérindien qui s'est vengé ne s'est pas contenté de battre les Français coupables à son égard, mais il a plutôt choisi de les tuer. Aussi, selon la coutume amérindienne, les Français peuvent exercer leur vengeance sur deux de ses compatriotes. Pour cette raison, ces derniers choisissent de s'éloigner temporairement de Québec, parce qu'ils sentent leur vie menacée⁽⁵³⁸⁾.

Or, lorsque le processus de vengeance est enclenché entre les membres de deux nations, il devait être très difficile d'éviter une guerre généralisée entre les deux peuples concernés et leurs alliés respectifs. Dans le contexte des règles de fonctionnement politique des peuples amérindiens, nous pouvons mieux comprendre les débuts de la guerre entre les Onontcharonons et les Agniers. C'est probablement pour cette raison que les Algonkins onontcharonons avouent à Champlain, en 1609, qu'ils ont toujours désiré se venger des Iroquois agniers

"pour beaucoup de cruautés qu'ils avoient exercées contre leur nation"⁽⁵³⁹⁾. Il en est de même, en 1622, de la déclaration du chef montagnais de Québec, "Mahigan aticq", qui se dit "las et fatiguez des guerres qu'ils avoient eues, depuis plus de cinquante ans; et que leurs peres n'avoient jamais voulu entrer en traité, pour le désir de vengeance qu'ils avoient de tirer du meurtre de leurs parens et amis, qui avoient esté tuez"⁽⁵⁴⁰⁾.

La loi du Talion fait partie à la fois de la psychologie des individus, des groupes et des nations. Plus le nombre de personnes qui désirent la vengeance pour un même motif est grand, plus il devient difficile de mettre un terme aux meurtres qui s'ensuivent de part et d'autre. Aussi, les guerres entre les alliés amérindiens et les Iroquois sont-elles cruelles, longues et presque permanentes.

2.4.1.5 L'importance du truchement

La rencontre de membres de deux ou de plusieurs nations différentes pose le problème de la communication. Chez les Amérindiens, la coutume de l'adoption permet des contacts faciles entre les nations. À titre d'exemple, au retour d'un raid contre les Iroquois, en mai 1615, les Montagnais de Tadoussac adoptent un jeune prisonnier iroquois d'une douzaine d'années⁽⁵⁴¹⁾. Ce jeune garçon naturalisé montagnais pourra, si besoin est, servir de truchement, c'est-à-dire d'intermédiaire entre les Montagnais et les Iroquois.

Pour leur part, les Français comprennent rapidement qu'en l'absence de truchement, l'établissement de contacts valables avec les Amérindiens devient presque impossible. À l'exemple de Jacques Cartier, en 1534, François Gravé Du Pont^(*) ramène, probablement en 1602, deux Montagnais de Tadoussac en France.

L'année suivante, plus précisément le 27 mai 1603 à la pointe Saint-Mathieu, ce sont ces deux Amérindiens qui servent d'intermédiaires à Du Pont et à Champlain lors de leur rencontre avec le grand chef montagnais de Tadoussac, Anadabijou. Cette assemblée se solde d'ailleurs par une alliance militaire entre les Français et les membres de la coalition laurentienne⁽⁵⁴²⁾. Satisfaits de cette expérience, les Français invitent en France six autres Amérindiens. Ainsi, en 1603, outre un Montagnais de Tadoussac, une femme iroquoise et un Micmac de l'Acadie, trois autres Amérindiens de la région de la Gaspésie traversent l'Atlantique⁽⁵⁴³⁾. Il faut cependant attendre l'année 1610 avant qu'un Français accepte de passer une année avec les Amérindiens pour apprendre leur langue. Ce dernier se joint à un groupe d'Algonkins, dirigé par le chef onontchataronon, Iroquet⁽⁵⁴⁴⁾. C'est aussi en 1610 qu'un premier Huron accompagne Champlain en France⁽⁵⁴⁵⁾. L'année suivante (1611), deux hommes de Champlain acceptent de passer l'hiver avec les Amérindiens. Le premier se rend en Huronie, tandis que le second se joint à un groupe d'Algonkins de l'île-des-Allumettes⁽⁵⁴⁶⁾.

Dès 1611, tous les alliés amérindiens de la coalition laurentienne (Montagnais, Algonkins, Hurons) peuvent compter sur un des leurs pour communiquer directement avec les Français. Ces derniers disposent, en 1613, de plusieurs truchements français pour leurs relations avec les Algonkins et les Hurons. Par la suite, le nombre de Français qui vont vivre chez différentes nations ne cesse d'augmenter. À titre d'exemple, en 1623, seize Français sont accueillis par les Hurons et les Algonkins. Parmi les membres de ce groupe, nous retrouvons trois Récollets qui choisissent de s'établir en Huronie⁽⁵⁴⁷⁾. Après 1632, les missions jésuites essaieront chez presque toutes les principales nations amérindiennes. Aussi, les Jésuites pourront-ils servir de truchements fiables aux différents gouverneurs de la Nouvelle-France⁽⁵⁴⁸⁾.

Outre son rôle d'interprète, le truchement sert de guide et d'informateur. Ainsi, de 1603 à 1608, lorsque Champlain remonte le fleuve Saint-Laurent jusqu'à Montréal, il obtient, entre autres, de ses truchements amérindiens qui l'accompagnent, une foule de renseignements sur la géographie du nord-est de l'Amérique du Nord⁽⁵⁴⁹⁾. Même durant les expéditions militaires, Champlain profite de la présence de truchements amérindiens, qui lui servent aussi de guides, pour parfaire ses connaissances sur les régions qu'il traverse et les peuples qu'il rencontre⁽⁵⁵⁰⁾.

À partir de 1610, année où les Français peuvent se servir d'un des leurs comme truchements, l'information qu'on retire de leurs missions devient plus substantielle, puisque chacun des truchements français envoyé par Champlain chez une nation amérindienne reçoit des directives strictes. Il doit, entre autres, lors de son séjour, "scavoir quel estoit leur pays, voir le grand lac, remarquer les rivières, quels peuples y habitent; ensemble découvrir les mines et choses les plus rares de ces lieux et peuples"⁽⁵⁵¹⁾. Cette pratique française se continue tout au cours du régime français. À cet égard, les Relations des Jésuites en sont probablement le meilleur exemple. D'ailleurs, cette façon de faire se pratique chez les Amérindiens, puisqu'en 1603, les deux Montagnais qui reviennent de France racontent à leurs compatriotes, lors d'une assemblée, "les beaux chasteaux, palais, maisons et peuples qu'ils avoient veus, et nostre façon de vivre"⁽⁵⁵²⁾. Il en est de même pour les Hurons qui, en 1610, demandent à Champlain de prendre un jeune Huron à la place du Français qu'ils amènent chez eux. Ce Huron a comme mission de rapporter "ce qu'il aura veu de beau"⁽⁵⁵³⁾ en France.

L'échange de truchements permet aussi de resserrer les liens et d'entretenir

l'amitié entre les membres de deux nations⁽⁵⁵⁴⁾. Cependant, l'amitié des Français est souvent intéressée, si l'on tient compte que le truchement français a aussi comme rôle d'inciter les membres de la nation qui l'accueillent "à venir en traite"⁽⁵⁵⁵⁾ aux postes français. D'ailleurs, le père Charles Albanel n'a-t-il pas, entre autres, comme mission, en 1671, de convaincre les Amérindiens de la baie James de reprendre la route des postes du Saguenay-Lac-Saint-Jean pour venir commercer⁽⁵⁵⁶⁾? Peu importe l'objectif poursuivi de part et d'autre, le truchement permet de connaître le territoire et le peuple visité et d'évaluer la force commerciale, militaire et politique d'un possible allié, d'un allié et même d'un futur ennemi.

2.4.1.6 Le présent ou la concrétisation d'un marché

En 1633, le père Paul Le Jeune affirme que "les présents des Sauvages sont des marchez"⁽⁵⁵⁷⁾. Cette coutume du présent apparaît comme une règle importante qui concrétise les rapports entre les individus, les groupes multifamiliaux, les bandes et les nations que ces rapports soient économiques, sociaux, politiques ou autres.

Au niveau commercial, Champlain constate rapidement que l'offre d'un présent par les Amérindiens exige de celui qui le reçoit un don équivalent en marchandises⁽⁵⁵⁸⁾. Dès l'année 1611 d'ailleurs, un genre de code d'échange semble être établi dans le troc entre Français et Amérindiens, puisque Champlain donne "des présents au reciproque"⁽⁵⁵⁹⁾ de la valeur des pelleteries qu'il reçoit des Amérindiens. Ce jeu de l'offre et de la demande peut varier selon l'habileté du commerçant. À cet égard, toujours en 1611, les Montagnais de Tadoussac, après une chasse d'hiver médiocre, attendent l'arrivée de plusieurs

navires avant de débiter la traite, "afin d'avoir meilleur marché des marchandises"⁽⁵⁶⁰⁾. Champlain écrit, à cette occasion, que ceux qui arrivent les premiers à Tadoussac ne sont pas certains de faire de bonnes affaires, "car ces peuples sont maintenant trop fins et subtils"⁽⁵⁶¹⁾.

Outre l'aspect purement commercial de l'échange de présents, cette coutume sert aussi dans les rapports sociaux. Ainsi, le prétendant d'une jeune montagnaise doit offrir des présents aux parents de sa fiancée pour pouvoir conclure un mariage⁽⁵⁶²⁾. Dans un autre cas, il est de mise pour des alliés de faire un don au fils d'un capitaine décédé "pour l'appaiser et defascher de la mort de sondit pere"⁽⁵⁶³⁾.

Lorsqu'un tort a été causé, le présent sert de réparation à l'individu ou au groupe lésé. S'il s'agit d'un vol et que la preuve est établie, le coupable est dépossédé de son butin, mais aussi de tout ce qu'il possède, lui et ses proches parents⁽⁵⁶⁴⁾. Dans le cas d'un meurtre par vengeance, le crime peut être racheté par les membres du groupe multifamilial ou de la bande d'hiver du meurtrier, puisque le blâme rejaillit aussi sur son entourage⁽⁵⁶⁵⁾. Pour cette raison, les capitaines demandent la participation de tous les gens concernés pour offrir des présents suffisants afin d'effacer le sang versé⁽⁵⁶⁶⁾. Tout tort causé exige donc réparation, même si celui-ci est involontaire. À titre d'exemple, Champlain assiste, en 1603, au retour de dix guerriers montagnais, dont l'un est blessé au bras. Ceux-ci reviennent d'un raid contre les Iroquois. Comme les capitaines de guerre sont responsables de la vie de leurs guerriers, il leur appartient de réparer le tort causé, puisqu'un guerrier est avant tout un chasseur qui permet au groupe multifamilial de survivre⁽⁵⁶⁷⁾. Si ce guerrier meurt, comme le rapporte Champlain, les capitaines devront faire "des présents

aux parents du deffunct, afin qu'ils soyent contens, ou autrement, (...), ils useroient de vengeance"⁽⁵⁶⁸⁾ contre leur nation. Chez les Hurons, les chasseurs donnent même des présents à un des leurs blessé accidentellement par un autre compatriote. Selon Champlain, c'est "la facon ordinaire pour appaiser et amortir les querelles"⁽⁵⁶⁹⁾.

Le présent est essentiel pour toute personne qui veut traverser le territoire d'une autre nation. Comme le dit si bien le père Le Jeune en 1633, la "permission de passer se demande les presens en la main"⁽⁵⁷⁰⁾. Aussi, en 1611, pour préparer son voyage de 1615 en Huronie, Champlain se doit-il de promettre aux Hurons d'apporter "dequoy faire des presens aux chefs qui sont dans les pays par où nous passerions"⁽⁵⁷¹⁾. Lors de son voyage de retour de la Huronie en 1624, le récollet Gabriel Sagard s'est d'ailleurs attiré les foudres de plusieurs nations, parce qu'il a essayé d'éviter de payer le droit de passage⁽⁵⁷²⁾. Une fois acquis le droit de passage, il faut offrir des présents aux canotiers amérindiens qui vous amènent dans leur pays⁽⁵⁷³⁾. Ces formalités réglées, Champlain précise qu'il envoie des présents à la nation d'accueil "pour les obliger à nous aymer, et traiter bien les Français qui alloient en leur païs"⁽⁵⁷⁴⁾.

Au niveau strictement politique, le présent joue plusieurs rôles. D'abord, il peut encourager un allié à maintenir son projet de guerroyer contre les Iroquois⁽⁵⁷⁵⁾ ou encore d'excuse pour ne pas avoir pu participer à la guerre avec lui⁽⁵⁷⁶⁾. Ensuite, il représente la "parole" d'une nation qui en invite une autre à déclarer la guerre à leur ennemi commun. C'est le cas des Mohicans (Loups) qui sollicitent, en 1627, l'alliance des membres de la coalition laurentienne contre les Agniers qui avaient remporté une importante victoire contre eux⁽⁵⁷⁷⁾.

Finalement, c'est surtout au niveau diplomatique que le présent prend tout son sens. En effet, lorsque la guerre cède le pas à la diplomatie, les présents, que portent les ambassadeurs d'une nation à son ancien ennemi, consistent, chez les Iroquois, "en castors, et en porcelaine, et chacun d'eux (a) son nom, et (fait) voir le desir de celuy qui (parle), et de ceux qui le (délèquent)"⁽⁵⁷⁸⁾. Pour les Jésuites, les présents "servent parmy tous ces peuples Barbares, comme parmy nous, les escrits, et les Contrats"⁽⁵⁷⁹⁾. En fait, les ambassadeurs reçoivent, avant leur départ, les présents de leur nation qui sont "comme les ordres et les commissions"⁽⁵⁸⁰⁾ qu'ils doivent transmettre le plus éloquement possible à ceux à qui ils sont destinés. Si leurs interlocuteurs les acceptent, ils doivent rendre "parole pour parole, et presens pour presens"⁽⁵⁸¹⁾. L'échange terminé, les présents deviennent les symboles des termes de l'entente que chaque nation participante a le devoir d'honorer. Advenant qu'une partie de l'entente d'une nation avec une autre ne soit pas respectée, sans que ce soit la volonté des chefs et des anciens, la nation délègue rapidement un ambassadeur avec de nouveaux présents "pour payer la faute"⁽⁵⁸²⁾ qui aurait été commise. Si les présents sont acceptés, l'entente est à nouveau confirmée. Ainsi, même au niveau diplomatique, le présent scelle un marché entre deux ou plusieurs interlocuteurs.

2.4.1.7 L'otage ou le gage d'une sécurité mutuelle

Pour mener à bien certains marchés entre différentes nations amérindiennes, l'utilité des otages devient primordiale, parce que, si un ambassadeur d'une nation se rend chez l'ennemi et que celui-ci est tué, selon "les loix de la guerre de ce pays, on (doit) aussi-tost fendre la teste"⁽⁵⁸³⁾ des otages à coup de haches. De la sorte, les otages assurent la sécurité des membres de l'ambassade.

La détention d'otages peut aussi servir dans plusieurs autres circonstances.

Une de celles-ci apparaît clairement en 1610. À leur début, les relations entre Français et Amérindiens sont souvent marquées par une incompréhension de la part des Français des us et coutumes des Amérindiens. À titre d'exemple, les Algonkins refusent de prendre avec eux un truchement délégué par Champlain de peur qu'il trouve la mort durant l'hiver. Advenant son décès, ses hôtes craignent que les Français usent de vengeance à leur endroit. Champlain, informé de cette réticence, essaie de convaincre ses interlocuteurs qu'il n'en est rien. Ces derniers décident alors d'amener le truchement français, mais exigent que Champlain le remplace par un Huron. Le fondateur de Québec ajoute que "cela donna plus de subject de mieux traicter mon garçon"⁽⁵⁸⁴⁾. En fait, dans l'esprit des Algonkins, le Huron sert d'otage aux Français et garantit leur loyauté et la sécurité de leur truchement. Ainsi, si le Français décède, Champlain pourra faire ce qu'il voudra du truchement huron qui lui sert d'otage.

Plusieurs autres exemples nous laissent croire que Champlain comprend très bien l'importance de la coutume de l'otage dans ses rapports avec les Amérindiens. C'est le cas, en 1627, lorsque les relations se détériorent gravement entre Français et Montagnais. Ces tensions surviennent après l'assassinat de deux Français. Pour essayer de découvrir l'assassin et assurer la sécurité des Français de Québec, Champlain exige trois jeunes amérindiens comme otage⁽⁵⁸⁵⁾. Quelques mois plus tard, le présumé meurtrier vient se livrer et il demeure quatorze mois en détention⁽⁵⁸⁶⁾. Durant toute cette période, cet otage permet aux Français de Québec de vivre dans une relative sécurité⁽⁵⁸⁷⁾.

L'utilité de l'otage se manifeste surtout à la fin d'une guerre. En général, ce

sont des prisonniers de guerre que les nations détiennent en vue d'une trêve des combats qui doit mener à un traité de paix⁽⁵⁸⁸⁾. Ainsi, lorsque les Iroquois ou les alliés de l'alliance franco-amérindienne envoient une ambassade chez leurs ennemis, ces derniers comprennent qu'ils doivent assurer la sécurité des ambassadeurs, s'ils ne veulent pas mettre leurs compatriotes prisonniers en danger de mort⁽⁵⁸⁹⁾. Parfois, ce sont les ambassadeurs qui laissent des otages qui sont remplacés par leurs anciens ennemis qui viennent négocier la paix chez eux⁽⁵⁹⁰⁾. Dans tous les cas cependant, l'otage assure le respect de la trêve entre deux ennemis, la bonne marche des négociations du traité de paix et la sécurité des ambassadeurs.

2.4.1.8 Le poids de la coutume

Tous les individus qui se regroupent pour former une société doivent se doter de règles pour permettre d'harmoniser les rapports entre eux. Les Amérindiens, même les nomades, n'échappent pas à cette réalité. L'ensemble des règles de comportements individuelles, sociales et politiques finissent, avec le temps et l'usage, par former un genre de code coutumier auquel tous et toutes se réfèrent. La coutume finit par déterminer le jugement individuel qui canalise les faits et gestes de l'Amérindien. Lorsqu'il y a infraction à la coutume de la part d'un Amérindien, son entourage ne lui dit autre chose, sinon qu'il n'a "point d'esprit"⁽⁵⁹¹⁾. Dans cette optique, avoir de l'esprit, c'est obéir au consensus social en se montrant respectueux des règles établies.

C'est en se référant à la coutume de sa nation que l'Amérindien en arrive à porter un jugement sur le comportement d'un compatriote et même sur celui d'un étranger. À titre d'exemple, au début du régime français, les néophytes

montagnais qui désiraient se convertir au christianisme "furent moquez et baffoüez comme des gens qui n'avoient point d'esprit, d'avoir quitté leurs anciennes façons de faire"⁽⁵⁹²⁾. Pour leur part, les Anglais, en 1633, sont accusés par les Montagnais de manquer d'esprit, parce qu'ils donnent beaucoup trop de marchandises pour une peau de castor⁽⁵⁹³⁾.

La coutume dicte donc la conduite de l'Amérindien. En ce sens, elle est un sérieux frein au droit à la dissidence. Bien qu'une marge de manoeuvre existe dans une société où les châtiments sont inexistantes, tant chez l'adulte face aux enfants que chez le chef face aux chasseurs ou aux guerriers, l'Amérindien veille à ne pas déroger aux grandes lignes de conduite prescrites par la coutume sans se tenir éminemment responsable de ses actes. En effet, une simple réprimande de ses pairs représente la pire humiliation pour un Amérindien. Pierre Boucher écrit que l'Amérindien craint tellement les moindres reproches qu'il ira jusqu'à s'emprisonner ou se pendre pour en avoir reçus ou même de peur d'en recevoir⁽⁵⁹⁴⁾. Sur ce sujet, le père Gabriel Druillettes constate, en 1652, qu'un canotier etchemin, qui ne l'avait pas respecté au cours d'un voyage, avait reçu des réprimandes de ses hôtes, les Abénaquis. Confus, l'Etchemin "au lieu de s'excuser, se condamna"⁽⁵⁹⁵⁾.

Cette peur d'être réprimandé s'explique en grande partie lorsque l'on sait que la faute commise ne rejaillit pas seulement sur l'individu fautif, mais aussi sur son groupe multifamilial et même sur tous ses parents. À titre d'exemple, dans le cas d'un meurtre, les présents qui servent à racheter la faute sont fournis aux parents du défunt par ceux du meurtrier. Comme "la satisfaction est considérable, et que cela donne de la peine au Capitaine, cela donne une telle confusion à celui qui a fait le mal, que quoy qu'on ne luy dise rien, il se bannit

ordinairement le reste de ses jours, et cela retient tous les autres en brides"⁽⁵⁹⁶⁾. En réalité, comme pour toutes les sociétés, la survie de celle des Amérindiens dépend du respect des règles qui la régissent.

2.4.2 LES INSTITUTIONS POLITIQUES DES NOMADES AMÉRINDIENS

À l'instar de tout regroupement d'individus au sein d'une même société, les nomades amérindiens ont dû se doter d'institutions politiques qui répondaient à leurs besoins spécifiques. Si l'on tient compte du mode de vie des nomades et de la grande autonomie personnelle des membres de cette société, ces institutions se devaient d'être marquées au signe de la souplesse et de la flexibilité. Chez les Amérindiens de la zone coniférienne tempérée, le conseil et le chef forment les deux principaux piliers de leurs institutions politiques.

2.4.2.1 Le conseil

Toute question ou problème qui oblige à une prise de décision se débat lors d'un conseil. Cette institution est présente à tous les échelons de la société des Amérindiens de la zone coniférienne tempérée. Ainsi, la bande d'hiver, celle d'été, la nation et même la coalition laurentienne possèdent leur propre conseil. Ceux qui ont droit d'y assister sont, en général, "les plus principaux" ou les anciens⁽⁵⁹⁷⁾. Les femmes, les enfants et les jeunes hommes en sont exclus⁽⁵⁹⁸⁾. S'il s'agit d'un conseil de bande d'hiver, ce sont les chasseurs qui le forment⁽⁵⁹⁹⁾. Dans le cas d'une bande d'été, le conseil regroupe les principaux chefs des groupes multifamiliaux des bandes d'hiver⁽⁶⁰⁰⁾. À un niveau plus élevé, nous retrouvons les principaux chefs des différentes bandes d'été qui représentent les leurs au conseil de leur nation⁽⁶⁰¹⁾. À titre d'exemple, les

principaux chefs montagnais reçoivent les Français à la pointe Saint-Mathieu en 1603. À cette occasion, ce conseil est présidé par leur grand chef, Anadabijou⁽⁶⁰²⁾. Finalement, les principaux chefs des différentes nations siègent au conseil de la coalition laurentienne et de l'alliance franco-amérindienne⁽⁶⁰³⁾.

Le déroulement d'un conseil suit un cérémonial précis. Nous nous attarderons ici à concrétiser deux exemples puisés chez les Montagnais et les Algonkins. Cependant, il faut préciser que même si les éléments qui composent ce cérémonial sont en général les mêmes d'une nation à l'autre, ils peuvent être interchangeables.

Dans le cas des Montagnais, la tenue du grand conseil de la nation comprend six principales étapes. D'abord, le demandeur expose ou fait exposer sa requête. Puis, les principaux chefs et les invités procèdent à une tagagie. Ensuite, ayant au préalable consulté les chefs présents, le grand chef de la nation répond au demandeur. Une fois la réponse donnée, tous les hommes présents s'assemblent avec les chefs et les invités pour fêter et danser en attendant que le festin offert par le grand chef soit prêt. Enfin, le conseil se termine par un grand festin⁽⁶⁰⁴⁾.

Chez les Algonkins, le cérémonial est quelque peu différent, puisque, avant la tenue du conseil, le chef-hôte offre un festin pour tous ceux qui y participent et même pour tous les hommes présents. Après le festin, ceux qui n'ont pas le droit de siéger au conseil se retirent. Alors débute la tabagie. Durant environ une trentaine de minutes, les chefs et les invités se passent les calumets et, comme chez les Montagnais, sans que personne ne parle. Cette étape franchie, le demandeur exprime ses doléances. Ensuite, le grand chef demande l'avis des

autres chefs présents. Le conseil se termine, en général, par la réponse du grand chef. Lorsqu'il y a discussion, la personne qui s'exprime publiquement n'est jamais interrompue et tous les autres participants gardent un silence total. Il en est de même chez les Montagnais⁽⁶⁰⁵⁾.

Les différents conseils sont appelés à prendre les décisions. Celles-ci représentent autant de consensus précaires sur à peu près tous les aspects de la vie des individus et de la société nomade amérindienne. Ainsi, le conseil d'une bande d'hiver peut être amené à trouver une solution à certains différends qui ont éclaté entre deux individus ou deux groupes multifamiliaux⁽⁶⁰⁶⁾, à distribuer les différents territoires de chasse d'hiver aux groupes multifamiliaux⁽⁶⁰⁷⁾, à donner son accord sur la conclusion d'un mariage, puisque ce type d'union est avant tout une alliance entre deux groupes⁽⁶⁰⁸⁾, à décider de sa participation à la réparation d'un meurtre⁽⁶⁰⁹⁾, à entretenir des relations commerciales avec tel ou tel groupe⁽⁶¹⁰⁾, etc. Pour sa part, le conseil de la bande d'été discute de mariages⁽⁶¹¹⁾, de la réparation d'un meurtre⁽⁶¹²⁾, d'échanges de truchements⁽⁶¹³⁾, de respect de bornes commerciales⁽⁶¹⁴⁾, de l'envoi de jeunes pour commercer avec les autres bandes et les autres nations⁽⁶¹⁵⁾, etc. Finalement, le conseil d'une nation aura plutôt des décisions politiques à prendre. À titre d'exemples, il doit appuyer les bandes d'été à faire respecter les bornes commerciales de la nation⁽⁶¹⁶⁾, négocier le règlement d'un meurtre qui met en cause les relations entre deux nations⁽⁶¹⁷⁾, favoriser une trêve⁽⁶¹⁸⁾, une paix⁽⁶¹⁹⁾, une alliance⁽⁶²⁰⁾, ou une guerre⁽⁶²¹⁾, conclure un mariage important qui aboutit à une alliance avec une autre nation⁽⁶²²⁾, etc. Il est même amené à se pencher sur la sédentarisation et la christianisation de ses membres⁽⁶²³⁾. Lorsqu'une décision concerne des alliés, les conseils des différentes coalitions amérindiennes ou celui de l'alliance franco-amérindienne

sont appelés à se réunir.

Il va sans dire que les décisions de tous ces conseils ne peuvent être que des consensus momentanés parfois difficiles à obtenir, puisque le droit à la dissidence peut jouer à tout moment. Aussi, placés dans ce contexte, pouvons-nous mieux comprendre l'analyse d'un Jésuite qui écrit, au début des années 1610, qu'il "arrive souvent es deliberations, où y a plusieurs testes sans ordre, et subordination, d'où lon se depart plus confus souvent et des-uny qu'on n'y estoit venu"⁽⁶²⁴⁾. Même lorsqu'ils y a consensus entre les membres d'un conseil, celui-ci peut être complètement changé quelques heures plus tard. À titre d'exemple, en 1613, le conseil des Algonkins de l'île-des-Allumettes accorde la permission à Champlain de monter jusqu'à la nation des Nipissings. À peine quelques heures se sont-elles écoulées que la permission se transforme en refus. Pour se justifier, les Algonkins utilisent le prétexte d'un songe contraire à cette entreprise⁽⁶²⁵⁾.

Malgré certaines contre-décisions rapides, le conseil demeure le milieu privilégié pour débattre toute question. Les Français et, au premier chef, Champlain comprennent rapidement l'importance de cette institution politique amérindienne. C'est d'ailleurs aux différents conseils montagnais et même à celui des alliés de la coalition laurentienne que Champlain fait appel pour régler, à deux occasions, les doubles meurtres de Français survenus en 1616 et 1627. Lors du débat sur ces meurtres, nous constatons toute la souplesse et la flexibilité qui caractérisent la tenue et l'ordre du jour d'un conseil, puisqu'en un laps de temps relativement court, Champlain réussit à faire réunir, entre autres, le grand conseil de la nation montagnaise pour trouver une solution à cette affaire⁽⁶²⁶⁾. Cependant, si l'on tient compte du mode de vie des membres de chacune des

bandes d'hiver montagnaises, la tenue du grand conseil de la nation montagnaise ne peut avoir lieu, en général, qu'à deux périodes précises de l'année, c'est-à-dire au printemps et à l'automne. Ainsi, à Tadoussac, de la fin avril jusqu'au début juin, les bandes d'hiver montagnaises procèdent à leur grand rassemblement printanier. Sur place, comme nous l'avons déjà vu dans l'introduction générale, les Montagnais et leurs invités sont assurés d'un apport alimentaire important, même si leur chasse d'hiver s'est avérée difficile, puisqu'ils peuvent profiter des grandes migrations d'oiseaux, de la pêche dans les nombreux lacs poissonneux de cette région mais surtout des produits alimentaires européens qu'ils obtiennent en échange de leurs pelleteries. Assurés du couvert, les Montagnais peuvent débattre les grandes questions politiques qui concernent leur nation, comme celle du 27 mai 1603 à la pointe Saint-Mathieu qui scelle l'alliance franco-montagnaise⁽⁶²⁷⁾. À l'automne, Québec devient le centre du grand rassemblement montagnais. Comme le précise Champlain en 1627, les "communes des sauvages, de cinquante à soixante lieues de Québec, s'assemblent tous en ce dit lieu au mois de Septembre et Octobre, pour faire la pesche d'anguilles"⁽⁶²⁸⁾.

2.4.2.2 Le chef

2.4.2.2.1 L'autorité du chef ou la pratique d'un difficile consensus

Il résulte des consensus précaires qui se dégagent d'un conseil que le chef qui négocie avec Champlain et les gouverneurs subséquents ne le fait pas dans le même cadre structurel que ses interlocuteurs parce qu'il n'est pas toujours en mesure de faire respecter ce que le conseil a décidé. Outre l'exemple mentionné plus tôt du droit de passage accordé puis refusé à Champlain à

l'île-des-Allumettes en 1613⁽⁶²⁹⁾, nous nous servons d'un autre événement pour illustrer davantage notre propos. Il s'agit de la délicate négociation qui doit confirmer la paix conclue avec les Iroquois le 25 juillet 1624⁽⁶³⁰⁾.

Trois ans plus tard (1627), la paix est menacée par une dizaine "de jeunes hommes écervelez"⁽⁶³¹⁾ qui, dérogeant à la volonté de leurs chefs, effectuent un raid au lac Champlain et capturent deux Iroquois, probablement des Agniers⁽⁶³²⁾. Champlain, avec l'aide de ses alliés amérindiens, réunit un conseil de circonstance qui décide de libérer les deux prisonniers et de dépêcher une ambassade chez les Agniers⁽⁶³³⁾. Tous ces efforts ne réussissent pas à sauvegarder la paix malgré l'accueil conciliant des Agniers, puisqu'en même temps que se tient cette ambassade franco-amérindienne, un autre groupe d'alliés dissidents déroge à la ligne de conduite prêchée par leurs chefs et tue cinq Tsonnontouans. Quelques guerriers de cette dernière nation viennent alors se venger chez les Agniers en tuant les ambassadeurs franco-amérindiens⁽⁶³⁴⁾. Ce fait démontre qu'à n'importe quelle occasion, un groupe de dissidents peut faire échouer toute décision prise par les chefs réunis en conseil.

Chez les nomades amérindiens, le titre de "Capitaine" ou de chef apparaît plutôt comme une reconnaissance de qualités qui méritent le respect mais pas nécessairement l'obéissance. En 1633, le père Le Jeune prend rapidement conscience que "toute l'autorité de leur chef est au bout de ses levres, il est aussi puissant qu'il est éloquent; et quand il s'est tué de parler et de haranger, il ne sera pas obey s'il ne plaist au Sauvages"⁽⁶³⁵⁾.

Pourtant, l'action et la présence de certains chefs permettent de faire accepter les décisions d'un conseil. Dans presque tous les cas cependant, il faut que le

chef prie doucement, flatte, convainc, négocie et même achète l'appui des membres de son groupe ou de sa nation. Dans ce sens, il faut davantage voir, dans l'obtention d'un appui à une décision défendue par le chef, une alliance individuelle entre un nomade amérindien et son chef. D'ailleurs, ce dernier doit toujours veiller à la solidité de ses appuis. Trois principaux moyens lui servent à cette fin: les mariages, les présents et les festins.

Dans le mode de vie du nomade amérindien, plus un chef est en mesure d'assurer sa survie et celle de ses nombreux proches, plus il est considéré parmi les siens. Ce chef est, en général, "l'ainé de quelque puissante famille, qui par conséquent aussi en est le chef et conducteur"⁽⁶³⁶⁾. Son prestige lui permet de compter sur l'appui de tous les jeunes gens de son groupe. Ces derniers "le courtisent, chassent, et font leur apprentissage sous luy, incapables de rien avoir avant qu'estre mariés"⁽⁶³⁷⁾. Même mariés, ils demeurent le plus souvent sous l'autorité du vieux chef⁽⁶³⁸⁾. Cette main-d'oeuvre permet au chef d'offrir de nombreux présents et d'organiser de mémorables festins. Mais l'étendue de la "famille" du chef dépend en grande partie de la polygamie qu'il pratique. Selon le père Biard, la polygamie est un moyen utilisé par les chefs pour mieux "retenir leur autorité, et puissance ayant plusieurs enfans; car en cela gist la force des maisons, en multitude d'alliés, et consanguins"⁽⁶³⁹⁾. Dans cette optique, le mariage est avant tout considéré comme une alliance qui se contracte autant entre deux bandes d'hiver qu'entre deux nations, si deux chefs de nations différentes y sont impliqués⁽⁶⁴⁰⁾. Dans tous les cas, le prétendant offre des présents aux parents de la jeune fille; ces présents sont proportionnels "à la qualité du pere, et beauté de la fille"⁽⁶⁴¹⁾. Dans le cas d'un "Capitaine" abénaquis, ce dernier offre un beau collier de wampums pour demander, en 1642, la main d'une parente d'un chef montagnais de Québec, Jean-Baptiste

Etinechkaouat⁽⁶⁴²⁾. Il faut cependant interpréter l'offre du présent comme un marché entre celui qui le donne et le receveur⁽⁶⁴³⁾. Pour cette raison, le mariage qui implique deux chefs de différentes nations demande la consultation des autres chefs⁽⁶⁴⁴⁾, puisque, dans l'éventualité d'une guerre, les deux alliés doivent se prêter un secours mutuel.

Le présent offert n'est donc qu'une partie d'un marché qui incite le receveur à tenir ses engagements. Comprenant cette coutume amérindienne, Nicolas Perrot écrit que si "les chefs ont quelque pouvoir sur eux, ce n'est que par les libéralitez et les festins qu'ils leur font"⁽⁶⁴⁵⁾. L'acquisition de produits européens va contribuer à augmenter le prestige de certains chefs. Ainsi en fut-il de Membertou qui, en 1606, réussit à obtenir des Français une riche couverture qu'il remet aux parents d'un défunt pour envelopper le corps de ce dernier⁽⁶⁴⁶⁾. Il en est de même des présents offerts par les Algonkins à un parent du grand chef montagnais décédé, Anadabijou⁽⁶⁴⁷⁾. Dans ces deux cas, comme dans celui des présents que donnent les Montagnais et Etchemins aux Algonkins à Tadoussac en 1603⁽⁶⁴⁸⁾, ces dons servent à confirmer un marché ou une alliance entre deux ou plusieurs groupes. Selon Perrot, les présents sont un moyen très efficace de retenir ses alliés, puisque la considération que les nomades manifestent à leur chef dépend, entre autres, du profit qu'ils en retirent⁽⁶⁴⁹⁾.

La tenue d'un conseil nécessite l'organisation d'un festin. Celui-ci est proportionnel à la renommée du chef qui l'offre. En 1603, le festin offert par Anadabijou pour souligner la victoire de la coalition laurentienne contre les Iroquois et la conclusion de l'alliance franco-amérindienne se doit d'être grandiose. Champlain précise que le menu se composait de "chairs d'orignacs, qui est comme boeuf, d'ours, de loups marins et castors, qui sont les viandes les

plus ordinaires qu'ils ont, et du gibier en quantité. Ils avoient huit ou dix chaudières pleines de viandes"⁽⁶⁵⁰⁾. Précisons que l'hôte ne mange pas lors de ces grands festins⁽⁶⁵¹⁾.

Cette coutume amérindienne du festin est tellement importante pour la renommée d'un chef que Champlain n'hésite pas, en 1622, à organiser un festin d'une valeur de 40 castors. Ce banquet doit servir à introniser un de ses alliés comme chef des Montagnais de Québec. Ce Montagnais, Meristou, une fois confirmé dans ses fonctions, prendra dorénavant le nom de Mahigan aticq⁽⁶⁵²⁾. À une autre occasion, le fondateur de Québec fournit des vivres pour que les chefs puissent organiser un festin qui incitera leurs congénères à respecter leur intention de faire la paix avec les Iroquois⁽⁶⁵³⁾.

À l'instar de Champlain, le père Le Jeune prend conscience, au contact des nomades amérindiens, que le "mot de festin parmi eux leur est infiniment agréable; c'est par là qu'on les gagne"⁽⁶⁵⁴⁾ au christianisme. Il sait aussi que, durant un festin solennel, les convives observent le silence, puisque, pour les Montagnais, ceux qui parlent à cette occasion sont qualifiés de "Oyes babillardes"⁽⁶⁵⁵⁾. Aussi conseille-t-il à ceux qui se conforment à la "coustume de ces peuples de parler par des presens, et par des festins"⁽⁶⁵⁶⁾ de ne jamais prêcher l'évangile au moment du repas. Il faut, selon ce missionnaire, profiter du temps de la cuisson, puisque "pendant que la marmite bout, vous aurez les Sauvages attentifs, tant que vous voudrez; le festin est-il distribué, les Sauvages ferment leurs oreilles, et ouvrent leurs bouches, ils ne donnent point tant d'occupation à leurs sens tout à la fois"⁽⁶⁵⁷⁾

Dans la civilisation du nomade amérindien, il ne faut donc pas parler de pouvoir

individuel d'un chef, mais d'attrait personnel qu'il concrétise par des présents et des festins qui lui servent de parole. Ces deux coutumes qui incitent le receveur à respecter ses engagements, jointes à des alliances matrimoniales, augmentent l'autorité d'un chef. Ces trois moyens ne lui accordent pas pour autant le pouvoir de se faire obéir par ses compatriotes, mais plutôt celui de les persuader d'appuyer ses projets.

2.4.2.2.2 Le rôle des chefs de nation

Chez les Montagnais de Tadoussac, en 1603, deux chefs dirigent les destinées de leur groupe. Le grand et vieux chef, Anadabijou, qui préside au grand conseil de la nation, et son adjoint, Begourat, qui agit comme chef de guerre⁽⁶⁵⁸⁾. Ce partage des responsabilités se vérifie aussi chez les Montagnais de Québec. Ainsi, en 1622, Mahigan Aticq est désigné grand chef des Montagnais de Québec, tandis que son second est un parent du grand chef montagnais de Tadoussac décédé, Anadabijou⁽⁶⁵⁹⁾. La même situation existe toujours à Québec en 1642, puisque Noël Negabamat, dit Tekouerimat, occupe la position de grand chef et Jean-Baptiste Etinechkaouat le seconde comme chef de guerre⁽⁶⁶⁰⁾.

Si l'on se fie au conseil de 1603, le plus grand chef de la nation montagnaise serait celui de Tadoussac, puisqu'il permet aux Français de venir s'établir sur ces terres⁽⁶⁶¹⁾. Son autorité s'étend certainement sur la région de Québec, parce que Champlain choisit ce site pour son établissement. C'est probablement pour cette raison que, en 1610, les guerriers montagnais de Tadoussac insistent pour que Champlain et les Français ne voyagent que dans leurs canots. Pour justifier leur demande, ils allèguent qu'ils sont les plus anciens amis des Français⁽⁶⁶²⁾.

La dépendance de Québec face à Tadoussac se vérifie davantage lorsque l'on considère la nomination des chefs. En effet, n'eut été de l'intervention personnelle de Champlain en 1622, le nouveau grand chef de Québec aurait été le parent de Anabijou et non Mahigan Aticq, surtout que ce dernier avoue à Champlain qu'il n'est que le sixième en ligne de succession à ce poste⁽⁶⁶³⁾. Cette hiérarchie dans le prestige des chefs montagnais s'observe même en 1669, lorsque le chef de guerre de Tadoussac, Negaskaouat, est intronisé grand chef des Montagnais de Québec et prend le nom de Tekouerimat⁽⁶⁶⁴⁾.

Le grand chef de tous les Montagnais exerce trois principales fonctions. D'abord, il doit organiser et présider le grand conseil de sa nation. Ensuite, il voit à faire respecter les consensus qui se sont dégagés au conseil. Finalement, il représente et défend au premier chef les intérêts de sa nation lors des conseils des différentes coalitions amérindiennes auxquelles s'est jointe sa nation. Si une guerre est décidée, il en confie l'exécution à son adjoint qui joue le rôle de chef de guerre. Cependant, comme nous l'avons vu précédemment, le grand chef doit jouir d'une grande crédibilité et d'un grand respect parmi les siens s'il désire s'acquitter de sa tâche.

2.4.2.2.3 La nomination d'un chef

Paul Le Jeune constate que la succession d'un chef décédé obéit au modèle matrilineaire; le neveu d'un chef succédant à ce dernier et non le fils d'une de ses épouses⁽⁶⁶⁵⁾. Cette interprétation des faits semble exacte, puisqu'il a fallu l'intervention de Champlain, en 1622, pour que Mahigan aticq, fils d'un ancien chef de Québec, soit désigné chef des Montagnais de Québec à la place d'un parent du grand chef décédé de Tadoussac, Anadabijou⁽⁶⁶⁶⁾. D'ailleurs, la

succession du grand chef montagnais de Québec suit le même cheminement en 1669, lorsqu'on remplace le chef décédé, Noël Negabamat, dit Tekouerimat, par le chef de guerre de Tadoussac, Negaskaouat⁽⁶⁶⁷⁾. Selon Le Jeune, cette situation s'explique par la libéralité des moeurs qui empêche un chef de véritablement savoir si le fils d'une des ses épouses est de son propre sang⁽⁶⁶⁸⁾. Précisons toutefois qu'il appartient à la "famille" du chef décédé de choisir le nouveau chef et d'organiser la cérémonie d'intronisation⁽⁶⁶⁹⁾.

Cette cérémonie suit un protocole précis. Elle poursuit comme objectif de permettre à la "famille" du défunt chef d'adopter officiellement celui qui a été préalablement choisi et de le présenter aux représentants des nations alliées. Elle débute par un geste symbolique qui revêt comme signification de faire disparaître le nom et même les antécédents du candidat choisi pour permettre de ressusciter l'ancien chef décédé en donnant son nom, ses qualités et sa charge au postulant. Concrètement donc, la femme du chef décédé déchausse le postulant et lui enlève ses habits pour le revêtir avec de nouveaux vêtements. L'influence de l'allié français étant prédominante, en 1669, le postulant, Negaskaouat, est habillé à la française et, au lieu de tour de tête traditionnel qui marque la résurrection du défunt chef, la femme de ce dernier coiffe Negaskaouat d'un "chapeau orné d'un fort beau tour de plumes"⁽⁶⁷⁰⁾. Par la suite, la famille du défunt chef présente le nouveau Tekouerimat à toutes les nations alliées.

Alors débutent les discours où chacun des représentants des nations alliées remet un présent au nouveau chef. Par leur présent, ils confirment les alliances antérieures et reconnaissent officiellement le nouveau chef montagnais de Sillery. Après les discours et la remise des présents des invités, les parents du

nouveau chef remettent des présents, c'est-à-dire des colliers de wampums, à tous les représentants des nations alliées pour qu'ils se souviennent que Negaskaouat porte maintenant le nom de Tekouerimat avec tous les attributs de la charge de grand chef montagnais de Sillery. L'échange des présents étant terminé, le principal allié présent à la cérémonie adresse un dernier discours au nom de tous les alliés. Cette harangue sert à confirmer la reconnaissance du nouveau chef par tous les représentants des nations alliées. Dans le cas de l'intronisation du chef de Sillery en 1669, le discours est prononcé par le père Charles Albanel, représentant de l'allié français devenu le fer de lance de l'alliance franco-amérindienne. Durant le temps alloué aux discours et à l'échange des présents, les parents du nouveau chef ont préparé les aliments qui doivent servir au festin qui clôture la cérémonie d'intronisation d'un nouveau chef⁽⁶⁷¹⁾.

La coutume de la résurrection du nom d'un chef décédé existe aussi chez les Algonkins. En 1647, le père Jérôme Lalemant écrit, à propos du chef algonkin de Trois-Rivières, Joseph Oumosotiscouchie, que ce nom "qui avoit esté porté par plusieurs Capitaines de son pays, et qu'on luy avoit donné pour les faire revivre le rendoit superbe et insolent"⁽⁶⁷²⁾. Chez les Montagnais de la région de Québec, cette coutume de faire revivre le nom de Tekouerimat par différents chefs successifs existe au moins pour les années 1642 à 1706, puisque des indices laissent supposer qu'il est porté avant et après cette période.

À partir de son baptême, survenu le 8 juin 1639, un nommé Negabamat, frère de Chomina, l'allié fidèle de Champlain, se fait appeler Noël en l'honneur de M. Noël Brulart de Sillery. Plus tard, il ajoute le nom de chef, "Tekouerimat", dont les Relations des Jésuites font mention pour la première fois en 1642. Ce chef

est remplacé, en 1669, trois ans après sa mort. Comme nous l'avons déjà vu, le nouveau Tekouerimat s'appelait auparavant Negaskaouat et occupait la fonction de chef de guerre de Tadoussac⁽⁶⁷³⁾. Enfin, en 1706, les Archives Publiques du Canada nous informent qu'un nommé Louis Tekouerimat, fils de Tekouerimat, chef des Abénaquis de la mission de Saint-François, comparaît devant l'intendant Jacques Raudot pour répondre du pillage de l'hiver 1704-1705 causé par les Abénaquis au lac Saint-Jean⁽⁶⁷⁴⁾.

Nous savons que Noël Tekouerimat (1600-1666), chef montagnais de Sillery, a entretenu de nombreux contacts avec les Abénaquis au temps de ses ambassades avec le père Gabriel Druillettes. Bien avant d'ailleurs, un chef abénaquis épouse, dès 1642, une parente d'un chef montagnais de Sillery et vient même demeurer dans cette mission⁽⁶⁷⁵⁾. Par la suite, quelques Abénaquis suivent son exemple, si bien que les Registres de Sillery révèlent, pour les années 1638-1647, l'évangélisation et la christianisation de douze baptisés de cette nation (tableau XXXI). Par la suite, comme nous le verrons dans la troisième section de ce volume, la guerre anglo-abénaquise qui sévit vers 1675 entraîne l'immigration de nombreux Abénaquis à Sillery. Ces nouveaux immigrants sont alors adoptés par les Montagnais et Algonkins de l'endroit⁽⁶⁷⁶⁾.

Si nous tenons compte de tous ces déplacements de population, il est plus que probable qu'après la mort du deuxième Tekouerimat (Negaskaouat) intronisé en 1669 et toujours en poste en 1681⁽⁶⁷⁷⁾, un chef abénaquis, le père de Louis Tekouerimat, ait pris ce nom en signe d'honneur et d'adoption, contribuant sans doute par la même occasion à laisser croire aux Abénaquis qu'ils étaient les héritiers des territoires de chasse montagnais du lac Saint-Jean. En fait, au tournant des années 1680, les Abénaquis remplacent les Montagnais et les

Algonkins à Sillery pour ensuite abandonner complètement cette mission en 1688. Mais en quittant Sillery, ils emportaient, par héritage, le fameux et prestigieux nom de chef "Tekouerimat" comme nous le laisse clairement percevoir l'enquête de 1706 qui cherche les causes du saccage de l'hiver 1704-1705 au lac Saint-Jean par les Abénaquis de la mission de Saint-François⁽⁶⁷⁸⁾.

Ainsi donc, la nomination d'un nouveau chef suit le modèle matrilineaire, mais il revient à la famille du chef décédé de "faire revivre" ce dernier en choisissant le nouveau chef et en le présentant aux nations alliées lors d'une cérémonie officielle couronnée d'un grand festin.

2.4.3 LES FONDEMENTS POLITIQUES D'UNE NATION DE NOMADES AMÉRINDIENS

2.4.3.1 Le respect de l'intégrité du territoire national

Dans l'introduction générale, nous avons pris conscience de l'existence de bornes commerciales (fig. 2) jalousement défendues par les bande d'été d'une nation de nomades amérindiens⁽⁶⁷⁹⁾. Pour les franchir, les visiteurs doivent payer un droit de passage sous forme de présents⁽⁶⁸⁰⁾. Outre le paiement d'un droit de passage, la défense de l'intégrité d'un territoire national amérindien peut s'exprimer autrement.

Cette politique amérindienne s'applique lorsqu'une nation conclut une alliance quelconque avec une autre. Dans un tel cas, les membres d'une nation étrangère se placent sous la tutelle de la nation visitée, aussitôt qu'ils pénètrent sur son territoire. Ainsi, en 1603, lorsque les Français contractent une alliance militaire

avec les Montagnais, ils se trouvent, même s'ils l'ignorent, à se placer sous la tutelle montagnaise. Précisons ici, qu'à la pointe Saint-Mathieu en 1603, les Français s'allient d'abord avec les Montagnais. Après l'alliance, Montagnais et Français vont rejoindre à Tadoussac les représentants des autres nations de la coalition laurentienne. Au cours d'une cérémonie, les Montagnais présentent leur nouvel allié français aux autres nations présentes⁽⁶⁸¹⁾. À cette occasion, même si le grand chef montagnais, Anadabijou, invite les Français à venir s'établir sur ses terres, cette invitation suppose plusieurs contraintes que les Français devront respecter. Par exemple, les Montagnais demandent à Champlain et aux Français de voyager dans leurs canots lorsqu'ils participent à une expédition guerrière. D'ailleurs, ils voient à faire accompagner Champlain par un de leurs truchements lorsque ce dernier remonte le fleuve jusqu'à Montréal⁽⁶⁸²⁾.

Au début, Champlain, tout en ignorant la tutelle montagnaise, s'accommode de leur présence, parce qu'il a besoin des Montagnais comme guide et truchement dans ses explorations et pour le commerce. Mais rapidement, il veut traiter directement avec les autres nations, principalement les Algonkins et les Hurons. Alors débute la résistance "passive" montagnaise devant l'attitude d'indépendance française. Elle se manifeste en 1611 lorsqu'un chef montagnais, Outetoucos, essaie de noyer subtilement le premier truchement huron que Champlain vient de ramener de France⁽⁶⁸³⁾. En même temps, pour décourager les contacts directs entre Français et Algonkins-Hurons, les Montagnais font courir le bruit de la mort de Champlain⁽⁶⁸⁴⁾. Finalement, durant les années 1620, les montagnais contournent le monopole commercial que veut imposer Champlain en traitant avec les navires contrebandiers qui fréquentent l'estuaire du Saint-Laurent⁽⁶⁸⁵⁾.

Jusqu'en 1615 cependant, les relations franco-montagnaises demeurent, malgré

tout, cordiales, puisque l'action et la diplomatie montagnaise se concentrent plutôt à faire respecter les règles politiques par leurs alliés amérindiens⁽⁶⁸⁶⁾. Mais en 1615-1616, plusieurs événements contribuent à la détérioration rapide des relations franco-montagnaises. D'abord, en 1615, Champlain ramène de France les pères Récollets. Ces derniers, ignorant les règles politiques amérindiennes, circulent de Tadoussac à Montréal sans tenir compte des Montagnais⁽⁶⁸⁷⁾. Toujours la même année, lors de l'expédition guerrière de Champlain avec les Hurons et les Algonkins, aucun Montagnais n'accompagne les Français⁽⁶⁸⁸⁾. Précisons que, depuis 1610, plusieurs Français, Algonkins et Hurons peuvent servir de truchements, diminuant d'autant le rôle et l'importance des Montagnais⁽⁶⁸⁹⁾. Par l'intermédiaire de ces derniers, Champlain a pu mener directement sa propre politique avec les Algonkins et les Hurons⁽⁶⁹⁰⁾. Ajoutons à cette présence envahissante française que la liberté de commerce dont jouissent tous les Français, en 1611, le long des rives du Saint-Laurent, permet à plusieurs traiteurs indépendants de monter directement à Montréal sans respecter les bornes commerciales montagnaises qu'ils ignorent sans doute⁽⁶⁹¹⁾. Finalement, en 1616, les Français se comportent en roi et maître à Québec et poussent même l'affront de battre sans raison valable un Montagnais de cette région⁽⁶⁹²⁾.

Tous ces événements font comprendre aux Montagnais qu'ils ont perdu le contrôle d'une bonne partie de leur territoire national. L'assassinat de deux Français à cap Tourmente, en 1616, rétablit l'équilibre des forces et oblige les Français à prendre conscience qu'ils ne sont qu'une poignée d'individus qui habitent un territoire fréquenté par de nombreux Montagnais. Même si ce double meurtre est un acte de vengeance, la négociation franco-montagnaise qui suit fait perdre la face aux Français qui doivent céder devant la pression montagnaise. Bien plus, le meurtrier est même choisi comme un des chefs

montagnais de la région de Québec⁽⁶⁹³⁾.

Entre-temps, Champlain cherche à assurer la sécurité des Français de l'Habitation de Québec. Pour ce faire, il se mêle directement de politique interne montagnaise. Son appui permet de contourner les règles du choix d'un nouveau chef, si bien qu'il réussit, en 1622, à faire nommer un de ses fidèles alliés, Mahigan Aticq, comme chef des Montagnais de Québec. À cette occasion, il essaie même d'imposer à ses hôtes que tout futur chef devra dorénavant avoir l'aval des Français avant d'être choisi. Sa politique vise aussi la sédentarisation de ses fidèles alliés montagnais qu'il incite à pratiquer l'agriculture. De cette façon, les enfants et les femmes de ces chasseurs nomades devenus agriculteurs représenteront autant d'otages qui assureront le succès de ses explorations et la sécurité des Français de l'Habitation de Québec⁽⁶⁹⁴⁾.

Replacée dans ce contexte, il est normal de voir la résistance de nombreux Montagnais face à l'importance accrue de la présence française sur leur territoire national. Cette résistance entraîne une détérioration accrue des relations franco-montagnaises. Elle est visible en 1624, lorsque le père Gabriel Sagard et les Français de Québec encouragent délibérément les Hurons à ne pas payer les droits de passage sur l'Outaouais et le Saint-Laurent jusqu'à Québec⁽⁶⁹⁵⁾. Alors, les Montagnais commencent à prendre toute une série de décisions qui visent à se débarrasser des Français devenus trop encombrants et impossibles à maintenir sous leur tutelle.

Avant d'évincer les Français des rives du Saint-Laurent, les Montagnais doivent se trouver un remplaçant qui leur assurera un accès aux produits européens, essentiels à leur vie quotidienne, à leur commerce et à leur politique. L'occasion

se présente en 1627, lorsque les Mohicans (Loups) sollicitent par des présents les Montagnais de Québec et les Algonkins à mettre fin à leur paix avec les Agniers pour les combattre à leur côté⁽⁶⁹⁶⁾. Outre les contrebandiers de l'estuaire du Saint-Laurent, cette alliance pourrait permettre aux Montagnais et à leurs alliés de battre les Agniers et de se trouver par la même occasion un autre allié militaire et commercial, les Hollandais, déjà établis sur les rives du fleuve Hudson. Replacée dans ce contexte, nous pouvons mieux comprendre l'interprétation que fait Champlain des renseignements que lui fournit Mahigan Aticq. Champlain écrit à cette occasion que cette nouvelle guerre ne visait pas "seulement de ruiner les Yroquois comme ennemis des Flamands, mais le tout tiroit à plus grande consequence, que je passeray sous silence"⁽⁶⁹⁷⁾. Champlain réussit à déjouer le complot mais il ne peut empêcher la reprise de la guerre désirée à la fois par les Algonkins et une bonne partie des Montagnais, puisque des dissidents algonkins font tout pour faire échouer la politique de paix de Champlain⁽⁶⁹⁸⁾.

Le répit que Champlain gagne est de courte durée, puisque, le 6 octobre 1627, un Montagnais de Tadoussac tue deux autres Français à quelques kilomètres de l'Habitation de Québec. Impuissants devant ce nouvel affront, les Français essaient de gagner du temps jusqu'à l'arrivée des nouveaux navires qui rétablira l'équilibre des forces en leur faveur et leur permettra de réagir sévèrement⁽⁶⁹⁹⁾. Entre-temps, les Français sont placés dans une situation très délicate. En effet, après le double assassinat, Champlain refuse d'appliquer la loi du Talion, puisque "ce seroit declarer une guerre ouverte, et perdre pour un temps le païs"⁽⁷⁰⁰⁾. L'état de presque abandon où se trouve la colonie ne peut lui permettre une telle initiative⁽⁷⁰¹⁾. Par contre, il se promet bien qu'une fois les secours et le ravitaillement arrivés de France, il verra à exterminer "ceste race, par mesme

moyen perdre les traittes du pays, ou pour le moins les biens alterer"⁽⁷⁰²⁾. En réalité, nous sommes ici en présence de deux aspirants qui convoitent le contrôle d'un même territoire. Mais au printemps suivant (1628), ce sont les Anglais, dirigés par les frères Kirke, qui se présentent les premiers à Tadoussac. Les Montagnais de l'endroit entrent rapidement en contact avec eux et vont même jusqu'à guider certains de leurs navires jusqu'au cap Tourmente⁽⁷⁰³⁾. Cette aide contribue à faire basculer, en 1629, toute la Nouvelle-France entre les mains des Anglais⁽⁷⁰⁴⁾. Pour les Montagnais, le départ des Français couronne de multiples efforts pour reprendre le contrôle de leur territoire national. Après l'arrivée des Anglais à Québec, Champlain précise à cette occasion que pour "ce qui estoit des Sauvages les uns monstroient estre rejouis de ce changement, les autres non, selon la diversité des humeurs qui croyent souvent que les choses nouvelles apportent plus grand bien"⁽⁷⁰⁵⁾.

La tutelle qu'impose une nation à ses alliés lorsque ceux-ci pénètrent sur son territoire se vérifie à plusieurs autres occasions. Une d'elles se produit en 1611 lorsque tous les traiteurs français peuvent profiter de la liberté du commerce, accordée par le roi en Nouvelle-France, et remonter le fleuve Saint-Laurent jusqu'à Montréal. Pour les Amérindiens, l'arrivée de tous ces commerçants français leur apparaît anarchique, puisqu'ils ne viennent plus sous l'autorité de Champlain. En effet, comme Champlain était le premier Français à faire alliance avec eux, il était normal, selon leurs coutumes, que tous les autres qui suivraient se placeraient sous son autorité. Pour cette raison, lors de leurs conseils, ils croient nécessaire de renouveler leur alliance avec Champlain et de lui demander que tous les Français qui viennent commercer avec eux se déplacent sous sa direction. C'est dans ce contexte qu'il faut comprendre leurs propos lorsqu'ils sollicitent l'avis de Champlain au sujet d'un autre capitaine de

barque française qui avait demandé à certains Hurons et Algonkins de prendre un de ses hommes pour hiverner avec eux et ce, en 1611-1612. Dans l'esprit des Amérindiens, l'autorisation de Champlain à ce sujet leur apparaissait essentielle, puisqu'il était leur premier allié français⁽⁷⁰⁶⁾.

Cinq ans plus tard (1616), le différend entre les Onontcharonons et les Hurons au sujet d'un prisonnier iroquois, adopté par le chef onontcharonon, Iroquet, confirme cette coutume diplomatique amérindienne⁽⁷⁰⁷⁾. Rappelons que ce sont les Onontcharonons qui introduisent, en 1609, les Hurons auprès de Champlain⁽⁷⁰⁸⁾. Or, comme l'affirment les Hurons à Champlain, si la dispute qu'ils ont avec les Onontcharonons ne se règle pas, ils "ne reviendroient plus vers les Français, ayant guerre avec lesdicts Algommequins, nous tenans pour leurs amis"⁽⁷⁰⁹⁾. Comme les Onontcharonons avaient contracté une alliance avec les Français par l'entremise des Montagnais en 1603, la diplomatie amérindienne imposait aux Français de se ranger du côté des Onontcharonons et des Algonkins advenant une guerre entre les Hurons et les Onontcharonons. Il est significatif de constater ici que les guerriers onontcharonons participent avec les Hurons et les Français à l'expédition militaire de 1615 contre les Tsonnontouans⁽⁷¹⁰⁾. À notre avis, tous ces événements démontrent que la liberté de passage sur le territoire onontcharonon et algonkin exige la permission préalable des différentes bandes d'été algonkines. Bien plus, la tutelle algonkine sur les Hurons impose, lorsque ces derniers veulent rejoindre le Saint-Laurent, que tout contact direct entre Hurons et Français se fasse en présence d'Onontcharonons ou d'Algonkins.

L'adoption massive d'immigrants alliés est une autre forme de protection de l'intégrité territoriale. Elle s'applique, entre autres, lorsque les Abénaquis

viennent trouver refuge à Sillery. En 1642, nous savons déjà qu'un capitaine abénaquis réussit à contracter un mariage avec une parente d'un chef montagnais de Québec, d'origine attikamègue⁽⁷¹¹⁾. Par la suite, plusieurs Abénaquis suivent son exemple (tableau XXXI). À partir de 1675, la guerre anglo-abénaquise provoque une immigration massive de ces derniers qui choisissent de se réfugier à Sillery; ils sont les bienvenus à Sillery, puisque, depuis le mariage montagnais-abénaquis de 1642, les Montagnais de Québec étaient leurs alliés. Rappelons ici qu'un mariage est à la fois un marché et une alliance entre deux groupes multifamiliaux ou deux nations lorsque les parents de deux capitaines y sont impliqués⁽⁷¹²⁾. Dans le cas des Abénaquis réfugiés à Sillery, leur nombre est tel qu'ils deviennent rapidement les plus nombreux. Les Montagnais et leurs alliés traditionnels, les Algonkins, décident alors de les adopter⁽⁷¹³⁾. De cette façon, les Abénaquis se trouvent à être intégrés à la nation montagnaise qui protège, par le fait même, son intégrité territoriale. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'au début des années 1700, les anciens Abénaquis de Sillery se reconnaissent des droits sur les territoires de chasse du lac Saint-Jean⁽⁷¹⁴⁾.

Ainsi donc, le droit de passage, la coutume de la tutelle et même l'adoption massive d'immigrants d'une autre nation alliée sont autant de moyens qui servent aux membres d'une nation pour faire respecter leur intégrité territoriale.

2.4.3.2 Le réseau des alliances ou la géopolitique amérindienne

Pour bien saisir le paysage politique amérindien avant l'établissement des Européens, il faut savoir que trois importantes coalitions existent, entre autres, sur le territoire du Nord-Est de l'Amérique du Nord. Il s'agit des coalitions

laurentienne, acadienne et huronne. La première regroupe les Montagnais, les Algonkins et les Etchemins, plus précisément les guerriers de cette dernière nation qui nomadisent le long de la rivière du Loup qu'ils considèrent comme leur territoire ancestral⁽⁷¹⁵⁾. La seconde comprend les bandes micmaques dirigées par leur grand chef, Membertou, et les Etchemins, y compris ceux de la rivière du Loup⁽⁷¹⁶⁾. La dernière est formée des Hurons, des Andastes et des Onontcharonons dirigés par leur chef, Iroquet⁽⁷¹⁷⁾.

L'utilisation du mot coalition respecte, selon nous, la tradition politique des Amérindiens, puisque, comme les individus, chacune des composantes d'une coalition possède et utilise son droit à la dissidence. Dans ce contexte, même si chacune des nations amérindiennes peut s'intégrer à une coalition, son rôle et son action tiennent avant tout compte des intérêts de la nation. À titre d'exemple, en 1603, les Etchemins font partie de la coalition laurentienne, mais, quelques années plus tard (1606), ils doivent délaissier temporairement leurs alliés pour participer, au sein de la coalition acadienne, à une guerre contre les Armouchiquois⁽⁷¹⁸⁾. Pour cette raison, les Montagnais et les Algonkins, principalement les Onontcharonons, sollicitent l'appui des Hurons lors du raid franco-amérindien de 1609 contre les Agniers⁽⁷¹⁹⁾.

Le réseau des alliances se construit, comme nous l'avons vu précédemment, à partir de mariages qui impliquent les parents de deux capitaines de nations différentes. Nous en prenons pleinement conscience, en 1642, lors du mariage d'une parente d'un chef montagnais de Québec avec un capitaine abénaquis⁽⁷²⁰⁾. En fait, au cours des années 1640, c'est-à-dire au moment des premières grandes offensives iroquoises contre l'alliance franco-amérindienne, nous assistons à un élargissement rapide d'un réseau d'alliances articulé autour des Montagnais de

Sillery, principaux alliés des Français. En même temps, outre les Abénaquis, les Nipissings tentent de marier leur futur chef à une parente du second chef montagnais de Québec, Jean-Baptiste Etinechkaouat⁽⁷²¹⁾. À cette époque, la diplomatie des deux chefs montagnais de Sillery est telle que, en 1669, lors de l'intronisation de leur nouveau grand chef, nous constatons qu'au moins sept nations amérindiennes sont alliées avec les Montagnais de Sillery. Il s'agit des Algonkins, des Etchemins, des Abénaquis, des Micmacs, des Attikameks, des Nipissings et des Hurons⁽⁷²²⁾.

Pour mieux comprendre la portée des différents réseaux d'alliances, il faut savoir que ceux-ci répondent à des besoins géopolitiques précis. En effet, deux ennemis menacent, en 1603 l'intégrité territoriale des membres des coalitions acadienne, laurentienne et huronne. Pour les Micmacs, ce sont les Armouchiquois. De leur côté, les Etchemins craignent à la fois les Armouchiquois et les Iroquois, principalement les Agniers. Finalement, toutes les autres nations amérindiennes des coalitions laurentienne et huronne articulent leur politique en fonction de combattre les Cinq-Nations iroquoises, entre autres, les Agniers et les Tsonnontouans.

Précisons que la menace des Armouchiquois disparaît rapidement, puisque, à partir des années 1608-1609, outre leur guerre traditionnelle contre la coalition acadienne, ces derniers s'attaquent aux Anglais fraîchement établis près de leur territoire⁽⁷²³⁾. Aussi, la guerre qu'ils ont avec la coalition acadienne perd-elle considérablement de son intensité au cours des années 1610. Par contre, les Iroquois demeurent les ennemis d'un grand nombre de nations amérindiennes, entre autres, celles qui sont alliées avec les Français. Comme les délimitations du territoire des différentes nations iroquoises sont connues par leurs ennemis, la

stratégie militaire mise au point par ces derniers est à la fois simple et efficace. Il s'agit de combattre chacune des nations iroquoises sur plusieurs fronts. Pour ce faire, une nation en guerre contre une nation iroquoise se cherche un ou plusieurs alliés capables de les combattre sur un autre front. De cette façon, les Iroquois sont obligés de diviser leurs forces et de se placer sur la défensive pour préserver l'intégrité de leur propre territoire, puisqu'ils sont incapables de mener une offensive en territoire ennemi sans risquer d'être débordés sur un autre front. Ainsi, advenant une guerre, les Tsonnontouans se verraient obligés de faire face aux Hurons sur leur front nord-nord-ouest tout en combattant l'allié des Hurons, les Andastes, sur leur front sud (fig. 15, 24, 27).

Dans ce contexte, nous comprenons mieux la politique des Andastes en 1647-1648⁽⁷²⁴⁾. Cette dernière nation, pour maintenir la puissance huronne sur le front nord-nord-est et soutenir ses alliés hurons en difficulté, décide de négocier la paix entre les Hurons "et l'Onneiochronnon, l'Onnontaeronnon, l'Ouionenronnon, et mesme s'il se peut avec les Sonnontoueronnon, et de renouveler la guerre (qu'elle) avait il a fort peu d'années avec l'Annieronnon, s'il refuse d'entrer dans ce mesme traité de paix"⁽⁷²⁵⁾. C'est dans cette perspective qu'il faut aussi situer, en 1626, l'envoi de présents aux Algonkins et aux Montagnais par les Mohicans. Par ces présents, les Mohicans sollicitent l'alliance des membres amérindiens de la coalition laurentienne contre les Agniers. Précisons ici qu'en 1626, les Mohicans, dont le territoire est situé au sud-sud-est de celui de leurs ennemis, avaient subi une défaite devant les Agniers. Pour cette raison, ils avaient besoin que les membres amérindiens de la coalition laurentienne mettent fin à leur paix et entrent en guerre contre les Agniers. Outre la possibilité du regroupement d'un plus grand nombre de guerriers pour investir un village ennemi, la reprise des hostilités entre ces deux

ennemis traditionnels menacerait le front nord du territoire agnier. Pressés sur deux fronts, les Agniers seraient alors placés sur la défensive⁽⁷²⁶⁾. N'est-ce pas cette stratégie militaire, pratiquée par les Etchemins, les Montagnais et les Algonkins, qui avait réussi à chasser ces mêmes Agniers de la vallée du Saint-Laurent au XVI^e siècle?

Pour leur part, les Iroquois sont conscients du danger de combattre sur plusieurs fronts à la fois. Aussi, profitent-ils de toutes les occasions que leur offrent leurs ennemis, lorsqu'ils se sentent menacés, pour signer des trêves et même des traités de paix. Cette stratégie leur permet d'assurer leur sécurité sur un front et de concentrer tous leurs guerriers contre un même ennemi. À titre d'exemple, les pourparlers de paix qui débutent en 1622 et se terminent en 1624 entre les Agniers et l'alliance franco-amérindienne⁽⁷²⁷⁾ donnent l'occasion aux Agniers de tourner toutes leurs armes contre les Mohicans. Malgré les dissidents amérindiens de l'alliance franco-amérindienne, cette paix est avant tout l'oeuvre de Champlain⁽⁷²⁸⁾ qui ignore les principes de la géopolitique amérindienne.

Dans ce jeu diplomatique en constante évolution, les Français, quoique alliés de plusieurs nations amérindiennes, poursuivent leur politique en fonction de leurs intérêts. Déjà à la pointe Saint-Mathieu en 1603, les premiers objectifs de cette politique ressortent clairement, lorsqu'un truchement montagnais explique à ses compatriotes que le roi de France "leur vouloit du bien, et desiroit peupler leur terre, et faire paix avec leurs ennemis (qui sont les Iroquois), ou leur envoyer des forces pour les vaincre"⁽⁷²⁹⁾. Après plus de vingt ans de guerre, Champlain se convainc davantage que la paix est essentielle pour "l'augmentation du trafic, et la decouverte plus aysée, et la seureté pour la chasse de nos Sauvages"⁽⁷³⁰⁾.

Cette politique française ne tient cependant pas compte des réalités de la géopolitique amérindienne qui assurent l'efficacité des différents réseaux d'alliances et l'intégrité territoriale de chacune des nations alliées. Si la politique militaire française nuit considérablement aux alliés amérindiens, elle sert, par contre, admirablement la stratégie iroquoise, puisque, aussitôt que les Iroquois se voient menacés sur plusieurs fronts, ils demandent la paix aux Français. Ces derniers, longtemps incapables de mener une guerre de guérilla efficace, sont trop heureux d'accepter la paix. Cependant, chaque paix conclue avec l'alliance franco-amérindienne fournit l'occasion aux Iroquois de concentrer toutes leurs forces sur un même front. À titre d'exemple, la paix de 1653 à 1657 permet aux Iroquois d'écraser, entre autres, les Eriés qui menacent le territoire des Tsonnontouans⁽⁷³²⁾. Une fois leurs ennemis défaits, les nations iroquoises reprennent la guerre contre l'alliance franco-amérindienne⁽⁷³³⁾. C'est le cas de 1657 à 1666; d'ailleurs, à la fin de cette guerre, outre l'arrivée du régiment Carignan-Salières, en 1665, c'est avant tout l'entrée en guerre l'année précédente des Abénaquis, des Andastes et des Mohicans qui forcent les Iroquois à conclure la paix de 1666 avec l'alliance franco-amérindienne⁽⁷³⁴⁾. Comme les termes du traité de paix n'incluent que les membres de l'alliance franco-amérindienne d'avant 1666, les Iroquois ont alors beau jeu de concentrer à nouveau leurs forces contre tous leurs autres ennemis. Cette stratégie militaire iroquoise explique la défaite des Andastes en 1676. Après cette dernière victoire iroquoise, certains Français comprennent que, dorénavant, les Iroquois chercheront à détruire systématiquement "toutes les nations nos alliés les unes après les autres pendant qu'ils nous tiendront incertains et les bras croisés"⁽⁷³⁵⁾. C'est probablement une des premières fois que les Français comprennent que les Iroquois désiraient protéger leurs arrières par la destruction de tous leurs ennemis avant de venir conquérir la Nouvelle-France⁽⁷³⁶⁾. Nous

savons maintenant que leur stratégie, quoique judicieuse, ne tenait pas assez compte du renforcement de la Nouvelle-France au cours des années 1665-1686.

Ainsi donc, l'ignorance française de la géopolitique amérindienne donne une grande marge de manoeuvre aux nations iroquoises; ils peuvent ainsi combattre, en général, sur un seul front. Plusieurs conséquences découlent de cette ignorance. D'abord, l'efficacité des différents réseaux d'alliances amérindiennes s'en trouve compromise. En effet, tandis qu'au début du XVII^e siècle, les réseaux formaient autant d'étaux autour du territoire des Iroquois, continuellement acculés à la défensive, la politique de paix française leur a permis, par la suite, de se lancer à l'offensive. Ensuite, toutes ces offensives iroquoises victorieuses entraînent la destruction d'un grand nombre de nations souvent alliées avec les Français. Finalement, l'intégrité territoriale des nations amérindiennes est compromise et même disparaît dans plusieurs cas tout au long des guerres iroquoises.

CONCLUSION

L'ÉVOLUTION DE L'ALLIANCE FRANCO-AMÉRINDIENNE AU XVII^e SIÈCLE

Les bouleversements provoqués par les guerres et leurs conséquences sont essentiels pour comprendre l'évolution des nations amérindiennes au cours du XVII^e siècle. Une meilleure connaissance de l'organisation politique des nomades amérindiens explique, entre autres, la longue durée et l'intensité de toutes ces guerres. Tenant compte des faits et des événements qui ont modifié profondément le paysage politique amérindien sur la majeure partie du territoire du Nord-Est de l'Amérique du Nord au XVII^e siècle, il est maintenant possible de tracer et de comprendre, dans cette conclusion, les cinq grandes périodes qui marquent l'évolution de l'alliance franco-amérindienne. Celles-ci jettent un éclairage différent sur les difficiles rapports que tissent, tout au long du XVII^e siècle, les alliés amérindiens et les Français.

a) Les Français sous tutelle montagnaise: 1603-1629

Bien avant 1603, les Montagnais forment la pierre angulaire de la coalition laurentienne. Leur situation géographique leur donne l'initiative de la diplomatie et de la politique au sein de cette coalition, puisque Tadoussac et Québec représentent les deux importants lieux de transit du commerce des fourrures et des marchandises européennes entre le Canada et l'Europe. Leur alliance militaire avec les Français, en 1603, ne peut donc s'inscrire que dans la perspective d'une consolidation de leur position, puisque leur tutelle sur les Français augmente leur crédit auprès de leurs alliés amérindiens.

Dans ce contexte, les Français ont comme rôle de fournir des produits européens aux alliés de l'alliance franco-amérindienne, mais ils doivent cependant respecter les bornes commerciales montagnaises. Les Français servent aussi de force de frappe contre leurs ennemis. Pour cette raison, Champlain se doit de renouveler constamment son intention de combattre les Iroquois avec les alliés amérindiens. En retour, les Français peuvent disposer des deux importantes plaques commerciales montagnaises et s'établir à Québec. Ce marché permet aussi à Champlain et aux Français de concentrer entre leurs mains la plus grande partie du volume des pelleteries qui se transige le long du fleuve Saint-Laurent.

Cette entente de base n'est pas comprise de la sorte par les Français. Ces derniers essaient rapidement d'agir comme les maîtres du lieu. Cette tentative d'émancipation française n'est pas prise par les Montagnais qui connaissent de multiples accrochages avec leurs invités français. Pour garder le contrôle sur leur territoire et conserver leur place au sein de l'alliance franco-amérindienne, les Montagnais cherchent d'abord à user de diplomatie pour restreindre l'expansion française. Devant leur échec, ils tentent alors de remplacer l'allié français devenu trop encombrant. L'occasion leur en est fournie, en 1629, lorsqu'ils aident les Anglais à remonter jusqu'à Québec.

Durant toute la période de 1603 à 1629, Champlain et les Français sont toujours à la remorque de la politique et de la diplomatie de leurs alliés amérindiens, mais principalement de celles des Montagnais. Que ce soit à l'occasion des doubles meurtres, des voyages d'exploration, de la contrebande commerciale ou des expéditions guerrières, les Français doivent se conformer aux règles politiques amérindiennes qui ont cours dans la vallée du Saint-Laurent. Même si les Français tentent d'introduire les règles juridiques et politiques de leur pays

d'origine, ce sont celles des Amérindiens qui finissent par dominer. Le règlement du meurtre de deux Français à Cap Tourmente, en 1616, le démontre assez clairement. Il en est de même de toutes les autres nations amérindiennes qu'ils côtoient. Nous n'avons, entre autres, pour nous en convaincre qu'à rappeler l'interdiction de passer que leur sert, en 1613, le chef algonkin de l'île-des-Allumettes, ou la crainte des Hurons, en 1615, de ne plus pouvoir redescendre dans la vallée du Saint-Laurent après le meurtre d'un Iroquois algonkinisé.

Dans tous ces cas, il ressort clairement que les Français doivent se plier aux règles amérindiennes. Lorsqu'ils voudront les contourner et agir sans contrainte, les Amérindiens leur résisteront. Pour les Montagnais, principalement ceux de Tadoussac, cette résistance ira jusqu'à favoriser l'éviction des Français de la vallée du Saint-Laurent en 1629.

b) **L'affaiblissement de l'alliance franco-amérindienne: 1632-1657**

La période des 25 années qui couvrent le retour de Champlain à Québec, en 1632, jusqu'à la fin de la brève paix avec les Iroquois, en 1657, marque le brutal évanouissement de l'influence prédominante des Amérindiens au sein de l'alliance franco-amérindienne. L'ignorance française de la géopolitique amérindienne, l'attitude hésitante, craintive et défensive française, les guerres mais surtout les épidémies successives en sont les principales causes.

À son retour à Québec, en 1632, Champlain retrouve la même situation qu'en 1627-1629. Les contrebandiers, surtout anglais, commercent impunément à Tadoussac, tandis que Champlain doit toujours veiller à maintenir la fidélité de

ses alliés amérindiens⁽⁷³⁷⁾. Ceux-ci, malgré le traité de Saint-Germain-En-Laye, qui redonne, en 1632, la Nouvelle-France à la France, poursuivent leur propre politique. Celle-ci amène les alliés amérindiens à contracter des alliances militaires et commerciales avec un plus grand nombre de nations, entre autres, celles qui habitent près du territoire iroquois. Parmi ces nations, les Anglais sont inclus. Apprenant ces relations anglo-amérindiennes, Champlain ne tarde pas à s'insurger contre ce qu'il considère comme de la contrebande avec les Anglais. Pour exprimer publiquement son désaccord et enrayer ce commerce, il fait réunir le conseil des chefs des nations qui lui sont traditionnellement alliées. C'est au cours de ce conseil qu'il reproche à ses alliés leur commerce avec l'Anglais. Pour toute réponse, un chef algonkin, porte-parole des chefs présents, lui apprend qu'il désirait offrir "quelques peaux d'Orignac, non pour traiter, mais pour couper les bras à nos ennemis. Tu (Champlain) sçais que les Hiroquois ont de grands bras, si je ne leur couppois, il y a longtemps que nous serions tous pris"⁽⁷³⁸⁾. Ce chef précise, par la suite, qu'il envoie "des presens aux natins qui leur sont voisines, afin qu'elles ne se joignent pas avec eux; ce n'est pas pour offenser les Français, mais pour nous conserver"⁽⁷³⁹⁾. Par cette politique, les alliés amérindiens continuent d'essayer d'abattre ou du moins diminuer la puissance de leurs ennemis traditionnels, les Iroquois, principalement les Agniers. Dans ce contexte, les alliances projetées avec les Anglais et plusieurs nations amérindiennes auraient "coupé les bras" des Iroquois, puisqu'elles auraient, entre autres, tari les sources iroquoises d'approvisionnement de marchandises européennes.

Pour les Français, leur retour suppose que tous leurs alliés amérindiens doivent commercer essentiellement et uniquement avec eux. Cette attitude française rigide est compréhensible, puisque la traite des pelleteries représente la seule

base économique de la Nouvelle-France. Cependant, elle a pour effet de court-circuiter la géopolitique de leurs alliés amérindiens et de mettre en cause l'équilibre des forces sur tout le Nord-Est de l'Amérique du Nord. Dans ces conditions, le chef algonkin, quoique hésitant, finit par accepter le projet français de construire un fort à Trois-Rivières⁽⁷⁴⁰⁾. Pour les Amérindiens, cette deuxième Habitation française aura, entre autres, l'avantage de fournir un refuge sûr aux Algonkins dans l'éventualité d'un raid iroquois sur leur territoire.

Au cours des années 1630, même si les alliés amérindiens doivent composer avec la politique du colonisateur français, ils ne sont pas pour autant leurs sujets. Les Amérindiens traitent, à l'insu des Français, avec les Anglais de la côte atlantique par l'intermédiaire des Micmacs, des Etchemins et des Abénaquis. Au même moment, ils veillent à faire respecter leurs bornes commerciales. À titre d'exemples, en 1635, Tadoussac est toujours interdit aux Papinachois et, en 1637, les Montagnais peuvent en tout temps couper l'accès du fleuve Saint-Laurent aux Abénaquis⁽⁷⁴¹⁾. Mais cette même année 1637, les conséquences des épidémies et de la guerre font relâcher l'étai algonkin sur Trois-Rivières et permettent aux Attikameks d'y venir pour la première fois⁽⁷⁴²⁾. De leur côté, en 1647, les Montagnais guident le père Jean De Quen jusqu'au lac Saint-Jean et, en 1650, ils reçoivent les Oumamioueks et les Papinachois à Tadoussac⁽⁷⁴³⁾. Une à une, au rythme de l'affaiblissement des différentes bandes d'été, les bornes commerciales amérindiennes font paraître de plus en plus de brèches le long des rives du Saint-Laurent.

Cette lente désintégration des fondements de la politique amérindienne qui s'observe déjà à partir de 1637 est principalement due aux épidémies successives qui fauchent et déciment les nations alliées. Rappelons à ce sujet que celles de

1634, 1637, 1640 et 1646 sont particulièrement dévastatrices. À titre d'exemple, la population huronne, principale force numérique de l'alliance franco-amérindienne, estimée à 30 000 personnes en 1632, chute à 10 000 en 1640. Le chef montagnais de Sillery, quant à lui, perd, en 1637, la moitié des membres de son groupe multifamilial et ce, en quelques semaines seulement⁽⁷⁴⁴⁾. Comme nous l'avons vu précédemment, il en est de même pour toutes les autres nations amérindiennes alliées.

Plus que tout autre fléau, les épidémies successives permettent aux Iroquois de circuler en rois et maîtres sur le territoire des membres de l'alliance franco-amérindienne. La guerre contre les Iroquois saigne encore davantage les nations amérindiennes alliées, trop affaiblies pour offrir une résistance durable et efficace. Rapidement, nous assistons à l'écrasement de la Petite Nation et à la fuite des survivants algonkins vers les Hurons et les Habitations françaises. Dans ce contexte, les contre-attaques montagnaises et algonkines ne sont plus que bravades dont on craint aussitôt les représailles. L'entrée d'une partie des Micmacs, des Attikameks, des Nipissings, et des Abénaquis au sein de l'alliance franco-amérindienne ne change, en tout état de chose, pratiquement rien au rapport des forces en présence. Après la brève trêve de l'année 1646, la défaite des Algonkins de Trois-Rivières, puis leur massacre en 1647, éliminent leur poids politique. Ils ne peuvent même plus lever une seule troupe importante de guerriers pour investir un village iroquois, si bien que la victoire du chef algonkin Pieskaret, en 1645, apparaît comme un des derniers succès militaires et politiques algonkins. Un an plus tard, il n'en subsistera plus rien. Le tableau est complet, lorsque la Huronnie est détruite en 1648-1649. Enfin, les multiples raids iroquois de 1650-1651 achèvent d'annihiler les alliés amérindiens de l'alliance franco-amérindienne et mettent les Français dans un sérieux péril qui les force

à rechercher davantage la paix.

Les défaites successives des alliés amérindiens s'expliquent aussi par la méfiance française à l'endroit de leurs alliés. Le souvenir du revirement des Montagnais en 1627-1629, qui précipite leur départ, est encore très vivace dans la mémoire de Champlain et de ses successeurs. Cette méfiance française entraîne plusieurs conséquences. D'abord, les Français tardent à fournir des armes à feu à leurs alliés au moment où les Hollandais en procurent abondamment aux Iroquois. Cette situation contribue à renforcer la position iroquoise sur le terrain. Ensuite, les Français, incapables de combattre en forêt, se terrent derrière les palissades de leurs Habitations et laissent ainsi leurs alliés, mal équipés et affaiblis par la maladie, subir presque seul le choc des raids iroquois. Enfin, la politique française de rechercher la paix avec l'Iroquois donne à l'ennemi plus de marge de manoeuvre qui se retourne finalement contre leurs alliés amérindiens.

Si l'on considère tous les éléments qui décrivent l'affaiblissement des nations amérindiennes alliées, c'est davantage par défaut que par force que l'initiative diplomatique au sein de l'alliance franco-amérindienne passe aux mains des Français. Cependant, c'est tout de même entre partenaires égaux que tous les alliés s'assemblent, en 1646, pour la signature de la fausse paix et, en 1653, pour la brève paix qui durera jusqu'en 1657. À ces deux occasions, les chefs des nations alliées, décimées par la guerre et les épidémies, signent la paix au même titre que les Français et les Iroquois. Mais seuls ces deux derniers représentants peuvent prétendre ne pas avoir perdu de terrain politique, même si l'Iroquois a eu l'avantage. Au cours de cette guerre, les Français ont, sans l'ombre d'un doute, démontré leur faiblesse politique et militaire, mais cette situation peu enviable n'est que circonstancielle, puisque, malgré leur petit

nombre, ils demeurent le seul pilier valable de l'alliance franco-amérindienne, même s'ils ne disposent pas encore d'une force d'attaque adaptée aux exigences du pays.

c) **L'émergence française et l'effondrement politique des Montagnais et des Algonkins: 1657-1666**

Cette période connaît les affres des deuxièmes offensives iroquoises sur le Saint-Laurent. Déjà à la reprise de cette guerre, les alliés amérindiens, affaiblis par les épidémies successives et la guerre précédente, n'offrent plus le bouclier indispensable pour contrer la percée iroquoise. Incapables de prêter main-forte à leurs alliés, les Français se terrent, en général, toujours derrière les palissades de leurs Habitations. Curieusement, cette inertie française leur permet de jouer un rôle de plus en plus important, au moment où la position politique montagnaise et algonkine sombre dans la marginalité au sein de l'alliance franco-amérindienne. Cette période fait ressortir aussi la disparition quasi-totale des bandes amérindiennes alliées qui fréquentent les rives du Saint-Laurent et la défaite de tous leurs congénères qui habitent l'hinterland.

Parce que l'Algonkin ne pose plus de problème et que le Français n'est pas adapté à ce type de guerre de mouvements, l'Iroquois s'attaque maintenant aux bandes montagnaises et amérindiennes de l'hinterland qui subissent de plein fouet leurs raids dévastateurs. De 1657 à 1661, les guerriers iroquois imposent une pression presque constante sur toute la Nouvelle-France. Leur stratégie militaire démobilise complètement, entre autres, l'allié montagnais plus occupé à se défendre ou à fuir vers le nord et le nord-est du Québec actuel. Cette situation crée un grand vide entre les Habitations françaises et leurs alliés amérindiens

réfugiés profondément dans l'hinterland. À titre d'exemple, en 1661, les Iroquois descendent en toute tranquillité le Saint-Laurent pour remonter le Saguenay-Lac-Saint-Jean et se rendre à la baie James. À leur retour, ils grossissent le nombre de leurs prisonniers et passent triomphalement devant Québec et Trois-Rivières sans que les Français ne soient capables d'intervenir. Malgré quelques exploits isolés des Algonkins, en 1662, au lac Champlain et des Montagnais, en 1663 au lac Saint-Jean, les Iroquois conservent constamment l'initiative des opérations militaires et continuent toujours de circuler librement sur un vaste territoire.

Enhardis par leurs nombreuses victoires, les Iroquois pensent alors à éteindre la Nouvelle-France. Mais, la résistance opiniâtre de la troupe dirigée par Dollard Des Ormeaux, en 1660, et l'épidémie de petite vérole qui décime les bourgades iroquoises l'année suivante évitent la catastrophe. Ajoutons que l'entrée en guerre, en 1664, des Abénaquis, des Andastes et des Mohicans et l'arrivée du régiment de Carignan-Salières, en 1665 modifient le rapport des forces en présence et obligent les Iroquois à faire la paix avec l'alliance franco-amérindienne. Nous savons maintenant que cette paix leur permet d'éviter de combattre sur trop de fronts à la fois.

Même si les Algonkins veulent contrer les ouvertures de paix en massacrant les ambassadeurs iroquois en 1664⁽⁷⁴⁵⁾, ils ne sont plus de taille à imposer leur vision géopolitique aux Français, devenus le pilier de l'alliance franco-amérindienne. L'expédition franco-amérindienne contre les Agniers est fort éloquente à ce sujet, puisque, sur les 1 300 hommes qui participent à ce raid, nous ne comptons qu'une centaine de Hurons et d'Algonkins. Aucun Montagnais ne se joint à cette troupe⁽⁷⁴⁶⁾.

La fin de cette guerre coïncide donc avec celle du rôle prépondérant amérindien au sein de l'alliance franco-amérindienne. Cette situation s'explique aussi en partie par les grandes migrations humaines causées par cette guerre. En effet, tandis que le pôle des opérations politiques et militaires se déplace vers Montréal, les Montagnais et les Algonkins fuient vers le nord et le nord-est du Québec actuel. Dans ces conditions, même si Sillery demeure encore, en 1669, le chef-lieu de la politique montagnaise comme nous le démontre la nomination du nouveau grand chef, Negaskaouat, dit Tekouerimat, les Montagnais ne représentent plus qu'une minorité de la population de cette mission. D'ailleurs, plusieurs missionnaires finissent par regrouper tous les Amérindiens de Sillery sous l'étiquette de "Savages chrétiens de Sillery".

En 1669, la nomination de ce nouveau chef apparaît comme l'événement majeur qui confirme le glissement de la politique et de la diplomatie vers les Français. À cette occasion, le gouverneur de Québec ne daigne même pas participer à l'événement et il se fait remplacer, entre autres, par le père Charles Albanel. Ensuite, le père Henry Nouvel exhorte Tekouerimat, dans sa harangue officielle, à "maintenir les sîns dans la Foy et dans l'obeissance, qu'ils doivent à nostre invincible Monarque"⁽⁷⁴⁷⁾. Le lendemain de cette cérémonie, "tous les Sauvages ayant à leur teste Teykorimat habillé à la Française, la cane à la main, allerent saluer Monsieur de Courcelle nostre Gouverneur, et le reconnoistre"⁽⁷⁴⁸⁾. Finalement, pour confirmer qu'ils sont dorénavant à la remorque de la politique française, les Amérindiens de huit nations différentes demandent au gouverneur "la protection du Roy, dont ils sont les sujets, et son assistance particulière pour empescher parmi eux les desordres des vices; puis tous se (retirent)"⁽⁷⁴⁹⁾. Même si un aspect moralisateur transparaît dans ce texte, l'absence du gouverneur à la cérémonie et la démarche amérindienne du lendemain

démontrent clairement la position prédominante des Français au sein de l'alliance franco-amérindienne. Plus que celui de principal allié, le gouverneur de Québec joue maintenant le rôle d'arbitre, si des différends devaient éclater entre les Amérindiens qui lui sont alliés.

d) **L'élargissement de l'alliance franco-amérindienne: 1666-1684**

Contrairement aux années 1640-1660 où les chefs montagnais de Québec avaient tissé le réseau des alliances, le rôle de leader sera maintenant joué par les Français. Pour ce faire, comme le dit si bien le père Charles Albanel, en 1672, à un chef mistassin, les Français revendiquent le droit de circuler librement et sans contrainte sur tout le territoire, puisque ce sont eux qui ont vaincu les Iroquois⁽⁷⁵⁰⁾. Malgré la résistance des Amérindiens⁽⁷⁵¹⁾, force nous est de constater l'élargissement rapide de l'alliance franco-amérindienne.

Les nations et les bandes qui jouaient le rôle d'intermédiaires commerciaux ayant presque toutes disparues au cours des années 1632-1666, les fourrures ne descendent plus aux Habitations françaises. C'est alors la course aux pelleteries pour les uns et à l'évangélisation des Amérindiens pour les autres. "L'épopée de la croix et du castor" entraîne les Français jusqu'à des régions même inconnues de leurs anciens alliés amérindiens. À la suite des coureurs de bois et des missionnaires, les autorités coloniales françaises envoient officiellement, de 1666 à 1672, de nombreux explorateurs. Ces derniers reçoivent la mission de prendre possession des territoires au nom du roi de France et de nouer des alliances commerciales et, au besoin, militaires avec les nations qu'ils vont rencontrer. À titre d'exemple, en 1671, Daumont de Saint-Lusson conclut une alliance commerciale et militaire à Sault-Sainte-Marie avec quatorze nations

amérindiennes.

L'élargissement des alliances cache en réalité le véritable motif qui anime les Français: le contrôle du commerce des pelleteries, presque seule source de revenus de la Nouvelle-France. Curieusement, pour contrer la concurrence des Anglais de la Baie d'Hudson, établis à cet endroit depuis la construction du fort Charles, en 1668, et celle des Iroquois dans les Grands Lacs, qui servent d'intermédiaires commerciaux aux Anglais d'Albany, les Français reprennent à leur compte la géopolitique amérindienne. Pour ce faire, leurs explorateurs remettent des présents à toutes les nations éloignées, entre autres, à celles qui sont susceptibles de traiter avec les Anglais ou l'Iroquois. Comme nous l'avons vu précédemment, ces présents sont des marchés qui lient le receveur au donateur. L'imitation de la géopolitique de leurs anciens alliés amérindiens est maintenant possible et acceptée, parce que les Français connaissent mieux la géographie d'une grande partie du continent et les moeurs amérindiennes. De plus, leur faible population devant l'accroissement rapide de celle de la Nouvelle-Angleterre les oblige à agir de la sorte. Dans ce contexte, au lieu de renier la géopolitique de leurs anciens alliés amérindiens, moins nombreux que leurs anciens ennemis, les Iroquois, les Français vont l'étendre davantage, puisqu'ils sont placés dans la même situation face aux Anglais.

Au nord et à l'est de Québec, cette politique se réalise presque sans heurt, puisque la création du Domaine du Roi ou de la Ferme de Tadoussac, en 1653, encadre maintenant le commerce avec les Amérindiens de tout le bassin hydrographique de la rive nord de Saint-Laurent qui s'étend de l'île aux Coudres jusqu'aux environs de Sept-Îles^(*). À partir de ce vaste territoire, les Français tentent d'attirer toutes les nations amérindiennes qui sont situées plus au

nord⁽⁷⁵²⁾. À titre d'exemple, la mission d'Albanel, en 1671-1672, donne certains résultats, puisqu'en 1673-1674, les Mistassins délèguent des représentants pour rencontrer le gouverneur de Québec dans l'intention "de lui demander sa protection contre l'Iroquois, de l'assurer qu'ils le prenaient pour leur père"⁽⁷⁵³⁾. Si la géopolitique française arrive à faire diminuer l'influence commerciale anglaise au nord et au nord-est, il en est tout autrement au sud-ouest et à l'ouest de Québec.

Lors des pourparlers de paix de 1666, les Français ne se doutent pas de tout le raffinement et de toute la subtilité de la diplomatie iroquoise. Après plusieurs années, ils prennent conscience que cette paix est un coup fourré qui mine leurs efforts dans l'ouest, puisque les Iroquois ne considèrent liées à l'entente de 1666 que les nations amérindiennes qui étaient alliées aux Français à ce moment-là. Pour cette raison, les Iroquois se sentent dans leur droit de lancer de nombreux raids contre tous leurs ennemis qui habitent le sud des Grands Lacs. Ils en ont tout le loisir, puisqu'ils ont réussi, au cours des années 1666-1676, à se débarrasser de toute menace de leurs anciens ennemis, principalement les Andastes. Précisons aussi qu'à partir de 1675, ils aident les Anglais à vaincre un grand nombre de nations amérindiennes de la Côte-est atlantique.

Assurés complètement de leurs arrières et équipés par les Anglais, les Iroquois remportent, après 1676, de nombreuses victoires contre leurs ennemis du sud des Grands Lacs. Coincés par le traité de paix de 1666, les Français assistent impuissants à la destruction ou au déplacement précipité d'un grand nombre de nations qui sont souvent leurs nouveaux alliés.

Il faudra attendre la tenue d'une grande assemblée de notables, en 1682, pour

que le nouveau gouverneur de la Nouvelle-France, Joseph-Antoine Le Febvre de La Barre, prenne pleinement conscience de la position intenable des Français. Pour se défaire du carcan de la paix de 1666 et de la stratégie militaire iroquoise qui vise à détruire les nouvelles nations amérindiennes alliées des Français avant de fondre sur la Nouvelle-France, le gouverneur organise, pour 1684, une expédition militaire contre la plus puissante nation iroquoise, celle des Tsonnontouans. Minée par la maladie de ses soldats, cette expédition se termine en fiasco à l'Anse de la Famine où les Iroquois dictent pratiquement leurs conditions aux Français.

Malgré cet échec français, les Iroquois ne sont plus en mesure de réaliser leur plan initial, puisque, de 1666 à 1684, la population de la Nouvelle-France a beaucoup augmenté et, outre les soldats stationnés dans la colonie, plus de 1 000 Canadiens entraînés à la guerre amérindienne peuvent maintenant effectuer des raids en territoire iroquois. Toutes ces années de concurrence commerciale et militaire avec les Iroquois nous forcent à deux constatations importantes. D'abord, les Français sont le seul obstacle à l'hégémonie iroquoise sur un grand nombre de nations amérindiennes. Ensuite, les Français dominent compétement l'alliance franco-amérindienne élargie.

e) **La domination française et l'alliance franco-amérindienne: 1684-1701**

Après l'échec diplomatique et militaire de La Barre à l'Anse de la Famine, les événements qui marquent tout le Nord-Est de l'Amérique du Nord s'accélèrent. D'abord, en 1686, l'écart diplomatique du nouveau gouverneur, Jacques-René Brisay De Denonville, successeur de La Barre, qui fait traîtreusement prisonniers 200 Iroquois venus, à sa demande, discuter de paix au fort Frontenac relance la

guerre avec l'Iroquoisie. Ensuite, la même année, l'expédition franco-amérindienne dirigée par Pierre de Troyes ouvre officiellement les hostilités contre les Anglais par la prise de plusieurs forts à la baie James. L'année suivante (1687), le renouvellement de la paix entre les Français et les Sioux libère suffisamment de guerriers de nations alliées des Grands Lacs qui exercent une pression sur la principale nation iroquoise, les Tsonnontouans. Replacé dans ce contexte, le massacre de Lachine, en août 1689, apparaît beaucoup plus comme une mesure de représailles que comme la résultante d'une stratégie militaire qui aurait visé la destruction de Montréal et de la Nouvelle-France et ce, au moment où Frontenac est de retour comme gouverneur dans la colonie. Le respect qu'il inspire aux Amérindiens alliés place l'Iroquoisie dans une situation stratégique très délicate, puisqu'elle est dorénavant menacée sur plusieurs fronts. Finalement, le 7 mai 1689, la guerre éclate en Europe entre la France et la ligue d'Augsbourg à laquelle s'était jointe l'Angleterre. Cette guerre européenne s'étend à l'Amérique. Qualifiée de première guerre intercoloniale, elle bouleverse toute la perspective politique et donne une nouvelle dimension aux affrontements sur le nouveau continent.

Au début de cette guerre, les Iroquois, équipés par leurs alliés anglais, effectuent de nombreux raids contre les Français et leurs alliés amérindiens. Mais, en 1690, la défaite anglaise devant Québec et l'échec de l'invasion anglaise par l'axe Hudson-Richelieu leur montrent clairement que la Nouvelle-France possède une puissance supérieure à la leur. Pour maintenir leur marge de manoeuvre et se sentant coincés entre les Français et les Anglais, un bon nombre d'Iroquois désirent modifier leur politique. Conscients de leur situation géographique, ils constatent que la victoire d'un des deux colonisateurs pourrait leur être néfaste. Lentement, l'Iroquoisie passera d'une politique

d'active alliée des Anglais à celle de neutralité entre les deux riveaux européens. Cette nouvelle politique leur permettra de jouer la carte de l'équilibre des forces entre les deux colonisateurs. Il faudra cependant attendre le raid franco-amérindien de 1693 contre les Agniers et celui de 1696 contre les Oⁿontaqués et les Onneyouts avant que toute l'Iroquoisie adopte cette politique. Après la Paix de Montréal de 1701, les Iroquois maintiendront une stricte neutralité jusqu'à la guerre de Conquête. Cette neutralité avantage la Nouvelle-France, beaucoup moins peuplée que la Nouvelle-Angleterre, puisque, dans le cas contraire, les alliances traditionnelles des Iroquois les auraient poussés à s'aligner au côté des Anglais.

Du côté franco-amérindien, le début de la première guerre intercoloniale relègue temporairement la menace iroquoise au second plan et ce, malgré le massacre de Lachine du 5 août 1689. L'important pour le principal allié, les Français, est de contrer l'invasion imminente de la Nouvelle-France par les Anglais. Même avant l'échec de la prise de Québec par les Anglais en 1690, Frontenac avait décidé d'utiliser ses alliés amérindiens pour déstabiliser les frontières de la Nouvelle-Angleterre afin de forcer les Anglais à la défensive. Pour ce faire, des Canadiens, maintenant rompus à la guerre amérindienne, encadrent les Abénaquis de Bécancour et de Saint-François, les Iroquois christianisés du sault Saint-Louis (Caughnawaga), les Hurons de Lorette et quelques Algonkins pour effectuer des raids meurtriers contre de petits établissements de la Nouvelle-Angleterre. En même temps, les Iroquois, réduits à la défensive après les défaites anglaises, doivent se défendre, entre autres, contre les raids de plusieurs nations amérindiennes alliées des Grands Lacs. Les affrontements armés avec l'Iroquoisie trouvent leur aboutissement après les deux raids franco-amérindiens de 1693 et 1696 qui forcent les Iroquois à demander la paix.

Lors de la période 1684-1701, les nations alliées apparaissent beaucoup plus comme des instruments entre les mains du gouverneur de la Nouvelle-France. D'autres anciens alliés amérindiens, tels les Montagnais et les Algonkins, jouent maintenant un rôle politique et militaire mineur, même presque inexistant au sein de l'alliance franco-amérindienne. À titre d'exemple, l'expédition dirigée par Jean-Baptiste Hertel de Rouville à l'hiver 1690 comprend 52 alliés amérindiens. Parmi plus de 200 alliés franco-amérindiens regroupés, il n'y a toujours que cinq Algonkins et aucun Montagnais⁽⁷⁵⁵⁾. Il en est de même, en 1700, lors des discussions de la Paix de Montréal où aucun Montagnais ni Algonkin de Trois-Rivières n'y participe. L'année suivante (1701), la signature de la Paix de Montréal entre l'Iroquoisie et les membres de l'alliance franco-amérindienne confirme le rôle d'arbitre des Français dans tous les conflits amérindiens, y compris ceux dans lesquels seraient impliqués les Iroquois. Ces derniers, même s'ils pratiquent une politique d'équilibre des forces entre les deux colonisateurs, ne peuvent plus éviter la domination française sur la politique amérindienne. La Paix de Montréal de 1701 montre donc clairement que l'initiative politique et diplomatique dans l'immense étendue du Nord-Est de l'Amérique du Nord n'a plus grand chose à voir avec les intérêts purement amérindiens. La paix comme la guerre est dorénavant une affaire passée aux mains des représentants des deux grandes puissances en présence, la France et l'Angleterre.

LES RÉFÉRENCES DE LA SECTION II

- 1- Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, Vol. LVI (1761-1672), p. 172.
- 2- Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, Vol. XXXV, (1650), p. 274.
- 3- Georges-Emile Giguère, Oeuvres de Champlain, Vol. III (1626), p. 1094.
- 4- Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, Vol. VIII (1634-1636), p. 40.
- 5- Ibid., p. 40.
- 6- Ibid., p. 40, 42.
- 7- Ibid., Vol. XXIX (1646), p. 122.
Ibid., vol. XXXI (1647), pp. 248, 250, 252, et Gouvernement Canadien, Relations des Jésuites, vol. II (1646), pp. 6-8; (1647), p. 63.
- 8- Reuben Gold Thwaites. The Jesuit Relations, vol.I (1610-1613), pp. 82-84; vol. III (1611-1616), pp. 78, 80.
- 9- Ibid., vol. XXXII (1647-1648), p. 34.
- 10- Ibid., vol. III (1611-1616), p. 68; vol. XXXII (1647-1648), p. 34; vol. XXXVI (1651-1652), p. 234; vol. XLV (1659-1660), p. 58.
- 12- Ibid., vol. XXXVII (1651-1652), p. 234.
- 13- Ibid., vol. XXVIII (1645-1646), pp. 32, 34; vol. XXXVII (1651-1652), p. 234.
- 14- Ibid., vol. XXVIII (1645-1646), pp. 170, 198, 200, 276; vol. XXIX (1646), p. 80.
- 15- Ibid., vol. XXXII (1647-1648), pp. 34-36, 42.
- 16- Ibid., vol. XXX (1646-1647), pp. 138, 142.
- 17- Ibid., vol. XXX (1646-1647), pp. 136, 138, 140, 142; Vol. XXXVII (1651-1652) p. 234; Vol. XLVII (1661-1663), pp. 220-222.
- 18- Ibid., vol. XLV (1659-1660), p. 64; vol. XLVII (1661-1663), p. 220.
- 19- Ibid., vol. XLIV (1656-1658), p.204.
- 20- François Trudel. "Les Relations entre les Français et les Inuit au Labrador méridional, 1660-1760". Études Inuit, vol. 4 (1980), pp. 136-144.
- 21- Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. XXVIII, (1645-1646), p.

- 98.
- 22- Ibid., vol. XXXVIII (1652-1653), p. 178; vol. LX (1675-1677), p. 270.
- 23- Georges Cerbelaud Salagnac, "Jean-Vincent D'Abbadie de Saint-Castin", Dictionnaire Biographique Du Canada, vol. II, pp. 5, 6.
- 24- Hubert Deschamps, op. cit., pp. 58-59.
- 25- Ibid., p. 59.
- 26- Ibid., p. 75.
- 27- Ibid., pp. 182-183.
- 28- Ibid., p. 131.
- 29- Ibid., p. 144.
- 30- Ibid., p. 143.
- 31- Franck L. Schoell, Histoire des Etats-Unis, Paris, Petite Bibliothèque Payot, 1965, p. 29.
- 32- Ibid., p. 49.
- 33- Ibid., p. 29.
- 34- Ibid., p. 54.
- 35- Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. XXI (1641-1642), p. 36.
- 36- Ibid., vol. V (1632-1633), p. 26.
- 37- Ibid., vol. XVII (1639-1640), p. 222.
- 38- Camille de Rochemonteix, Les jésuites et la Nouvelle-France au XVII^e siècle, Paris, Letouzey et Ané, 1896, vol. 2, p. 13; Léo-Paul Desrosiers, Iroquoisie (1534-1646), p. 248.
- 39- Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. XXIV (1642-1643), p. 272.
- 40- Ibid., vol. XXVII (1642-1645), p. 36.
- 41- Ibid., vol. XXIV (1642-1643), p. 272; vol. XXXII (1647-1648), p. 178; vol. XXIX (1646), p. 246.
- 42- Ibid., vol. XXIV (1642-1643), p. 296; vol. XL (1653), pp. 46-54.
- 43- Ibid., vol. V. (1632-1633), p. 26.
- 44- Ibid., p. 92.
- 45- Ibid., vol. IX (1636), p. 234.

- 46- Ibid., p. 252
- 47- Léo-Paul Desrosiers, Iroquoisie (1534-1646), p. 184.
- 48- Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. XII (1637), pp. 152-153, 160.
- 49- Ibid., pp. 142-144, 170, 190.
- 50- Ibid., pp. 142-144
- 51- Ibid., vol. XX (1640-1641), p. 272.
- 52- Ibid., vol. XVII (1639-1640), p. 218; André Vachon "Cinq notes sur la Nouvelle-France", Les Cahiers des Dix, No. 39, (1974), p. 135-136.
- 53- Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. XXI (1641-1642), p. 36.
- 54- Ibid., pp. 32-34.
- 55- Ibid., vol. XXIV (1642-1643), p. 272.
- 56- Ibid., vol. XXXII (1647-1648), p. 178; vol. XXIX (1646), p. 246; Camille de Rochemonteix, op. cit., vol. 2, p. 13.
- 57- Léo-Paul Desrosiers, Iroquoisie (1534-1646), p. 248.
- 58- Denis Héroux, Robert Lahaie et Noël Vallerand, La Nouvelle-France, Montréal, Centre de psychologie et de pédagogie, 1967, p. 45.
- 59- Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. XXIV (1642-1643), p. 272.
- 60- Léo-Paul Desrosiers, Iroquoisie (1534-1646), pp. 243-244, 247-248.
- 61- Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. XXIX (1646), p. 248.
- 62- Ibid., vol. XXV (1642-1644), pp. 106-108.
- 63- Ibid., vol. XXXII (1647-1648), p. 258.
- 64- Ibid., vol. XXVI (1642-1644), p. 82.
- 65- Léo-Paul Desrosiers, Iroquoisie (1534-1646), pp. 283, 291-292.
- 66- Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. XXX (1646-1647), pp. 170-172.
- 67- Ibid., vol. XXVI (1642-1643), p. 246; Voir aussi Léo-Paul Desrosiers, Iroquoisie (1534-1646), pp. 301, 313.
- 68- Ibid., vol. XXX (1646-1647), p. 160; vol. XXXVI (1650-1651), p. 22.
- 69- Nicolas Perrot, op. cit., pp. 108-109.

- 70- Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. XXXI (1647), p. 164.
- 71- Nicolas Perrot, op. cit., p. 109.
- 72- Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. XXXII (1647-1648), p. 142.
- 73- Nicolas Perrot, op. cit., pp. 108-109.
- 74- Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. XXXIV (1649), pp. 56, 122.
- 75- Ibid., p.222.
- 76- Ibid., p. 222; vol. XXXV (1650), p. 206.
- 77- Ibid., vol. XXXVI (1650-1651), p. 178.
- 78- Ibid., vol. XXXI (1647), pp. 248-250-252; vol. XLIV, pp. 238-240-242; vol. L, pp. 252-253-256-258.
- 79- Ibid., vol. XXXV (1650), p. 108; vol. XXXVI (1650-1651), pp. 176, 180; vol. XL (1653), p. 14.
- 80- Ibid., vol. XXVII (1645-1646), p. 274.
- 81- Ibid., vol. XXXIII (1648-1649), p. 98; Paul Renaudin, Une grande mystique française au XVII^e siècle: Marie de l'Incarnation, Ursuline de Tours et de Québec. Essais de psychologie religieuse, Paris, Bloud et Gay, 1935, p. 543; Benjamin Sulte, Trois-Rivières d'autrefois, 3^e série, La rivière des Trois-Rivières, Montréal, Edouard Garand, 1933, vol. 20, p. 88.
- 82- Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. XXXVII (1651-1652), p. 68.
- 83- Ibid., p. 70.
- 84- Ibid., pp. 96, 98, 202, 204.
- 85- Ibid., vol. XXXVIII (1652-1653), p. 52.
- 86- Ibid., p. 192; Benjamin Sulte, Trois-Rivières d'autrefois, pp. 87-88.
- 87- P. Renaudin, op. cit., vol. 3, p. 258.
- 88- Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. XXXVIII (1652-1653), p. 52.
- 89- Ibid., vol. XXXVII (1651-1652), p. 104.
- 90- Ibid., vol. XL (1653), pp. 92-94.
- 91- Ibid.

- 92- Ibid.
93- Ibid., p. 156.
- 94- Ibid., vol. XLI (1654-1656), pp. 46-54.
- 95- Ibid., p. 80.
- 96- Ibid., p. 200, vol. XLV (1659-1660), pp. 216-218-232.
- 97- Nicolas Perrot, op. cit., p. 109.
- 98- J.H. Fortin, Archéologie au Saguenay..., p. 4; Robert Larocque, "L'introduction de maladies européennes chez les autochtones des XVII^e et XVIII^e siècles", Recherches Amérindiennes au Québec, vol. 12, No. 1, 1982, p. 20; Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. XI (1636-1637), pp. 192, 197; vol. XXXI (1647), p. 240; vol. XXXII (1647-1648), p. 242; Camille de Rochemonteix, op. cit., vol. 2, p. 19.
- 99- Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. V, 1632-1633, p. 218.
- 100- Ibid., vol. XII (1637), p. 190.
- 101- vol. VI (1633-1634), pp. 184, 190; vol. XII (1637), pp. 170, 172, 190.
- 102- Ibid., vol. XI (1636-1637), pp. 252, 266, 268; vol. XII (1637), pp. 78, 246.
- 103- Ibid., vol. XII (1637), pp. 14, 146.
- 104- Ibid., vol. XI (1636-1637), p. 264; vol. XIV (1637-1638), pp. 134, 182, 190, 192, 196, 228, 266; vol. XVI (1639), pp. 22, 24; vol. XVII (1639-1640), pp. 218, 222, et vol. XVIII (1640), p. 22.
- 105- Ibid., vol. XIV (1637-1638), pp. 134, 136, 142, 146.
- 106- Ibid., vol. XVII (1639-1640), p. 220.
- 107- Ibid., p. 222.
- 108- Ibid., vol. XXIX (1646), p. 122.
- 109- Ibid., vol. XXV (1642-1644), p. 104.
- 110- Ibid., p. 108
- 111- Ibid.
- 112- Ibid.
- 113- Ibid., vol. XI (1636-1637), p. 214; vol. XII (1637), pp. 104, 152; vol. XXI (1641-1642), pp. 32, 34, 36.
- 114- Léo-Paul Desrosiers, Iroquoisie (1534-1646), pp. 201, 202, 203, 204.
- 115- Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. XXI (1641-1642), pp. 32,

- 34, 36.
- 116- Ibid., vol. XXXVII (1642-1645), p. 36.
- 117- Ibid., vol. XXIV (1642-1643), pp. 270, 272, 274; Léo-Paul Desrosiers, Iroquoisie (1534-1646), p. 247, 248.
- 118- Gouvernement canadien, Relations des Jésuites, vol. 2 (1642), pp. 45-47.
- 119- Ibid., pp. 47-50.
- 120- Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. XXVII (1642-1645), p. 36.
- 121- Ibid., vol. XXIII (1642-1643), p. 206; vol. XXXVII (1642-1645), p. 36, 54.
- 122- Ibid., vol. XXIII (1642-1643), p. 304, 308, 316; vol. XXIV (1642-1643), p. 66.
- 123- Ibid., vol. XXIII (1642-1643), p. 318.
- 124- Ibid., vol. XXIV (1642-1643), p. 112, 114, 194.
- 125- Ibid., p. 218.
- 126- Ibid., pp. 228, 230.
- 127- Ibid., pp. 202, 228, 230, 250.
- 128- Ibid., vol. XXVII (1642-1645), p. 36.
- 129- Ibid., vol. XXV (1642-1644), p. 248; Léo-Paul Desrosiers, Iroquoisie (1534-1646), p. 264.
- 130- Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. XXV (1642-1644), pp. 196, 208, 212, 244, 260, 264.
- 131- Ibid., p. 242.
- 132- Ibid., p. 194, 264, 270, 276, 278.
- 133- Gouvernement canadien, Relations des Jésuites, vol. 2 (1643), pp. 1 et 2.
- 134- Marie de l'Incarnation, Écrits spirituels et historiques, Paris, Desclée-DeBrouwer et cie, 1935, vol. 3, pp. 350, 352.
- 135- Ibid., p. 350.
- 136- Gouvernement canadien, Relations des Jésuites, vol. 2 (1644), p. 2.
- 137- Ibid., vol. 2 (1644), pp. 2-3; Couillard-Després, Histoire de Sorel, p. 31.
- 138- Gouvernement canadien, Relations des Jésuites, vol. 2 (1645), pp. 20-21.
- 139- Ibid., vol. 2 (1646), pp. 6-8.

- 140- Ibid., p. 17.
- 141- Ibid., p. 8.
- 142- Nicolas Perrot, op. cit., pp. 106-108.
- 143- Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relation, vol. XXIX (1646), pp. 144-152, 172-182.
- 144- Ibid.
- 145- Ibid., vol. XXXVI (1650-1651), p. 22.
- 146- Ibid., vol. XXX (1646-1647), pp. 160, 162; Nicolas Perrot, op. cit., p. 109.
- 147- Gouvernement canadien, Relations des Jésuites, vol. 2 (1647), p. 71.
- 148- Ibid., p. 59.
- 149- Ibid., p. 15.
- 150- Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. XXXII (1647-1648), p. 238.
- 151- Ibid., vol. XXXI (1647), p. 164; Gouvernement canadien, Relations des Jésuites, vol. 2 (1647), p. 48.
- 152- Gouvernement canadien, Relations des Jésuites, vol. 2 (1647), pp. 48, 50, 51.
- 153- Ibid., p. 75.
- 154- Ibid., (1648), p. 63.
- 155- Ibid., (1647), pp. 60, 63, 67.
- 156- Nicolas Perrot, op. cit., pp. 107, 109-110.
- 157- Gouvernement canadien, Relations des Jésuites, vol. 2 (1648), pp. 4, 6, 10, 27, 37.
- 158- Ibid., pp. 12, 19, 28, 32, 42, 44.
- 159- Ibid., p. 63.
- 160- Ibid., p. 20, 44.
- 161- Ibid., pp. 9, 28-30.
- 162- Ibid., pp. 21, 23.
- 163- Ibid., (1650), pp. 26-28, 51.
- 164- Ibid., pp. 2, 9.

- 165- Ibid., p. 2.
- 166- Ibid., (1650), p. 26.
- 167- Ibid.; F.W. Hodge, op. cit., p. 6; Nicolas Perrot, op.cit., p. 214.
- 168- Gouvernement canadien, Relations des Jésuites, vol. 2 (1651), p. 25; Aussi, Albert Tessier, op. cit., p. 23.
- 169- Ibid., (1652), p. 36.
- 170- Ibid., (1651), p. 16.
- 171- Ibid., p. 4.
- 172- Ibid., (1652), p. 36.
- 173- Ibid., pp. 34-37; Paul Renaudin, op. cit., p. 258.
- 174- Gouvernement canadien, Relations des Jésuites, vol. 2 (1652), pp. 1, 3, 33, 34.
- 175- Ibid., (1651), p. 26.
- 176- Ibid., (1652), pp. 3, 10, 35.
- 177- Ibid., (1651), pp. 15, 27.
- 178- Ibid., (1652), p. 19.
- 179- Ibid., p. 15.
- 180- Ibid., (1651), p. 9.
- 181- Ibid., pp. 1, 3, 33, 34, 35.
- 182- Ibid., p. 7.
- 183- Ibid., p.9.
- 184- Ibid., (1652), p. 26.
- 185- Ibid., p. 4.
- 186- Ibid., pp. 9-10.
- 187- Ibid., pp. 12-13.
- 188- Ibid., p. 17
- 189- Ibid., (1653), p. 4.
- 190- Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. XLI (1654-1656), p. 176.

- 191- Ibid., pp. 76-78.
- 192- Gouvernement canadien, Relations des Jésuites, vol. 3 (1658), p. 12.
- 193- Nicolas Perrot, op. cit., pp. 105-106; Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. XLIII, (1656-1657), p. 186.
- 194- Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. XLIV, (1656-1658), p. 152.
- 195- Gouvernement canadien, Relations des Jésuites, vol. 3 (1658), pp. 3, 4.
- 196- Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. XLIV, (1656-1658), p. 218.
- 197- Ibid.
- 198- Ibid.
- 199- Ibid., pp. 118, 202, 204.
- 200- Ibid., p. 100; Gouvernement canadien, Relations des Jésuites, vol. 3 (1658), pp. 14-15; (1659), pp. 2-3.
- 201- Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. XLIV (1656-1658), pp. 222, 228, 230, 232; vol. XLV (1659-1660), pp. 96, 98, 106, 108, 112.
- 202- Ibid., vol. XLV (1659-1660), pp. 82, 100, 102, 104; Gouvernement canadien, Relations des Jésuites, vol. 3 (1659), p. 1.
- 203- Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. XLIV (1656-1658), pp. 202, 204.
- 204- Ibid., vol. XLV (1659-1660), pp. 230, 232.
- 205- Ibid., vol. XLVI (1656-1658), pp. 234, 236, 238.
- 206- Ibid., p. 200.
- 207- Ibid., p. 218.
- 208- Ibid., vol. XLV (1659-1660), pp. 150, 152, 154, 246, 248, 258.
- 209- Ibid., pp. 156, 250, 252, 256, 258.
- 210- Ibid., vol. XLVI (1659-1661), pp. 172, 178, 208, 210, 212, 216, 220, 286; vol. XLVII (1661-1663), pp. 150, 152.
- 211- Ibid., vol. XLVI (1659-1661), pp. 254, 256; vol. XLVII (1661-1663), p. 152.
- 212- Ibid., vol. XLVII (1661-1663), p. 152.
- 213- Ibid., vol. XLVIII (1662-1664), pp. 78, 82.
- 214- Gouvernement canadien, Relations des Jésuites, vol. 3 (1661), pp. 2-3, 6,

- 56.
- 215- Ibid., pp. 6, 39.
- 216- Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. XLVIII (1662-1664), p, 78.
- 217- Gouvernement canadien, Relations des Jésuites, vol. 3 (1661), p. 39.
- 218- Ibid.
- 219- Ibid.
- 220- Ibid., p. 30; (1662), p. 12; (1663), pp. 7, 11; (1664), p. 33; (1665), p. 21.
- 221- Ibid., (1665), p. 21.
- 222- Ibid., (1663), p. 10.
- 223- Ibid., pp. 11.
- 224- Ibid., pp. 14-15.
- 225- Ibid., p. 11.
- 226- Ibid., (1662), pp. 4-5; (1663), p. 11; A.P.C., Série C 11 A, vol. 25, folio 73.
- 227- Gouvernement canadien, Relations des Jésuites, vol. 3 (1662), p. 7.
- 228- Ibid., p. 6.
- 229- Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. XLIX (1663-1665), p. 118.
- 230- Ibid., p. 152.
- 231- Ibid., p. 140.
- 232- Ibid., pp. 144, 150.
- 233- Gouvernement canadien, Relations des Jésuites, vol. 3 (1664), pp. 32, 33, 35.
- 234- Ibid., (1664), p. 33
- 235- Ibid., (1655), p. 16; (1667), p. 27.
- 236- Ibid., (1665), p. 17.
- 237- Ibid., pp. 25-27.
- 238- A.P.C., Série C 11 A, vol. 2, folio 46.
- 239- Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. XLIX (1663-1665), pp.

- 146, 150, 160.
- 240- Rosario Bilodeau, Robert Comeau, André Gosselin, Denise Julien, Histoire Des Canadas, Montréal, Éditions Hurtubise HMH, pp. 87, 89.
- 241- Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. XLIII (1656-1657), p. 264.
- 242- Ibid., vol. XLVIII (1662-1664), p. 78.
- 243- Rosario Bilodeau, et al., op. cit., pp. 87, 89.
- 244- Ibid.
- 245- Ibid., Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. L (1664-1667), p. 144.
- 246- Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. LXII (1681-1683), pp. 156, 158, 160, 162.
- 247- Rosario Bilodeau et al., op. cit., pp. 86-87, 89-90.
- 248- A.P.C., Série C 11 A, vol. 2, folio 46.
- 249- Rosario Bilodeau et al., op. cit., pp. 103, 104, 105.
- 250- Jacques Mathieu, Histoire du Québec, pp. 95, 103, 121, 122; Marcel Trudel, La population du Canada en 1663, Montréal, Fides, 1973, pp. 149-150.
- 251- Gouvernement canadien, Relations des Jésuites, vol. 3 (1658), pp. 14-15; (1659), pp. 2-3, 5; Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. XLIV (1656-1658), pp. 100, 218, 222, 228, 230, 232, 234, 238; vol. XLV (1659-1660), pp. 96, 98, 106, 108, 112, 150, 152, 154, 156, 246, 248, 258.
- 252- Gouvernement canadien, Relations des Jésuites, vol. 3 (1660), pp. 12-13.
- 253- Ibid., (1659), pp. 2-3, 5; (1660), p p. 12-13; (1662), pp. 4-5.
- 254- Ibid., (1660), pp. 12-13.
- 255- Ibid., pp. 9, 12; (1667), pp. 10, 12, 14-15.
- 256- Ibid., (1667), pp. 24-25.
- 257- Ibid., (1660), pp. 9, 28.
- 258- Ibid., (1663), pp. 11, 14-15.
- 259- Ibid., (1660), p. 9.
- 260- Ibid.
- 261- Ibid., p, 12.

- 262- Ibid.
263- Ibid.
264- Ibid.
265- Ibid., (1661), pp. 3-4, 20.
266- A.P.C., Série C 11 A, vol. 2, folio 46.
267- Gouvernement canadien, Relations des Jésuites, vol. 3 (1661), p. 19.
268- Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. XLIV (1656-1658), p. 218.
269- Gouvernement canadien, Relations des Jésuites, vol. 3 (1661), p. 15
270- Ibid., p. 20.
271- Ibid., p. 17.
272- Ibid., pp. 17, 19.
273- Ibid., p, 16.
274- Ibid., p. 17.
275- Ibid., p. 20.
276- Ibid.
277- Ibid.
278- Ibid., p. 21.
279- Ibid.
280- Ibid.
281- Ibid., (1662), p. 4-5.
282- Ibid., (1663), p. 11.
283- Ibid., (1665), p. 17.
284- Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. LXII (1681-1683), p. 150; vol. LVI (1671-1672), pp. 168, 170, 172, 174, 176.
285- Gouvernement canadien, Relations des Jésuites, vol. 3 (1666), p. 8.
286- Georges-Emile Giguère, Oeuvres De Champlain, vol. 1, pp. 72-73.
287- Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. XXXIV (1649), pp. 56, 98, 222; vol. XXXV (1650), p. 206; vol. XXXVI (1650-1651), p. 178; vol. XLV (1659-1660), pp. 234, 242; Paul Renaudin, op. cit., p. 253; Benjamin

- Sulte, Histoire des Canadiens-Français (1608-1880), tome 1, Chap. IV, pp. 79-80, 82; Bruce G. Trigger, The Children of Aataentsic..., vol. II, pp. 768-769, 822-823.
- 288- Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. XXXIV (1649), p. 222.
- 289- Ibid., vol. XLV (1659-1660), pp. 234, 242.
- 290- Ibid., vol. XXXIII (1648-1649), pp. 82, 96; vol. XXXVI (1650-1651), pp. 140, 142; vol. XXXVIII (1652-1653), p. 180; Bruce G. Trigger, The Children of Aataentsic..., vol. II, pp. 790-792.
- 291- George T. Hunt, The wars of the Iroquois. A study to intertribal trade relations, Madison, The University of Wisconsin Press, seconde édition, 1960, p. 105; Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. XLV (1659-1660), pp. 216-217, 232; vol. LI (1667), p. 62; vol. LIX (1673-1677), p. 28, 38; Frédéric Webb Hodge, op. cit., p. 6, 24, 405, 445; Emma Blair, The Indian Tribes of the Upper Mississipi Valley and region of the Great Lakes, Cleveland, The Arthur H. Clark Company, 1911, Vol. 1, "Memor on the manners, customs, and religion of the savages of North America; by Nicolas Perrot", traduit et annoté par Emma Helen Blair, p. 239.
- 292- Nicolas Perrot, op. cit., pp. 81-83; Bruce G. Trigger, The Childrens of Aataentsic..., vol. II, p. 793.
- 293- Ibid.
- 294- Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. XXXIII (1648-1649), p. 128.
- 295- Ibid.
- 296- Ibid., p. 132.
- 297- Ibid., vol. XXXVII (1651-1652), pp. 96, 104, 110.
- 298- Ibid., vol. LIX (1673-1677), p. 250; vol. LX (1675-1677), p. 172.
- 299- Ibid., vol. XLI (1654-1656), p. 80.
- 300- Ibid., vol. XL (1653), pp. 84 et 92; vol. XLI (1654-1656), pp. 46 et 54.
- 301- Ibid., vol. XLI, p. 200; vol. XLV (1659-1660), pp. 216, 218, 232.
- 302- Ibid., vol. XLIV (1656-1658), p. 152; Bruce G. Trigger, The Children of Aataentsic..., vol.. II, p. 793.
- 303- Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. XLIV (1656-1658), p. 152.
- 304- Ibid., vol. XLVIII (1662-1664), pp. 76, 178; Gouvernement canadien, Relations des Jésuites, vol. 3 (1661), p. 31.
- 305- Gouvernement canadien, Relations des Jésuites, vol. 3 (1658), p. 22;

- (1660), pp. 2, 9; (1671), p. 25.
- 306- Ibid., vol. 3 (1657), p. 11; (1658), p. 22; (1660), p. 29; (1661), p. 31; (1662), pp. 2-3.
- 307- Ibid., vol. 3 (1660), pp. 27-28.
- 308- Ibid., vol. 3 (1658), p. 22; (1660), pp. 27-28; (1661), pp. 11-12.
- 309- Ibid., vol. 3 (1662), pp. 2-3; (1667), p. 22.
- 310- Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. XLVIII (1662-1664), pp. 78, 82.
- 311- Ibid., pp. 98, 100, 102, 106.
- 312- Ibid., pp. 74, 76; Nicolas Perrot, op. cit., p. 96.
- 313- Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. XLVIII (1662-1664), pp. 76, 78, 80.
- 314- Ibid., vol. LXII (1681-1683), p. 80.
- 315- Ibid., p. 150.
- 316- Ibid.
- 317- Léopold Lamontagne, "Daumont de Saint-Lusson, Simon-François", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. I, p. 256.
- 318- Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. XXXVI (1650-1651), pp. 176, 178; Bruce G. Trigger, The Children of Aataentsic..., vol. II, pp. 822-823.
- 319- Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. XXXIV (1649), p. 222; Bruce G. Trigger, The Children of Aataentsic..., vol. II, pp. 769, 822-823.
- 320- Bruce G. Trigger, The Children of Aataentsic..., vol. II, pp. 822-823; Nicolas Perrot, op. cit., p. 80; Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. XXXVI (1650-1651), p. 178.
- 321- Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. XXXV (1650), p. 206; vol. XXXVI (1650-1651), pp. 178, 180, 182, 184, 186, 188, 190.
- 322- Ibid., vol. XXXVI (1650-1651), pp. 116, 142, 188; Bruce G. Trigger, The Children of Aataentsic..., vol. II, pp. 803, 819.
- 323- Nicolas Perrot, op. cit., pp. 105-106. Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. XLIII (1656-1657), pp. 186, 190; Bruce G. Trigger, The Children of Aataentsic..., vol. II, pp. 811, 822, 823.
- 324- Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. XLIII (1656-1657), p. 190.
- 325- Ibid., vol. LVI (1671-1672), p. 114; vol. XLV (1659-1660), p. 218; Nicolas

- Perrot, op. cit., pp. 80-81.
- 326- Nicolas Perrot, op. cit., pp. 81, 85-88; Gouvernement canadien, Relations des Jésuites, vol. 3 (1667), pp. 9, 13, 15, 17.
- 327- Nicolas Perrot, op. cit., pp. 90-92; Gouvernement canadien, Relations des Jésuites, pp. 10-11.
- 328- Bruce G. Trigger, The Children of Aataentsic..., vol. II, pp. 822-823.
- 329- Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. XXXVI (1650-1651), p. 188.
- 330- Ibid., vol. XLV (1659-1660), p. 218.
- 331- Nicolas Perrot, op. cit., pp. 92-93; Gouvernement canadien, Relations des Jésuites, vol. 3 (1667), p. 25; Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. XXXV (1650-1651), p. 188.
- 332- Gouvernement canadien, Relations des Jésuites, vol. 3 (1670), p. 79; Nicolas Perrot, op. cit., pp. 92-93, 97-99.
- 333- Nicolas Perrot, op. cit., pp. 96-99.
- 334- Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. XLV (1659-1660), pp. 224, 232.
- 335- Gouvernement canadien, Relations des Jésuites, vol. 3 (1672), p. 46; F.W. Hodge, Manuel des Indiens du Canada, p. 323-324.
- 336- Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. XLV (1659-1660), p. 232; vol. LIX (1673-1677), pp. 28, 38; vol. LX (1675-1677), p. 248; Frédéric Webb Hodge, op. cit., p. 6; Léonidas Larouche, Le Second Registre De Tadoussac, 1668-1700 - Transcription, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, 1972, pp. 53-54.
- 337- Gouvernement canadien, Relations des Jésuites, vol. 3 (1660), pp. 9, 28.
- 338- Ibid., pp. 14-15.
- 339- Ibid., vol. 3 (1667), p. 23; Nicolas Perrot, op. cit., p. 232.
- 340- Ibid., Nicolas Perrot, op. cit., p. 232.
- 341- Ibid., pp. 101-103.
- 342- Ibid., p. 86.
- 343- Ibid.
- 344- Ibid.
- 345- Ibid., pp. 86-87.
- 346- Ibid., p. 87.

- 347- Ibid.
- 348- Ibid., p. 91; Gouvernement canadien, Relations des Jésuites, vol. 3 (1671), p. 46.
- 349- Gouvernement canadien, Relations des Jésuites, vol. 3 (1667), pp. 21-22.
- 350- Ibid., pp. 10-11; Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. LVIII (1672-1674), pp. 256, 258, 260, 262; Nicolas Perrot, op. cit., p. 224.
- 351- Nicolas Perrot, op. cit., pp. 101-103; Gouvernement canadien, Relations des Jésuites, vol. 3 (1671), pp. 39, 46.
- 352- Nicolas Perrot, op. cit., pp. 102-104; Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. LVIII (1672-1674), p. 48.
- 353- Gouvernement canadien, Relations des Jésuites, vol. 3 (1672), pp. 35-36; Nicolas Perrot, op. cit., p. 91.
- 354- Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. LVIII (1672-1674), pp. 256, 258.
- 355- F.-X. de Charlevoix. op. cit., tome III, p. 184.
- 356- Nicolas Perrot, op. cit., p. 90.
- 357- Ibid., pp. 87, 90, 100-101; Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. LIV (1669-1671), p. 190.
- 358- Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. LVIII (1672-1674), p. 256.
- 359- Ibid.
- 360- Ibid., p. 258.
- 361- Ibid., p. 256.
- 362- Ibid.
- 363- Ibid., pp. 258, 260, 262.
- 364- Ibid., p. 262.
- 365- Ibid., vol. LIX (1673-1677), p. 164; vol. LX (1675-1677), p. 198.
- 366- Ibid.
- 367- Yves F. Zoltvany, "Greysolon Dulhut, Daniel", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. II, p. 273.
- 368- Canada, Ministère de l'Énergie des Mines et des Ressources, L'Atlas National du Canada, pp. 79-80.

- 369- Ibid.
- 370- Nicolas Perrot, op. cit., pp. 129-130, 296; Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations vol. LIX (1673-1677), pp. 136, 144; vol. LX (1675-1677), pp. 164, 166; Gouvernement canadien, Relations des Jésuites, (1667), pp. 21-22; (1670), pp. 97-99; (1671), p. 25; F.-X. de Charlevoix, op. cit., vol. I, pp. 433, 443.
- 371- Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. LX (1675-1677), pp. 172, 178; F.-X. de Charlevoix, op. cit., vol. I, p. 443.
- 372- R. La Roque de Roquebrune, "Joseph-Antoine la Febvre de la Barre", Dictionnaire biographique du Canada, vol. I, p. 454.
- 373- Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. LXII (1681-1683), p. 156.
- 374- Ibid.
- 375- Ibid., p. 158.
- 376- Ibid.
- 377- Ibid.
- 378- Ibid., p. 158.
- 379- Ibid.
- 380- Ibid., p. 152.
- 381- Ibid.
- 382- Ibid.
- 383- Ibid., vol. LX (1675-1677), p. 210.
- 384- F.-X. de Charlevoix, op. cit., tome II, pp. 213, 291-292.
- 385- Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. LIX (1673-1677), pp. 136, 144; vol. LX (1675-1677), pp. 164, 166; vol. LXII (1681-1683), p. 70, 184, 212.
- 386- Ibid., vol. LXIII (1677-1687), p. 232.
- 387- F.-X. de Charlevoix, op. cit., Tome I, pp. 488, 498.
- 388- Ibid., p. 509.
- 389- Ibid., p. 509, 563. 568-570; Nicolas Perrot, op. cit., p. 322.
- 390- Nicolas Perrot, op. cit., p. 139.
- 391- Ibid., pp. 138-140.
- 392- Ibid., p. 319.

- 393- Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. LXIII (1667-1687), pp. 268, 270, 280.
- 394- Ibid., vol. LXII (1681-1683), p. 160.
- 395- Marcel Trudel, La population du Canada en 1663, p. 29; Jacques Mathieu, Histoire du Québec, p. 194.
- 396- Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. LXII (1681-1683), p. 164.
- 397- Ibid., pp. 160, 162, 164.
- 398- Ibid.
- 399- Nicolas Perrot, op. cit., pp. 326-328, 330; F.-X. de Charlevoix, op. cit., Tome II, pp. 136, 156, 163.
- 400- F.-X. de Charlevoix, op. cit., Tome I, pp. 539, 563, 569-570; Tome II, p. 1566; Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. LXIV (1689-1695), pp. 24, 26, 28, 30, 32, 34, 36.
- 401- F.-X. de Charlevoix, op. cit., Tome II, p. 138; Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. LXIV (1689-1695), p. 142.
- 402- F.-X. de Charlevoix, op. cit., Tome II, p. 138.
- 403- Gouvernement canadien, Relations des Jésuites, vol. 3 (1670), pp. 79-80.
- 404- Ibid., p. 78.
- 405- Ibid., p. 79.
- 406- Ibid.
- 407- Ibid., vol. 3 (1672), p. 31; Nicolas Perrot, op. cit., p. 83.
- 408- Gouvernement canadien, Relations des Jésuites, vol. 3 (1670), p. 79; (1671), p. 36; (1672), p. 31; Aussi, Nicolas Perrot, op. cit., p. 126.
- 409- Gouvernement canadien, Relations des Jésuites, vol. 3 (1660), pp. 9-11.
- 410- Emma Helen Blair, op. cit., vol. I, p. 339; Gouvernement canadien, Relations des Jésuites, vol. 3 (1672), p. 32; Nicolas Perrot, op. cit., p. 119.
- 411- Gouvernement canadien, Relations des Jésuites, vol. 3 (1670), p. 79; Nicolas Perrot, op. cit., pp. 83, 85, 214, 219.
- 412- Gouvernement canadien, Relations des Jésuites, vol. 3 (1671), p. 25; Nicolas Perrot, op. cit., p. 102; Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. LXI (1677-1680), p. 94.
- 413- Léonidas Larouche, op. cit., pp. 53-54.

- 414- Gouvernement canadien, Relations des Jésuites, vol. 3 (1670), pp. 79-80.
- 415- Ibid., vol. 3 (1672), p. 46; Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. XVIII (1640), p. 258; Frédéric Webb Hodge, op. cit., pp. 323-324.
- 416- Nicolas Perrot, op. cit., pp. 119-120.
- 417- Gouvernement canadien, Relations des Jésuites, vol. 3 (1672), p. 48.
- 418- Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. LIX (1673-1677), pp. 28, 38; vol. LX (1675-1677), p. 248; Frédéric Webb Hodge, op. cit., p. 6.
- 419- Grace Lee Nute, "Pierre-Esprit Radisson", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. II, pp. 559-560.
- 420- Ibid., p. 559; Gouvernement canadien, Relations des Jésuites, vol. 3 (1660), pp. 12-13.
- 421- Gouvernement canadien, Relations des Jésuites, vol. 3 (1660), pp. 9-13.
- 422- Grace Lee Nute, op. cit., p. 560.
- 423- Ibid., p. 560-561.
- 424- Jacques Mathieu, "François Dollier De Cusson", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. II, p. 199.
- 425- Léopold Lamontagne, "Simon-François Daumont de Saint Lusson", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. I, p. 256.
- 426- Ibid.
- 427- Georges-Émile Giguère, "Charles Albanel", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. I, pp. 48-49.
- 428- Ibid.; Gouvernement canadien, Relations des Jésuites, vol. 3 (1672), pp. 42-43, 48.
- 429- Georges-Émile Giguère, "Charles Albanel", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. I, p. 49.
- 430- Jacques Mathieu, Histoire du Québec, pp. 173-175; Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. LXII, 1681-1683, p. 156.
- 431- Gouvernement canadien, Relations des Jésuites, vol. 3 (1667), p. 22; Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. LIX (1673-1677), pp. 120, 133; vol. LX (1675-1677), p. 166; vol. LXII (1681-1683), pp. 70, 90, 150, 156, 184; F.-X. de Charlevoix, op. cit., Tome I, p. 433.
- 432- Canada, Ministère de l'Énergie des Mines et des Ressources, L'Atlas National du Canada, pp. 79-80.
- 433- Yves F. Zoltvany, "Daniel Greysolon Dulhut", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. II, p. 272; F.-X. de Charlevoix, op. cit., Tome I, pp. 453-454, 465.

- 434- Ibid.
- 435- Canada, Ministère de l'Énergie des Mines et des Ressources, L'Atlas National du Canada, pp. 79-80.
- 436- Ibid.
- 437- Yves F. Zoltvany, "Claude Greysolon-De la Tourette", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. II, pp. 270-272.
- 438- George Mc Beath, "Louis Jolliet", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. I, p. 408.
- 439- Ibid.
- 440- Ibid.
- 441- Ibid.
- 442- Canada, Ministère de l'Énergie des Mines et des Ressources, L'Atlas National du Canada, pp. 79-80.
- 443- Pierre-Esprit Radisson, "Relation du voiage du sieur Pierre Esprit Radisson, Esc.^{er} au nord de Lamerique ès année 1682, et 1683", Rapport sur les Archives canadiennes, Gouvernement canadien, Ottawa, 1895, pp. 1-2.
- 444- Ibid., pp. 2-3.
- 445- Yves F. Zlotvany, "Charles Aubert de La Chesnaye", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. II, pp. 31-32.
- 446- Pierre-Esprit Radisson, op. cit., pp. 3-5; Grace Lee Nute, "Pierre-Esprit Radisson", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. II, p. 562.
- 447- Pierre-Esprit Radisson, op. cit., p. 26.
- 448- W.J. Eccles, "Jacques-René Brisay De Denonville", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. II, p. 105.
- 449- Nicolas Perrot, op. cit., pp. 139-140.
- 450- Léopold Lamontagne, "Pierre De Troyes", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. I, pp. 668-669; Canada, Ministère de l'Énergie des Mines et des Ressources, L'Atlas National du Canada, pp. 79-80.
- 451- Bernard Pothier, "Pierre Le Moyne d'Yberville", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. II, pp. 407-408; Canada, Ministère de l'Énergie des Mines et des Ressources, L'Atlas National du Canada, pp. 79-80.
- 452- Bernard Pothier, op. cit., p. 408.
- 453- Ibid., pp. 409-410.

- 454- Ibid., p. 412.
- 455- Nicolas Perrot, op. cit., pp. 139-141, 318, 329; Pierre MarGry, Mémoires et documents pour servir l'histoire des origines françaises de pays d'outre-mer. Découvertes et établissements des français dans l'ouest et dans le sud de l'Amérique septentrionale (1614-1654), vol. 6, Maisonneuve et Ch. Leclerc, Éditeurs, 1888, pp. 21-23.
- 456- Nicolas Perrot, op. cit., p. 141.
- 457- Pierre MarGry, op. cit., vol. 6, pp. 27, 31, 52; Yves F. Zoltvany, "Daniel Greysolon Dulhut", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. II, p. 272.
- 458- Pierre MarGry, op. cit., col. 5, p. 361; vol. 6, p. 62; Nicolas Perrot, op. cit., p. 139; A.P. Nasatir "Pierre-Charles Le Sueur", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. II, pp. 445-446; Claude Perrault, "Nicolas Perrot", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. II, pp. 540-541.
- 459- Nicolas Perrot, op. cit., pp. 312, 331.
- 460- Yves F. Zoltvany, "Antoine Loumet dit de Lamothe Cadillac"; "Philippe De Rigaud De Vaudreuil", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. II, pp. 367-368; 594.
- 461- Pierre MarGry, op. cit., vol. 6, pp. 88-89.
- 462- Ibid., pp. 78-79; F.-X. de Charlevoix, op. cit., Tome III, p. 184.
- 463- F.-X. de Charlevoix, op. cit., Tome II, p. 133.
- 464- Ibid., p. 158; Pierre MarGry, op. cit., vol. 6, pp. 56-57.
- 465- Pierre MarGry, op. cit., vol. 6, pp. 58-59.
- 466- Ibid., p. 61.
- 467- F.-X. de Charlevoix, op. cit., Tome II, p. 211.
- 468- Pierre MarGry, op. cit., vol. 5, pp. 120, 122, 124; vol. 6, pp. 74-75, 77, 82; F.-X. de Charlevoix, op. cit., Tome II, p. 211; Nicolas Perrot, op. cit., p. 331.
- 469- F.-X. de Charlevoix, op. cit., Tome II, p. 213.
- 470- Ibid., p. 243; Pierre MarGry, op. cit., vol. 6, pp. 74-75, 77, 82; Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. LXVI (1702-1712), pp. 278, 280, 288.
- 471- F.-X. de Charlevoix, op. cit., Tome II, p. 275.
- 472- Ibid., pp. 365, 406, 409; Yves F. Zoltvany, "Louis De La Porte de Louvigny"; "Philippe De Rigaud De Vaudreuil", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. II, pp. 360-361; 597.
- 473- Pierre MarGry, op. cit., vol. 5, p. 361; vol. 6, pp. 72, 78, 79, 88, 89, 510.

- 474- Ibid., vol. 6, pp. 504,505, 508, 511.
- 475- Ibid., pp. 508-509; Yves F. Zoltvany, "Philippe De Rigaud De Vaudreuil", Dictionnaire Biographique du Canada, vol. II, pp. 597, 598.
- 476- Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. LXVIII (1720-1730), p. 34.
- 477- Ibid., pp. 104, 106.
- 478- Ibid., vol. VI (1634), p. 242.
- 479- Georges-Emile Giguère, Oeuvres De Champlain, vol. III, pp. 1056, 1064.
- 480- Ibid., p. 1064.
- 481- Ibid., II, p. 919.
- 482- Ibid., vol. III, pp. 1121, 1122, 1123, 1133.
- 483- Ibid., vol. I, p. 329.
- 484- A.P.C., Série C 11 A, vol. 96, folio 102a.
- 485- Nicolas Perrot, Mémoires Pittoresques De La Nouvelle-France, chap. XIII, p. 79.
- 486- Ibid.
- 487- Georges-Emile Giguère, Oeuvres De Champlain, vol. I, pp. 82, 311; vol. II, p. 795.
- 488- Ibid., vol. I, p. 82.
- 489- Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. XII, pp. 12, 14.
- 490- Georges-Emile Giguère, Oeuvres De Champlain, vol. I, p. 472.
- 491- R.C. Dailey, "The rôle of Alcool among North Américan Indian Tribes as reported in the Jesuit Relation", Anthropologica, 1968, vol. X, no. 1, p. 49.
- 492- Georges-Emile Giguère, Oeuvres De Champlain, vol. I, p. 120.
- 493- R.C. Dailey, loc. cit., p. 49.
- 494- Ibid., pp. 49, 50.
- 495- Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. VI (1634), p. 182.
- 496- Georges-Emile Giguère, Oeuvre De Champlain, vol. I, p. 461.
- 497- Ibid., p. 335.
- 498- Ibid., p. 340.

- 499- Ibid., p. 341.
- 500- Ibid., pp. 82, 341.
- 501- Ibid., p. 82.
- 502- Ibid.
- 503- Ibid.
- 504- Gabriel Sagard, Histoire du Canada, vol. II, p. 247.
- 505- Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. VI (1633-1634), p. 192; vol. XXXI (1647), p. 210.
- 506- Ibid., vol. VI (1633-1634), p. 158.
- 507- Ibid.
- 508- Ibid.
- 509- Ibid., p. 160.
- 510- Ibid., p. 192; vol. XXXI (1647), p. 210; Gabriel Sagard, Histoire du Canada..., Vol. II, p. 247.
- 511- Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. VI (1633-1634), pp. 162-166.
- 512- Ibid., vol. XXXII (1647-1648), p. 200.
- 513- Ibid., vol. VI (1633-1634), p. 162.
- 514- Ibid., pp. 172-174.
- 515- Ibid., p. 174.
- 516- Ibid., pp. 174, 188.
- 517- Ibid., vol. IX (1636), pp. 80, 82; Gabriel Sagard, Histoire du Canada..., vol. III, p. 613.
- 518- Gabriel Sagard, Histoire du Canada..., vol. I, p. 100.
- 519- Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. XI (1636-1637), p. 250.
- 520- Ibid., vol. VI (1633-1634), p. 204.
- 521- Ibid., vol. XI (1636-1637), p. 258.
- 522- Ibid., vol. VI (1633-1634), p. 204.
- 523- Ibid., p. 174.

- 524- Georges-Emile Giguère, Oeuvres De Champlain, vol. I, p. 335.
- 525- Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. XI (1636-1637), pp. 252 à 258.
- 526- Georges-Emile Giguère, Oeuvres De Champlain, vol. I, pp. 335, 336, 340, 341.
- 527- Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. VI (1633-1634), p. 246.
- 528- Georges-Emile Giguère, Oeuvres De Champlain, vol. II, p. 794.
- 529- Ibid., p. 602.
- 530- Ibid., pp. 602-603.
- 531- Ibid., pp. 601, 605.
- 532- Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relation, vol. XII (1637), pp. 10, 12.
- 533- Georges-Emile Giguère, Oeuvres De Champlain, vol. II, p. 610.
- 534- Ibid., p. 611.
- 535- Nicolas Perrot, Mémoire sur les Moeurs, Coutumes Et Religion des Sauvages De L'Amérique Septentrionale, p. 72.
- 536- Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. VI (1633-1634), p. 182.
- 537- Georges-Emile Giguère, Oeuvres De Champlain, vol. II, p. 608.
- 538- Ibid., p. 606.
- 539- Ibid., vol. I, p. 324.
- 540- Ibid., vol. III, p. 1032.
- 541- Robert Leblanc et René Baudry, Nouveaux documents sur Champlain, Relations du Père Denis Janet, vol. I, (1560-1622), Ottawa, Publications des Archives Publiques du Canada, no. 15, p. 351.
- 542- Georges-Emile Giguère, Oeuvres De Champlain, vol. I, pp. 70, 71.
- 543- Ibid., p. 127.
- 544- Ibid., pp. 368, 369.
- 545- Ibid., p. 370.
- 546- Ibid., pp. 408, 412, 460-463, 465.
- 547- Ibid., vol. III, p. 1050.
- 548- Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. VII (1634-1635), pp. 176, 178, 180, 182; vol. XXVI (1642-1644), p. 102; vol. XXVI (1642-1645), p.

- 250; vol. XXIX (1646), p. 64; vol. XXX (1646-1647), pp. 226, 228; vol. XXXVI (1651), p. 120; vol. XXXVII (1651-1652), p. 96; vol. XLIV (1656-1658), p. 94; vol. XLVI (1659-1661), pp. 264-266; vol. LI (1666-1668), p. 204; vol. LXI (1677-1680), pp. 74, 78, 80.
- 549- Georges-Emile Giguère, Oeuvres De Champlain, vol. I, pp. 105-110. 291, 292.
- 550- Ibid., pp. 291, 292, 321; vol. II, pp. 898, 899; vol. III, p. 1050.
- 551- Ibid., vol. I, pp. 368, 412.
- 552- Ibid., p. 71.
- 553- Ibid., p. 370.
- 554- Ibid., pp. 399, 400-402; vol. II, pp. 898, 899.
- 555- Ibid., vol. III, p. 1050.
- 556- Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. LVI (1671-1672), p. 176.
- 557- Ibid., vol. VI (1633-1634), p. 258.
- 558- Georges-Emile Giguère, Oeuvres De Champlain, vol. I, pp. 399, 402, 410, 411, 412.
- 559- Ibid., p. 401.
- 560- Ibid., p. 388.
- 561- Ibid.
- 562- Ibid., p. 83.
- 563- Ibid., p. 410.
- 564- Nicolas Perrot, Mémoires pittoresques..., p. 74.
- 565- Georges-Emile Giguère, Oeuvres De Champlain, vol. II, p. 611.
- 566- Ibid., p. 608.
- 567- Ibid., vol. I, p. 120.
- 568- Ibid.
- 569- Ibid., vol. II, p. 913.
- 570- Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. XII (1637), p. 188.
- 571- Georges-Emile Giguère, Oeuvres De Champlain, vol. I, p. 402.
- 572- Gabriel Sagard, Le grand voyage du pays des Hurons, pp. 250-252, 262,

- 263.
- 573- Georges-Emile Giguère, Oeuvres De Champlain, vol. III, p. 1050; Gabriel Sagard, Histoire du Canada, pp. 174, 175;
- 574- Georges-Emile Giguère, Oeuvres De Champlain, vol. III, p. 1047.
- 575- Ibid., vol. I, p. 324.
- 576- Ibid., pp. 76, 348.
- 577- Ibid., vol. III, pp. 1117, 1118.
- 578- Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. XXVII (1642-1645), p. 252; vol. XL (1653), pp. 164, 166.
- 579- Ibid., vol. XL (1653), p. 164.
- 580- Ibid., p. 202.
- 581- Ibid., p. 166.
- 582- Georges-Emile Giguère, Oeuvres De Champlain, vol. III, p. 1124.
- 583- Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. L (1664-1667), p. 138.
- 584- Georges-Emile Giguère, Oeuvres De Champlain, vol. I, p. 370.
- 585- Ibid., vol. III, pp. 1136, 1137.
- 586- Ibid., 1148, 1149, 1205.
- 587- Ibid., 1205.
- 588- Ibid., 1126-1128; Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relation, vol. XXVII (1642-1645), pp. 276, 280, 284, 286; vol. XL (1653), pp. 140, 172, 174, 186, 188, 190; vol. L (1664-1667), pp. 128, 130.
- 589- Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. L (1664-1667), p. 138.
- 590- Ibid., vol. XL (1653), pp. 116, 150; vol. L (1664-1667), p. 136.
- 591- Ibid., vol. VI (1633-1634), p. 172; vol. XVI (1639), p. 204; vol. XXII (1642), p. 218; vol. XXXVII (1651-1652), pp. 248, 250.
- 592- Ibid., vol. XXII (1642), p. 218.
- 593- Ibid., vol. VI (1633-1634), p. 298.
- 594- Pierre Boucher, Histoire véritable et naturelle..., p. 96.
- 595- Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. XXXVII (1651-1653), pp. 248-250.
- 596- Pierre Boucher, Histoire véritable et naturelle..., p. 97.

- 597- Georges-Emile Giguère, Oeuvres De Champlain, vol. I, pp. 77, 457; Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. XII (1637), pp. 164, 166.
- 598- Georges-Emile Giguère, Oeuvres De Champlain, vol. I, pp. 77, 457.
- 599- Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. VII (1634-1635), pp. 84, 90, 96; vol. XXXVII (1651-1652), p. 186.
- 600- Georges-Emile Giguère, Oeuvre De Champlain, vol. I, p. 457; vol. II, p. 607; vol. III, p. 1026.
- 601- Ibid., vol. I, p. 457; Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. III (1611-1616), p. 90; vol. XXV (1642-1644), pp. 144, 146; vol. XXXVII (1651-1652), p. 254.
- 602- Georges-Emile Giguère, Oeuvres De Champlain, vol. I, pp. 71, 77.
- 603- Ibid., vol. I, pp. 73, 75, 76, 324, 369, 370, 397-411; vol. II, 618, 848, 849; vol. III, pp. 1120, 1121.
- 604- Ibid., vol. I, pp. 70-72.
- 605- Ibid., pp. 70-72, 457-460.
- 606- Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. III (1611-1616), p. 92; Nicolas Perrot, Mémoires pittoresques..., p. 74.
- 607- Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. VII (1634-1635), pp. 84, 90, 96; vol. XXXII (1647-1648), p. 270; vol. XXXVII (1651-1652), p. 186; vol. LIX (1673-1677), pp. 28, 32, 42.
- 608- Ibid., vol. III, 1611-1616, p. 98.
- 609- Ibid., pp. 92, 98; Nicolas Perrot, Mémoires pittoresques..., p. 72.
- 610- Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. XLIX (1663-1665), p. 48.
- 611- Ibid., vol. XXV (1642-1643), pp. 138, 152, 154.
- 612- Georges-Emile Giguère, Oeuvres De Champlain, vol. II p. 608.
- 613- Ibid., vol. I, pp. 368-370, 405; vol. II, p. 849.
- 614- Ibid., vol. I, pp. 402, 460, 461; Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. XXI (1641-1642), p. 100; vol. XXXV (1650), p. 272; vol. LVI (1671, 1672), p. 172; Gabriel Sagard, Le grand voyage du pays des Hurons, pp. 246, 250, 253, 257-259, 261-263.
- 615- Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. XXI (1641-1642), p. 98; vol. XLIX (1663-1665), p. 48.
- 616- Georges-Emile Giguère, Oeuvres De Champlain, vol. I, pp. 359, 402, 460, 461; vol. III, p. 1046.

- 617- Ibid., vol. II, pp. 607-615.
- 618- Ibid., vol. III, pp. 1031, 1032; Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. III (1611-1616), p. 90.
- 619- Georges-Emile Giguère, Oeuvres De Champlain, vol. III, pp. 1031-1033, 1057, 1123; Reuben Gold Thwaites, The Jesuite Relations, vol. III, 1611-1616, p. 90.
- 620- Georges-Emile Giguère, Oeuvres De Champlain, vol. I, pp. 71, 75, 76, 324, 325, 398, 402, 457; vol. II, pp. 846, 851, 853; vol. III, p. 1118; Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. III (1611-1616), p. 90.
- 621- Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. III (1611-1616), p. 90; Georges-Emile Giguère, Oeuvres De Champlain, vol. I, pp. 400, 402, 406, 457; vol. II, pp. 618, 849; vol. III, p. 1119.
- 622- Georges-Emile Giguère, Oeuvres De Champlain, vol. II, pp. 619-621; vol. III, pp. 1047, 1048, 1132, 1149. Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. XXV (1642-1644), pp. 138, 152-154.
- 623- Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. XII (1637), pp. 164, 166; vol. XXII (1642), pp. 234, 236; vol. XXV (1642-1644), pp. 136-138.
- 624- Ibid., vol. III (1611-1616), p. 90.
- 625- Georges-Emile Giguère, Oeuvres De Champlain, vol. I, pp. 457-461.
- 626- Ibid., vol. II, pp. 601, 607-615, 621; vol. III, pp. 1047, 1048, 1134-1138, 1145-1149.
- 627- Ibid., vol. I, pp. 70, 71.
- 628- Ibid., vol. III, p. 1133.
- 629- Ibid., vol. I, pp. 457-461.
- 630- Ibid., vol. III, p. 1065.
- 631- Ibid., p. 1121.
- 632- Ibid., p. 1122.
- 633- Ibid., pp. 1123-1125.
- 634- Ibid., pp. 1126-1127.
- 635- Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. VI (1633-1634), p. 246.
- 636- Ibid., vol. III (1611-1616), p. 86.
- 637- Ibid.
- 638- Ibid.

- 639- Ibid., p. 100.
- 640- Ibid., p. 98; vol. XXV (1642,1644), pp. 138,152, 154.
- 641- Ibid., vol. III (1611-1616), p. 98.
- 642- Ibid., vol. XXV (1642-1644), pp. 138, 152, 154.
- 643- Ibid., vol. VI (1633-1634), p. 258.
- 644- Ibid., vol. XXV (1642-1644) p. 138.
- 645- Nicolas Perrot, Mémoires Pittoresques De La Nouvelle-France, p. 78.
- 646- Georges-Emile Giguère, Oeuvres De Champlain, vol. I, p. 266.
- 647- Ibid., p. 410.
- 648- Ibid., p. 76.
- 649- Nicolas Perrot, Mémoires Pittoresques De La Nouvelle-France , p. 78.
- 650- Georges-Emile Giguère, Oeuvres De Champlain, vol. I, p. 71.
- 651- Ibid., p. 458; Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations , vol. VI (1633-1634), p. 288.
- 652- Georges-Emile Giguère, Oeuvres De Champlain, vol. III, pp. 1025, 1026.
- 653- Ibid., pp. 1056-1057.
- 654- Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. IX (1636), p. 244.
- 655- Ibid., vol. VI (1633-1634), p. 290.
- 656- Ibid., vol. XII (1637), p. 248.
- 657- Ibid.
- 658- Georges-Emile Giguère, Oeuvres De Champlain, vol. I, pp. 70, 71, 121.
- 659- Ibid., vol. III, pp. 1024-1026.
- 660- Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. XXV (1642-1644), pp. 136-158.
- 661- Georges-Emile Giguère, Oeuvres De Champlain, vol. I, pp. 70, 71.
- 662- Ibid., pp. 357-359.
- 663- Ibid., vol. III, pp. 1021-1026.
- 664- Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. LII (1667-1669), pp. 222, 224.

- 665- Ibid., vol. VI (1633-1634), p. 254.
- 666- Georges-Emile Giguère, Oeuvres De Champlain, vol. III, pp. 1021-1026.
- 667- Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. LII (1667-1669), pp. 222, 224.
- 668- Ibid., vol. VI (1633-1634), p. 254.
- 669- Ibid., vol. LII (1667-1669), pp. 224, 226.
- 670- Ibid., p. 224.
- 671- Ibid., pp. 224, 226.
- 672- Ibid., vol. XXXI (1647), p. 260.
- 673- Ibid., vol. XVI (1639), p. 88; vol. XXIV (1642-1643), p. 28; vol. LII (1667-1669), pp. 222, 224.
- 674- A.P.C., Série C 11 A, vol. 25, folios 31, 31a, 35.
- 675- Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. XXV (1642-1644), pp. 138, 154.
- 676- Ibid., vol. LXII (1681-1683), p. 258.
- 677- Ibid., vol. LII, (1667-1669), p. 222; vol. LXII (1681-1683), p. 32.
- 678- A.P.C., Série C 11 A, vol. 25, folio 35a.
- 679- Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. XXI (1641-1642), p. 100; vol. XXVII (1642-1645), p. 280; vol. XXXV (1650), p. 272; vol. LVI (1671-1672), p. 172; Gabriel Sagard, Le grand voyage du pays des Hurons, pp. 246, 250-253, 257-259, 261-263.
- 680- Georges-Emile Giguère, Oeuvres De Champlain, vol. I, p. 402; Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. XII (1637), p. 188; Gabriel Sagard, Le grand voyage du pays des Hurons, pp. 250-252, 262, 263.
- 681- Georges-Emile Giguère, Oeuvres De Champlain, vol. I, pp. 70-76.
- 682- Ibid., vol. I, 105-107, 342, 358, 359, 394-396, 411; vol. II, p. 849; vol. III, p. 1046.
- 683- Ibid., vol. I, pp. 395,396.
- 684- Ibid., vol. I, p. 398; vol. II, p. 845.
- 685- Ibid., vol. III, pp. 986, 996, 997, 1060-1062.
- 686- Ibid., vol. I, pp. 342, 359, 394-396, 398, 410.

- 687- Ibid., vol. II, 498, 499, 506, 507, 516, 517.
688- Ibid., pp. 507, 527.
- 689- Ibid., vol. I, p. 368-370, 405-412.
- 690- Ibid., pp. 457-461; vol. II, pp. 846-847.
- 691- Ibid., pp. 401-406.
- 692- Ibid., vol. II, pp. 601-602.
- 693- Ibid., pp. 601-614, 621; vol. III, p. 1048.
- 694- Ibid., vol. III, pp. 1022-1028.
- 695- Gabriel Sagard, Le grand voyage du pays des Hurons, pp. 250-263.
- 696- Georges-Emile Giguère, Oeuvres De Champlain, vol. III, p. 1118.
- 697- Ibid.
- 698- Ibid., pp. 1119-1127, 1177.
- 699- Ibid., pp. 1133-1138, 1145, 1146, 1197, 1198.
- 700- Ibid., p. 1134.
- 701- Ibid., pp. 1134-1135.
- 702- Ibid., p. 1134.
- 703- Ibid., pp. 1156, 1157, 1167, 1204, 1243, 1244.
- 704- Ibid., pp. 1243, 1244.
- 705- Ibid., p. 1252.
- 706- Ibid., vol. I, pp. 402-406.
- 707- Ibid., vol. II, pp. 549-557.
- 708- Ibid., vol. I, pp. 323, 324.
- 709- Ibid., vol. II, pp. 550-551.
- 710- Ibid., pp. 507, 544, 549, 550.

- 711- Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. XXV (1642-1644), pp. 138, 152, 154.
- 712- Ibid., vol. VI (1633-1634), p. 258; vol. XXV (1642-1644), pp. 138-154.
- 713- Ibid., vol. LXII (1681-1683), p. 258.
- 714- A.P.C., Série C 11 A, vol. 25, folio 35a.
- 715- Georges-Emile Giguère, Oeuvres De Champlain, vol. I, pp. 72, 73; Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. LX (1675-1677), pp. 262, 264.
- 716- W.L. Grant et H.P. Biggar, Lescarbot: History Of New France, vol. II, pp. 556, 576; Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. I (1610-1613), pp. 72, 74, 310.
- 717- Georges-Emile Giguère, Oeuvres De Champlain, vol. I, pp. 324; vol. II, pp. 909, 921, 933, 934.
- 718- Ibid., pp. 72, 73; W.L. Grant et H.P. Biggar, Lescarbot: History Of New France, vol. II, pp. 556, 576; Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. I (1610-1613), pp. 72, 74, 310.
- 719- Georges-Emile Giguère, Oeuvres De Champlain, vol. I, pp. 324, 325.
- 720- Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. XXV (1642-1644), pp. 138, 152, 154.
- 721- Ibid., pp. 152, 154.
- 722- Ibid., vol. LII (1667-1669), p. 226.
- 723- Ibid., vol. I (1610-1613), p. 102; vol. II (1612-1614), pp. 44, 46.
- 724- Ibid., vol. XXXIII (1648-1649), pp. 128, 132.
- 725- Ibid., p. 132.
- 726- Georges-Emile Giguère, Oeuvres De Champlain, vol. III, pp. 1113, 1117, 1118-1127.
- 727- Ibid., pp. 1029-1033, 1055-1057, 1064, 1065.
- 728- Ibid.
- 729- Ibid., vol. I, p. 71.
- 730- Ibid., vol. III, p. 1029.

- 731- Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations, vol. XXIX (1646), pp. 144-152, 172-182; vol. XL (1653), pp. 210, 214; vol. LI (1666-1668), pp. 166-180.
- 732- Ibid., vol. XLI (1654-1656), pp. 80-86; vol. XLIV (1656-1658), pp. 152-156.
- 733- Ibid., vol. XLIV (1656-1658), pp. 152, 154.
- 734- Ibid., pp. 136-140, 144-156.
- 735- Ibid., vol. LXII (1681-1683), p. 156.
- 736- Ibid., p. 158.
- 737- Ibid., vol. V (1632-1633), pp. 202-208.
- 738- Ibid., p. 208.
- 739- Ibid.
- 740- Ibid., pp. 202-208.
- 741- Ibid., vol. VIII (1634-1636), p. 40; vol. XII (1637), pp. 188, 190.
- 742- Ibid., vol. XII (1637), p. 170.
- 743- Ibid., vol. XXXI (1647), pp. 248-252; vol. XXXV (1650), p. 274.
- 744- Ibid., vol. XIV (1637-1638), pp. 134, 136, 142, 146; vol. XVII (1639-1640), p. 222.
- 745- Ibid., vol. XLIX (1663-1665), p. 144.
- 746- Ibid., vol. L (1666), p. 140.
- 747- Ibid., vol. LII (1667-1669), p. 224.
- 748- Ibid., p. 226.
- 749- Ibid., pp. 224, 226.
- 750- Ibid., vol. LVI (1671-1673), pp. 172, 176.
- 751- Ibid., pp. 160, 166, 170, 174.
- 752- Ibid., pp. 176, 190-196.
- 753- Ibid., pp. 208-216; vol. LIX (1673-1677), p. 44.
- 754- François-Xavier De Charlevoix, Histoire Et Description Générale De la Nouvelle-France, tome II, pp. 50-52.
- 755- Ibid., pp. 52-54; Etienne Taillemite, "René Robinau De Porteneuf",

Québec 

Centre de documentation du MER



QER A 140 334